

François-René Julliard

Le Comité Maurice Audin. Des intellectuels en lutte contre la torture pendant la guerre d'Algérie

Mémoire présenté à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon dans le
cadre du Master 1 d'Histoire contemporaine

Sous la direction de Mme Sylvie Thénault

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier vivement pour sa gentillesse et sa disponibilité ma directrice de mémoire, Sylvie Thénault, qui m'a guidé tout au long de ce travail. Je remercie également ceux qui ont pris le temps de relire mon mémoire et de me prodiguer quelques conseils : Suzanne Rochefort, Amandine Daubigny, mes parents.

Ma gratitude va aussi à Claudine Schwartz et Geneviève Vidal-Naquet qui m'ont autorisé à aller puiser dans les fonds de deux des protagonistes majeurs du Comité Audin. Anne-Marie Pathé qui m'a accueilli à la bibliothèque de l'IHTP et Bassirou Barry, à la BDIC, m'ont grandement facilité le travail.

Je n'oublie pas, bien sûr, les témoins de l'époque qui m'ont très généreusement accordé leur attention et leur temps : Gérard Tronel, Marianne Debouzy, Paul Thibaud, Maud Sissung, Josette Audin, Michel Crouzet, Jean et Francine Moreau. Qu'ils en soient, ici, chaleureusement remerciés.

Table des matières

Introduction.....	7
Préambule	13
Première partie : La naissance du Comité autour du cas Maurice Audin (juin 1957-mai 1958).....	17
I) L'idée d'un Comité	17
1) Trois initiatives	18
2) La fondation du Comité Audin	22
3) Les comités de province	29
II) Le Comité Audin en perspective	32
1) Les conditions politiques d'apparition du Comité Audin	32
2) Les intellectuels du Comité	38
3) Le poids du passé	50
III) Le livre <i>L'Affaire Audin</i>	58
1) La genèse du livre.....	59
2) La réception du livre.....	63
Deuxième partie: dénoncer la torture et l'Etat (mai 1958-septembre 1960).....	67
I) Le fonctionnement et l'action du Comité Audin	67
1) L'organisation matérielle.....	68
2) Les modes d'action.....	74
II) La « bataille de l'écrit » contre la torture.....	82
1) L'activité éditoriale du Comité Audin.....	82
2) La presse parallèle.....	89
III) La bataille judiciaire.....	99
1) Le procès de Rennes.....	99
2) Le procès contre <i>La Voix du Nord</i>	103
Troisième partie : La radicalisation de l'opposition au Comité Audin (septembre 1960-janvier 1970)	111
I) Le « Manifeste des 121 »	111
1) Le manifeste et ses signataires	111
2) Les sanctions	115
II) La montée des violences	119
1) L'OAS	119
2) Un crime d'Etat : le 17 octobre 1961	122
III) La fin de la guerre et du comité Audin	129
1) Les accords d'Evian et la loi d'amnistie	129

2) Les dernières activités du Comité Audin	130
3) Le Comité Audin après le Comité Audin.....	136
Conclusion	145
Chronologie	149
Annexes	153
Sources et Bibliographie.....	173
Index	181

Introduction

« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. »

Alexis de Tocqueville

De la démocratie en Amérique, 2, II, 5

Entre 1957 et 1962, le Comité Maurice Audin, comité d'universitaires français, mène une campagne contre l'emploi de la torture en Algérie. Fondé au lendemain de la « bataille d'Alger », il tente d'abord d'élucider la disparition de Maurice Audin, un jeune mathématicien pied-noir arrêté par les parachutistes français en juin 1957. Par son entremise, Audin devient l'un des symboles de la répression qui s'abat sur la population en Algérie. Puis le Comité se consacre à la dénonciation de tous les actes de torture perpétrés par l'armée française. Dans ce but, il développe un large éventail d'initiatives - réunions, manifestations, actions symboliques - visant à susciter une importante mobilisation de l'opinion publique. Surtout, il multiplie les écrits de toutes sortes : articles dans les journaux, communiqués dans la presse, brochures, tracts. Son activité décline progressivement après la signature des accords d'Evian, et il cesse probablement de se réunir à la fin de l'année 1963.

Ces universitaires, par leur intervention dans l'espace public et politique, peuvent être qualifiés d'intellectuels, au sens qu'a pris ce mot à partir de l'affaire Dreyfus. Lutte des principes moraux contre la raison d'Etat et l'escalade de la guerre, le combat contre la torture est le principal thème de protestation des intellectuels contre ce qui ne s'appelle pas encore la « guerre d'Algérie ». Du point de vue historiographique, l'action de ces derniers constitue un champ déjà abondamment défriché. Plusieurs ouvrages sur leur opposition à la guerre d'Algérie sont devenus classiques¹. Dans une volonté de synthèse, ils abordent l'ensemble des formes prises par la résistance intellectuelle à la guerre, sans en approfondir une en particulier. La résistance la plus emblématique de toutes, celle des « porteurs de valises »,

¹ Citons notamment Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Editions Complexe, 1991 ; Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1979 ; Martin Evans, *The Memory of Resistance: French Opposition to the Algerian War (1954-1962)*, Oxford, Berg, 1997.

tend à focaliser l'attention des historiens, tandis que les organisations légales demeurent, elles, moins bien connues.

L'action du Comité Audin fait régulièrement l'objet de développements à l'intérieur des ouvrages de synthèse. Le plus détaillé sur ce sujet est certainement *Les porteurs de valises* d'Hervé Hamon et Patrick Rotman. Le cahier de l'IHTP dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, davantage que des informations sur le Comité, donne d'intéressants éléments de problématisation sur l'engagement intellectuel durant cette période. Les publications du Comité sont régulièrement abordées par des historiens spécialistes de l'édition, comme Anne Simonin ou Nicolas Hubert². Toutefois, deux écrits focalisent l'attention au détriment des autres : *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet, et le mémorandum intitulé *Nous accusons*, où sont recensés des cas de torture et de massacres. Plus généralement, si ces publications sont bien sûr une part primordiale de l'action du Comité Audin, se contenter de l'aborder par ce biais était un écueil à éviter. La collaboration que le Comité entretient avec le journal *Vérité-Liberté*, qui republie des textes saisis, a été étudiée par Laurent Sauzay³. Certains livres traitant d'un événement auquel le Comité est mêlé, même très indirectement, l'évoquent brièvement. C'est par exemple le cas de Jim House et Neil MacMaster, dans leur ouvrage de référence sur octobre 1917 à Paris⁴.

Toutefois, le Comité Audin, et c'est là une de ses caractéristiques fondamentales, est moins un objet d'histoire que de mémoire. En effet, c'est aux témoignages de certains des membres que nous devons les récits les plus riches. Deux d'entre eux dominent : ceux de Laurent Schwartz – qui consacre près de cinquante pages de ses mémoires à son engagement algérien – et, surtout, de Pierre Vidal-Naquet ; le poids de ce dernier dans l'historiographie du Comité Audin est considérable, que ce soit à travers ses ouvrages ou à travers les nombreux entretiens qu'il a accordés aux historiens désireux d'écrire sur ce sujet. Le statut de son discours est, on s'en doute, ambigu : c'est à la fois celui d'un historien de métier, qui revendique pour ses ouvrages sur la guerre d'Algérie la qualification de livres d'histoire à part entière, et celui d'un témoin et acteur majeur du Comité Audin. Cette double appartenance suscite une importante difficulté : lorsque Vidal-Naquet parle du Comité, il s'agit de déceler,

² Anne Simonin, *Le droit de désobéissance: les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Paris, Editions de Minuit, 2012 ; Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2012.

³ Laurent Sauzay, *La revue « Vérité-Liberté » : un exemple de la lutte contre la censure pendant la guerre d'Algérie*, Mémoire de DEA, Institut d'études politiques de Paris, 1992.

⁴ Jim House, Neil MacMaster, Paris 1961. *Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire*, Tallandier, 2008.

derrière l'historien, le témoin, dont la subjectivité doit être confrontée à celle d'autres témoins. De cette confrontation émergent des points de vue parfois divergents sur ce que fut le Comité Audin. Cette confrontation est également l'une des conditions qui permet de dépasser l'approche mémorielle et d'avoir une approche plus historique de la question.

C'est le but que je me suis fixé pour ce travail. Une meilleure compréhension du Comité suppose de l'aborder sous des angles multiples ; si certains passages consacrés aux références intellectuelles des membres appartiennent au genre de l'histoire des idées, d'autres donnent davantage de place à la dimension matérielle. Il s'agissait notamment de saisir le fonctionnement concret du Comité : comment était-il financé ? Existait-il une hiérarchie parmi ses membres ? Quels étaient ses modes d'action ? Il fallait également s'interroger, dans une perspective d'histoire sociale, sur le rapport du Comité avec les différents groupes d'appartenance de ses membres : quelle était la place de ces derniers au sein de l'Université ? Quels rapports entretenaient-ils avec les partis politiques, dont ils étaient parfois issus ? Y avait-il des formes de coopération, ou au contraire de rivalité, avec d'autres comités aux revendications proches ? Enfin, l'histoire du Comité Audin est aussi une histoire politique : en tant qu'organisation possédant une forme spécifique, il offre à ses membres un cadre d'action plus souple que le parti politique. Dans le contexte de la guerre d'Algérie, il leur permet de constituer une instance de contestation plus en adéquation avec leurs positions anticolonialistes que ne le sont les partis comme la SFIO et le PCF. Ces deux éléments permettent d'expliquer qu'au-delà du Comité Audin, la guerre a été un moment où les comités politiques ont foisonné. Fondés dans des circonstances particulières, ils cessent peu à peu d'exister après la signature des accords d'Evian. Ils sont aussi un moyen par lequel certains membres de la société civile tentent d'intervenir dans un espace politique monopolisé par des hommes politiques professionnels, à la tête des partis. Ce qui frappe et interpelle à la fois, c'est la disproportion manifeste qui existe entre des partis de masse, puissamment structurés, et ces comités aux effectifs très restreints. Il s'agit de comprendre comment le Comité Audin, dont le fonctionnement est assuré par une quinzaine de membres seulement, a pu peser dans le débat public. Comment, tout au long de la guerre, est-il parvenu à résister malgré les obstacles - les saisies, la censure, et l'hostilité plus ou moins affichée des grands partis ?

L'idée de traiter d'un tel sujet ne m'est pas venue spontanément : ancien élève de lettres classiques, je cherchais un sujet qui puisse faire le lien avec la discipline dont j'étais originaire, et traiter de l'œuvre de Pierre Vidal-Naquet me semblait être un bon moyen d'atteindre ce but. Intéressé par l'histoire des idées, je me proposai de réfléchir sur la

conception de la démocratie athénienne au Ve siècle dans l'œuvre de l'historien, et les relations qu'il était possible d'établir avec ses engagements politiques. Mon professeur Emmanuelle Picard, doutant de l'originalité d'un tel sujet, me mit en contact avec Sylvie Thénault, qui me convainquit de travailler sur le Comité Audin. Il était au départ prévu que je privilégierais une approche sociale des membres, versant par lequel passe actuellement le renouvellement de l'historiographie. Une fois le travail achevé, force est de constater que d'autres dimensions sont aussi prises en compte, dans une volonté d'aborder le sujet sous de nombreux aspects.

Pour le traiter, j'ai eu recours à des sources de natures variées. Outre les différents témoignages écrits, et les publications du Comité Audin (en particulier celles parues aux Editions de Minuit), il existe un grand nombre d'archives témoignant de l'activité du Comité : tracts, lettres, communiqués, bulletins de liaison envoyés aux adhérents, brochures éditées par le Comité lui-même, ou encore articles dans les journaux. La participation de certains membres à des titres de la presse parallèle imposait également de lire les numéros de *Témoignages et documents* et de *Vérité-Liberté*. Il faut souligner qu'il n'existe pas de fond constitué du Comité, et que ces sources sont dispersées en divers lieux : Bibliothèque nationale de France (BNF), Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), Bibliothèque de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP). Grâce à l'autorisation de Geneviève Vidal-Naquet, j'ai également pu accéder aux fonds d'archives privées de Pierre Vidal-Naquet à l'EHESS, lesquelles contiennent un grand nombre de documents utiles, notamment des lettres qui donnent de précieux renseignements sur l'affaire Audin et sur les procès auxquels a participé le Comité. Les archives de Laurent Schwartz, que j'ai pu consulter grâce à l'autorisation de Claudine Schwartz et qui se trouvent à l'Ecole polytechnique, sont plus modestes sur cette question. J'ai également consulté les articles du journal *Le Monde* consacrés au Comité Audin. Leur lecture m'a renseigné sur de très nombreuses initiatives du Comité dont les autres sources ne portent pas trace. En revanche, la préférence donnée à ce journal par rapport à d'autres a une conséquence regrettable : ses articles étant davantage cités, *Le Monde* donne l'impression trompeuse d'avoir été de très loin le journal collaborant le plus activement avec le Comité. En réalité, d'autres sources journalistiques (par exemple les archives de *L'Humanité* et de *Libération*) auraient mérité d'être davantage sollicitées, afin que soit rétabli un plus juste équilibre. Enfin, plusieurs témoins m'ont permis de consulter leurs archives ; Josette Audin m'a ainsi autorisé à travailler sur la correspondance qu'elle a entretenue pendant la guerre avec Pierre Vidal-Naquet, et qu'elle conserve dans ses archives

personnelles. Marianne Debouzy et Gérard Tronel m'ont transmis les documents qu'ils avaient conservés de cette époque, notamment des tracts et des brochures.

Outre ces sources imprimées, j'ai pu mener plusieurs entretiens avec d'anciens membres du Comité (Marianne Debouzy, Gérard Tronel, Michel Crouzet), ainsi qu'avec des acteurs liés à son histoire (Josette Audin, Paul Thibaud, Maud Sissung). Ces entretiens m'ont permis d'enrichir mon mémoire d'un grand nombre de détails concrets. Ils m'ont également fait accéder à une approche plus dialectique de certaines questions : j'ai pu constater que les acteurs de cette époque sont loin d'en avoir tous le même souvenir, et ont même parfois des jugements diamétralement opposés. C'était particulièrement visible quand la conversation portait sur l'existence d'une hiérarchie et d'une division du travail au sein du Comité, et sur l'influence des sensibilités politiques sur les relations entre les membres. Enfin, davantage que les sources imprimées, les entretiens m'ont permis d'avoir une approche plus immédiate et concrète de mon sujet.

Malgré cette richesse des sources, il a fallu faire face à des difficultés parfois impossibles à surmonter. La plus importante concerne le déséquilibre existant entre les membres ayant laissé un témoignage écrit ou oral, et tous les autres qui n'ont pas relaté leur expérience avant leur décès. Des témoins importants comme Louis et Hélène Lalande, chez qui le Comité se réunissait fréquemment, ont jeté leurs archives, selon leur fille Marianne Debouzy. Certains témoins, toujours vivants, comme Luc Montagnier ou Robert Badinter, n'ont pu être contactés malgré mes démarches en ce sens. J'ai appris le décès de l'un des avocats communistes de Josette Audin, Jules Borcker, quelques jours après lui avoir envoyé une demande d'entretien. Ce déséquilibre rend peu concluantes certaines analyses qui auraient été intéressantes autrement : s'il est possible d'opposer les jugements de certains membres sur des points précis, il devient en revanche impossible d'affirmer avec certitude que telle opinion est majoritaire ou minoritaire au sein du Comité. Selon la même logique, telle opinion mise en balance avec telle autre se serait peut-être révélée parfaitement isolée, alors qu'en l'état des sources disponibles, elle paraît jouir d'une certaine représentativité.

Une autre difficulté concerne l'absence de sources qui font que certaines questions initiales n'ont pas pu trouver de réponses. Ainsi je me demandais quels étaient les adhérents cotisant au Comité, du point de vue social et professionnel ; j'aurais aussi voulu savoir si leur nombre variait, et dans quel sens, durant la guerre. Or, mes recherches ne m'ont pas permis de découvrir une quelconque liste d'adhérents ; si elle existe, elle est vraisemblablement

conservée par Luc Montagnier, qui était le trésorier du Comité. Autre investigation peu fructueuse, celle qui concerne les comités Audin de province : il existait, outre le comité parisien, des comités de taille plus modeste dans plusieurs autres villes de France. J'ai envoyé aux archives départementales et municipales concernées des demandes au sujet d'un éventuel fonds du Comité Audin, mais les réponses ont toutes été négatives. La probabilité qu'il existe des documents conservés dans un fonds plus large dédié aux associations est faible, même si cette hypothèse mériterait d'être vérifiée. Les bulletins de liaison du Comité parisien sont donc la source la plus riche que nous ayons au sujet de ces comités de province.

J'ai distingué trois périodes dans l'histoire du Comité : entre juin 1957 et mai 1958, il se consacre à la résolution du cas Maurice Audin, et cette recherche aboutit au livre de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*. Le retour du général de Gaulle au pouvoir fait naître l'espoir d'une évolution du système répressif, espoir rapidement déçu. La seconde période, de mai 1958 à septembre 1960 voit le Comité intensifier son activité éditoriale, journalistique et judiciaire. Il mène désormais une véritable campagne contre la torture. La dernière période, de septembre 1960 (moment où paraît le « Manifeste des 121 ») à janvier 1970 (date de la victoire définitive du Comité Audin lors du procès qui l'oppose au journal *La Voix du Nord*), coïncide avec un durcissement de l'opposition au Comité, et une élévation des risques que prennent ses membres, à l'heure où l'OAS multiplie les attentats. La loi d'amnistie qui suit les accords d'Evian met fin aux espoirs de condamnation des tortionnaires.

Préambule

La découverte de la torture

La « bataille d'Alger » qui s'est engagée entre le FLN et les parachutistes est le moment où s'élabore un système répressif dans lequel la torture joue un rôle central. En mars 1957, le scandale de la torture éclate en métropole, qui est ainsi précipitée dans la protestation contre la manière dont la guerre est conduite. En l'espace d'une quinzaine de jours, plusieurs affaires mettent en cause les méthodes de l'armée. C'est d'abord, le 13 mars, la parution au Seuil de *Contre la torture* de Pierre-Henri Simon, intellectuel catholique pourtant favorable à l'Algérie française. Le 26 mars est annoncé le « suicide » de Me Ali Boumendjel. René Capitant, professeur de droit à la faculté d'Alger, et dont Boumendjel a été l'élève, suspend ses cours en signe de protestation. A la fin du mois, le général Pâris de Bollardière fait savoir qu'il démissionne de l'armée pour contester l'usage de la torture. Face à l'emballement, le gouvernement de Guy Mollet décide, en avril 1957, la création d'une Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, chargée de traiter toutes les affaires relevant d'abus de l'armée française. Elle se réunit pour la première fois le 10 mai.

L'affaire Audin

La fin de l'année 1957 voit la métropole prendre connaissance de l'affaire Audin. Maurice Audin est né le 14 février 1932 d'un père lyonnais et d'une mère issue d'une famille italo-suisse installée en Algérie, près de Blida. Le couple s'installe à Alger en 1940. En 1950, Maurice Audin adhère au Parti communiste algérien (PCA). Passionné de mathématiques, il s'inscrit à la faculté des sciences d'Alger, où il obtient sa licence, son diplôme d'études supérieures, puis prépare une thèse, sous la direction de René de Possel ; il obtient parallèlement un poste d'assistant universitaire dans la même faculté. Après la dissolution du PCA, le 12 septembre 1955, il héberge plusieurs militants clandestins. C'est à son domicile que le médecin Georges Hadjadj, autre militant communiste, soigne Paul Caballero, un des principaux dirigeants du PCA, recherché par l'armée française. Hadjadj, arrêté par les parachutistes et torturé durant trois jours, livre finalement le nom d'Audin.

Le mois de juin 1957 est l'un des plus meurtriers de la « bataille d'Alger ». Les attentats du FLN, qui avaient eu tendance à diminuer depuis février, se succèdent ; le 9 juin, une bombe explose au Casino de la Corniche, faisant huit morts et quatre-vingt-douze blessés. Les obsèques des victimes, le surlendemain, sont accompagnées de violences contre les

Algériens et du saccage de nombreux magasins. Le couvre-feu, habituellement fixé à minuit, est établi à vingt et une heures.

C'est dans ce contexte troublé que Maurice Audin est arrêté à son domicile dans la nuit du 11 au 12 juin 1957, par les parachutistes du 1^{er} RCP (Régiment de chasseurs parachutistes). Il est conduit dans un lieu gardé secret –qui est en fait le centre d'El-Biar, où a été torturé Hadjadj -, tandis que sa femme, Josette Audin, est maintenue avec leurs trois enfants sous surveillance policière et ne peut sortir de chez elle jusqu'au 16 juin au matin. Le domicile des Audin est d'ailleurs transformé en souricière, et c'est en s'y rendant qu'Henri Alleg est, à son tour, arrêté le 12 juin. Josette Audin, toujours sans nouvelles de son mari, tente d'avoir des informations auprès des autorités policières et militaires, mais ne reçoit que des réponses vagues. Elle obtient notamment, le 18, une entrevue avec le lieutenant Mazza, qui lorsqu'elle lui fait part de ses craintes concernant d'éventuelles tortures, lui répond : « Des tortures ? Oh, il y a seulement des interrogatoires un peu durs... ». Le 19 juin, son avocat, Me Pierre Braun, télégraphie à René Coty pour lui demander d'intervenir en faveur de Maurice Audin.

Le 22 juin, quatre informations contradictoires lui parviennent. D'une part, la présidence lui répond que René Coty est intervenu personnellement auprès de Robert Lacoste, ministre résident et gouverneur général de l'Algérie. D'autre part, elle obtient, pour la première fois, des nouvelles de son mari : dans *Le Journal d'Alger*, elle trouve mention de l'arrêté qui l'assigne à résidence. L'après-midi même, elle reçoit de Pierre Maisonneuve, conseiller technique chargé de la coordination des cabinets civil et militaire de Robert Lacoste, une lettre qui confirme ce qu'elle avait lu dans le journal. Cette lettre ajoute que son mari est « en très bonne santé ». Josette Audin y apprend qu'il lui sera « accordé prochainement l'autorisation de communiquer avec lui. » Enfin, venant contrebalancer ces signes encourageants, elle reçoit la visite de deux parachutistes en civil, qui l'informent à mots couverts du décès de son mari⁵.

⁵Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin, 1957-1978*, Paris, Editions de Minuit, 1989, p.67 : « Après avoir jeté un coup d'œil sur le journal du matin et la lettre de M.Maisonneuve, l'un d'eux lui dit : « Ah, votre mari est assigné à résidence...Ne vous faites donc pas de souci », mais il ajoute : « Vous croyez le revoir un jour, votre mari...Espérez, vous pouvez toujours espérer... » Puis, comme l'un des deux hommes avise une photo de Maurice Audin sur la cheminée, elle l'entend dire à deux reprises : « Il était quand même jeune, ce type-là ».

Le 27 juin, Me Jules Borker, le principal avocat de Josette Audin avec Pierre Braun, obtient une entrevue avec le colonel Godard, commandant du secteur Alger-Sahel. Celui-ci lui assure que Maurice Audin sera conduit sous peu devant un juge d'instruction.

Le 29 juin, le même colonel Godard, fait savoir par téléphone à Me Jules Borker que sa cliente pourra se présenter le 1^{er} juillet à son bureau, afin qu'il lui apprenne « une nouvelle plutôt rassurante ». Le jour dit, Josette Audin est en fait reçue par son adjoint, le lieutenant-colonel Roger Trinquier, qui lui lit le rapport du lieutenant-colonel Mayer. Ce rapport, datant du 25 juin, indique que Maurice Audin aurait profité d'un transfert en jeep pour s'évader. Depuis, les parachutistes n'auraient pas de nouvelles de lui. Josette Audin doute immédiatement de cette version de l'« évasion ».

Sous l'impulsion du Comité Audin, le mathématicien devient rapidement un symbole de la répression qui s'exerce. Il n'est cependant pas représentatif des victimes, étant à la fois européen, communiste et universitaire. Ce triple statut permet au Comité d'espérer susciter, autour de son cas, la sympathie d'une large fraction de l'opinion.

Première partie : La naissance du Comité autour du cas Maurice Audin (juin 1957-mai 1958)

Il est possible de distinguer deux grandes phases dans l'existence du Comité Audin. La première est dominée par les recherches menées afin de connaître les circonstances de la disparition de Maurice Audin. C'est la raison pour laquelle il a été créé. Dans un second temps, le Comité élargit son action et choisit, souvent en collaboration avec d'autres organisations, de dénoncer toutes les tortures et les atteintes faites aux droits de l'homme en Algérie. Ces deux périodes ne sont pas séparées par une frontière étanche car le cas Audin ne cessera d'occuper les membres du Comité jusqu'à la fin de la guerre.

La première période commence en juin 1957, les différentes initiatives qui donnent naissance au Comité étant lancées immédiatement après l'annonce de la disparition de Maurice Audin. Ces tentatives aboutissent à la création effective du Comité, à la fin du mois de novembre 1957. Cette phase se clôt en mai 1958, moment de la parution du livre de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*, qui conclut à la mort de Maurice Audin sous la torture.

I) L'idée d'un Comité

L'action conjuguée, d'abord de Josette Audin, puis de quelques intellectuels qui rédigent des pétitions, permet de donner naissance à une véritable « affaire Audin », avant que le livre de Pierre Vidal-Naquet ne vienne consacrer cette expression. Reste à passer de l'indignation à l'action collective. C'est cette étape que franchit Jacques-Fernand Cahen qui, le premier, propose la création d'un Comité Maurice Audin.

1) Trois initiatives

a) Les lettres de Josette Audin

A partir du 16 juin, et au moins jusqu'en septembre, Josette Audin, professeure de mathématiques au lycée Gautier d'Alger, envoie, dit-elle, «peut-être plus de trente lettres⁶», principalement à des enseignants, pour raconter ce qu'elle a vécu. Les journaux jouent un rôle important dans cette tentative de mobilisation. Les premiers à relayer l'inquiétude de Josette Audin sont *L'Humanité*, le 4 juillet, puis *Le Monde*, qui suit l'affaire à partir des 7-8 juillet :

« A Alger, il y avait peu de journaux qui paraissaient sans être caviardés, sans être censurés. Les journaux qui arrivaient de France étaient très souvent censurés, mais il y avait certains journaux qui arrivaient à parler de la guerre d'Algérie quand même, et c'était en particulier le cas du Monde. Donc lorsqu'il publiait des lettres d'enseignants, de personnalités, au sujet de la guerre d'Algérie, comme sur place on ne pouvait rien faire, j'ai écrit à ces différents lecteurs. C'était surtout des gens qui s'indignaient de l'emploi de la torture et de la répression plus que féroce qui s'est exercée à ce moment-là en Algérie. ⁷ »

Si l'on excepte Laurent Schwartz, qu'elle connaît en tant que mathématicienne, et dont son mari lui avait parlé, Josette Audin ne connaît pas les destinataires auxquels elle envoie ces lettres. Outre la recherche d'adresses, son entreprise est compliquée par l'arrivée des vacances. Durant ce que François Mauriac appelle la « saison des crimes⁸ », la société française est démobilisée. Aussi les destinataires des lettres de Josette Audin répondent-ils souvent tardivement. Laurent Schwartz raconte ainsi :

« Un des télégrammes que Josette Audin avait envoyés est arrivé chez moi. Je me trouvais alors, pour tout l'été 1957, à Bombay où il me suivit. Lorsque je le reçus courant juillet, Audin était mort depuis longtemps. De Bombay, j'envoyai de nombreux télégrammes à toutes les autorités françaises. C'était évidemment peine perdue. Je n'ai, du reste, jamais reçu la moindre réponse. ⁹ »

C'est donc à la rentrée de septembre 1957 que ces lettres reçoivent un écho véritable et que la disparition de Maurice Audin provoque la protestation d'un certain nombre d'enseignants et d'universitaires.

⁶ Entretien de l'auteur avec Josette Audin, à son domicile, le 17 janvier 2014.

⁷ *Idem.*

⁸ Il lance cette expression en réaction au putsch qui chasse du trône du Maroc le roi Mohammed V, le 20 août 1953.

⁹ Laurent Schwartz, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Paris, Odile Jacob, 1997, p.383.

b) La montée de la mobilisation

Josette Audin écrit deux lettres au *Monde* ; la première date du 8 juillet. Elle y fait le récit de l'arrestation de son mari et présente, avec un scepticisme non dissimulé, la version officielle de l'armée :

« Or il m'est impossible de croire que mon mari se soit évadé. Cela est matériellement impossible, dans la situation actuelle, avec les forces de police, les militaires qui se trouvent partout. Mon mari n'est pas un sportif, je suis intimement persuadée qu'après avoir passé dix jours entre les mains des parachutistes, il était dans un état physique lui rendant impossible une évasion qu'il n'aurait d'ailleurs pas tentée en d'autres circonstances. C'est pourquoi je suis extrêmement inquiète et je me demande si mon mari est actuellement en vie. Que cache cette prétendue évasion ? Pourquoi ne l'a-t-on pas rendue publique depuis le 21 juin ? »

La seconde lettre date du 13 août. A cette date, Josette Audin espère toujours que son mari est en vie, et qu'il est gardé dans un « camp secret ». Elle dénonce à nouveau l'opacité des pratiques de l'armée. Davantage encore que dans la première lettre, l'allusion à de possibles tortures qui auraient été infligées à Maurice Audin est explicite :

« Depuis quelques jours, (...) des bruits courent à Alger, selon lesquels mon mari serait actuellement dans un camp secret, en très mauvaise condition physique, et j'ai la preuve absolue que mon mari a été torturé après son arrestation.

Je vous demande donc de prendre toutes dispositions pour faire en sorte que l'on contrôle au plus tôt si mon mari n'est pas au secret dans un camp militaire, et, si cela était, qu'on le défère devant la justice et qu'on s'occupe au plus tôt de lui faire donner les soins que pourrait nécessiter son état. »

Cette lettre trouve rapidement un écho, principalement auprès d'enseignants de lycées et d'universitaires. Ainsi, deux jours, plus tard, est publiée la lettre d'un jeune assistant à la Sorbonne, Jean-René Gillet. C'est la mention de la torture qui le fait réagir :

« Je ne connais pas M. Audin, j'ignore ce qui lui est reproché Mais de la lettre de Mme Audin une phrase me déchire : « J'ai la certitude absolue (sic), écrit-elle, que mon mari a été torturé ». Une telle affirmation ne peut tomber dans le silence, elle demande plus que des inquiétudes chuchotées. Rien, aucun argument,

*aucune finasserie, ne peut être mis en balance avec la souffrance d'un homme supplicié.*¹⁰»

La fin des vacances accélère la mobilisation dans la presse. Le 28 août, *Le Monde* publie des extraits de lettres de protestation. Parmi les signataires, on trouve plusieurs agrégés. L'article signale en outre le soutien de deux militants anticolonialistes qui joueront un rôle au sein du Comité Audin : Jacques-Fernand Cahen, agrégé d'anglais enseignant au Prytanée militaire de La Flèche, un lycée où sont éduqués les fils de militaires, et Pierre Vidal-Naquet, assistant d'histoire ancienne à l'université de Caen. Vidal-Naquet est informé de la disparition de Maurice Audin par une lettre de lecteur signée par l'historien Jean Bruhat. Après que *Le Monde* a signalé sa lettre le 28 août, il en recevra une, au début de septembre, de Josette Audin, lui demandant de l'aider. Ainsi, l'information circule entre trois pôles (Josette Audin, *Le Monde*, ses lecteurs), et que la prise de contact peut venir aussi bien d'une initiative de Josette Audin que de celle des lecteurs.

Le contenu des lettres de lecteurs est sensiblement le même : leurs auteurs réclament un éclaircissement de la part de l'armée sur la situation du jeune mathématicien et sur les conditions dans lesquelles il a été assigné à résidence. Le 10 septembre, *Le Monde* signale une lettre signée par trente universitaires et adressée au ministre de l'Éducation nationale, dans laquelle ils demandent une enquête. Le 22 octobre, une nouvelle lettre du même type est adressée au ministre, signée par cinquante-cinq professeurs de lycée. Par ailleurs, une pétition nationale est lancée par deux assistants de l'Université, les communistes Michel Crouzet et Luc Montagnier, futurs membres du Comité¹¹.

c) L'idée de Jacques-Fernand Cahen

C'est Jacques-Fernand Cahen qui, le premier, a l'idée de créer ce qui s'appellera le Comité Audin¹². Son rôle de fondateur est plusieurs fois reconnu par Pierre Vidal-Naquet dans ses écrits.

¹⁰ *Le Monde*, 16 août 1957.

¹¹ Pour un aperçu global des pétitions demandant l'éclaircissement du cas Audin, voir « Recueil. Tracts relatifs à l'affaire Audin », BNF (Microfilm M- 14796).

¹² Gérard Boëldieu, « À l'origine du comité Audin : Jacques-Fernand Cahen », in : Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre 1954-1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 265-269.

« Lui aussi avait reçu une lettre de Josette Audin, et il écrivit à tous ceux dont elle lui avait donné les coordonnées pour leur proposer de créer un Comité pour la recherche de Maurice Audin. ¹³»

On sait peu de choses de ses engagements ultérieurs, puisqu'il ne participera pas aux actions du comité. L'article de Gérard Boëldieu indique qu'à cette période il présente certaines caractéristiques qui se rencontrent régulièrement dans les milieux anticolonialistes : Juif converti au catholicisme, membre de la Nouvelle Gauche, il se montre critique à l'égard du communisme, et notamment depuis la répression qui a sévi en Hongrie. Au Prytanée militaire, il côtoie le philosophe Jean-François Lyotard, et aurait adhéré au groupe Socialisme ou Barbarie. Nous savons en outre qu'il est ouvertement favorable à l'indépendance de l'Algérie. Il correspond avec Josette Audin et lui demande de lui communiquer les adresses de tous ceux à qui elle a écrit. Il les contacte ensuite, en leur proposant de fonder un comité pour la recherche de Maurice Audin.

Cependant, tous les futurs membres ne sont pas mis au courant de ce projet par Cahen. Laurent Schwartz indique : « Je crois bien que c'est André Kahane, frère du mathématicien Jean-Pierre Kahane, qui vint me proposer la création du comité. ¹⁴» Gérard Tronel est, à son tour, informé de la disparition de Maurice Audin et de l'existence du comité par Laurent Schwartz :

« Je suivais les cours de Laurent Schwartz, qui faisait des cours de 18h30 à 20h à la faculté des sciences de Paris. Au début de novembre 1957, il a arrêté son cours dix minutes avant la fin, et il nous a parlé de l'affaire Audin, très rapidement (...) A ce moment-là ça a éveillé mon intérêt. ¹⁵»

Pierre Vidal-Naquet, en revanche, reçoit une lettre de Jacques-Fernand Cahen. Il est d'abord réticent : « Ma première réaction fut négative : il me paraissait absurde de partir « à la recherche » d'un mort. Je ne comprenais pas que là était le nœud de l'affaire. ¹⁶» Si Maurice Audin est, comme il le suppose, effectivement mort, le but du Comité est alors d'éclaircir les circonstances de cette mort, circonstances liées à la pratique de la torture. Les fondateurs du Comité ont donc à l'esprit qu'au-delà du cas d'Audin, un Comité de cette nature a pour vocation de dénoncer la torture.

¹³ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...*, *op.cit.*, p.29. Ce rôle est également confirmé par Marianne Debouzy (entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe).

¹⁴ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.386.

¹⁵ Entretien de Gérard Tronel au domicile de l'auteur, le 26 janvier 2014.

¹⁶ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires : 1955-1998*. t. II. *Le trouble et la lumière*, Paris, Le Seuil, 2007. p.62.

2) La fondation du Comité Audin

a) La soirée chez Benjamin Weill-Hallé

Le Comité Maurice Audin est officiellement fondé à la fin du mois de novembre, lors d'une réunion au domicile de Pr. Benjamin Weill-Hallé, membre de l'Académie de médecine et grand-oncle de l'éditeur Jérôme Lindon ; Weill-Hallé décède quelques semaines plus tard, et Pierre Vidal-Naquet lui dédiera *L'Affaire Audin*. Il est difficile de dire qui était là; Pierre Vidal-Naquet, dans ses *Mémoires*, n'est certain que de la présence de Michel Crouzet et de lui-même¹⁷. D'autres, comme David Rousset, fondateur de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, n'apparurent qu'à cette occasion¹⁸. La conversation porte, selon Vidal-Naquet sur une pétition visant à éviter la guillotine à Djamilia Bouhired, encore peu connue à ce moment-là. Elle est signée notamment par Suzanne Aron, la femme de Raymond Aron. La réunion a lieu sans Josette Audin, qui n'arrive à Paris que quelques jours plus tard, à l'occasion de la soutenance de thèse *in absentia* de son mari.

b) Un moment clé : la soutenance de thèse *in absentia*

Le 2 décembre est organisée, à la Sorbonne, la soutenance *in absentia* de la thèse de Maurice Audin. La salle des thèses, initialement réservée, étant trop petite (environ soixante places), l'amphithéâtre de physiologie est finalement choisi pour accueillir la soutenance. Cependant, il se révèle trop exigü (trois cent cinquante places) pour accueillir les quelque mille personnes venues écouter, et dont une partie doit se masser aux abords de l'amphithéâtre. C'est à l'origine le Pr. René de Possel, le directeur de thèse à Alger d'Audin, qui propose cette procédure à Laurent Schwartz, qui devait initialement faire partie du jury de thèse; l'entreprise est appuyée par Joseph Pérès, doyen de la faculté des sciences de Paris. Enfin Favard est choisi comme président du jury, et Dixmier comme membre. Cet événement doit davantage être mis au crédit de l'indignation de quelques mathématiciens que de l'action d'un comité qui vient d'être créé, en dépit du rôle joué par Laurent Schwartz ; parmi les membres du Comité, nous savons que Michel Crouzet était présent, de même qu'Albert

¹⁷ *Ibid.*, p.63.

¹⁸ David Rousset, Émile Copfermann, *David Rousset, une vie dans le siècle: fragments d'autobiographie*, Paris, Plon, 1991, p.142.

Châtelet, tandis que Pierre Vidal-Naquet était absent¹⁹. Par souci d'impartialité, Schwartz signale que la thèse contient quelques erreurs qu'il impute à l'incapacité où s'est trouvé Maurice Audin de mettre la dernière main à son travail²⁰. A l'issue de la séance, ce dernier est promu docteur ès sciences, et sa thèse reçoit la mention « très honorable ».

Surtout, l'événement a lieu dans un amphithéâtre bondé, en présence de quelques célébrités hostiles à la guerre d'Algérie, notamment François Mauriac, qui le relate dans son « Bloc-notes » de *L'Express* du 7 décembre, ou encore Louis Massignon, engagé précocement dans la lutte pour la résolution des problèmes coloniaux au sein du Comité France-Maghreb. Quelques hommes politiques appartenant à la gauche non communiste sont également présents, comme Edouard Depreux et Marceau Pivert. Outre *L'Express*, *France Observateur* relate l'événement, sous la plume de Patrick Kessel, qui écrit : « Si exprimer son souci de dignité humaine est une manifestation politique, alors la soutenance de thèse de Maurice Audin en était une.²¹ » La volontaire mise en scène de la séance – par exemple le fait que Favart, en tant que président, commence par demander très haut : « Maurice Audin est-il présent dans cette salle ? » - concourt à renforcer l'émotion décrite par les différents témoins.

La thèse d'Audin *in absentia*, sa forte dimension symbolique, la rareté d'une telle procédure, et sa médiatisation par voie de presse, servent de « détonateur dans le combat contre les tortures²² ». Beaucoup entendent alors parler pour la première fois de ce qui ne s'appelle pas encore l'affaire Audin ; c'est par exemple le cas de Paul Thibaud futur directeur du journal *Vérité-Liberté*, secrétaire de rédaction d'*Esprit* :

« Je me souviens très bien - c'était à *Esprit* - à la réunion du journal, il y avait un de nos camarades et amis, Jean Conilh, qui avait assisté lui-même à la soutenance. Il nous a parlé de ça avec une émotion non dissimulée.²³ »

c) La composition du Comité

Il est difficile d'établir une liste exhaustive des membres du secrétariat du Comité Audin : les sources les plus riches se limitent à une énumération où affleure le sentiment

¹⁹ Entretien de l'auteur avec Michel Crouzet, dans un café à Paris, le 16 février 2014. Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.64.

²⁰ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.383-384.

²¹ Patrick Kessel, « En l'absence d'Audin », *France Observateur*, 5 décembre 1957.

²² Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.384.

²³ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014.

d'une incomplétude²⁴. Pierre Vidal-Naquet a plusieurs fois recours à des expressions qui la suggèrent : après avoir mentionné Henri Marrou et Jean Dresch, il ajoute qu'« il faudrait en citer beaucoup d'autres.²⁵» Puis plus loin : « Beaucoup d'autres encore²⁶». Il semble qu'il faille distinguer entre les acteurs dont l'appartenance au Comité ne fait aucun doute, et les autres, dont les noms reviennent plus rarement, peut-être parce qu'ils sont moins proches de ceux qui ont raconté plus tard l'histoire du Comité. Il existe des cas problématiques, où les sources se contredisent. C'est le cas de Jules Borker, l'avocat communiste de Josette Audin, dont René Gallissot affirme qu'il anima le Comité Audin²⁷. Cette hypothèse est contestée par d'autres sources : Pierre Vidal-Naquet ne le mentionne pas comme membre, pas plus que Laurent Schwartz. Marianne Debouzy et Gérard Tronel sont du même avis. Laurent Schwartz voit d'ailleurs en Jules Borker une volonté souvent antagoniste : « Borker, qui était communiste et l'est resté, était très sectaire, et s'opposa à nombre d'initiatives, notamment parce qu'il voulait farouchement se réserver le monopole de la publication des informations recueillies par le comité, ce que nous refusions²⁸». Ces incertitudes sont liées aux différents degrés d'implication des acteurs au sein du Comité ; la présence de telle signature au bas d'une lettre aux adhérents ou d'un tract n'est pas un témoignage probant, dans la mesure où les noms qui reviennent sont le plus souvent ceux des « initiateurs » du Comité (Michel Crouzet, Luc Montagnier, Pierre Vidal-Naquet et Jacques Panijel), ou bien des présidents et vice-présidents (Albert Châtelet puis Laurent Schwartz, Henri Marrou et Jean Dresch). Or ce sont deux cas opposés : les « initiateurs » sont considérés comme très actifs, tandis que ceux qui détiennent des titres honorifiques ne semblent pas, selon les témoignages recueillis, être venus régulièrement aux réunions, à l'exception de Laurent Schwartz. Le Comité Audin n'a pas produit de liste énumérant les membres du bureau, comparable à celle qu'on trouve dans les journaux de la presse parallèle : le journal *Vérité-Liberté* par exemple fait figurer les membres des comités de direction et de rédaction²⁹. Fondamentalement, ces incertitudes s'expliquent par la structure souple et relativement informelle du Comité : contrairement aux partis politiques, il n'existe pas de cartes d'adhérents permettant de tracer une ligne entre les membres et les non-membres.

²⁴ Il y a trois sources principales: Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.64-67 ; *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.35-36 ; Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.386-387.

²⁵ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.66.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ René Gallissot, « Jules Borker », in : Jules Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, (Dictionnaire Algérie).

²⁸ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.387.

²⁹ Voir par exemple la p.1 du numéro spécial de *Vérité-Liberté* publié en juin 1960.

Dans la catégorie des membres actifs se rangent ceux qui composent le « quatuor de base du Comité³⁰ » : Pierre Vidal-Naquet, Michel Crouzet, Luc Montagnier et Jacques Panijel. Pierre Vidal-Naquet, alors âgé de vingt-sept ans, est encore inconnu du grand public, même si ses premiers articles lui ont permis d'acquérir une petite notoriété dans le cercle étroit des historiens antiquisants. Issu d'une famille bourgeoise, militant de gauche sans affiliation à un parti, il a été averti du sort de Maurice Audin par une lettre de sa femme. Il est déjà entré modestement en lutte contre la torture, en incitant son ami Robert Bonnaud à coucher par écrit le récit de son expérience comme soldat en Algérie. Il apporte ensuite le texte à Jean-Marie Domenach, directeur d'*Esprit*. « La paix des Némentchas » paraît dans la revue, au mois d'avril 1957. L'article, dont il espère qu'il fera grand bruit, n'a qu'un faible écho³¹. Michel Crouzet, futur spécialiste de Stendhal, est assistant de littérature à la Sorbonne, et militant actif, quoique critique, au sein du PC. Luc Montagnier, futur prix Nobel pour son identification du virus du Sida, est docteur en médecine, et également membre du PC, d'un communisme que Pierre Vidal-Naquet qualifie d'orthodoxe³². Jacques Panijel enfin, un peu plus âgé, est un ancien membre de la Résistance, torturé pendant la Seconde Guerre mondiale³³ ; il est biologiste à l'Institut Pasteur, mais également romancier³⁴.

A ces quatre « initiateurs » s'ajoutent un certain nombre de membres qui semblent avoir été actifs et régulièrement présents aux réunions du Comité. C'est le cas de Laurent Schwartz, né en 1915, ancien trotskyste, qui a déjà une longue expérience militante derrière lui. Mais, de son propre point de vue, la guerre d'Algérie lui permet de donner sa pleine mesure :

« J'avais été trotskyste, mais n'avais pas su, pendant la guerre, m'insérer dans un combat de masse. En restant fidèle à l'internationalisme et à l'anticolonialisme hérités du trotskysme, j'étais cette fois de plain-pied dans la lutte, aux côtés d'une bonne partie de l'intelligentsia française, et prêt à jouer un rôle à la hauteur de mon engagement profond. »³⁵

³⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.66. Laurent Schwartz va dans le même sens (*Un mathématicien...op.cit.*, p.386).

³¹ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.55.

³² Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.65.

³³ Voir Jim House, Neil MacMaster, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire*, Tallandier, 2008, p.310.

³⁴ Il raconte son expérience de résistant dans le roman *La Rage* (1948).

³⁵ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.374.

Dès la fin de l'année 1955, il s'engage dans plusieurs comités³⁶ : d'abord au « Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord », fondé par Edgar Morin, Robert Antelme, Dionys Mascolo et Louis-René des Forêts, qui organise notamment un meeting salle Wagram, le 27 juin 1955, dont sera tirée une brochure³⁷. Il y côtoie Jean Dresch, lui aussi futur membre du Comité Audin, ainsi que d'autres participants très actifs dans la protestation contre la guerre d'Algérie, comme Robert Barrat, André Mandouze, tous deux chrétiens de gauche, ou encore Jean-Paul Sartre. Il adhère également au « Comité contre l'exécution de Ben Boulaïd », créé en juillet 1955, dont font aussi partie François Mauriac et Jean-Marie Domenach. Citons enfin son appartenance au « Comité du colloque pour l'étude des solutions du problème algérien », dont le but excède une simple condamnation de la guerre. Il y retrouve cette fois des arabisants, comme Régis Blachère et Jacques Berque, des chrétiens de gauche, mais aussi Raymond Aron, officiellement partisan de l'indépendance depuis son livre *La Tragédie algérienne*. Le Comité est présidé par Albert Châtelet, mathématicien et doyen honoraire de la faculté des sciences de Paris, futur président du Comité Audin.

Madeleine Rebérioux est quant à elle agrégée d'histoire depuis 1945 et membre du PC. En 1957, elle enseigne au lycée Marcellin-Berthelot de Saint-Maur. A la suite de l'assassinat d'Ali Boumendjel (le 23 mars 1957), elle fonde le Comité interlycées contre la guerre d'Algérie, avec trois autres femmes, Bianca Lamblin, Geneviève Trémouilles et Andrée Tournès. A mesure que la guerre se prolonge, le Comité interlycées connaît d'autres noms : il devient, dans certaines brochures, le Comité de vigilance universitaire, ou encore le Comité de vigilance interuniversitaire pour la défense des libertés et de la paix en Algérie³⁸. C'est en tant que représentante de ce comité qu'elle entre au secrétariat du Comité Audin, à partir de 1959-1960. Elle intègre la Sorbonne à la même époque³⁹.

³⁶ Pour une liste plus exhaustive des comités créés au début de la guerre, voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 2005, p.48-49.

³⁷ Pierre Vidal-Naquet affirme que c'est « le plus ancien de tous les groupements d'intellectuels » pendant la guerre d'Algérie (« Une fidélité têtue. La résistance à la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1986, p.9.).

³⁸ Voir par exemple la lettre du 20 mars 1960 adressée aux adhérents, au nom du Comité de vigilance universitaire pour la défense des libertés et la paix en Algérie.

³⁹ Pour le détail des activités du Comité interlycées, voir Patrick Eveno, Jean Planchais, *La guerre d'Algérie: dossiers et témoignages*, Paris, La Découverte, 1989, p.200-202.

Louis et Hélène Lalande, et leur fille Marianne Debouzy sont également des piliers du comité. La solidarité familiale joue vraisemblablement un rôle dans leur engagement, puisque Hélène Lalande est cousine germaine de Laurent Schwartz :

« Au début, nous nous réunissions dans une quelconque brasserie du quartier Latin. Le Comité trouva parfois l'hospitalité chez nous, rue du Cherche-Midi. Très vite, cependant, il prit l'habitude d'être l'hôte d'Hélène et Louis Lalande, rue Jean-Bart, à quelques mètres du commissariat de police. Louis et Hélène, parents d'un des membres du Comité, Marianne Debouzy, avaient dépassé l'âge de la retraite, mais ils avaient décidé de consacrer du temps et de la peine à cette cause qui leur rappelait l'affaire Dreyfus. ⁴⁰»

Si Marianne Debouzy (assistante à la faculté des lettres de Lille, de 1956 jusqu'à la fin de la guerre, dans le département d'anglais et d'américain) ne se souvient pas avoir été présente en novembre 1957 lors de la réunion chez Weill-Hallé, elle est parmi les premières à se joindre au Comité. Quant à son mari Jacques Debouzy, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, cité par Pierre Vidal-Naquet comme un des membres du Comité, il n'aurait en réalité apporté qu'un soutien moral⁴¹. Au total, la composition du Comité fait la part belle aux universitaires : on peut encore citer Elisabeth Labrousse, spécialiste du philosophe Pierre Bayle ; elle est issue de la famille protestante des Goguel, illustre lignée d'universitaires. Quant à Pierre Deyon, historien participant occasionnellement aux réunions du Comité, il avait rompu avec le PC après les événements de Budapest⁴². Selon Pierre Vidal-Naquet, il rejoint le Comité en 1960, à la même époque que Madeleine Rebérioux⁴³.

D'autres noms reviennent de manière plus épisodique : ainsi d'Oliver Lutaud, mentionné uniquement chez Pierre Vidal-Naquet, qui le décrit comme un « angliciste et spécialiste des « niveleurs » du XVIIe siècle, petit-fils d'un ancien gouverneur général de l'Algérie, aimant les interminables conversations téléphoniques. ⁴⁴» ; le géographe Bernard

⁴⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.64.

⁴¹ *Ibid.*, p.66. Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014 (reproduit en annexe) : « Il y était de cœur, mais comme il bossait énormément pour les étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud... ».

⁴² Correspondance électronique de Gérard Tronel avec l'auteur, le 8 mars 2014, à propos de Pierre Deyon : « Il est venu une fois ou deux aux réunions du comité, je crois me souvenir qu'il était professeur à Lille ». Il est cité dans le bulletin de liaison du Comité Audin de juin 1961 comme un « membre du bureau national », c'est-à-dire du bureau parisien.

⁴³ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.36.

⁴⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.66.

Kayser⁴⁵ ; Jean Czarnecki (« long comme un jour sans pain, protestant austère »), se trouve dans le même cas, même si son activité de l'époque est un peu mieux connue : il est l'un des signataires du « Manifeste des 121 », et membre du Comité de patronage du Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix, aussi appelé le « Centre du Landy ». Ce Comité collaborera régulièrement avec le Comité Audin. Enfin il rédige des articles pour le journal du « Centre du Landy », *Témoignages et documents*⁴⁶. Il mentionne également le sénateur « indépendant » André Armengaud, qui politiquement parlant fait figure d'exception au sein du Comité⁴⁷. Laurent Schwartz, qui garde un souvenir précis des mathématiciens du Comité, évoque Marc Barbut, « algébriste travaillant à l'IHES⁴⁸ », ainsi que le fils d'Elisabeth Labrousse, dont il ne précise pas la spécialité et la position académique⁴⁹. Enfin certains membres, tels Gérard Tronel et son épouse Monique, ne sont cités nulle part⁵⁰.

Le Comité se dotera, à partir de 1960, d'un président, Albert Châtelet, et de deux vice-présidents, Henri Marrou et Jean Dresch. Ces titres sont essentiellement honorifiques : Albert Châtelet est choisi en raison de son prestige universitaire, mais suit d'assez loin les activités du Comité, étant informé des nouvelles initiatives par lettres⁵¹. C'est également le cas d'Henri Marrou, professeur d'histoire antique à la Sorbonne, qui s'est illustré dans la lutte contre la torture par son article « France, ma patrie... ». Il a dirigé le diplôme d'études supérieures de Pierre Vidal-Naquet, et tous deux entretiennent des rapports amicaux. Jean Dresch, membre du Parti communiste et professeur de géographie à la Sorbonne, fut également le professeur de Pierre Vidal-Naquet⁵². Il est également possible, selon Gérard Tronel, que Robert Badinter,

⁴⁵ Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat : un historien dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1989, p.15. Sa présence au Comité Audin est confirmée par Michel Crouzet (entretien avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014).

⁴⁶ Voir notamment son article publié dans le premier numéro de *Témoignages et documents* publié en janvier 1958, intitulé « L'Affaire Audin » (p.2).

⁴⁷ Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la République : essai d'histoire et de politique contemporaine, 1954-1962*, Paris, Maspero, 1975, p.145.

⁴⁸ Laurent Schwartz, « L'engagement de Pierre Vidal-Naquet dans la guerre d'Algérie » : in François Hartog, Pauline Schmitt Pantel et Alain Schnapp (dir.), *Pierre Vidal-Naquet, un historien dans la cité*, p.27.

⁴⁹ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.386.

⁵⁰ Marianne Debouzy confirme leur présence aux réunions du Comité.

Correspondance électronique de Gérard Tronel avec l'auteur, le 15 mai 2014 : « Ma femme venait rarement aux réunions mais elle participait surtout aux envois de courrier : plusieurs centaines de lettres deux ou trois fois par an. ».

⁵¹ Luc Montagnier notamment lui envoie plusieurs lettres. Voir Jean-François Condette, *Albert Châtelet : la République par l'école, 1883-1960*, Arras, Artois presse université, 2009, p. 503-507.

⁵² Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014 (reproduit en annexe) : « Je connaissais Jean Dresch de vue et je sais très bien qui c'était, mais je ne crois pas que je l'aie jamais vu au

qui sera l'avocat du Comité, et Claude Bourdet aient participé à une ou plusieurs réunions, sans être membres du bureau.

3) Les comités de province

a) Le comité de Caen

Si le Comité Audin de Paris est resté de loin le plus célèbre, et joue un rôle de fédérateur, il ne fut pas le seul : dans quelques villes de France naissent d'autres comités Maurice Audin de taille plus modeste, plus ou moins structurés, et dont l'action est principalement connue grâce au bulletin de liaison du Comité Audin parisien. Le plus important, après celui de Paris, est sans aucun doute celui de Caen, fondé le 8 janvier 1958. Pierre Vidal-Naquet en détaille l'organisation : « Roger Apéry en était le président, Sylvère Monod, angliciste et traducteur de Dickens et de Conrad, le trésorier. J'en assurais le secrétariat ⁵³ ». Roger Apéry, mathématicien, est membre du Parti radical, au même titre qu'Albert Châtelet dont il est proche. Les lettres de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin attestent du dynamisme de ce comité parmi des enseignants que lui-même décrit comme fortement engagés contre la torture et la guerre d'Algérie : « Un comité Audin a été fondé à Caen. Il groupe une centaine d'enseignants, ce qui est beaucoup pour une petite ville. ⁵⁴ » Dans une autre lettre, datée du 22 mars 1959, il signale qu'un meeting prévu à Paris a finalement été interdit, mais qu'un autre, organisé par le comité de Caen, a suscité une forte mobilisation, ce qui est pour lui une consolation. En fait, ce meeting qui a lieu le 18 mars et auquel participent notamment Vidal-Naquet, Robert Barrat et Jacques Vergès, sera à l'origine de la démission de Roger Apéry, choqué par les propos tenus. « Assurément, les propos en question lors de ce meeting manquaient de mesure, surtout ceux de Jacques Vergès (...), mais la décision d'Apéry avait été prise avant cela. ⁵⁵ »

b) Les autres Comités Audin

Le bulletin de liaison du Comité parisien suggère une véritable floraison de comités provinciaux, sans qu'il soit possible la plupart du temps d'indiquer plus que leur lieu

Comité Audin ». Gérard Tronel : « Jean Dresch (...) était adhérent au comité, mais il n'était pas un membre actif, je ne l'ai jamais rencontré aux réunions du comité. ».

⁵³ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.68.

⁵⁴ Lettre du 14 janvier 1958.

⁵⁵ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.113.

d'existence. Dans le cas du comité de Clermont-Ferrand, une lettre de son secrétaire paraît dans le bulletin de liaison de juin 1961 :

« La section de Clermont du Comité Audin s'est réunie le 6 mai. Créé en juin 1960, elle a organisé le 11 décembre 1960 une conférence de M.Deyon, membre du bureau national. Le 20 mars 1961 a eu lieu, en coopération avec les cheminots, une réunion animée par MM. Delrue et Samuel. Fin mars, nous organisons avec le Comité de paix des étudiants en sciences (...). Le 19 avril, la Ligue des droits de l'homme et la section du Comité Audin organisèrent une réunion commune (180 présents). »

L'auteur de la lettre parle du comité de Clermont comme d'une « section » du comité parisien. D'après le bulletin de liaison de novembre-décembre 1960, à la suite de la décision du Comité parisien de se constituer en association officielle régie par la loi de 1901, les autres comités doivent choisir « soit de se constituer en sections dépendant du Comité National, soit de créer des Comités provinciaux autonomes, qu'ils peuvent éventuellement placer sous le régime de la même loi de 1901 en spécifiant obligatoirement le département dans lequel ils exercent leur activité.⁵⁶ » Le Comité de Clermont a donc choisi le premier terme de l'alternative ; en revanche, celui de Caen, à l'initiative de Roger Apéry, choisit de conserver son autonomie, et il semble qu'il soit le seul dans ce cas⁵⁷. La lettre continue ainsi :

A la suite de notre action, des sections se sont formées dans diverses localités, en particulier à Beaumont et à Brioude. Des réunions d'information y sont prévues dans le proche avenir, ainsi qu'à Thiers et à Boisjourn.

Le 23 avril, dès le début du putsch d'Alger, notre section adhère au Comité de coordination des forces républicaines et démocratiques. Il travaille activement, au sein de ce Comité, à l'union contre le coup de force fasciste. Il aide de son mieux à la réussite de la grève et du meeting du 24 avril. Il continue sa participation à ce Comité, car la vigilance reste nécessaire. »

Comme le comité parisien, celui de Clermont adopte une stratégie d'alliance avec d'autres organisations (ici les cheminots, le Comité de paix des étudiants en sciences et la Ligue des droits de l'homme, allié majeur du comité parisien) ; il adhère également à une organisation groupant plusieurs comités déjà constitués, le Comité de coordination des forces républicaines et démocratiques, et ce au moment du putsch d'Alger, c'est-à-dire lors d'une

⁵⁶ Bulletin de liaison du Comité Audin, novembre-décembre 1960, p.3. (BDIC, cote : 8 P Rés 198).

⁵⁷ Bertrand Hamelin, « Une mobilisation d'intellectuels inédite : le milieu universitaire caennais » in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre...op.cit.*, p.150.

des crises de la guerre d'Algérie. Le Comité Audin s'affilie à plusieurs groupements de ce type au cours de la guerre, comme le Centre de coordination de Pleyel pour la paix et la négociation en Algérie⁵⁸. Toutefois, ce dernier n'a pas pour but de mobiliser en vue de résister à une menace imminente qui pèserait sur la démocratie, mais de réfléchir à une solution au « problème algérien ».

Cependant, il existe aussi des cas où certains membres du Comité parisien adhèrent à des comités « d'urgence », qui recherchent davantage l'engagement des individus que des comités déjà constitués; ces comités sont ainsi l'occasion de recompositions, bien que les mêmes noms reviennent souvent. Ainsi, le Comité de résistance contre le fascisme est créé le 11 mars 1958 après des incidents provoqués par l'extrême-droite à l'occasion de meetings organisés par la gauche, et la multiplication des saisies d'ouvrages. Il regroupe notamment Laurent Schwartz, Madeleine Rebérioux et René-William Thorp, l'avocat de Josette Audin. Le 25 mai 1958, face à la crainte de voir De Gaulle instaurer un régime « fasciste », un Comité national universitaire de défense de la République est constitué. Laurent Schwartz en fait partie, de même qu'Alfred Kastler, Maxime Rodinson, Paul Ricoeur ou encore Vladimir Jankélévitch⁵⁹. Dernier exemple, la Ligue d'action pour le rassemblement antifasciste, fondée le 4 décembre 1961 à la suite de la répression du 17 octobre, regroupe notamment, issus du Comité Audin, Laurent Schwartz, Jean Dresch, Pierre Vidal-Naquet, Jacques Panijel et Madeleine Rebérioux, ainsi que Robert Barrat et Claude Bourdet notamment⁶⁰. Ces trois comités font référence, explicitement ou non, au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, fondé à la suite de l'émeute des ligues devant le Palais-Bourbon, le 6 février 1934. Plus largement, les références au fascisme sont récurrentes au sein des comités de l'époque, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Si le Comité de Clermont est assez dynamique pour organiser diverses manifestations publiques (meetings, réunions d'information, mais aussi grèves), il suscite à son tour, selon une logique de dissémination, la création de comités qu'on imagine de très petite taille, comme ici à Beaumont et à Brioude. Dans la majeure partie des cas recensés cependant, les comités de province sont situés dans des villes de grande taille. Ainsi la brochure de quatre

⁵⁸ Voir le bulletin de liaison de juin 1960, où est signalé le congrès annuel du Centre de coordination de Pleyel (p.4) ; « Le Comité Audin sera représenté à ce Congrès ».

⁵⁹ Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1990, p.210.

⁶⁰ Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1979. p.377.

pages *L’Affaire Audin*, diffusée avant le livre du même nom, au début de l’année 1958, donne une liste conséquente de comités dans de grandes villes de France, qui sont pour la plupart des villes universitaires :

« *Des Comités Audin se fondaient un peu partout, à Paris le 16 décembre, à Caen le 8 janvier, à Amiens, à Clermont-Ferrand, à Lille, à Strasbourg, à Montpellier, à Quimper, à Marseille.* ⁶¹»

Gérard Tronel pense qu’il existait aussi un Comité Audin au Prytanée militaire de La Flèche, ce que l’article de Gérard Boëldieu sur Jacques-Fernand Cahen ne permet pas de confirmer⁶².

II) Le Comité Audin en perspective

Il importe, pour comprendre la naissance du Comité Audin, de mettre en lumière certains phénomènes politiques, qui lui sont extérieurs mais contribuent à rendre possible un tel comité, tant dans ses composantes politiques que dans ses thèmes de protestation. Il s’agit avant tout d’une réorientation politique des intellectuels de gauche, marquée par un éloignement, et dans certains cas un divorce, avec les grands partis de gauche. Cette désolidarisation provoque en retour une redéfinition de l’intellectuel, non plus « organique », selon la terminologie de Gramsci, c’est-à-dire militant dans un parti ou compagnon de route ; c’est le retour d’un intellectuel moraliste, dévoué à des valeurs universelles, et dont le modèle historique est l’intellectuel dreyfusard, modèle d’ailleurs régulièrement invoqué par les acteurs.

1) Les conditions politiques d’apparition du Comité Audin

a) Le divorce entre les intellectuels et les partis de gauche

La guerre d’Algérie est à l’origine, au moins en partie, de la crise qui s’ouvre entre les deux grands partis de gauche de l’époque, le PCF et la SFIO, et la fraction anticolonialiste des intellectuels de gauche. Selon Sylvie Thénault, « l’illusion d’une colonisation bénéfique a (...) maintenu les gauches dans une politique niant le fait national et en réprimant les

⁶¹ Pierre Vidal-Naquet, *L’Affaire Audin...op.cit.*, p.4.

⁶² Entretien de Gérard Tronel avec l’auteur, au domicile de l’auteur, le 26 janvier 2014.

manifestations.⁶³» Les membres du Comité font partie de ceux pour qui les partis se sont discrédités en adoptant certaines positions.

Le PCF, premier parti de France au lendemain de la guerre, jouit d'un immense prestige notamment auprès des intellectuels qui adhèrent massivement. En 1956, ces derniers doivent affronter successivement deux événements qui sont, en fait, les premiers jalons du reflux du communisme. C'est d'abord la publication, en juin 1956, du rapport présenté par Khrouchtchev, lors du XXe Congrès du PCUS (Parti Communiste de l'Union Soviétique), qui dénonce ouvertement les crimes de Staline et condamne le culte de la personnalité dont il a fait l'objet. Cette critique du stalinisme se répercute, aux yeux d'une partie des intellectuels français, sur le PCF, qui jusqu'alors avait revendiqué sa fidélité à la politique menée en URSS. Aux yeux de Pierre Vidal-Naquet, « le mythe de l'incarnation du socialisme en URSS pouvait encore bondir et rebondir. Il était tout de même – on s'en rendit compte peu à peu – frappé à mort.⁶⁴» Dans le cas du Comité Audin, il convient toutefois de relativiser les conséquences de cet *aggiornamento* sur les positions politiques de ses membres. Ainsi, certains comme Laurent Schwartz, longtemps trotskiste, n'avaient pas attendu cela pour adopter une attitude critique vis-à-vis du stalinisme. A l'inverse, les membres communistes du Comité, comme Michel Crouzet ou Jean Dresch, demeurent adhérents au parti.

Le second choc est la violente répression de l'insurrection de Budapest, en octobre de la même année. A cette occasion, le PCF reste solidaire de Moscou et s'aliène du même coup la confiance d'un grand nombre d'intellectuels occidentaux. Dernier élément à charge aux yeux de militants tels que ceux qui composent le Comité Audin, le PCF ne prend pas clairement parti pour l'indépendance algérienne. Sur le plan international, ce parti se focalise longtemps sur le problème du réarmement allemand, laissant le « problème algérien » au second plan. D'autre part, ses traditions anticolonialistes sont occultées par le souci de défendre les Français d'Algérie, qui appartiennent pour une bonne part à la classe ouvrière. Enfin, il interprète la révolte algérienne comme un nationalisme réactionnaire ; il demeure solidaire de la SFIO au moment de voter les « pouvoirs spéciaux », le 12 mars 1956. Le retour du général de Gaulle au pouvoir et le triomphe gaulliste du référendum sur la nouvelle Constitution provoquent l'émergence de critiques internes au parti. La cellule « Sorbonne-Lettres » du PC, adopte, le 10 octobre 1958, un texte remettant en cause la ligne suivie par la

⁶³ Sylvie Thénault, « La gauche et la décolonisation », in : Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, t.II, Paris, La Découverte, 2005, p.449.

⁶⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.22.

direction du Parti. Michel Crouzet, l'un des rédacteurs du texte, est exclu à ce motif pour un an. Il décide finalement de ne pas reprendre sa carte d'adhérent.

La crise qui s'ouvre entre la SFIO et les intellectuels anticolonialistes de gauche est, plus encore que dans le cas du PCF, tributaire de la guerre d'Algérie. Guy Mollet, au pouvoir depuis le 2 février 1956, cherche à négocier, mais dit rechercher un interlocuteur valable, ce que le FLN, considéré comme une organisation terroriste, n'est pas à ses yeux. Sans solution, la SFIO se révèle incapable de mettre fin à la guerre d'Algérie. Surtout c'est sous le gouvernement de Guy Mollet que la répression se durcit. En remplaçant le général Catroux, réputé libéral, par Robert Lacoste au poste de ministre résidant à Alger, Mollet amorce une politique favorable au maintien de l'Algérie française. Elle trouve sa confirmation et son intensification dans le vote par l'Assemblée nationale des « pouvoirs spéciaux », le 12 mars 1956. Farouchement hostile à Guy Mollet, Pierre Vidal-Naquet considère la fameuse « journée des tomates » comme un tournant décisif. Il résume ici la « haine » que la jeune génération des intellectuels de gauche voue au président du Conseil de l'époque :

« C'est peut-être cette journée, cet anniversaire sinistre de l'émeute de 1934, qui contribua plus qu'aucune autre à faire de moi un militant. Je sais ce qu'il y a de ridicule ou de puéril dans ce que je vais dire, mais je ne pardonnai jamais à Guy Mollet. Ma haine accompagna ce « magister immobile » tout le reste de sa vie, pendant et après la guerre d'Algérie. Je n'ai aucune hésitation à répéter qu'après sa mort, le 3 octobre 1975, nous avons bu du champagne en famille. ⁶⁵ »

Cette hostilité se prolonge bien après la guerre, contre les membres du Parti socialiste vus comme les héritiers directs de la SFIO. Cette lettre que Jacques Panijel adresse à Pierre Vidal-Naquet en est l'illustration. Elle est écrite en 1989, en réponse à l'envoi de deux livres, la réédition de *L'Affaire Audin*, et *Face à la raison d'Etat*, recueil d'articles publiés par Pierre Vidal-Naquet pendant la guerre d'Algérie.

« Si vous montrez bien l'inertie des « élites » françaises comme du mouvement ouvrier, je crois que vous auriez pu mentionner combien il est surprenant d'observer que, non seulement le PS mollétiste, mais les futurs « nouveaux » PS ne se sont jamais manifestés. Ils avaient de dix-huit à trente ans, - l'âge auquel on est prêt à mourir -, les Joxe, Jospin, Mauroy, Chevènement et tutti quanti. Les a-t-on jamais vus, ont-ils même adressé un centime au Comité Audin ? Pas plus que

⁶⁵ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.26.

*les Toubon, Noir, Seguin et autres...Pour ne rien dire des Présidents et présidentiables de tous poils.*⁶⁶»

b) Un comité qui se veut indépendant

Ce désamour des intellectuels vis-à-vis des partis politiques de gauche donne au Comité Audin certains de ses traits caractéristiques : c'est d'abord un comité composé d'universitaires. Sa force principale repose sur le capital intellectuel de chacun de ses membres, la capacité de ces derniers à rédiger des textes en grande quantité, à se procurer des informations précises, plutôt qu'à mobiliser les masses. Selon Gérard Tronel, « son rôle a été de produire des textes, que vous avez dans la presse, et ensuite de les diffuser le plus largement possible⁶⁷». Son autre force réside dans la mobilisation d'un capital social important : grâce aux réseaux qu'il a pu constituer dans la presse, dans l'édition et dans certains milieux politiques, il peut plus facilement diffuser les textes qu'il produit, et défendre sa cause. Ce type de comité s'oppose justement aux comités et organisations de masse, dont le meilleur exemple à l'époque est le Mouvement pour la paix, lié au PCF. L'affaiblissement du lien qui unissait les intellectuels au PCF est précisément une condition d'apparition d'un comité de petite taille et de son indépendance. Sa résistance à l'absorption au sein d'une plus grande structure comme le Mouvement de la paix est d'ailleurs mal considérée au sein du PCF. Citons à nouveau Pierre Vidal-Naquet :

*« Impossible pourtant de lutter contre la guerre sans avoir affaire avec le Parti communiste. Ayant vécu de près cette période, je puis témoigner que nous nous opposions à lui, certes sur le plan des actions à mener, mais aussi, et surtout, sur la question du contrôle qu'il voulait exercer sur les activités autonomes. Les querelles que nous eûmes, au comité Audin, à Témoignages et Documents, à Vérité-Liberté avec le PC, demeurent à mes yeux, et dans mon souvenir, exemplaires.*⁶⁸»

A titre d'exemple, la parution de la brochure intitulée « La Mort de Maurice Audin », le 2 décembre 1959, où le Comité déclare que Maurice Audin est mort étranglé par le capitaine Charbonnier, provoque l'agacement du Parti, qui aurait préféré que l'information transite par lui et paraisse dans son organe de presse, l'hebdomadaire *France-Nouvelle*⁶⁹. Ces

⁶⁶ Lettre du 12 novembre 1989, archives privées de Pierre Vidal-Naquet (désormais PVN), PVN 30.

⁶⁷ Entretien de Gérard Tronel avec l'auteur, au domicile de l'auteur, le 26 janvier 2014.

⁶⁸ Préface à Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises...op.cit.*, p.12.

⁶⁹ Cette version, qui sera celle du Comité Audin jusqu'à sa dissolution, a été récemment remise en cause. Nathalie Funès, journaliste au *Nouvel Observateur*, a publié (article du 1er mars 2012) l'extrait d'un manuscrit

différents expliquent que la solidarité du PCF envers le Comité Audin, en principe légitime, du fait d'une communauté de vues, se soit souvent révélée défailante. Ainsi le PCF promet d'assurer un service d'ordre lors des réunions du Comité Audin, mais selon Gérard Tronel, cette promesse est rarement tenue :

« On se réunissait dans des conditions de sécurité qui étaient mauvaises. S'il s'amenait une équipe de cinq ou six fascistes, ils nous rossaient proprement. Nous n'avions pas de service d'ordre parce que ce n'était pas possible, alors on faisait appel au service d'ordre du Parti communiste, ils disaient oui oui oui, mais le jour de la réunion ils n'étaient pas là. ⁷⁰»

L'indépendance du Comité Audin est considérée par ses membres à la fois comme une réalité et une caractéristique originale. Laurent Schwartz prend des accents emphatiques pour évoquer ce qui fut pour lui une fierté :

« A gauche, le parti communiste vouait une hostilité tenace au comité Audin qui marchait sur ses plates-bandes en conservant une indépendance farouche par rapport à toutes les organisations existantes, son aspect indéniablement le plus intéressant. Nous ne nous sommes asservis à aucun parti ni aucun groupe. ⁷¹»

Cette opinion, est partagée par d'autres membres du Comité, comme Pierre Vidal-Naquet⁷². Marianne Debouzy souligne également l'hostilité du Parti communiste ressentie par les membres :

« Nous étions véritablement indépendants. (...) Il y avait, à certains moments, du tirage, parce que euh...je crois que Madame Audin, Josette était...elle était entre autres défendue à Paris - c'était probablement pas le seul - par un avocat communiste qui s'appelait Jules Borker. Et bon lui c'était vraiment la voix officielle du PC. ⁷³»

Une part d'autoglorification n'est pas à exclure dans cette affirmation d'indépendance, puisque l'affaire du service d'ordre rappelle qu'au moins sur le plan

du colonel Godard conservé dans les archives de la Hoover Institution, à l'Université de Stanford. Godard y affirme que Maurice Audin a été assassiné par un officier sous les ordres du commandant Aussaresses, Gérard Garcet. Dans un livre d'entretien réalisé par le journaliste Jean-Charles Deniau avec Paul Aussaresses, ce dernier confirme cette hypothèse. Il déclare en outre que l'assassinat de Maurice Audin aurait été ordonné par le général Massu lui-même. (Jean-Charles Deniau, *La vérité sur la mort de Maurice Audin*, Paris, Equateurs, 2014).

Pour les tensions entre le Comité et *France nouvelle*, voir notamment Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises...op.cit.*, p.174.

⁷⁰ Entretien de Gérard Tronel avec l'auteur, au domicile de l'auteur, le 26 janvier 2014.

⁷¹ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.390.

⁷² Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.114.

⁷³ Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe.

matériel, le Comité espère un soutien du PCF. En effet, son indépendance relative dépend de certaines conditions, dont la plus importante est l'autonomie financière ; or celle-ci reste une préoccupation constante durant toute son existence. L'indépendance suppose également de se doter d'un journal qui permettra de ne pas dépendre d'un titre comme *France-Nouvelle*. C'est ce que font les membres du Comité, en participant à *Témoignages et documents*, puis en fondant *Vérité-Liberté*. Enfin, indépendance n'est pas synonyme de sectarisme, car plusieurs actions sont menées en commun avec le Mouvement de la paix ; le Comité l'invite ainsi à participer au meeting du 27 octobre 1959, qui est finalement interdit par la préfecture de police⁷⁴.

C'est aussi à la lumière des difficultés du Parti communiste qu'il faut analyser le choix du Comité Audin de se focaliser uniquement sur le problème de la torture, c'est-à-dire sur un sujet moralement inattaquable, et ce à l'exclusion de considérations politiques. De fait, le Comité condamnera indifféremment la torture pratiquée contre les indépendantistes, puis contre des membres de l'OAS, enfin contre les harkis après l'indépendance. Il semble que ce soit Michel Crouzet qui ait eu l'idée de s'en tenir à cette lutte ciblée⁷⁵. Cette stratégie comporte plusieurs avantages : d'abord, le Comité peut s'ouvrir à toutes les tendances politiques, ce qui est d'un intérêt non négligeable compte tenu notamment des divisions de la gauche et de sa parcellisation progressive. De fait, les appartenances politiques des membres sont très diverses, même si tous appartiennent à ce qui est à l'époque la gauche. Michel Crouzet, dans un article paru au lendemain de la guerre dans la revue *La Nef*, analyse, avec une certaine virulence, les combats anticolonialistes des intellectuels communistes. Il souligne que la stratégie adoptée par le Comité possède un grand intérêt : celui de permettre à ces intellectuels de faire amende honorable, après des combats moralement douteux dus au soutien inconditionnel qu'ils ont longtemps apporté à la politique de Moscou :

« La fin de la terreur « de gauche » en U.R.S.S. et la naissance en Algérie d'une terreur « coloniale » systématique allaient-elles réconcilier les frères ennemis, et rendre enfin universels les principes dont on [les communistes] se réclamait ? Telle était la visée profonde de cette campagne [contre la torture] (...) qui était si ambiguë qu'elle en devenait presque limpide. »⁷⁶

⁷⁴ *Le Monde*, 24 octobre 1959.

⁷⁵ *L'Affaire Audin*, p.36 ; entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

⁷⁶ Michel Crouzet, « La bataille des intellectuels », *La Nef*, octobre 1962-janvier 1963, p.57.

Selon lui, l'engagement contre la torture implique de rompre avec le discours et la philosophie marxistes défendus par le PCF, et de revenir à des principes qu'on pourrait appeler humanistes :

« L'opération conscience » était vraiment une opération conscience : son sens était de soustraire aux appréciations partiales quelques valeurs morales élémentaires. C'était très peu, et c'était très neuf, pour nos vieilles machines politiques, et nos vieilles cervelles habituées aux spéculations sur le sens de l'Histoire et la nécessité de la violence. (...) Les chefs de l'appareil sentaient bien qu'un tel refus kantien [de la torture] n'avait rien de dialectique et brouillait un peu la belle limpidité de la violence juste. ⁷⁷»

Conçu par opposition au stalinisme du Parti communiste, le principe d'un objet unique de lutte vient paradoxalement, selon le même Michel Crouzet, d'une culture politique du compromis qui lui a été enseignée au sein du Parti :

« Il fallait une attitude politique déterminée qui est celle qu'on apprenait au PC. Si vous voulez, on fait des actions avec d'autres gens que des communistes, à condition d'avoir une sorte de contrat de loyauté entre tout le monde. C'est ce qu'on appelle une boutique unitaire. ⁷⁸»

Ainsi, le choix de cet objet unique de protestation donne au Comité plus d'efficacité et plus de visibilité (il est plus facile pour l'opinion de l'identifier) ; il joue le rôle d'un ciment censé empêcher la multiplication des dissensions internes pour des raisons politiques. Mais il est en même temps un interdit qu'il est tentant de contourner ou de mettre en question. Cette tentation, si elle demeure peu visible à travers les publications du Comité, apparaît plus nettement dans les articles que des membres font paraître dans la presse, et notamment dans *Vérité-Liberté*.

2) Les intellectuels du Comité

L'éloignement des partis provoque une redéfinition du rôle des intellectuels. Cette redéfinition est en réalité moins une pure invention qu'un retour en arrière, vers la définition qu'en donne Julien Benda dans *La Trahison des clercs* paru en 1927 : le véritable intellectuel est un esprit désintéressé, qui agit au nom « d'un principe abstrait, supérieur et directement

⁷⁷ *Ibid.*, p.58.

⁷⁸ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

opposé aux passions politiques⁷⁹». C'est aussi ce que Pierre Vidal-Naquet, dans une typologie bien connue et massivement reprise par l'historiographie, appelle l'intellectuel dreyfusard.

a) Les valeurs des intellectuels : le retour du moralisme

Le modèle des « dreyfusards » est le rôle joué par ceux qu'on appelait pour la première fois des « intellectuels » dans la réhabilitation du capitaine Dreyfus. Au particularisme et au nationalisme des antidreyfusards, ils opposent l'universalisme des valeurs, au premier rang desquelles se trouvent la « justice » et la « vérité ». Selon le modèle en trois temps donné par Michel Winock, le dreyfusisme comme idéologie propre aux intellectuels connaît une éclipse pendant et après la Seconde Guerre mondiale : l'incapacité où s'étaient trouvés les démocraties occidentales d'empêcher la guerre, et le conflit des valeurs (défendre la démocratie ou bien défendre la paix) qui avait déchiré aussi bien les intellectuels (partagés entre leur antifascisme et leur pacifisme) que les hommes au pouvoir et qui avait conduit aux accords de Munich, favorise un changement de paradigme :

« La leçon de réalisme ne fut pas perdue. Doit-on dire qu'elle fut trop bien comprise ou mal interprétée ? Toujours est-il que la phase suivante de notre histoire intellectuelle— la guerre, la résistance, la guerre froide . . . — vit se raréfier ce type d'intellectuel moraliste condamné à l'indécision, au profit d'un nouveau modèle, celui du partisan, et sa doublure aux traits atténués : le compagnon de route. ⁸⁰ »

Le partisan, et particulièrement le partisan communiste, est contraint d'adhérer étroitement à la ligne du parti, quitte à renoncer parfois à sa lucidité, comme à l'occasion du procès Rajk. De façon générale, elle renverse la logique de l'intellectuel moraliste selon laquelle la fin ne saurait justifier les moyens. Ces intellectuels sont ainsi conduits à faire l'apologie de la violence comme préalable nécessaire à l'émergence d'une société plus juste. L'affaiblissement du lien entre intellectuels et partis de gauche que nous avons décrit plus haut, conjugué à la progressive montée des luttes anticoloniales, provoque un regain du paradigme dreyfusard et du moralisme. Les intellectuels du Comité Audin considèrent précisément qu'un moyen tel que l'usage de la torture délégitime d'emblée la fin qu'il prétend servir. On observe le retour des valeurs portées par les intellectuels dreyfusards : sont

⁷⁹ Julien Benda, *La Trahison des clercs*, Paris, Bernard Grasset, 1927 (réédition : 1975). Cette citation est reprise par Michel Winock, « Les intellectuels dans le siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, avril 1984, p.4.

⁸⁰ Michel Winock, *Ibid.*, p.9.

recherchées la « vérité » sur la disparition de Maurice Audin, et la « justice » afin de faire condamner ses assassins et plus généralement les tortionnaires.

Il existe cependant d'autres motifs qui poussent ces universitaires à adhérer au Comité Audin ; la typologie établie par Pierre Vidal-Naquet entre trois types de militants contre la guerre, correspond à trois perspectives différentes, trois interprétations de la guerre, susceptibles de se combiner⁸¹. Dans le premier cas, celui des dreyfusards, « la dimension française et même patriotique était fondamentale. Que le pays des Droits de l'homme puisse laisser ses gouvernements tolérer puis ordonner, voire organiser la torture et le massacre était proprement insupportable.⁸² » Et Pierre Vidal-Naquet de citer le mot de Jérôme Lindon, directeur des Editions de Minuit, dont l'appui au Comité Audin est fondamental: « Ce que j'ai pu faire, je l'ai fait pour la France, non pour l'Algérie⁸³ ». Les « bolcheviks », quant à eux, souhaitent qu'une opposition plus radicale à la guerre puisse faire triompher la « révolution algérienne ». Enfin les tiers-mondistes, d'accord avec les bolcheviks sur le but à atteindre, considèrent les révoltés du Tiers-monde comme le nouvel agent historique susceptible de faire advenir un nouvel ordre mondial. Si l'on compare ces trois types idéaux à la nature et aux buts du Comité Audin, force est de constater qu'il s'agit d'une organisation dreyfusarde. Cela n'empêche pas de trouver en son sein des membres du PC, mais leur présence ne modifie pas le but du Comité, qui est d'inspiration patriotique plutôt que révolutionnaire.

b) Une maigre connaissance des réalités algériennes

Les membres du Comité Audin, à quelques exceptions près (Jean Dresch notamment), connaissent très mal l'Algérie. Sa société, sa religion, son histoire sont autant de points aveugles du discours des militants métropolitains, qui se focalisent en fait sur des questions strictement politiques. Certains débats sont récurrents, et les journaux auxquels participent le Comité (*Témoignages et documents* puis *Vérité-Liberté*) s'en font l'écho ; quelle est la nature véritable du FLN ? Est-il une organisation terroriste ? Nationaliste ? Révolutionnaire ? La violence qu'il exerce est-elle légitime ? Des réponses apportées à ces questions dépend l'attitude adoptée à l'égard du Front. Une célèbre justification théorique de la violence infligée aux colons est fournie par la préface de Jean-Paul Sartre aux *Damnés de la terre* de

⁸¹ Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue... », *art.cit.*, p.10-13.

⁸² *Ibid.*, p.11.

⁸³ Anne Simonin, *Le droit de désobéissance*, *op.cit.*, p.12.

Frantz Fanon. Ecrite en 1961, à la fin de la guerre, elle est une réponse à un débat plus ancien :

« Quand les paysans touchent des fusils, les vieux mythes pâlissent, les interdits sont un à un renversés : l'arme d'un combattant, c'est son humanité. Car, en le premier temps de la révolte, il faut tuer : abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre. ⁸⁴ »

La violence exercée par le FLN est vue comme celle qu'exerce l'opprimé face à l'opresseur. Elle est considérée comme une première étape nécessaire de la « révolte » contre le colonialisme. Le peuple colonisé est ici vu comme un agent révolutionnaire ; appliquée au cas algérien, cette idée fait du FLN un groupe révolutionnaire luttant pour l'émancipation du peuple algérien. Ce point de vue est partagé par les groupes entrés dans la clandestinité aux côtés du Front. Le Comité Audin adopte quant à lui des positions moins radicales puisqu'il s'en tient à des actions légales ; toutefois, conformément aux principes qui guident son action, le Comité ne rédige aucun texte exposant sa position par rapport au FLN. Les sources susceptibles d'éclairer l'historien sur cette question sont les témoignages ultérieurs des membres, et les publications de *Témoignages et documents* et *Vérité-Liberté*. Beaucoup de témoins ont le sentiment rétrospectif d'avoir idéalisé, voire sacralisé le FLN. Ainsi Laurent Schwartz regrette la complaisance des anticolonialistes envers les violences commises par le Front :

« Nous avons (...) protesté, mais trop peu, contre les attentats terroristes du FLN, contre leurs attentats individuels particulièrement cruels, accompagnés souvent de mutilations. Il est certain, en revanche, que l'Algérie devait devenir indépendante et que nous avons raison de militer pour cela. (...) Nous avons également été trop timorés dans nos critiques sur le parti unique, dont comme ancien trotskyste, je connaissais pourtant les terribles conséquences. ⁸⁵ »

Claude Bourdet est, comme nous l'avons dit, proche du Comité Audin. Il a peut-être même participé occasionnellement à des réunions. Pour un numéro spécial de *Vérité-Liberté* (novembre 1960), il rédige un article exemplaire de ce que peut être le raisonnement d'un militant refusant l'action clandestine mais qui considère que le FLN défend une juste cause.

⁸⁴ Jean-Paul Sartre, préface de Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 (1^{ère} édition : 1961), p.29.

⁸⁵ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.418.

Distinguant les violences justifiables des violences inexcusables, il les présente finalement comme des réponses à l'agression française initiale :

« Il est parfaitement exact que les combattants algériens commettent de nombreux crimes. Mais nous devons distinguer malgré tout deux catégories ; il y a d'abord les attentats « personnels » (...) Ce sont là certainement des actes cruels, mais des actes de guerre : la Résistance en a fait autant en France et en Europe contre les « collaborateurs » et les membres des forces armées ennemies eux-mêmes. Et puis il y a les attentats aveugles, beaucoup plus rares mais particulièrement atroces. (...) Ces actes-là sont inadmissibles et inexcusables, mais il faut comprendre deux choses. D'abord ce sont les Européens qui ont commencé. (...) Les attentats aveugles algériens n'ont commencé qu'ultérieurement, à l'exemple des attentats commis par les Européens, et en réponse aux exécutions de prisonniers algériens. ⁸⁶»

Comparés aux résistants de la Seconde Guerre mondiale, les combattants algériens doivent lutter contre l'envahisseur français. Cette vision est partagée par une partie du lectorat du journal, qui proteste lorsque Paul Thibaud critique dans un article le refus du FLN d' « énoncer avec quelque précision son programme concernant l'Algérie de demain et surtout [de] discuter de ce programme avec les Français ou les pieds-noirs ⁸⁷ ». Ainsi, le journal publie une lettre de protestation de diffuseurs de presse marseillais, dans laquelle on retrouve les accents de la préface de Sartre :

« Tout ce qui tend à mettre en parallèle la responsabilité du peuple insurgé et celle de son oppresseur nous choque. La mort d'un soldat d'occupation n'aura jamais pour nous le même sens du résistant qui le combat. ⁸⁸»

Michel Crouzet est plus sévère encore que Laurent Schwartz pour dénoncer ce qu'il considère comme un « réflexe gauchiste » consistant à voir dans le FLN un mouvement révolutionnaire et émancipateur. Le tiers-mondisme reconduit selon lui les croyances erronées de l'idéologie communiste :

« Le FLN était devenu, dans la crise du communisme, une espèce de nouveau prolétariat. On considérait que les mouvements arabes étaient l'équivalent du prolétariat, le fer de lance de la révolution, et on cristallisait d'une manière à mon avis absurde sur des mouvements qui étaient nationalistes, qui n'étaient pas

⁸⁶ Claude Bourdet, « Treize questions et réponses sur la paix en Algérie », *Vérité-Liberté*, numéro spécial, novembre 1960, p.1 et 7.

⁸⁷ Paul Thibaud, « La fin d'une guerre ? », *Vérité-Liberté*, n°12, octobre 1961, p.1.

⁸⁸ A propos de « La fin d'une guerre »..., *Vérité-Liberté*, n°15, janvier 1962, p.6.

sociaux, et qui surtout n'avaient aucun caractère humanitaire ou rationnel. On passait d'une défense de l'humanité à un soutien aveugle à des mouvements qui s'en foutaient. Vous aviez là une discordance intellectuelle qui me ramenait moi au stalinisme. ⁸⁹»

La question du FLN provoque selon lui une grave crise au sein du Comité Audin, tenté de sortir de sa neutralité initiale. Il est cependant vrai que le FLN demeure indifférent et même hostile à un soutien uniquement théorique. En témoigne cet extrait d'un article d'*El Moudjahid*, l'organe de presse officiel du Front, où est moqué le succès de *Pour Djamila Bouhired* : « La caractéristique de la majorité des démocrates français est précisément de ne s'alarmer qu'à propos des cas individuels juste bons à nous arracher une larme ou à provoquer de petites crises de conscience ⁹⁰ ». Commentant cet article, Nicolas Hubert explique que le FLN refuse de s'engager dans un combat des droits de l'homme uniquement moral, qu'il estime politiquement inutile :

Pour le Front, le supplice de Djamila Bouhired ne saurait être considéré en lui-même, mais comme l'épisode d'un drame politique dans lequel les intellectuels bien-pensants et ignorants de la réalité algérienne, sont accusés de ne pas vouloir – ou de ne pas savoir – s'impliquer. ⁹¹»

Cette opinion est relayée par la Fédération de France du FLN ; dans un communiqué publié par *Vérité-Liberté*, elle remercie les Français qui lui apportent un soutien pratique, et fustige ceux la soutiennent seulement en paroles :

« La Fédération de France du Front de Libération nationale tient aujourd'hui à saluer le courage de ces Françaises et Français qui, abandonnant le verbiage stérile ou les vœux pieux pour une paix abstraite qui constituait l'alibi permanent à l'inaction de la Gauche, ont su braver une solidarité inique pour AGIR CONCRETEMENT et directement dans le sens de la Paix. ⁹²»

Bien que la question du soutien au FLN soit amplement débattue, les témoins regrettent le manque d'informations dont ils pâtissaient au sujet du Front⁹³. Il est vrai que les informateurs du Comité ne sont qu'indirectement concernés par les problèmes de l'insurrection du côté algérien, et davantage par le fonctionnement du système répressif

⁸⁹ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

⁹⁰ Citation extraite de Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions...op.cit.*, p.173.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² « Un communiqué de la Fédération de France du FLN », *Vérité-Liberté* n°3, juillet-août 1960, p.9.

⁹³ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014 : « Si vous voulez, l'un des problèmes de toute cette période, c'est la mauvaise information que l'on avait sur le FLN. ».

français. Ceux que Pierre Vidal-Naquet appelle ironiquement les « traîtres » qui ont donné au Comité certains renseignements précieux, sont des hauts fonctionnaires de l'administration française : en particulier Paul Teitgen, Robert Delavignette et Jean Mairey⁹⁴. Au sein même du cabinet d'Edmond Michelet, le Comité peut aussi compter sur les informations transmises par Joseph Rovan et Gaston Gosselin⁹⁵. Cependant, le Comité entretient également des relations avec des acteurs susceptibles de les informer au sujet du FLN. Il est en contact avec des militants engagés dans des actions clandestines de soutien au Front (par exemple Robert et Denise Barrat), et surtout avec les avocats du FLN, en Algérie et en France.

Outre le débat sur la légitimité de la violence, les militants métropolitains s'interrogent sur l'avenir d'une Algérie devenue indépendante. Sous-estimant le poids des inégalités sociales et le fossé qui sépare désormais les communautés, une partie d'entre eux envisagent avec espoir une société où cohabiteraient pacifiquement les Algériens musulmans et les pieds-noirs. Laurent Schwartz admet un certain manque de lucidité, qu'il partage avec d'autres :

« Nous avons pensé qu'il était possible de créer en Algérie un Etat multinational (...) avec un traitement différent des problèmes religieux, et où les Français d'Algérie auraient trouvé leur place. (...) Nous avons, j'en conviens, fait preuve de très peu de perspicacité sur ces questions auxquelles nous n'avions pas suffisamment réfléchi. Il ne nous était pas venu à l'esprit que la victoire créerait un problème immense et pratiquement insoluble. Cela ne plaide guère en faveur de notre jugement politique. »⁹⁶

Pierre Vidal-Naquet, reconnaît lui aussi avoir été trop optimiste :

« J'avais raison de penser que la cause des colonisés, leur droit à faire leur propre histoire, était une cause juste et qui méritait d'être soutenue. J'avais absolument tort de croire qu'il sortirait de cette révolution une société qui pourrait être, en quoi que ce fût, exemplaire. »⁹⁷

⁹⁴ Pierre Vidal-Naquet dresse leur portrait dans *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.18-22.

⁹⁵ Selon Paul Thibaud, Gaston Gosselin était réputé transmettre des informations au Comité Audin en téléphonant depuis son bureau du ministère ! (Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014).

⁹⁶ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.418.

⁹⁷ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.107.

c) De gauche, mais divisés

Comme nous l'avons dit plus haut, l'une des originalités du Comité est d'avoir dans ses rangs des membres du Parti communiste, alors même que celui-ci montre une certaine réticence à l'idée d'un comité concurrent et indépendant. Ces membres conçoivent cet engagement comme une forme de rachat, comme en témoigne Madeleine Rebérioux, qui écrit dans une lettre à Pierre Vidal-Naquet datée de 1989 :

« Pour les communistes engagés dans ces batailles, et même surtout pour eux, c'était essentiel (ou plutôt cela le devint) : après le XXe Congrès, c'était notre manière de dénoncer au quotidien tout usage de la torture dans le monde. ⁹⁸ »

Cependant, cette intégration de membres communistes à un Comité qui se veut indépendant ne va pas sans poser des difficultés. Le Parti communiste désapprouve leur conduite, qui s'apparente à ses yeux à une contestation ouverte. Madeleine Rebérioux est par exemple accusée par sa cellule de « dévier le mouvement des masses ⁹⁹ ». A l'intérieur du Comité, ils peuvent être accusés de jouer un double jeu. Ils se trouvent aussi en butte à l'hostilité d'autres membres à l'orientation politique trop éloignée, hostilité d'ailleurs potentiellement réciproque. La décision de traiter uniquement le problème de la torture doit permettre de résoudre ce problème. Pierre Vidal-Naquet décrit une situation où les membres cohabitent sans heurts :

« Toutes les professions universitaires ou presque y étaient représentées, et aussi toutes les sensibilités politiques de gauche : extrême gauche trotskysante (L.Schwartz), communistes orthodoxes (J.Dresch, L.Montagnier), discrètement critiques (M.Crouzet, M.Rebérioux), voire violemment rebelles (P.Deyon, J.Panijel), catholiques de gauche (H.I.Marrou), sympathisants ou militants de diverses variétés de l'extrême gauche, dont beaucoup allaient rejoindre l'UGS, l'Union de la gauche socialiste (M.Debouzy, P.Vidal-Naquet), laïcistes républicains (O.Lutaud), criticistes d'inspiration protestante (Elisabeth Labrousse) (...) Chacun laisse ses préférences politiques au vestiaire. Une seule base commune : la recherche de la vérité dans l'affaire Audin et la dénonciation inconditionnelle de la torture. Ces règles furent formulées dès le tout début de l'activité du comité, et ce fut Michel Crouzet qui contribua de façon décisive à les dégager. ¹⁰⁰ »

⁹⁸ Lettre de Madeleine Rebérioux, 30 octobre 1989. Elle écrit à Pierre Vidal-Naquet après avoir reçu ses livres, *Face à la raison d'Etat* et la réédition augmentée de *L'Affaire Audin*. Archives privées PVN 30.

⁹⁹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.124.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.35-36.

Michel Crouzet, peut-être parce qu'il a beaucoup contribué à faire adopter ce principe, décrit lui aussi une collaboration pacifique. Il n'y avait pas selon lui de conflits liés aux affiliations politiques des uns et des autres :

« C'est un mouvement d'unité de gens qui peuvent appartenir à des sensibilités (comme on dit) politiques différentes et avoir aussi des affiliations complètement différentes. On se met d'accord sur un point : la torture, point, c'est tout. Alors évidemment ça pouvait sembler restrictif, un peu désengagé, mais en réalité c'était extraordinairement efficace. ¹⁰¹»

Est-ce là une vision idéalisée, que l'on pourrait dire irénique ? De fait elle n'est pas partagée, tant s'en faut, par l'ensemble des membres. Ainsi, selon Jacques Panijel, ce mode de fonctionnement n'efface pas les différends politiques, notamment entre les communistes et les non-communistes. Dans la lettre déjà citée plus haut, adressée à Pierre Vidal-Naquet, il écrit :

« Sur Montagnier, et aussi au début, sur Crouzet, avez-vous souligné comme il convient qu'ils rendaient compte au PC de toutes nos réunions, remplissant, selon une méthode éprouvée, leur rôle de sous-marin ? ¹⁰²»

Selon Tronel, l'inimitié était réciproque, puisque Luc Montagnier aurait, lors d'une réunion, accusé Jacques Panijel d'« anticommunisme rabique ¹⁰³». Paul Thibaud abonde dans le même sens ; pour lui, ces conflits viennent de la radicalité des oppositions au sein du champ politique de l'époque. Là encore, la ligne de fracture se situe autour de l'adhésion ou non au communisme :

« Les différences politiques, il y a des gens qui les prennent plus ou moins à cœur personnellement (...) les gens sortaient d'une culture de gauche très communiste ou para-communiste, c'est-à-dire que qui n'a pas raison a tort (...) il y a une ligne à suivre, et si on s'en écarte, on est dans les ténèbres extérieures. ¹⁰⁴»

Marianne Debouzy adopte quant à elle une position médiane :

« Je pense qu'il y avait des tensions parce qu'il y avait des communistes et des gens qui n'étaient pas communistes. Je ne sais pas si j'idéalise, je ne sais pas ce que les autres vous ont dit... je pense qu'il y avait des tensions et des moments de tirage - mais malgré tout, les gens qui étaient là, même ceux qui étaient

¹⁰¹ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

¹⁰² Lettre citée plus haut du 12 novembre 1989. Archives privées PVN 30. Gérard Tronel confirme que l'accusation de sous-marin était adressée à Luc Montagnier.

¹⁰³ Entretien de Gérard Tronel avec l'auteur, au domicile de l'auteur, le 26 janvier 2014.

¹⁰⁴ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014.

communistes, n'étaient pas là pour noyauter le Comité. Ils étaient là parce qu'ils étaient contre la guerre d'Algérie et qu'ils voulaient faire quelque chose. »

d) Un milieu professionnel commun, l'Université

Par-delà les divergences politiques, les membres du Comité sont, dans leur grande majorité, des universitaires¹⁰⁵. Il faut d'abord insister sur la largesse du spectre des disciplines académiques qui y sont représentées, même s'il s'agit d'effectifs modestes : lettres (Michel Crouzet), anglais (Marianne Debouzy, Mme Scott), histoire (Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux, Henri Marrou, Pierre Deyon), mathématiques (Laurent Schwartz, Albert Châtelet, le fils d'Elisabeth Labrousse, Marc Barbut), biologie (Jacques Panijel, Luc Montagnier), géographie (Jean Dresch, Bernard Kayser). Dans ses *Mémoires*, Laurent Schwartz s'offusque de constater que la mémoire collective occulte le rôle des scientifiques dans la protestation contre la guerre d'Algérie, et assimile les intellectuels aux « littéraires » et aux artistes¹⁰⁶. De fait, si cette remarque est sans doute motivée par un esprit de corps, l'importance numérique des mathématiciens et des biologistes au sein du Comité Audin n'est pas négligeable. Si l'on met de côté les productions artistiques du *biologiste* Jacques Panijel, le Comité ne compte aucun artiste¹⁰⁷ ; c'est toutefois une exception en comparaison des autres comités de la guerre d'Algérie. Ainsi, le Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, assez proche du Comité Audin dans sa composition, compte dans ses rangs et parmi ses fondateurs, des écrivains comme Robert Antelme, Louis-René des Forêts et Dionys Mascolo.

Malgré cette mobilisation des universitaires, peut-on parler d'une « révolte de l'Université », comme le fait Laurent Schwartz dans son article paru dans *L'Express*, et qui sert d'introduction à *L'Affaire Audin* ?

« Dans son discours à la séance de rentrée solennelle de l'Université, le recteur Sarrailh a expliqué que l'Université avait le devoir, non seulement de former des techniciens, mais aussi de former des consciences, et qu'elle était elle-même une conscience. »

¹⁰⁵ L'exception est, là encore, André Armengaud.

¹⁰⁶ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.384.

¹⁰⁷ Jacques Panijel peut être défini comme artiste pour son roman *La Rage* (1948) et, à la fin de la guerre, son film *Octobre à Paris*.

La « révolte » des universitaires à propos d'Audin est l'expression de cette conscience. Que d'autres aussi prennent leurs responsabilités.¹⁰⁸»

Certes, nombre d'adhérents au Comité sont des universitaires. Mais en réalité, il s'agit d'une frange minime, composée pour une bonne part d'assistants, autrement dit de jeunes au début de leur carrière et dont la place au sein de l'Université est encore fragile. Ce statut d'assistant (qui concerne Pierre Vidal-Naquet, Marianne Debouzy, Michel Crouzet et Luc Montagnier) partagé avec Maurice Audin, cette similitude de position professionnelle peuvent expliquer une certaine sympathie pour le sort du jeune mathématicien. Mais l'Université regroupe aussi des personnalités plus conservatrices et hostiles à la campagne menée par le Comité. Pierre Vidal-Naquet cite l'exemple de Roland Mousnier, célèbre historien moderniste et professeur à la Sorbonne, qui lui confie :

« Je ne reproche qu'une chose aux paras, c'est d'avoir laissé échapper Maurice Audin, et s'ils ne l'ont pas laissé échapper, tant mieux !¹⁰⁹»

Autre exemple, cette lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, dans laquelle il lui demande d'aider le Comité Audin en écrivant une lettre au *Monde*. Elle y exigerait le jugement des tortionnaires plutôt que celui des victimes.

« Cette lettre serait d'autant plus utile qu'un certain nombre d'universitaires répandent le bruit que vous avez reçu des lettres de votre mari et entravent ainsi notre action.¹¹⁰»

Le conservatisme qui règne dans certaines disciplines fait apparaître le choix de rejoindre le Comité comme totalement marginal. Ainsi Pierre Vidal-Naquet est confronté à l'incompréhension de la grande majorité des antiquisants, notamment au sein de la Sorbonne¹¹¹. Certains d'entre eux (Charles Picard, William Seston) n'avaient-ils pas déjà pris leurs distances avec Henri Marrou quand celui-ci avait dénoncé la torture ? Ainsi, le 23 mai 1956, *Le Monde* publiait en page 3 : « Des professeurs de la Sorbonne expriment leur adhésion à la politique gouvernementale¹¹² », déclaration dans laquelle les collègues de Marrou apportaient leur soutien à l'effort militaire en cours.

¹⁰⁸ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.54.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.33.

¹¹⁰ Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, non datée. Elle date probablement d'avant 1960.

¹¹¹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Histoire est mon combat: entretiens avec Dominique Bourel et Hélène Monsacré*, Paris, Albin Michel, 2006, p.152.

¹¹² Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises...op.cit.*, p.204-206.

Qu'est-ce qui pousse alors ces universitaires à se joindre au Comité, au-delà de la sympathie éprouvée à l'égard de Maurice Audin ? La durée de vie de cette organisation, l'investissement en temps qu'elle réclame, l'étendue de son champ de protestation au-delà du cas unique d'Audin, tout cela indique que cet engagement suppose, par-delà les convictions personnelles, que soient réunies des conditions institutionnelles favorables. En outre, le fait d'entrer au Comité n'offre pas *a priori* d'avantage en termes de carrière universitaire, mais présente plutôt le risque d'une marginalisation. Robert Badinter, qui défend le Comité lors de son procès contre le journal *La Voix du Nord*, indique : « En 1960, pour un universitaire, il n'y avait rien à gagner à entrer au comité Audin. ¹¹³ » Pierre Vidal-Naquet, par exemple, prend le risque d'être discrédité sur le plan scientifique, pour n'avoir pas agi selon les normes prescrites par l'institution (écrire des tribunes dans la presse, refuser la spécialisation historienne en écrivant des livres d'histoire très contemporaine). L'explication de cet engagement vient sans doute en partie du fait que, malgré leur fragilité du point de vue institutionnel, les assistants s'engagent parce que, nouvellement arrivés dans le milieu universitaire, ils n'en ont pas encore intégré toutes les normes. Cette explication n'est toutefois valable que pour les assistants, mais ne résout pas le cas des universitaires occupant des positions plus solides (Henri Marrou, Jean Dresch, Laurent Schwartz). Ici, l'explication est peut-être diamétralement opposée : parce qu'ils possèdent une position académique avantageuse, ils n'ont pas à craindre pour leur carrière, et sont ainsi plus libres de s'engager. Encore faut-il ne pas avoir intégré les normes conservatrices de l'institution, qui incitent à ne pas s'exposer dans la sphère publique. Cette résistance à l'acquisition des normes, cette adhésion incomplète peuvent s'expliquer par une position politiquement marginale depuis l'origine. Henri Marrou, par exemple, est un chrétien de gauche, militant de la minorité de gauche de la CFTC, dans un milieu où dominent les chrétiens conservateurs¹¹⁴. Laurent Schwartz, déjà consacré sur la scène internationale par la médaille Fields, échappe ainsi aux préoccupations de carrière. Sur le plan non plus de la crédibilité scientifique, mais de la contrainte juridique, tous demeurent sous la menace d'une inculpation. Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet et Jean Czarnecki sont ainsi suspendus à la suite de leur signature du « Manifeste des 121 ».

¹¹³ Citation extraite de Paul Cassia, *Robert Badinter: un juriste en politique*, Paris, Fayard, 2009, p.109.

¹¹⁴ Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984, p.144.

3) Le poids du passé

Au cours de la guerre d'Algérie, deux événements de l'histoire récente resurgissent avec force dans le discours de ceux qui luttent contre la torture, preuve s'il en fallait de leur fonction structurante dans la mémoire et l'imaginaire des intellectuels. Il s'agit de l'affaire Dreyfus et du nazisme. Dans les deux cas, les intellectuels, en tant que conscience morale du pays, jouent un rôle prégnant au sein d'une société divisée et même déchirée.

a) L'affaire Dreyfus

La référence à l'affaire Dreyfus est omniprésente chez les intellectuels qui luttent contre la torture. Sa présence a déjà été soulignée par l'historiographie, mais également par les acteurs eux-mêmes¹¹⁵. Il est possible de l'analyser sous trois angles : les ressemblances de structure entre l'affaire Dreyfus et la lutte contre la torture ; le poids de cette référence dans la culture politique des membres du Comité Audin; enfin, la manière dont ils l'utilisent, à la fois dans leurs écrits et dans leurs pratiques.

La lutte contre la torture entretient une ressemblance « imparfaite dans le détail, mais peut-être soutenable sur le fond¹¹⁶ » avec « l'affaire ». Elle oppose deux systèmes de valeurs, selon la même symétrie que soixante ans auparavant : d'un côté, les intellectuels patriotes et fidèles à la morale des droits de l'homme ; de l'autre, « le caractère tabou de l'armée (...), le mépris des intellectuels (« exhibitionnistes du cœur et de l'esprit », selon l'expression de Robert Lacoste), l'exaltation d'un nationalisme obsidional (...), la phobie du complot étranger, l'antiparlementarisme sous toutes ses formes¹¹⁷ ». Comme nous l'avons dit, l'affaire Dreyfus constitue, du côté des intellectuels, un modèle d'intervention qu'ils aspirent à imiter. Ils croient également reconnaître, dans la lutte contre la torture, la même dimension de pureté que celle de l'affaire Dreyfus, d'où l'ambiguïté du combat serait absente. L'affaire Dreyfus tire son pouvoir de fascination et son statut de modèle, de son manichéisme, qui oppose les partisans de la vérité aux partisans du mensonge d'Etat. De même, la pratique de la torture est considérée comme répréhensible en soi.

¹¹⁵ Voir notamment Michel Winock, « Les affaires Dreyfus » in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1985; Jean-Pierre Rioux, « La guerre d'Algérie dans l'histoire des intellectuels français » : in Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Editions Complexe, 1991, p.35-42 ; Martin Evans, *The Memory of Resistance: French Opposition to the Algerian War (1954-1962)*, Oxford, Berg, 1997, p.6.

¹¹⁶ Michel Winock, « Les affaires Dreyfus », *art.cit.*, p.20.

¹¹⁷ *Ibid.*, p.33.

Cependant on peut observer quelques différences : l'affaire Dreyfus concerne un capitaine injustement accusé de trahison ; la lutte pour sa condamnation ou sa réhabilitation cristallise les divisions de la société française de l'époque autour d'un cas unique et symbolique. L'affaire Audin présente des similitudes avec la première affaire; cependant, elle n'aura à aucun moment l'écho de son aînée, malgré les espoirs des membres du Comité Audin ; de plus, là où Dreyfus était une victime unique, Audin est un cas parmi des milliers d'autres. Il est un symbole des « crimes de l'armée française ¹¹⁸», mais un symbole assez peu représentatif : c'est un universitaire français, alors que l'immense majorité des victimes sont des Algériens musulmans. On ne retrouve pas strictement les mêmes sensibilités de chaque côté ; bon nombre de dreyfusards étaient anticléricaux, tandis que des catholiques de gauche s'engagent contre la torture, et Henri Marrou est membre du Comité Audin. Cette conversion de certains catholiques progressistes est d'ailleurs déjà observable au cours du second conflit mondial, où ils s'engagent contre la résistance au lieu de soutenir la Révolution nationale du gouvernement de Vichy. Enfin, comme le souligne Michel Winock, la lutte contre la torture ne présente pas une pureté morale comparable à celle de l'affaire Dreyfus :

« Les contempteurs des méthodes de répression ne défendent pas un innocent : le FLN use, lui aussi, de méthodes violentes, y compris envers les Algériens – méthodes dont l'atrocité donne argument à la violence contre-terroriste. ¹¹⁹»

Malgré ces différences, parce qu'elle est encore vivace dans la mémoire d'une partie de l'opinion, l'affaire Dreyfus imprègne la culture politique des membres du Comité Audin. Il faut distinguer le poids de cette référence de la nature dreyfusarde du Comité évoquée plus haut. En effet, certains membres récusent son importance et affirment qu'elle ne représente rien pour eux. C'est notamment le cas de Michel Crouzet, pour qui l'affaire Dreyfus était oubliée à cette époque. Pour d'autres en revanche, elle est bien présente ; son histoire et le modèle militant qu'elle incarne sont des souvenirs encore vifs pour les membres les plus âgés (Louis et Hélène Lalande); pour d'autres, plus jeunes (Pierre Vidal-Naquet, Marianne Debouzy), elle « fait partie des souvenirs de famille ¹²⁰». Pour Marianne Debouzy et ses parents, la trace de cet événement est d'autant plus grande que des membres de leur famille étaient ouvertement dreyfusards. La transmission de cette mémoire se cristallise ici dans une anecdote évocatrice :

¹¹⁸ Nom d'un ouvrage de Pierre Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, Paris, Maspero, 1977.

¹¹⁹ Michel Winock, « Les affaires Dreyfus », *art.cit.*, p.34.

¹²⁰ Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin datée du 9 octobre 1957.

« *Mon grand-père était dreyfusard...mon grand-père avait fait l'École Normale de la rue d'Ulm, et il était professeur de mathématiques, et l'un de mes grands-oncles, dont la femme était la sœur de ma grand-mère, s'appelait Jacques Hadamard, c'était un mathématicien, et lui aussi était un dreyfusard. Et mon père racontait toujours qu'à l'époque du procès de Rennes, je ne sais plus si Jacques Hadamard avait séjourné à Rennes un moment, des gens avaient lancé des pierres qui étaient tombées dans le berceau de ses enfants.* ¹²¹»

Pour Pierre Vidal-Naquet, qui y revient à plusieurs reprises, l'affaire Dreyfus est également un héritage incontournable. « Ma famille avait été très ardemment dreyfusarde (...) Il y avait chez nous toute une bibliothèque dreyfusarde et mon oncle, né en 1900, était prénommé Georges comme Picquart, Émile comme Zola et Alfred comme Dreyfus ¹²²». L'affaire Audin semble d'emblée se présenter à lui comme un « rejeu ¹²³ » de l'affaire Dreyfus, dans laquelle il tiendrait le rôle de Zola écrivant « J'accuse ». Sans doute se sent-il encore plus proche de Jaurès, historien comme lui, qui en rédigeant *Les Preuves* établit avec rigueur l'innocence de Dreyfus et contribue à l'émergence de l'histoire immédiate, genre dont peut se réclamer *L'Affaire Audin*. Progressant dans son enquête, il écrit à Josette Audin, en avril 1958 : « Quand vous êtes venue en décembre, j'étais sûr que les parachutistes mentaient, j'en ai maintenant la *preuve* [souligné 2 fois] et vais l'administrer prochainement. » Il termine sa lettre par la formule célèbre de Zola : « La vérité est en marche. ¹²⁴ » Pour Gérard Tronel, l'adhésion de nombre d'adhérents a également pour origine ce souvenir, directement ou par transmission familiale :

« *Il y avait quelques jeunes mais pas beaucoup, et c'était surtout des personnes assez âgées, et qui étaient encore un peu sous le coup de l'affaire Dreyfus. Soit directement ils avaient vécu cette période-là, soit ça avait été raconté dans leur famille.* ¹²⁵»

La référence à l'affaire Dreyfus présente pour les militants contre la torture un intérêt médiatique évident : susciter l'éveil des consciences par l'invocation d'un scandale retentissant, en espérant un écho comparable. Il s'agit de créer dans l'opinion le sentiment d'un continuum, quitte à gommer les différences entre les deux événements. Pierre-Henri Simon, dans son *Contre la torture*, y fait référence dès les premières pages :

¹²¹ Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe.

¹²² Pierre Vidal-Naquet, « Mes affaires Dreyfus », communication le 24 janvier 2006 à la Sorbonne (<http://www.pierre-vidal-naquet.net/spip.php?article41>, site consulté le 31 mai 2005).

¹²³ L'expression est d'Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p.93.

¹²⁴ Lettre du 1^{er} avril 1958.

¹²⁵ Entretien de Gérard Tronel avec l'auteur, au domicile de l'auteur, le 26 janvier 2014.

« Que des hommes, sous un uniforme français, pratiquent ou commandent la torture ne m'est intolérable qu'à raison de ce que cet uniforme m'inspire de respect et d'amour. Le respect et l'amour devraient-ils me commander de me taire ? Je n'en crois rien. Il y a cinquante ans, les défenseurs de l'armée n'étaient pas les nationalistes mystiques acharnés à couvrir d'ombre une erreur judiciaire qui la déshonorait, mais les moralistes rigoureux qui exigeaient la révision du procès Dreyfus parce qu'ils n'admettaient pas que des généraux français eussent envoyé un innocent à l'île du Diable. ¹²⁶ »

L'opposition entre nationalisme « mystique » des militaires et patriotisme véritable des « moralistes rigoureux » est typique des dreyfusards figurant dans la typologie de Pierre Vidal-Naquet. Le dilemme entre parler et se taire semble ici se résoudre grâce au parallèle que Pierre-Henri Simon établit avec l'affaire Dreyfus. Simon, par ailleurs partisan de l'Algérie française, est l'exemple qui montre qu'il n'existe pas de lien systématique entre l'opposition à la torture et l'anticolonialisme.

En ce qui concerne le Comité Audin, l'appellation « affaire Audin » manifeste clairement cette volonté de parallélisme, en même temps qu'elle crée ce qu'elle nomme, une « affaire ». Elle devient appellation consacrée avant même le livre de Pierre Vidal-Naquet, et apparaît pour la première fois lors de la première conférence de presse du Comité Audin : c'est l'helléniste Louis Gernet qui, à la tribune, fait le premier rapprochement : « Il y a désormais une affaire Audin comme il y avait jadis une affaire Dreyfus ¹²⁷ ». Plus largement, le parallèle entre affaire Dreyfus et affaire Audin est un élément structurant des premières interventions du Comité Audin, et lui sert d'appui et de caution. Laurent Schwartz commence son article « La révolte de l'Université » par :

« Dreyfus était une victime isolée. Ce n'est malheureusement pas le cas d'Audin. Il y a des centaines, des milliers de victimes, d'hommes et de femmes qui ont été torturés, qui ont disparu, qui ont été internés sans raison dans des camps de concentration, qui ont été condamnés à mort après des simulacres de jugement ; des Français et des musulmans. ¹²⁸ »

S'il souligne les différences qui existent entre les deux affaires, c'est pour mieux souligner la gravité supérieure de la répression en Algérie, et donc, par contrecoup, de l'affaire Audin. Vers la même période, la brochure *L'Affaire Audin* éditée par le Comité, après un résumé de la disparition du mathématicien, se conclut par ces mots : « Devant l'arbitraire,

¹²⁶ Pierre-Henri Simon, *Contre la torture*, Paris, Le Seuil, 1957 p.16.

¹²⁷ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.67.

¹²⁸ Préface de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.53.

les membres du Comité Audin pas plus que les Dreyfusards de jadis ne cèderont. » L'usage de la majuscule à « dreyfusards » manifeste la volonté de s'inscrire dans une glorieuse lignée. Le ton péremptoire et combatif de la formule rappelle le style des intellectuels pendant l'affaire Dreyfus. Cette stratégie médiatique est reprise plusieurs fois, y compris avec d'autres organisations, qui en reconnaissent par là même l'efficacité : dans une lettre de juin 1958, Pierre Vidal-Naquet indique à Josette Audin : « Nous participons le 12 juin au Soixantenaire de la Ligue des droits de l'homme qui sera célébré à la Sorbonne sous le titre « d'Alfred Dreyfus à Maurice Audin ¹²⁹ ».

Au-delà de la ressemblance, par définition relative, des deux événements, nombre des acteurs pensent les deux affaires de façon inséparable. Cette association a pour origine le souvenir de l'affaire Dreyfus, encore fortement ancré dans la mémoire de certains contemporains de la guerre d'Algérie, et particulièrement dans celle des descendants de dreyfusards. L'association est renforcée, chez ces militants, par l'intérêt qu'il y a pour eux à les penser ensemble ; la référence à l'affaire Dreyfus, le triomphe final des intellectuels à cette occasion, a pour fonction de justifier, aux yeux de l'opinion publique, la lutte contre la torture ; *in fine*, cette justification doit être le préalable d'une mobilisation de l'opinion.

b) L'ombre du fascisme

Les références au nazisme, au fascisme, au régime de Vichy, fonctionnent à peu près de la même manière : même si leur proximité avec la guerre d'Algérie est discutable sur le plan historique, elles sont récupérées par les militants contre la torture pour servir une stratégie de mobilisation de l'opinion publique. Mais parce que la Seconde guerre mondiale est encore proche et qu'elle est davantage synonyme d'horreurs et de crimes que d'une injustice exemplaire, l'effet escompté est légèrement différent. Il s'agit de mobiliser, mais de mobiliser en provoquant, en choquant. En comparant la répression que l'armée française exerce en Algérie à celle qu'infligeait l'armée allemande, l'objectif est de convaincre l'opinion française qu'il existe une commune mesure entre ces crimes.

Là aussi, les membres du Comité Audin promeuvent cette comparaison, mais ne sont pas les premiers à l'employer. Claude Bourdet posait déjà la question dans un article publié le 6 décembre 1951 : « Y a-t-il une Gestapo d'Algérie ? ». Il emploie à nouveau cette formule dans un article célèbre de 1955, paru dans *France-Observateur* : « Votre Gestapo d'Algérie ».

¹²⁹ Lettre du 7 juin 1958.

Henri Marrou, futur membre du Comité, reprend à son compte cette comparaison, et parle d'une « Gestapo française » dans son article d'avril 1956, « France, ma patrie...¹³⁰ ». L'année suivante, Pierre-Henri Simon écrit :

« Dieu merci, la France n'en est pas à organiser des camps de destruction et à pratiquer le génocide. Mais si des Français, investis d'un pouvoir ou d'un commandement, commettent des actes contre le droit des gens et contre l'humanité, et si l'opinion publique se réfugie dans un commode : « Nous ne voulons pas savoir ! » (...) je dis que nous assumons une responsabilité politique et morale, moins lourde en effet que celle du peuple allemand devant les exactions du nazisme, mais analogue en nature. »¹³¹

Un passage comme celui-ci atteste de la prudence avec laquelle est invoquée la référence au nazisme, en tout cas lors de ses premières occurrences : ainsi Pierre-Henri Simon commence, sous la forme d'une concession, à refuser l'idée d'un génocide en Algérie¹³². Il raisonne comme s'il était face à un interlocuteur récalcitrant ; ce procédé est encore plus visible dans l'article de Laurent Schwartz. Dans l'extrait cité ci-dessus, il évoque des « camps de concentration », preuve d'une pérennité de certains termes ayant fait leur apparition pendant la guerre, preuve également que la guerre offre une grille de lecture des événements. Dans le paragraphe suivant, il écrit :

« Il est sûrement très dur pour la plupart des Français de se dire qu'il peut exister une comparaison entre certains excès commis en Algérie et ceux des nazis ; il faut cependant reconnaître qu'il en est bien ainsi ; je le dis sans aucun plaisir, mais je ne crois pas me tromper. »¹³³

Là encore la prudence est de mise (« je ne crois pas me tromper ») ; mais dans la suite de la guerre, la pratique de la torture ne faiblissant pas, la comparaison avec le nazisme devient plus affirmée et détaillée. Dans *Le problème de la torture dans la France d'aujourd'hui*, une brochure publiée en novembre 1961, qui est en fait l'exposé présenté par Laurent Schwartz lors d'un colloque à Lille, celui-ci écrit en introduction :

¹³⁰ Cette expression marque durablement les militants contre la torture: voir par exemple Laurent Schwartz, *Le problème de la torture dans la France d'aujourd'hui, 1954-1961*, Paris, Cahiers de la république : Comité Maurice Audin, 1961, où l'un des chapitres de la brochure porte ce nom.

¹³¹ Pierre-Henri Simon, *Contre la torture...op.cit.*, p.22-23.

¹³² La brochure *Nous accusons* publiée par le Comité Audin en 1958 ne sera pas aussi prudente et parle d'un « crime de génocide » perpétré contre le peuple algérien (p.35).

¹³³ Préface de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.10.

« C'était, si on veut, un phénomène de barbarie au sein de la civilisation ; quand les circonstances ont été favorables à son expansion, il s'est développé sans fin, jusqu'à devenir monstrueux, comme l'antisémitisme dans l'Allemagne nazie. ¹³⁴ »

Plus loin, il se livre à une longue analyse de l'évolution de la police et de l'armée dans les deux cas :

« En fait, nous voyons ici l'apparition d'une gestapo sous une forme presque parfaite. Nous pouvons constater ainsi, en Algérie, l'inverse de ce qui s'est produit dans le régime nazi. Le régime nazi, dès le début, a formé une gestapo spécialisée, et nous avons tous pu voir, au début de la guerre, que seule la Gestapo et les S.S « opéraient », tandis que la Wehrmacht restait ce qu'on appelait alors une armée relativement « correcte » (...) Il semble qu'en Algérie nous ayons vu le phénomène inverse, parce que nous avons assisté, non pas à une guerre faite par un fascisme déjà existant, mais, au contraire, à un fascisme se formant au cours de la guerre ¹³⁵ »

Les écrits qui font référence à la Seconde Guerre mondiale sont aussi souvent ceux qui mentionnent l'affaire Dreyfus ; ces deux événements ont en commun d'être deux moments importants pour les intellectuels en France, que ces derniers y aient joué un rôle décisif (l'affaire Dreyfus) ou non. Ils offrent tous les deux des modèles manichéens, ce qui favorise une mobilisation de l'opinion publique, invitée à se rallier au bon camp. Dans l'esprit des acteurs, cette référence peut inciter à l'action, selon le passé de chacun, pour deux raisons : certains, anciens résistants, voient dans leur mobilisation contre la guerre d'Algérie une continuation de leur premier engagement. C'est le cas, au sein du Comité Audin, de Laurent Schwartz et de Jacques Panijel. Ce dernier, ancien maquisard dans le Vercors, dans une lettre à Pierre Vidal-Naquet, fait même des résistants un type particulier d'opposants à la guerre d'Algérie :

« Et c'est peut-être là que votre typologie est incomplète. Car, il y a eu des gens pour qui la lutte contre la torture pendant la guerre d'Algérie, se rattachait directement à leur lutte contre les nazis : je l'ai dit quand j'ai été appelé à témoigner devant un « tribunal militaire » à Lyon, lors du procès Claire Duhamel. Vous auriez été de ceux-là, vous aussi, puisque je ne doute pas que je vous aurais rencontré en 40-45, si, hélas pour moi, dix ans ne nous séparaient... ¹³⁶ »

¹³⁴ Laurent Schwartz, *Le problème de la torture...op.cit.*, p.1.

¹³⁵ *Ibid.*, p.5-6.

¹³⁶ Lettre de Jacques Panijel, 12 novembre 1989. Archives privées PVN 30.

D'autres qui, comme Pierre Vidal-Naquet, étaient trop jeunes pour intégrer la Résistance, voient dans cet engagement le moyen d'être à la hauteur de leurs aînés, selon une logique de comparaison, voire de compétition intergénérationnelle. Dans la lettre de Jacques Panijel, c'est cette comparaison que nous pouvons lire; Panijel accorde à Vidal-Naquet la reconnaissance que sa génération espère avec lui.

Cela est très visible, à l'échelle institutionnelle, dans le cas des Editions de Minuit. Maison fondée dans la clandestinité par Pierre de Lescure et Jean Bruller (plus connu sous son pseudonyme, Vercors) en 1941, elle publie des romans menacés de saisie, comme *Le Silence de la mer*. Elle est reprise en 1948 par Jérôme Lindon, qui édite d'abord des œuvres d'avant-garde, comme celles de Samuel Beckett. La guerre d'Algérie pousse Lindon à renouer avec le militantisme des débuts. Ce tournant devient effectif avec la parution de *Pour Djamila Bouhired*, en 1957. Il suit de peu une brouille survenue entre Lindon et Vercors – celui-ci avait refusé de voir ses droits d'auteur gelés et versés de façon échelonnée – dont Nicolas Hubert souligne le rôle décisif :

« Si la brouille avec Vercors prive les éditions de Minuit d'une trésorerie potentielle, elle joue pleinement sa fonction cathartique dans la mesure où elle permet à Jérôme Lindon de s'approprier la référence de la Résistance : avec *Pour Djamila Bouhired*, le jeune éditeur prouve face à son aîné sa propre capacité à « résister ». ¹³⁷

D'autres aspects de la guerre marquent durablement la génération suivante. Pour Pierre Vidal-Naquet, dont le père a été torturé par la Gestapo, la pratique de la torture par l'armée française est insupportable. La déportation de ses parents le fait compatir profondément avec Josette Audin. Dans une lettre du 24 novembre 1957, parlant de sa décision de faire un livre sur la « disparition » de Maurice Audin, il lui écrit : « Je crois que cette confiance sera bien placée : je suis historien, fils de déportés morts à Auschwitz ». Lorsque la mort de Maurice Audin devient certaine, il lui écrit « Je sais ce que ces paroles ont d'atroce pour vous. Ayant moi-même perdu mes parents en déportation je sais ce que c'est qu'une attente vaine. ¹³⁸ » Témoignant lors du « procès Jeanson » le 20 septembre 1960, il parlera « d'un système d'un univers concentrationnaire comme celui dans lequel [il a] perdu [ses] parents », comparaison qu'il regrettera dans ses *Mémoires* ¹³⁹.

¹³⁷ Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.170.

¹³⁸ Lettre de Pierre Vidal-Naquet, 29 juin 1958.

¹³⁹ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.107.

Au total, la mémoire des opposants à la torture est façonnée par des traumatismes nationaux, et ce de façon bien plus prégnante que par une sensibilisation particulière aux problèmes coloniaux. Certains événements récents de l'histoire coloniale, dont la proximité avec la guerre d'Algérie est pourtant grande, comme la lutte du Maroc et de la Tunisie pour leur indépendance, ne sont en réalité jamais évoqués par les membres du Comité. Le cas de Marianne Debouzy et de ses parents demeure ainsi une exception : juifs menacés par les persécutions, ils fuient le pays par l'Espagne et trouvent refuge en Algérie.

« *Nous avons vécu en Algérie, une partie de ma famille et moi, en... 44, et [que] la façon dont les Français traitaient les Arabes nous a vraiment dégoûtés à jamais de la colonisation, si nous n'étions pas déjà dégoûtés.* ¹⁴⁰ »

Cette réflexion sur la mémoire des membres du Comité Audin corrobore les remarques faites concernant ses rapports au FLN. La guerre d'Algérie possède pour eux plusieurs épaisseurs, et se prête à plusieurs lectures. Guerre franco-algérienne, elle est aussi une guerre franco-française, puisqu'elle soulève des questions internes à la société et à la nation françaises : peut-on imaginer la France sans empire colonial ? Est-elle le pays des droits de l'homme, auquel cas elle n'a pas le droit de pratiquer la torture ? Les références au passé sont autant d'outils mobilisés par les intellectuels du Comité pour tenter de répondre à ces questions.

III) Le livre *L'Affaire Audin*

La première phase d'existence du Comité Audin coïncide, comme nous l'avons vu, avec la recherche de la vérité concernant le cas de Maurice Audin. Dans *L'Affaire Audin*, Pierre Vidal-Naquet démontre que les militaires sont allés jusqu'à jouer une fausse évasion pour expliquer la disparition du mathématicien, et qu'il est en réalité mort sous la torture. La genèse du livre ainsi que sa réception illustrent la capacité du Comité à mobiliser son capital social, à travers ses relations dans l'édition (les Editions de Minuit) et dans la presse (critiques favorables). C'est également le moment où se trouve consolidée la place de Pierre Vidal-Naquet en tant que membre éminent du Comité. La valorisation de son capital professionnel

¹⁴⁰ Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe. Le récit de la fuite de la famille Lalande hors de France se trouve dans le livre de Jacques Sémelin, *Persécutions et entraides dans la France occupée : comment 75 % des juifs de France ont échappé à la mort*, Paris, Le Seuil, 2013, p.580-581.

(sa qualité d'historien) lui permet d'acquérir une autorité qui en fait un des principaux représentants du Comité dans la presse et auprès de l'opinion.

1) La genèse du livre

a) Un allié : les éditions de Minuit

L’Affaire Audin est à la fois le premier et le plus emblématique exemple de la collaboration qui unit le Comité aux Editions de Minuit. A l’origine de cette collaboration, l’amitié de Pierre Vidal-Naquet et de Jérôme Lindon joue un grand rôle. Ils se connaissent de longue date, car leurs pères étaient amis¹⁴¹ ; l’historien reprend contact à l’automne 1957 quand il voit que Lindon a fait paraître *Pour Djamila Bouhired*. Vidal-Naquet joue un rôle officieux mais non négligeable aux Editions de Minuit, et en particulier au sein de la collection « Document ». Nicolas Hubert considère ainsi que l’éditeur lui « accordera une confiance égale à celle dont bénéficie Robbe-Grillet dans le domaine littéraire¹⁴² ». Il lit et propose à Lindon des manuscrits : *Le Témoin* de Djamal Amrani, le récit d’un très jeune Algérien, *Saint-Michel et le Dragon* de Pierre Leulliette, souvenirs d’un parachutiste, ou encore *Itinéraire*, rédigé par son ami Robert Bonnaud. Tous trois seront publiés par Lindon et les deux premiers saisis, respectivement en mai 1960 et novembre 1961. L’éditeur lui met aussi entre les mains le manuscrit d’Henri Alleg, *Interrogatoires sous la torture*, qui aura finalement pour titre *La Question*, et qu’il est l’un des premiers à lire. Cette participation à l’activité militante des Editions de Minuit est en même temps sa première forme d’engagement, avant le Comité Audin ; fréquentant, à la même période, la rédaction d’*Esprit*, il réutilisera efficacement ces deux réseaux au profit du Comité.

L’Affaire Audin est dans un premier temps présenté par Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin comme un projet à soumettre au Comité Audin. Il obtient coup sur coup l’assentiment de ce dernier, et de Jérôme Lindon, qui accepte de publier ce qui n’est encore qu’un « dossier Audin » :

« Il est je crois très important que cette brochure paraisse dans la seule maison d’édition fondée dans la clandestinité. J’ai d’autre part soumis ce projet à la réunion qui a eu lieu hier soir chez le professeur Weill-Hallé où elle [la brochure] a été acceptée à l’unanimité. L’éditeur, mes collègues et moi sommes cependant

¹⁴¹ Pierre Vidal-Naquet, *L’Affaire Audin...op.cit.*, p.37-38.

¹⁴² Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.186.

*d'accord sur le fait qu'il faudrait publier quelque chose de consistant, un véritable petit livre qui puisse frapper les esprits.*¹⁴³»

La stratégie éditoriale qui préside à la publication du livre se met progressivement en place, sous l'impulsion commune du Comité et de Lindon. Ainsi, lors d'une conférence de presse du Comité Audin, en février 1958, une brochure de quatre pages intitulée « L'Affaire Audin », rédigée par Pierre Vidal-Naquet, est distribuée aux militants en même temps que la première édition de *La Question*. Cette brochure, qui est la première production imprimée du Comité Audin, atteint un tirage de cent mille exemplaires en juin 1958¹⁴⁴. Elle donne toutes les informations dont dispose alors le Comité, sans écarter toutefois la thèse officielle de l'armée.

b) L'enquête

Grâce à Josette Audin et à Jules Borker, qui lui transmettent les pièces qu'il demande, Pierre Vidal-Naquet réunit une documentation importante. Entre novembre 1957 et avril 1958, il s'efforce de déconstruire la version officielle. Son souci de l'exactitude est visible dans la correspondance qu'il entretient avec Josette Audin ; il n'hésite pas à lui redemander plusieurs fois confirmation de certains détails. Dans son véritable travail d'enquête, il est épaulé par Jérôme Lindon ; il résout avec lui certaines difficultés : ainsi, qui était l'homme qui avait sauté de la Jeep, s'il ne s'agissait pas de Maurice Audin ? Il s'agit, selon eux, d'André Charbonnier, dont l'ombre avait été aperçue par un témoin civil (le docteur Mairesse), ce qui donnait *a priori* un appui sérieux en faveur à la thèse des parachutistes. « Dès le moment où cette hypothèse était formulée, toutes les difficultés étaient levées, toutes les contradictions, et d'abord celles qui portaient sur l'emploi du temps du lieutenant parachutiste, trouvaient une explication raisonnable¹⁴⁵ ». De la même manière, de l'aveu même de Pierre Vidal-Naquet, l'éditeur joue un rôle important dans la rédaction du livre, puisqu'il réécrit entièrement la première version de l'historien ; il refuse cependant de signer l'ouvrage avec lui¹⁴⁶.

L'ouvrage final, qui démontre par une rigoureuse argumentation que Maurice Audin ne s'est pas évadé, mais qu'il a été torturé, masque les doutes rencontrés par son auteur :

¹⁴³Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, 24 novembre 1957. Pour une analyse précise de la genèse du livre à partir de la correspondance entre Pierre Vidal-Naquet et Josette Audin, voir Bertrand Hamelin, « Ecrire en historien : Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin* », in : Thomas Augais, Mireille Hilsum et Chantal Michel, *Écrire et publier la guerre d'Algérie: de l'urgence aux résurgences*, Paris, Éd. Kimé. 2010, p.69-82.

¹⁴⁴ Tracts relatifs à l'affaire Audin, BNF, Courrier des adhérents du Comité Audin, 21 juin 1958.

¹⁴⁵Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.45.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.45.

« j'aurais pu me tromper – j'aurais absolument pu me tromper- et j'ai vécu, à l'époque, dans cette angoisse. Il s'agissait vraiment d'une question de faits.¹⁴⁷ » Doutes d'autant plus logiques que les conclusions du livre sont avant tout négatives : le fait d'avoir démonté la version officielle laisse dans l'ombre la façon dont Maurice Audin est mort. C'est pourquoi le Comité Audin continue à enquêter sur le cas Audin tout au long de la guerre, en même temps qu'il étend sa contestation à toutes les pratiques de tortures¹⁴⁸. Cette « angoisse » est également justifiée du point de vue professionnel : choisissant un positionnement politique qui le marginalise au sein de la corporation antiquisante, Pierre Vidal-Naquet, en rédigeant *L'Affaire Audin*, commet en outre une entorse à l'éthique professionnelle du corps auquel il appartient. Celui-ci prône la spécialisation, tandis que Vidal-Naquet produit un livre d'histoire contemporaine. En cas d'erreur, on peut supposer que sa crédibilité scientifique et sa position au sein de l'institution universitaire n'en auraient été que plus fragilisées.

c) Le style et la déontologie de l'historien

Le choix du titre *L'Affaire Audin* fait signe, comme nous l'avons dit plus haut, vers l'affaire Dreyfus. Cette « forme affaire » est ce que Luc Boltanski et Elisabeth Claverie (qui citent également l'affaire Calas) appellent une « structure mythique¹⁴⁹ ». Dans l'imaginaire collectif, elle suggère un modèle juridique, mais aussi affectif, dans lequel l'innocent isolé finit par triompher face à plus fort que lui ; ce triomphe d'un individu signifie du même coup le triomphe de la justice elle-même. Le titre *L'Affaire Audin* joue sur la dimension de réversibilité que comporte l'allusion à l'affaire Dreyfus. De la même manière que le capitaine juif a fini par être innocenté, justice doit finalement être rendue à Maurice Audin, et ses assassins doivent être jugés. Le ton du livre est d'une grande sobriété, aux antipodes de celui de *Pour Djamil Bouhired*. Pierre Vidal-Naquet le justifie par une volonté d'adopter un style historien. Sa composition s'efforce à la clarté, selon la même logique. Ce statut d'historien est revendiqué à l'intérieur du livre, d'une part par la préface de Laurent Schwartz (« S'il est partisan, c'est seulement de la vérité¹⁵⁰ »), d'autre part grâce au titre d'agrégé d'histoire qui figure en couverture¹⁵¹. Cette exhibition d'un titre universitaire, avec les compétences qui lui

¹⁴⁷ Pierre Vidal-Naquet, *Les images de l'historien*, Paris, Klincksieck, 2007, p.22.

¹⁴⁸ Voir notamment la brochure du Comité intitulée « La mort de Maurice Audin ».

¹⁴⁹ Luc Boltanski, Elisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt et Stéphane Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p.398.

¹⁵⁰ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.57.

¹⁵¹ François Hartog, *Vidal-Naquet, historien en personne : l'homme-mémoire et le moment-mémoire*, Paris, La Découverte, 2007, p.17 : « Ce titre d'agrégé n'est pas rien pour lui, puisqu'il le fait figurer, trois ans plus tard,

sont associées, sert une stratégie de légitimation : en présentant le propos tenu comme un discours scientifique, Pierre Vidal-Naquet veut lui donner plus de solidité.

Sa correspondance avec Josette Audin révèle les réticences de celle-ci, qui préférerait que le livre ait un tour plus politique :

« J'ai été surprise de lire cette conclusion aussi. Mon point de vue est qu'il sera difficile d'avoir officiellement des renseignements sûrs tant que durera la guerre d'Algérie. C'est pourquoi j'aurais aimé voir ce texte se terminer en appelant à ce que l'on mette fin à la guerre d'Algérie, et avec elle, à tous ses produits : les lieutenants Charbonnier et autres tortionnaires. ¹⁵²»

Face à son scepticisme, Pierre Vidal-Naquet ne cesse de réaffirmer sa croyance forte dans la « méthode historique », ce qui donne un tour nettement positiviste à certaines de ses affirmations. Les « certitudes » qu'il dit avoir ici contrastent avec les doutes qui l'accompagnent pendant la rédaction du livre :

« Mon travail n'a plus besoin que d'une dernière révision. Je répète qu'il apporte des certitudes. N'oubliez pas que la méthode historique existe. ¹⁵³»

« Il [le livre] ne fait appel à aucun élément qui ne figure au dossier. C'est de l'interprétation de celui-ci par la méthode critique que naît la lumière. Je répète que celle-ci est aveuglante ¹⁵⁴»

« Vous avez maintenant j'imagine mon texte. Ne le montrez, n'en parlez à personne. Ne vous étonnez pas de son caractère froid, « glacé » même m'a dit Me Borker. C'est une condition nécessaire à un travail historique, qui doit être d'une objectivité absolue. ¹⁵⁵»

« Quel que soit votre accord à ce sujet, il faut vous rappeler que le livre ne tient sa force que de son objectivité scientifique. Ce que nous ne faisons pas, la presse le fera. ¹⁵⁶»

sur la couverture de son premier livre, *L'Affaire Audin*. Sur un mode plus drôle et plus naïf, il raconte comment, pour une affaire de la vie courante, il a asséné un jour à un contradicteur : « Moi, monsieur, j'ai un métier qui implique qu'on dise la vérité ! ».

¹⁵² Lettre du 22 avril 1958.

¹⁵³ Lettre du 9 avril 1958.

¹⁵⁴ Lettre du 13 avril 1958.

¹⁵⁵ Lettre du 19 avril 1958.

¹⁵⁶ Lettre du 28 avril 1958.

Les membres du Comité Audin semblent en revanche approuver cette stratégie : une lecture du manuscrit est organisée à l'initiative de Michel Crouzet, et le Comité donne son aval¹⁵⁷.

Revendiqué, le statut d'historien de Pierre Vidal-Naquet apparaît, dans une perspective plus large, comme une compétence utile mise au service du Comité Audin. L'efficacité de celui-ci repose non pas sur une masse d'adhérents mobilisables, mais sur la capacité de produire et de diffuser des documents. Or l'historien, tel que l'incarne Pierre Vidal-Naquet, sait rédiger et, ce qui est plus important, s'efforce de vérifier les informations qu'il avance au moyen de preuves. Qu'une telle compétence puisse devenir centrale dans la stratégie du Comité Audin éclaire en retour un aspect de la guerre, qui est dominée par le manque d'informations fiables, et parfois le manque d'informations tout court.

2) La réception du livre

a) Un scandale qui n'arrive pas

Il importe, pour compenser le relatif anonymat de Pierre Vidal-Naquet, de faire précéder son texte d'une préface écrite par une « célébrité ». Dans un premier temps, Jérôme Lindon envisage d'en faire la demande à Georges Lefebvre, historien marxiste, spécialiste de la Révolution française et professeur à la Sorbonne. C'est ici la caution scientifique qui est recherchée. Robert Delavignette, qui vient de démissionner avec éclat de la Commission de sauvegarde, est également pressenti, et rédige une préface. Cependant, il s'y livre à une critique des camps où les soldats du Vietminh « rééduquent » les soldats français prisonniers en Indochine. Jérôme Lindon est conscient des tensions que cela risque de susciter auprès du Centre de Diffusion de la Librairie et de la Presse (CDLP) réseau contrôlé par le Parti communiste et qui a joué un rôle majeur dans la diffusion de *La Question*. Il choisit donc d'écarter ce texte et lui préfère un article de Laurent Schwartz paru dans *L'Express*, intitulé « La révolte de l'Université », qu'il augmente légèrement.

Le livre est achevé d'imprimer le 12 mai 1958 et commence à être diffusé le 20 mai. Le tirage initial (12 000 exemplaires), nettement supérieur à celui de *Pour Djamilia Bouhired* par exemple (3000 exemplaires), indique que de bonnes ventes sont escomptées. Le livre connaît cependant un écho modeste : si les comptes rendus dans la presse sont relativement

¹⁵⁷ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.45.

nombreux, ils sont le fait des journaux déjà acquis à la lutte contre la torture¹⁵⁸ : *Le Monde*, *L'Express*, *Libération*, *L'Humanité*, *Témoignage chrétien*, *France-Observateur*, *Tribune du peuple*, *Les Lettres françaises*, *Esprit*, *Voies nouvelles*¹⁵⁹. Le Comité Audin peut s'appuyer sur la bienveillance d'une partie de la presse, voire parfois de plumes amies : le compte rendu du *Monde* (24 mai 1958) est rédigé par René-William Thorp, et celui de *L'Express* par Daniel Mayer (29 mai 1958), alors président de la Ligue des droits de l'homme ; certains autres sont écrits à l'occasion du premier anniversaire de la disparition de Maurice Audin. Cependant, si l'un des buts du Comité est de faire connaître l'affaire à une frange plus large de la société, la réception du livre dans la presse indique déjà qu'en réalité son public demeure restreint : les enseignants et les universitaires, c'est-à-dire les principaux lecteurs de ces journaux, sont là encore la seule cible véritablement atteinte. Les principaux journaux conservateurs demeurent silencieux (*Le Figaro*, *France-Soir* et *L'Aurore* ; ce dernier avait pourtant, par l'intermédiaire de son éditorialiste catholique André Frossard, fait écho à *Pour Djamila Bouhired*, le 11 novembre 1957), de même que la télévision et la radio. La seule intervention radiophonique sur le cas Audin est celle de Maurice Clavel, le 19 mars 1959, soit près de dix mois après la parution du livre. Dans sa chronique, il dénonce « l'agitation un peu intéressée contre la torture » et s'abstient de prendre position : « Chacune des deux parties se conduit comme si sa thèse était la seule vraie ¹⁶⁰ ». A l'étranger aussi, l'écho est modeste ; le livre sera traduit en polonais, et de manière plus imprévisible, en japonais, dans une revue de mathématiques. Il n'est pas saisi, et les thèses qu'il avance ne reçoivent pas de démenti officiel.

Outre la segmentation de l'espace médiatique, l'écho de la parution du livre est affaibli par le coup de force du 13 mai, qui précipite bientôt le retour de De Gaulle au pouvoir et la chute de la IV^e République. Ironie du sort, plusieurs des membres de l'armée accusés dans l'ouvrage sont impliqués dans les événements en cours. Une bande qui reprend une citation de Robert Lacoste doit figurer sur le livre, mais le coup de force fait brusquement disparaître Lacoste de l'actualité politique. A la place, Jérôme Lindon fait imprimer une bande portant « Massu et ses complices » ; les librairies consultées font savoir qu'elles n'en veulent pas, et Pierre Vidal-Naquet lui-même fait part à Josette Audin de son inquiétude : « Nous avons

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.46. Dans les archives de Pierre Vidal-Naquet sont conservés les articles des cinq premiers journaux cités (Archives privées PVN 11).

¹⁵⁹ *Libération* : article daté du 31 mai 1958, signé J.D. ; article de Claude Roy daté du 4 juin 1958 ; article daté du 21 juin 1958, signé M.F (« Il y a un an, Maurice Audin... »).

L'Humanité : article daté du 21 juin 1958 (« Il y a un an aujourd'hui, Maurice Audin était « porté disparu »).
Témoignage chrétien : article de Jean Carta daté du 6 juin 1958.

¹⁶⁰ Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises...op.cit.*, p.160.

hésité un moment à sortir mon livre dans les circonstances actuelles, craignant qu'il ne mette votre vie en danger (la bande porte « Massu et ses complices »).¹⁶¹» Lindon choisit finalement de se rabattre sur un intitulé plus neutre, « Massu et ses hommes ».

b) La réaction du Comité au retour de De Gaulle

Il est difficile de connaître au cas par cas les réactions des membres du Comité au retour du général de Gaulle. Si l'on veut présenter la situation de manière schématique, on pourrait dire que les anticolonialistes balancent entre la peur d'un fascisme gaullien, artisan de l'Algérie française, et l'espoir d'avoir trouvé l'homme providentiel qui fera la paix. Les exemples de Pierre Vidal-Naquet et de Michel Crouzet illustrent cette incertitude :

« Tantôt je me disais que de Gaulle n'aurait que l'apparence du pouvoir et tantôt qu'il ferait avec les Comités de salut public la même politique de grignotage qui avait été la sienne avec les Comités de Libération en 1944. Mes camarades et amis n'étaient pas plus lucides que moi. Michel Crouzet me déclara un soir au téléphone, vers le 16 mai, après la première déclaration du Général, « prêt à assumer les pouvoirs de la République », que le fascisme était en marche. »¹⁶²»

Le grand meeting programmé pour mai par le Comité Audin au Cirque d'hiver est interdit, comme tous les autres. Le Comité, conseillé par Pierre Lebrun, secrétaire de la CGT et invité prévu à cette réunion, décide de ne pas enfreindre la légalité. Mais Daniel Mayer, au nom de la Ligue des droits de l'homme, obtient du ministère de l'Intérieur de pouvoir tenir une conférence de presse à l'hôtel Lutétia, boulevard Raspail. Celle-ci a lieu le 30 mai 1958, organisée par le Comité Audin et plusieurs autres organisations (le Centre du Landy, le Comité de vigilance universitaire, l'Association pour la sauvegarde des institutions judiciaires, le Comité de résistance spirituelle et la Ligue des droits de l'homme) ; elle est présidée par Laurent Schwartz. Bien qu'elle soit censée porter entièrement sur le problème de la torture, plusieurs intervenants donnent en passant leur avis sur le retour de De Gaulle au pouvoir. Mauriac déclare qu'il croit, « en [son] âme et conscience, que *quelqu'un* peut finir la guerre d'Algérie... » Gilberte Alleg et les autres intervenants communistes mettent au contraire en garde contre le « piège gaulliste ». Enfin, Jean-Paul Sartre fait une analyse de *L'Affaire Audin* :

¹⁶¹ Lettre du 7 juin 1957.

¹⁶² Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.78.

« D'abord, il faut répandre les faits. Non seulement répandre les faits que nous connaissons mais encore, et c'est ça le plus difficile, et c'est pourquoi le livre de Vidal-Naquet est si intéressant, il faut dans des circonstances souvent difficiles, lorsqu'ils ont été volontairement et sciemment brouillés en Algérie, les établir, les rétablir, par des méthodes d'historien. ¹⁶³»

Ces échanges sont reproduits dans le cinquième numéro de *Témoignages et documents*. Ainsi, pour les anticolonialistes, le retour de De Gaulle suscite d'inévitables divisions. Le Comité Audin demeure toutefois relativement uni dans la méfiance vis-à-vis du nouveau président du Conseil. Conformément aux recommandations du PCF et des partis de la Nouvelle gauche, la plupart des membres votent non, le 28 septembre, lors du référendum constitutionnel ; cela n'empêche pas le oui de triompher avec plus de 80% des voix. L'adoption de la Constitution est synonyme d'installation durable de De Gaulle au pouvoir. Une fois la crainte du fascisme passée, l'espoir d'un changement de cap s'instaure parmi les opposants à la torture ; cet espoir est encouragé par la déclaration d'André Malraux qui, lors d'une conférence de presse, promet la fin de la torture : « Aucun acte de torture ne s'est produit à ma connaissance, ni à la vôtre, depuis la venue à Alger du général de Gaulle. Il ne doit plus s'en produire désormais. ¹⁶⁴» Cet espoir est cependant déçu car ces promesses restent vaines. Jusqu'à la fin de la guerre, le Comité Audin oscille donc, à l'encontre de De Gaulle, entre un espoir de voir la guerre se terminer et une attitude critique face à l'absence de changement dans l'emploi de la torture.

¹⁶³ *Ibid.*, p.84.

¹⁶⁴ *Le Monde*, 26 juin 1958.

Deuxième partie: dénoncer la torture et l'Etat (mai 1958-septembre 1960)

L’Affaire Audin clôt ce qu’il est possible d’appeler la première période du Comité Audin, celle qui est consacrée à la résolution du cas Audin. Par la suite, l’élucidation de ce cas est encore approfondie par la publication de la brochure « La mort de Maurice Audin », qui conclut au meurtre involontaire de Maurice Audin par le lieutenant Charbonnier au cours d’une séance de torture. Le Comité joue également un rôle important dans le transfert à Rennes du procès intenté contre X par Josette Audin. La deuxième période est synonyme d’une extension de l’action du Comité : désormais, celui-ci dénonce, de façon générale, la pratique de la torture. Il n’existe donc pas de rupture entre ces deux phases ; le choix d’étendre la contestation est déterminé par les résultats de l’enquête menée sur le cas Audin.

Les modes d’action du Comité s’inscrivent dans la continuité de ceux inaugurés depuis novembre 1957 : tracts, brochures, réunions publiques, auxquels il faut ajouter un recours plus intensif aux manifestations, ainsi qu’aux articles et communiqués de presse. Le Comité collabore d’ailleurs activement avec deux journaux de la presse parallèle : *Témoignages et documents*, puis *Vérité-Liberté*.

La campagne du Comité se politise progressivement : parti de cas individuels de victimes (la brochure *Nous accusons*, rédigée avec d’autres comités, donne un exemple de ce genre de recensions), il en vient à dénoncer un « système » répressif couvert et encouragé par certains hauts responsables politiques.

I) Le fonctionnement et l’action du Comité Audin

Pour écrire une histoire du Comité Audin qui ne soit pas seulement l’histoire de ses publications ou de ses interventions publiques, il convient de s’attarder sur le fonctionnement concret du Comité. Ses réunions, son financement, sa hiérarchie interne sont autant d’aspects susceptibles d’offrir des informations sur les ressources dont il dispose mais aussi sur les difficultés qu’il est susceptible de rencontrer.

1) L'organisation matérielle

a) Lieux de réunion, hiérarchisation des tâches, bulletin de liaison

Le Comité se réunit très régulièrement : à raison d'une fois par semaine ou toutes les deux semaines. Cette régularité exige des membres une grande disponibilité, ce qui explique que le bureau ne soit pas toujours, et même rarement réuni au complet. Le Comité commence par se réunir dans des brasseries du Quartier latin, puis dans une salle des Sociétés savantes. Par la suite, les membres prendront l'habitude de se réunir au domicile de l'un des membres, et en particulier celui de Louis et Hélène Lalande, au 10 rue Jean-Bart, dans le 6^e arrondissement de Paris. L'autre appartement abritant régulièrement des réunions est celui de Pierre et Geneviève Vidal-Naquet, au 12 rue du Cherche-Midi, dans le même arrondissement du centre de Paris. Il semble qu'il y ait d'autres lieux de réunion plus occasionnels, peut-être chez Jules Borker. Le nombre des participants à une réunion oscille, selon les témoignages, autour d'une dizaine.

Les réunions sont pour les membres du Comité un moyen de mettre en commun les renseignements collectés et de débattre des actions à mener. Elles sont aussi le lieu où sont soumis à discussion les projets de publication. Dans le cas de *L'Affaire Audin* par exemple, Michel Crouzet organise une lecture en présence des membres (voir plus haut). Il semble d'ailleurs que Michel Crouzet ait fortement contribué à faire des réunions une instance de vérification systématique des textes produits par chacun, quitte à instaurer un climat de méfiance. Pierre Vidal-Naquet, partisan d'une plus grande autonomie de chacun des membres, écrit bien plus tard :

« Il m'est arrivé une fois de signer dans l'Observateur d'un pseudonyme parce qu'il y avait un homme qui était à l'époque communiste, qui commençait à être critique - il s'appelait Michel Crouzet - qui répandait un peu la terreur : il exigeait que les textes du comité Audin soient lus par tout le comité et par conséquent, quand je signais Pierre Vidal-Naquet, il demandait à voir et à contrôler. ¹⁶⁵»

Enfin, c'est là que sont assignées les tâches pratiques, en vue de diffuser ces publications : apporter les documents chez l'imprimeur, préparer le courrier réservé aux adhérents, et porter ce courrier à la poste.

¹⁶⁵ Pierre Vidal-Naquet, *Les images de l'historien...op.cit.*, p.45. Il semble que le contrôle que veut exercer Michel Crouzet déplaît à d'autres membres. Ainsi, Madeleine Rebérioux, dans sa lettre à Vidal-Naquet datée du 30 octobre 1989, écrit : « En rappelant le rôle de Crouzet, vous ne l'en chargez que mieux à la fin ».

Parmi les témoignages recueillis, il n'existe pas de consensus concernant la manière dont les tâches étaient réparties. Pour Michel Crouzet, elles étaient faites à parts égales par tous les membres :

« Tout le monde faisait le boulot matériel. Si vous voulez, imaginez ce qu'étaient les organisations politiques de cette époque : il n'y avait pas des cervelles et des militants, tout le monde est militant. (...) Alors on se réunissait, on prenait des décisions en commun, et puis on se partageait le travail selon ses disponibilités personnelles, familiales etc. ¹⁶⁶ »

Le modèle évoqué par Gérard Tronel est en revanche loin de suggérer une telle cohésion. Selon lui, il existe une stricte séparation des tâches entre ceux qu'il appelle les « cinq » (Michel Crouzet, Luc Montagnier, Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux et Jacques Panijel, auxquels il ajoute Laurent Schwartz), chargés de rédiger les textes et les « petites mains » chargés de les distribuer. Cette interprétation le conduit à minimiser le rôle des réunions, réduites à n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises au téléphone :

« [Entre les « cinq »] les échanges se faisaient beaucoup par téléphone, et ça nous échappait complètement (...) Alors, pourquoi il y avait des réunions ? Il y avait des réunions parce que les cinq, quand ils étaient bloqués, provoquaient une réunion du Comité Audin, où venaient les ...si vous voulez, on peut dire les seconds couteaux, ou à peu près (rires). Alors quel était le rôle des seconds couteaux, ou des soutiers si vous voulez ? C'était justement, quand ces intellectuels avaient fait des textes, il fallait les diffuser (...) notamment auprès de nos adhérents. »

La division qui s'effectuerait de fait entre tâches intellectuelles et tâches pratiques amènerait les « cinq » à se positionner comme les intellectuels du Comité, attitude paradoxale dans un Comité quasi uniquement composé d'universitaires.

Interrogée sur l'interprétation de Gérard Tronel, Marianne Debouzy y adhère dans ses grandes lignes, en relativisant toutefois la séparation en deux niveaux de fonctionnement :

« Je pense que c'est un peu vrai, mais je pense que...je pense quand même que tout le monde faisait des tâches, du style porter des choses à la poste. Je pense que c'était pas aussi tranché que ça. Mais...et je pense par exemple, justement quelqu'un comme Madeleine Rebérioux, elle était toujours [elle appuie sur les

¹⁶⁶ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

syllabes] prête à faire les enveloppes, bon parce qu'on distribuait quand même beaucoup »

On pourrait être tenté d'expliquer ces positions par la place qu'occupe chacun dans le Comité : Michel Crouzet, de par sa position dominante, aurait moins conscience des phénomènes de hiérarchisation. A l'inverse, Gérard Tronel, qui se range parmi les « petites mains », en accentuerait les traits. Il demeure cependant impossible de trancher avec certitude entre ces diverses opinions.

Une grande partie des textes a pour but d'informer les adhérents sur les activités du Comité. Après les lettres, qui d'ailleurs lui survivent, un bulletin de liaison est créé, dont le premier numéro est daté du 1^{er} avril 1960. Les numéros se succèdent de façon irrégulière : selon les sources dont nous disposons, on compte au total neuf numéros, qui se succèdent ainsi : pour l'année 1960, 4 numéros : avril, juin, juillet-août et novembre-décembre¹⁶⁷. En 1961, ce chiffre tombe à 2 : janvier-février, et juin ; puis il remonte à 3 en 1962 : février, avril et juin. Faisant entre 4 et 8 pages, les bulletins sont une des sources les plus riches pour mieux connaître les activités du Comité : publications, nouvelles informations dans l'affaire Audin, procès contre *La Voix du Nord*, contacts avec les comités de province, manifestations prévues, comptes rendus de meetings...comme dans les lettres, ils sont aussi le lieu où le Comité ne cesse de réitérer ses demandes de financement.

b) Le financement

Le Comité Audin est confronté, pendant la quasi-totalité de son existence, à des problèmes de financement. Ses revenus proviennent de plusieurs sources : d'abord, de la cotisation des adhérents, dont le nombre ne dépasse guère les 3000. Le montant des cotisations est officiellement fixé en octobre 1960, lorsque le Comité devient une association déclarée selon la loi de 1901 : 2, 50 NF par an pour les membres du bureau, et 5 NF pour les « membres bienfaiteurs ».

Le cas des journaux est légèrement différent, car les revenus qu'ils procurent ne bénéficient pas d'abord au Comité Audin. Ainsi, *Témoignages et documents* est le journal du Centre du Landy, et ses ventes ne profitent donc pas *a priori* au Comité. Cependant, celui-ci

¹⁶⁷ Il n'existe pas de fonds d'archives possédant l'intégralité des bulletins de liaison, mais on trouve plusieurs numéros à la BDIC et à la BNF.

tient à la disposition de ses lecteurs les numéros auxquels il a collaboré¹⁶⁸. *Vérité-Liberté*, créé à la suite de la rupture entre Maurice Pagat, gérant de *Témoignages et documents*, et le Comité Audin, est vendu 1 nouveau franc l'exemplaire ; l'abonnement coûte 10 NF, mais certains exemplaires précisent que c'est là le prix minimum¹⁶⁹. Pour certains numéros, l'échelle des prix est plus détaillée : ainsi pour un numéro spécial, intitulé « Des Français parlent aux Français », l'exemplaire coûte 1 NF, les 10 exemplaires 6, 75 NF, les 100, 55 NF, et les 1000 75 NF. Les prix varient selon un tarif extrêmement dégressif et reflètent une stratégie incitative mais peu lucrative. Il est également possible d'envoyer un soutien de 50 NF à *Vérité-Liberté*. Cet argent est adressé à Louis Lalande, qui en plus d'être membre du Comité Audin est aussi trésorier de *Vérité-Liberté*. Son cas n'est pas isolé, car nombreux sont les membres du Comité qui participent à l'élaboration du journal. Peut-on pour autant affirmer que le Comité bénéficie en quelque manière de cet argent, bien que la trésorerie de *Vérité-Liberté* soit séparée de la sienne ? On peut supposer que cet argent a permis de soutenir certaines actions menées en commun : ainsi, trois numéros d'un journal intitulé « Le Comité Maurice Audin » sont publiés et envoyés gratuitement aux adhérents du Comité et aux abonnés de *Vérité-Liberté*. Dans le premier numéro, qui reproduit la déposition du colonel Argoud au procès des barricades, on peut lire :

« Le Comité Audin a décidé avec le concours de Vérité-Liberté de publier les principaux passages de la déposition du colonel Argoud (...) L'affaire des barricades n'intéresse pas en tant que telle le Comité Audin, mais il eût été dommage de priver nos amis du récit qu'en fait le colonel Argoud. Cette affaire intéressant au premier chef du reste les lecteurs de Vérité-Liberté, ce document a été réalisé en commun. ¹⁷⁰ »

Outre les cotisations et la vente des journaux, le Comité Audin gagne de l'argent en diffusant ses propres brochures, dont celles publiées aux Editions de Minuit (*L'Affaire Audin* et *Sans commentaire*). Il semble que sa stratégie évolue : en juillet 1959, dans une lettre à ses adhérents, il garantit un envoi gratuit de ses productions¹⁷¹. Au contraire, dans le bulletin de

¹⁶⁸ Bulletin de liaison du Comité Audin, 1er avril 1960. Il s'agit des numéros 8, 11, 12, 17 et 20.

¹⁶⁹ *Vérité-Liberté* n°3, juillet-août 1960, p.5 : « Si vous jugez utile que *Vérité-Liberté* existe, associez-vous à nos efforts. Participez à notre souscription permanente. Abonnez-vous et abonnez vos amis. Prix minimum par an : 10 NF. Mais que ceux qui le peuvent donnent davantage. Nous avons besoin de vous pour continuer et amplifier notre action. ».

¹⁷⁰ « Le Comité Maurice Audin présente...la déposition du colonel Argoud au procès des barricades », p.1.

¹⁷¹ Lettre aux adhérents datée du 7 juillet 1959 : « Nous tenons à votre disposition, gratuitement, tous les documents que nous avons déjà publiés ».

liaison d'avril 1960 adressé aux mêmes adhérents, les brochures deviennent payantes. Ainsi *L'Affaire Audin* coûte à l'unité 3 NF, et 25 NF les dix exemplaires. Le Comité vend également des ouvrages publiés aux Editions de Minuit comme *La Question* d'Henri Alleg, *La Gangrène* (même prix que *L'Affaire Audin*) ou encore *Le Front* de Robert Davezies (6 NF l'unité, 50 NF les dix exemplaires) ; il collabore aussi, selon le même principe, avec une maison d'édition suisse, les Editions de la Cité, qui publie *Les Disparus* et republie des ouvrages saisis¹⁷². Comme dans le cas des journaux, les tarifs dégressifs sont faits pour inciter les lecteurs à diffuser ces documents autour d'eux ; le Comité espère ainsi informer un public plus large que celui de ses adhérents. Diffusant certains numéros et ouvrages saisis, il travaille dans l'illégalité et doit donc s'efforcer à la discrétion. C'est pourquoi il souffre d'un déficit d'informations concernant les personnes susceptibles de vouloir recevoir ces textes ; il compte donc sur ses adhérents pour servir de relais efficace entre lui et le reste de l'opinion publique.

Malgré cela, et en dépit d'une gestion rigoureuse de « l'impeccable trésorier ¹⁷³ » Luc Montagnier, le Comité se trouve constamment dans le besoin de trouver de nouvelles sources de financement ; en témoignent les appels récurrents aux dons et au soutien matériel. Ainsi, toujours dans le bulletin de liaison d'avril 1960, le Comité s'adresse aux membres des comités de province :

« Aidez-nous à diffuser nos publications. Pour augmenter notre efficacité, nous avons besoin de plus en plus de correspondants voulant bien recevoir une certaine quantité de textes à distribuer autour d'eux. La diffusion par lettres individuelles nous entraîne en effet à des frais postaux très lourds, maintenant que nous sommes si nombreux.

Mais surtout, n'oubliez pas que nos publications, le procès que nous intentons à « La Voix du Nord », nous créent de lourdes charges ; apportez-nous votre soutien financier, multipliez les collectes. ¹⁷⁴ »

¹⁷² Bulletin de liaison du Comité Audin, 1er avril 1960. Sur l'action des Editions de la Cité et de son directeur Nils Andersson, voir son récit, « L'édition dans la résistance à la guerre d'Algérie » : in Sidi Mohammed Barkat (dir.), *Des Français contre la terreur d'Etat : Algérie 1954-1962*, Paris, Reflex, 2002.

¹⁷³ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.35.

¹⁷⁴ Bulletin de liaison d'avril 1960, (BDIC. Cote : 8 P Rés 198). La demande de soutien logistique est réitérée à l'occasion de l'assemblée générale du 3 décembre 1961 : « Madame Lalande (...) insiste sur l'organisation systématique de la diffusion. Elle demande pour diminuer les frais d'envoi, que dans chaque ville importante un correspondant du Comité assure la redistribution de tout notre matériel » (bulletin de liaison, janvier-février 1961).

Ce manque chronique d'argent oblige les membres du Comité à financer certaines activités avec leur propre argent. Gérard Tronel se souvient par exemple avoir dû payer de sa poche des timbres pour le courrier des adhérents.

Le procès contre le journal *La Voix du Nord*, à Lille, sur lequel nous reviendrons, suscite une souscription, ainsi que des demandes de prêts individuels, qui rencontrent un succès inespéré¹⁷⁵. Une partie de cet argent sert à financer les coûts du procès mais, au moins jusqu'à la fin de l'année 1961, le Comité semble posséder une relative aisance.

A quoi sert, dans le détail, cet argent ? Le bulletin de liaison de janvier-février 1961 donne un bilan chiffré des activités du Comité pour l'année 1960 : on y trouve, assez largement en tête, les « frais de bureau » (8 940, 36 NF) suivis par les « frais d'instance » (5 605, 45 NF) et les « frais de publication » (5 499, 23 NF). Enfin le procès contre *La Voix du Nord* représente cette année-là un coût de 5000 NF. Sur les 12 000 NF réclamés comme caution par le Parquet de Lille, 7000 lui ont été remboursés. Les autres dépenses sont plus modestes : il s'agit des « locations de salles pour meetings » (200 NF), de la « participation au Comité de coordination (Pleyel)» (900 NF), d'un « don à Mme Audin » (400 NF) – le même bulletin contient sa lettre de remerciement - et de « frais de voyage aux conférenciers » (254 NF). Le total des dépenses s'élève à 26 799, 04 NF.

Dans le bulletin de liaison d'avril 1962 figure le rapport financier de l'année 1961¹⁷⁶. Ce rapport est précieux en ce qu'il permet de confirmer que le Comité bénéficie de la souscription qu'il a lancée pour son procès contre *La Voix du Nord*, et ce au-delà de ses besoins dans le domaine judiciaire. En effet, le tableau d'ensemble indique que l'avoir du Comité, au 1^{er} janvier 1961, s'élève à 28 386, 02 NF, c'est-à-dire plus que la totalité des dépenses de l'année 1960. Cependant, le rapport permet aussi de constater que cette richesse diminue rapidement : les dépenses excédant largement les recettes, l'avoir du Comité n'est plus que de 9 399, 47 NF au 31 décembre 1961. Les trois principaux postes de dépenses demeurent les mêmes que l'année précédente, mais cette fois les frais d'édition sont bien plus considérables, s'élevant à 13 275, 69 NF. Cet enrichissement momentané semble donc coïncider avec une intensification des activités du Comité.

¹⁷⁵ Bulletin de liaison de novembre-décembre 1960, p.1 (note), BDIC (cote : 8 P Rés 198).

¹⁷⁶ Bulletin de liaison d'avril 1962, BNF (cote : 8-LC2-6991).

2) Les modes d'action

L'action du comité s'incarne dans une série d'actions variées : manifestations, pétitions, articles, célébrations, alliances avec des partis politiques. Comment ces initiatives se caractérisent-elles, et quels sont les enjeux, mais aussi les contraintes et les limites de chacune ?

a) Les réunions publiques

Réunions, meetings, assemblées, conférences-débats, colloques, conférences de presse...constituent l'une des activités principales du Comité Audin. Ces réunions sont en général annoncées par des communiqués de presse, et les articles du *Monde* sont à cet égard une source précieuse. Il est possible de se faire une idée du nombre et de la fréquence de ces réunions, ainsi que sur la manière dont ils sont organisés. En revanche, nous ne disposons pas d'informations concernant le public, en termes de composition et de quantité ; par conséquent, il n'est pas possible de déterminer si ces réunions ont ou non du succès et si elles suscitent un intérêt. Les salles sont souvent les mêmes : la salle des Horticulteurs, la salle de la Mutualité, et la salle des Orchidées. Les intervenants sont des militants anticolonialistes, invités à prendre la parole sur un sujet qui concerne en général la répression en Algérie. À partir de 1959, la répression en France devient aussi un thème fréquent. Ainsi, la réunion du 18 mars 1959 porte sur « La fin des tortures et des atteintes aux droits et libertés individuels en Algérie et en France¹⁷⁷ ». Sous la présidence de Laurent Schwartz (qui endosse régulièrement ce rôle), sont réunis, parmi les orateurs, Daniel Mayer, Pierre-Henri Simon, Simone de Beauvoir ou encore Gilberte Alleg. Le tract indique également qu'un message de Josette Audin sera lu à cette occasion. La réunion est finalement interdite, ce qui est loin d'être une mesure exceptionnelle. Le 26 octobre 1959 par exemple, un autre meeting organisé sous les auspices du Comité Audin est interdit. Dans ce cas comme dans l'autre, les organisateurs décident de se réunir dans une autre salle : salle des Sociétés savantes pour la réunion du 18 mars, hôtel Moderne pour celle du 26 mars¹⁷⁸. Lorsqu'il est l'un des organisateurs, le Comité Audin est souvent épaulé par la Ligue des droits de l'homme, ainsi que par le Centre du Landy. Il arrive aussi à des membres du Comité Audin d'intervenir comme orateurs à des réunions d'autres comités. Ainsi, Pierre Vidal-Naquet prend la parole,

¹⁷⁷ Document reproduit en annexe (BDIC, cote : 4 delta 880).

¹⁷⁸ *Le Monde*, 20 mars 1959 et 28 octobre 1959.

le 24 juin 1960, lors d'une conférence du comité Djamila Boupacha¹⁷⁹ ; cela n'est pas surprenant car le Comité Audin a contribué à faire connaître le cas de cette jeune Algérienne torturée par les parachutistes¹⁸⁰. Laurent Schwartz fait d'ailleurs partie de ce Comité, et Michel Crouzet en est le trésorier.

b) Les manifestations

Le comité organise peu de manifestations pendant la guerre. Nous n'en comptons que deux, qui sont tardives : l'une est une marche silencieuse place Maubert le 1^{er} novembre 1961, pour protester contre la répression du 17 octobre contre les manifestants algériens ; l'autre a lieu le 6 février 1962, contre l'OAS. Dans les deux cas, le comité collabore avec d'autres organisations proches d'elle : *Témoignages et documents*, *Vérité-Liberté* et le Comité de vigilance universitaire dans le premier cas, la Ligue des droits de l'homme dans le second. La manifestation du 6 février, deux jours avant celle qui aboutit aux incidents du métro Charonne, est soutenue par les principaux syndicats enseignants (la FEN et le SGEN) et étudiants (l'UNEF). Elle est selon un communiqué du Comité Audin, un franc succès¹⁸¹. Il faut souligner que ces manifestations ne concernent pas la torture, mais sont des réponses à des problèmes spécifiques à la fin de la guerre.

Dans la plupart des cas, le Comité Audin n'organise pas la manifestation mais s'y associe. Plusieurs manifestations de ce type sont organisées par l'Action civique non violente, majoritairement composée de catholiques, qui proteste en particulier contre les centres d'internement métropolitains où sont enfermés, par décision administrative arbitraire, des Algériens. La liste des personnalités qui ont répondu favorablement à leur invitation figure sur les tracts qu'elle distribue. Le mode d'action privilégié de l'Action civique est la manifestation ou le rassemblement silencieux. Ainsi, dans le cas de la manifestation silencieuse du 30 avril 1960, organisée devant le centre de triage de Vincennes, Henri Marrou, Pierre Vidal-Naquet et Laurent Schwartz font partie de la liste des personnalités ayant répondu favorablement ; cela signifie aussi que d'autres membres moins connus du comité ont sans doute manifesté sans être mentionnés dans les tracts. Cette manifestation, comme c'est le cas de la grande majorité d'entre elles pendant la guerre, est interdite par le gouvernement. Les manifestants, qui opposent une résistance passive, sont finalement conduits au

¹⁷⁹ *Le Monde*, 27 juin 1960.

¹⁸⁰ *Le Monde*, communiqués du 24 mai et du 4 juin 1960. Voir aussi le tract « Une nouvelle affaire Djamila » édité par le Comité Audin et Vérité-Liberté (BDIC, cote : 4 delta 921).

¹⁸¹ *Le Monde*, 7 février 1962.

commissariat dans des cars de police. Une réunion semblable est organisée par l'Action civique le 28 mai 1960, place Beauvau, à laquelle s'associe à nouveau le Comité Audin.

c) Les pétitions

Nous ne recensons qu'une pétition rédigée par le Comité Audin, qui en signe également. Comme dans le cas des manifestations qu'elle organisait, ces pétitions sont des réponses à des problèmes plus ciblés que le problème général de la torture. La pétition rédigée par le comité dénonce ainsi la promotion d'André Charbonnier au rang d'officier de la Légion d'honneur. Cette initiative est relayée dans une lettre du comité de vigilance universitaire à ses adhérents, où est reproduite la pétition ; la lettre précise qu'elle a été signée par le président et les vices-présidents du Comité Audin, Albert Châtelet, Jean Dresch, Henri Marrou et Laurent Schwartz¹⁸². Le comité signe par exemple, en janvier 1962, une pétition contre l'OAS rédigée par la Ligue des droits de l'homme¹⁸³.

d) Les actions symboliques : célébrer la mémoire de Maurice Audin

L'idée de fonder un prix de mathématiques destiné à célébrer la mémoire de Maurice Audin ne vient pas, selon Laurent Schwartz, du Comité Audin, bien que celui-ci soit solidaire de cette initiative :

« Des mathématiciens ont organisé, par souscription, un prix Maurice-Audin, décerné à un ou deux mathématiciens chaque année, et qui a eu beaucoup de prestige. Il y eut un lauréat la première année, Michel Lazard, et ensuite Jean-Pierre Kahane, André Néron, Pierre Cartier et Paul-André Meyer. ¹⁸⁴ »

Dans sa lettre écrite à l'époque à Josette Audin, Pierre Vidal-Naquet donne un avis moins tranché sur les responsables du projet. Il fait du Comité l'un des initiateurs :

« Notre Comité, en accord avec le jury de thèse de votre mari, et plusieurs mathématiciens éminents, a décidé (...) de fonder un prix Maurice Audin qui serait décerné chaque année à un jeune mathématicien. Un jury comprenant quelques grands noms des mathématiques a été constitué. Nous voulons ainsi

¹⁸² Lettre du 20 mars 1960 du Comité de vigilance universitaire. Document fourni par Gérard Tronel.

¹⁸³ *Le Monde*, 6 janvier 1962.

¹⁸⁴ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.390.

*perpétuer la mémoire de votre mari. Nous serions heureux d’avoir votre accord à ce sujet. Vous serez naturellement invitée à la remise solennelle.*¹⁸⁵»

Ce projet reçoit l’assentiment de Josette Audin, qui répond :

*« J’ai été très émue par la pensée que vous avez eue de fonder un prix Maurice Audin pour les jeunes mathématiciens.*¹⁸⁶»

Des lettres sont envoyées auparavant à deux cents mathématiciens pour tenter de contacter des souscripteurs, dans le but de donner au prix une dotation conséquente. Celle-ci, d’une valeur initialement prévue à 100 000 anciens francs, atteint finalement 150 000 anciens francs. Les souscriptions doivent être envoyées à Laurent Schwartz, qui devient trésorier du prix. Les signataires de la lettre envoyée aux souscripteurs sont bien les quatre membres du jury de thèse de Maurice Audin lors de sa soutenance *in absentia* : Jacques Dixmier, Jean Favard, René de Possel et Laurent Schwartz. La première remise du prix a lieu à l’institut Poincaré, près du Panthéon, en présence des souscripteurs, le 26 juin 1959¹⁸⁷. La date est choisie à dessein en juin pour célébrer l’anniversaire de la disparition de Maurice Audin. Dans son discours de remise, Laurent Schwartz met en lumière la grande proximité qui existe entre l’esprit du Comité Audin et celui du prix. :

*« Il s’agit de perpétuer le souvenir d’un jeune mathématicien brillant assassiné dans des conditions mystérieuses; de protester contre la torture, où que ce soit, sous quelque forme que ce soit, pour quelque cause que ce soit : de manifester le désir des universitaires de défendre toujours et partout la liberté.*¹⁸⁸»

Il semble qu’il commette une erreur dans son autobiographie en indiquant que Michel Lazard est le premier lauréat du prix. En effet, *Le Monde* signale qu’il s’agit de Jacques-Louis Lions, professeur à la faculté des sciences de Nancy. Cette information est d’ailleurs confirmée par une lettre du Comité Audin à ses adhérents datée du 7 juillet 1959.

Par la suite, selon Gérard Tronel, il n’existe pas de lien fort entre le Comité Audin et le prix : excepté Laurent Schwartz, qui possède le statut de président du jury, les membres du comité ne viennent pas aux remises du prix, et n’en sont d’ailleurs que rarement informés. Il décrit des cérémonies de remise tout à fait confidentielles, en présence d’une dizaine de personnes. Il affirme en outre que le prix était critiqué car les membres du jury étaient accusés

¹⁸⁵ Lettre du 6 ou 10 mars 1959 (difficile à lire).

¹⁸⁶ Lettre du 27 mai 1959.

¹⁸⁷ *Le Monde*, 29 juin 1959

¹⁸⁸ *Ibid.*

de « copinage ». Toutefois, en 1961, se crée un prix Maurice Audin en Italie, toujours dans le but de dénoncer la pratique de la torture en Algérie¹⁸⁹. Créé pour exprimer sa solidarité avec le prix français, il est dû, selon Gérard Tronel aux bonnes relations qui unissaient les deux communautés scientifiques. Il semble qu'il n'ait été remis qu'une seule fois, en mai 1961. Le prix français, lui, est décerné chaque année jusqu'en 1963.

Autre événement organisé par le Comité pour célébrer la mémoire de Maurice Audin et mieux faire connaître sa campagne contre la torture, une semaine Maurice Audin se déroule du 5 au 12 juin 1960, à l'occasion du troisième anniversaire de la mort du mathématicien. Le Comité rédige un tract dans lequel figure un certain nombre d'incitations:

« Il est possible par exemple de concerter dans un établissement un arrêt de travail, ou pour les universitaires d'allonger d'un quart d'heure ou plus l'interclasse dans l'enseignement supérieur, de donner aux étudiants une brève explication du cas symbolique de Maurice Audin. Il est souhaitable que les réunions syndicales mettent à leur ordre du jour l'affaire Audin (par exemple par l'intermédiaire des responsables syndicaux dans les cantines, restaurants universitaires) (...) Le Comité Audin propose que partout des contacts soient pris avec les UD des Centrales Ouvrières pour leur présenter des propositions analogues et leur proposer de participer aux meetings¹⁹⁰ »

Il obtient entre autres le soutien de l'UNEF, du SGEN et de la FEN¹⁹¹. Les bulletins de liaison postérieurs à juin 1960 ne font cependant pas allusion à la semaine Maurice Audin, et celle-ci n'est pas reconduite les années suivantes, preuve peut-être que son impact demeure limité et que les incitations du Comité sont peu suivies d'effets.

e) La tentative pour trouver un relais politique : les nouveaux partis

En butte à la méfiance du PCF, et opposé à la SFIO mollétiste, le Comité Audin demeure en marge des grands partis traditionnels. Pour faire entendre sa voix, il choisit de faire alliance avec des partis plus modestes, qui appartiennent à ce qui sera plus tard appelé la « nouvelle gauche ». Il s'agit donc de voir en quoi il participe à la recomposition du paysage politique.

¹⁸⁹Bulletin de liaison de juin 1961, p.7 : « C'est en mai 1961 – et pour la première fois – qu'a été décerné, au cours d'une séance plénière de l'Institut de mathématiques de l'université de Rome, un prix de mathématiques qui porte le nom de Maurice Audin. ».

¹⁹⁰ Tract (BDIC, cote : 4 delta 934, 5).

¹⁹¹ Bulletin de liaison de juin 1960, p.4 (BDIC, cote : 8 P Rés 198).

Analysant cette recomposition, Pierre Vidal-Naquet tente d'en dégager les racines dans l'histoire de la gauche. Il en arrive à déceler des références finalement très proches de celles du Comité Audin, et notamment l'affaire Dreyfus :

« La masse de ceux qui allaient se détacher de Guy Mollet, parvenu en 1946, au nom de la gauche marxiste, à la tête du parti, ne provenait pas de ce courant de pensée. Ils étaient les héritiers non de Jules Guesde et du lignage marxiste mais de Jaurès et de Léon Blum. Daniel Mayer, Oreste Rosenfeld, Robert Verdier, Robert Blum, Edouard Depreux et leurs amis étaient issus du socialisme humaniste, courant développé par l'affaire Dreyfus et la Résistance. ¹⁹²»

Cette parenté commune peut expliquer les rapprochements ultérieurs. Il faut souligner que la participation à tel parti n'est, bien entendu, jamais le fait de la totalité du Comité Audin, qui possède une composition politique trop disparate pour cela. Les membres du comité s'engagent à titre individuel, pour ensuite tisser des solidarités entre le comité et le parti. De ce point de vue, le maillon le plus actif est sans doute Laurent Schwartz, fort de son expérience politique au sein du trotskysme. Les personnalités qui fondent ces nouveaux partis ont en commun de s'opposer à l'Algérie française et de rejeter la manière dont le PCF et la SFIO considèrent le problème algérien. Elles vont en revanche se diviser sur la question du soutien ou non au coup de force du 13 mai.

La première tentative de parti alternatif est la Nouvelle Gauche, à laquelle adhère Laurent Schwartz, qui se méfie toutefois de cette « minuscule organisation qui [le] renvoyai[t] à des expériences analogues » au sein du trotskysme. Mais la Nouvelle Gauche fusionne le 7 décembre 1957 avec le MLP (Mouvement de libération du peuple), organisation de tendance chrétienne, pour former l'UGS (Union de la gauche socialiste). Contemporaine de la naissance du Comité Audin, elle compte plusieurs milliers de personnes et s'engage activement contre la guerre d'Algérie. Elle est dirigée par Gilles Martinet et Claude Bourdet, tous deux journalistes, qui illustrent l'importance des militants dans ces nouvelles formations politiques.

Signe d'une forte émulation de la gauche non communiste, une autre organisation est fondée peu après, en juillet 1958. C'est l'UFD (Union des forces démocratiques), dans laquelle Albert Châtelet et Laurent Schwartz vont jouer un rôle important :

¹⁹² Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue », *art.cit.*, p.6.

« Daniel Mayer conçut un grand projet d'unification, et convoqua un matin, le 7 juillet 1958, une quarantaine de personnes au local de la Ligue des droits de l'homme, rue Jean-Dolent. Etaient présents des personnalités, des représentants de forces politiques ou de syndicats, tous unis contre la guerre d'Algérie et le gouvernement issu du 13 mai. Ce fut la fondation de l'UFD. ¹⁹³»

Cette fondation avait été préparée en amont par des réunions organisées par le même Daniel Mayer. Elles regroupent, au siège de la Ligue des droits de l'homme, des militants, des syndicalistes d'organisations comme la CGT et le SNI (Syndicat national des instituteurs) et des représentants d'associations antiracistes comme la LICRA. Parmi les militants, Pierre Vidal-Naquet, Michel Crouzet et Roger Apéry représentent le Comité Audin. Le but de ces réunions est de fédérer ces diverses organisations pour en faire une force d'opposition à la guerre d'Algérie. Cependant, selon Vidal-Naquet, « ces réunions (...) étaient un dialogue de sourds ¹⁹⁴» dans lesquelles se mêlaient les divergences politiques et les rivalités entre organisations :

« Denis Forestier, secrétaire général du SNI et qui participait aux réunions organisées par Daniel Mayer, ne voulait pas entendre du Comité Audin. L'idée qu'une puissante organisation comme la sienne puisse être convoquée sur un pied d'égalité avec un groupuscule comme le nôtre l'étouffait littéralement de colère. (...) A ces personnalités rassemblées, je proposai en toute candeur l'idée d'une manifestation nationale contre la torture, réunissant dans une grève symbolique ouvriers et enseignants. On ne peut imaginer le silence qui accueillit cette proposition incongrue. ¹⁹⁵»

C'est le coup de force du 13 mai qui semble jouer le rôle de catalyseur permettant au projet de Daniel Mayer de prendre forme. Albert Châtelet et Laurent Schwartz sont désignés pour faire partie des dix membres du bureau de la nouvelle organisation. La difficulté que rencontre rapidement l'UFD tient à son statut : malgré la présence d'hommes politiques au sein de son bureau (Pierre Mendès France, François Mitterrand, Edouard Depreux), elle hésite à devenir un parti au sens classique du terme :

« C'était à la fois riche d'espairs et très ambigu. (...) Les discussions étaient souvent très byzantines. Fallait-il être une ligue, un cartel d'organisations, dont

¹⁹³ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.392.

¹⁹⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.75.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.76-77.

les adhésions pouvaient être individuelles ou collectives, un nouveau parti recueillant uniquement des adhésions individuelles ?¹⁹⁶»

Pierre Mendès-France souhaite un parti qui lui permette de jouer un rôle politique à la mesure de ses ambitions. L'UGS y est en revanche hostile (Gilles Martinet fait aussi partie du bureau de l'UFD), car l'UFD deviendrait alors une rivale pour elle. Celle-ci présente finalement des candidats aux élections législatives de novembre 1958 ; ils subissent, tout comme les candidats du PCF et de la SFIO, une défaite retentissante face aux candidats gaullistes. Pierre Mendès-France est battu, avec 8,5% des voix dans son département. Lors des élections présidentielles, le 21 décembre, c'est Albert Châtelet qui représente l'UFD. Il obtient 8,5% des voix ; c'est pour l'UFD un résultat plus honorable que lors des élections législatives. En effet, ce résultat n'est que modérément éloigné de celui du candidat du PCF, qui obtient 13% des voix. La rivalité qui oppose Pierre Mendès-France à François Mitterrand est finalement fatale à l'UFD, qui ne survit pas aux élections.

Avant cela, lors du Congrès socialiste d'Issy-les-Moulineaux, la frange antimollétiste vaincue fonde le PSA (Parti socialiste autonome), le 11 septembre 1958. Il est dirigé par Edouard Depreux, qui en devient provisoirement le secrétaire national. Des pourparlers s'ouvrent avec l'UGS à partir de 1959 dans le but de fonder un grand parti de gauche mêlé par l'anticolonialisme. Pierre Mendès-France, qu'Edouard Depreux souhaite faire adhérer au PSA, se rallie le 22 septembre 1959. François Mitterrand n'est en revanche pas accepté en raison de sa participation, jugée trop longue, au gouvernement de Guy Mollet. La fusion entre UGS et PSA a finalement lieu le 3 avril 1960¹⁹⁷. C'est la fondation du PSU (Parti socialiste unifié). La séance est présidée par Laurent Schwartz. Ce rôle lui est dévolu, selon lui, principalement parce qu'il n'est pas mêlé aux luttes de pouvoir internes aux deux partis qui fusionnent :

« C'est à moi que revint la présidence de cette séance de fondation du PSU, grâce sans doute à ma réputation de savant et à l'honnêteté manifeste de mes activités politiques, mais aussi du fait que je ne m'étais pas mêlé aux conflits qui avaient précédé cette fusion : j'apparaissais neutre aux uns et aux autres.¹⁹⁸»

¹⁹⁶ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.392.

¹⁹⁷ Il faut ajouter à ces deux organisations le groupe « Tribune du communisme », avec Jean Poperen, Serge Mallet, François Furet, François Châtelet. Il est composé de quarante-neuf anciens membres du PCF et fondé le 2 juillet 1958.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p.395.

Son itinéraire au sein du PSU – tout comme celui de Pierre Vidal-Naquet, qui fait partie de la 6^e section, aux côtés de Michel Rocard - est ensuite celui d'un membre assez peu enthousiaste. Il semble que le véritable combat auquel il se soit identifié durant la guerre d'Algérie ait été celui mené au sein du Comité Audin :

« *Le parti s'agrandit rapidement car il répondait à un besoin évident. Cependant, je ne parvenais pas à ressentir intact l'engagement de ma jeunesse. Je n'étais pas un membre du PSU adhérant au comité Audin, mais un membre du comité Audin adhérant au PSU. J'assistais, du reste, à peu de réunions de sections.* ¹⁹⁹ »

II) La « bataille de l'écrit » contre la torture²⁰⁰

Le Comité Audin est d'abord, et c'est l'une de ses spécificités, une organisation qui produit des textes. C'est là son principal mode d'action, qui l'emporte sur ceux que nous avons détaillés plus haut. Privé d'un accès aux grands médias (la télévision et surtout, à l'époque, la radio), il s'appuie sur l'édition et la presse pour diffuser ses textes.

1) L'activité éditoriale du Comité Audin

Le comité publie, seul ou avec l'appui des Editions de Minuit, plusieurs textes destinés à donner de nouvelles informations sur la pratique de la torture en Algérie. Il s'agit ici de voir, pour les plus importantes de ces publications, quelles informations nouvelles elles apportent. A travers l'étude de leur réception, nous analyserons leur portée dans l'opinion publique.

a) *Nous accusons*

C'est avec le mémorandum *Nous accusons*, dont l'idée germe en juin 1958, que le Comité Audin passe du cas Audin à la dénonciation de toutes les tortures. L'idée de la brochure est posée lors d'une réunion au domicile de François Mauriac, en présence de Pierre Vidal-Naquet, René-William Thorp et Louis-Martin Chauffier. Il s'agit de porter à la connaissance du public un certain nombre de cas avérés de tortures, mais aussi de meurtres collectifs, l'extermination de villages algériens. Le Comité Audin réclame à cette occasion une rupture avec les pratiques en cours sous la IV^e République ; autrement dit, il demande

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.396.

²⁰⁰ Cette expression est empruntée à Michel Crouzet, « La bataille des intellectuels », *art.cit.*

que soient instruites les plaintes déposées, que les victimes obtiennent réparation et que s'abatte « un châtiment public et exemplaire des principaux coupables ». Cette entreprise devient collective car le Comité Audin s'assure l'appui de la Ligue des droits de l'homme, du Comité de résistance spirituelle, du Comité de vigilance universitaire et du Centre du Landy. Les trois militants cherchent également à obtenir le patronage de François Mauriac, qui a dénoncé précocement la torture dans *L'Express*, et qui jouit d'un prestige intellectuel considérable. Ils obtiennent dans un premier temps ce patronage. Cependant, la parution de la brochure est annoncée par voie de presse ; Mauriac, méfiant à l'égard du Centre du Landy et de son directeur de publication, Maurice Pagat, prend alors soudainement ses distances. La brochure est principalement mise au point pendant l'été 1958 par Jacques et Marianne Debouzy, Jacques Panijel et le géographe Bernard Kayser. Ils sont aidés par Gilberte Alleg qui réunit un certain nombre de documents, et par des avocats communistes bien informés des exactions commises en Algérie, en particulier Henri Douzon.

Le mémorandum, dont l'intitulé complet est *Nous accusons : dossier sur la torture et la répression en Algérie*, est la troisième production du Comité Audin, après la brochure « L'Affaire Audin » et le livre du même nom. Il est aussi signé par les quatre autres organisations mentionnées plus haut. Il est imprimé à la rentrée ; mais le 15 septembre, le préfet de police Maurice Papon, informé du lieu de l'impression (à Colombes), fait saisir 3500 exemplaires. Face à cette saisie, le Comité Audin réagit en envoyant, le lendemain, un exemplaire au président de la République, René Coty, et au président du Conseil, le général de Gaulle. Celui-ci répond personnellement à Michel Crouzet, le 23 septembre 1958 ; cependant, comme ses prédécesseurs, il délègue la responsabilité de statuer à la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels :

« Monsieur,

J'ai lu avec attention les documents que vous m'avez fait parvenir par votre lettre du 16 septembre.

La Commission de sauvegarde en sera saisie sans délai.

Veillez croire, Monsieur, à ma considération distinguée. »

La Commission ne donne pas suite, au grand dam du Comité²⁰¹. Le texte de *Nous accusons* est réimprimé et paraît comme n°8 spécial de *Témoignages et documents* en octobre

²⁰¹ Comité Maurice Audin, *Sans commentaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1961, p.110.

1958. Il est accompagné de la lettre de De Gaulle. Cela permet de mettre en lumière la contradiction entre la saisie décidée par le préfet de police et la réception favorable du président du Conseil. La saisie est ainsi discréditée, ce que ne manque pas de souligner une déclaration commune du Comité Audin, du Comité de vigilance universitaire et du Centre du Landy, qui accompagne la republication du texte, et qui est envoyé à la presse sous forme de communiqué²⁰². Cela n'empêche pas la saisie de *Témoignages et documents* pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Interrogé par la police sur la conception du mémorandum, Pierre Vidal-Naquet évoque la réunion chez François Mauriac. Cet aveu met fin aux investigations policières mais irrite l'académicien, qui écrit à Laurent Schwartz lui exprimer son mécontentement²⁰³.

Pour ces comités, les saisies successives ont des conséquences financières très négatives. Avant même la seconde saisie, ils choisissent donc d'ouvrir une souscription : « ils [les trois comités] invitent tous les Français attachés aux libertés à se déclarer co-responsables de cette publication et à la diffuser. Pour couvrir la perte financière entraînée par la saisie, et pour continuer notre campagne de vérité, une souscription est ouverte. Nous demandons à tous les démocrates d'y participer ²⁰⁴ ». Une action en justice est également intentée : le 26 novembre 1958, Jacques Panijel pour le Comité Audin, Jean Czarnecki pour le comité de résistance spirituelle, Madeleine Rebérioux pour le comité de vigilance universitaire et Maurice Pagat pour le Centre du Landy, assignent Maurice Papon devant le Tribunal civil de la Seine. Ils lui réclament le versement d'une indemnité globale de pas moins de cinq millions de francs, arguant de l'illégalité des saisies. L'audience qui se tient presque un an après, le 25 novembre 1959 ; le Tribunal de grande instance de Paris confirme la légalité des saisies, et les plaignants sont déboutés.

b) « La mort de Maurice Audin »

L'article « La mort de Maurice Audin », rédigé par Pierre Vidal-Naquet, revient sur l'assassinat du mathématicien. Après *L'Affaire Audin*, il enfonce un second coin dans la

²⁰² *Témoignages et documents* n°8 : « Après cette réponse [de De Gaulle], qui reconnaît officiellement à notre mémorandum le caractère d'un instrument de travail susceptible d'aider à la manifestation de la vérité, rien ne saurait justifier le maintien de la saisie.

Nos comités demandent donc au Président du Conseil de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la liberté d'information. ».

Le communiqué est reproduit dans *Le Monde*, 26 septembre 1958.

²⁰³ Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises...op.cit.*, p.138.

²⁰⁴ *Témoignages et documents* n°8.

l'édifice construit par l'armée. En effet, il annonce que, lors d'une séance de torture, Maurice Audin serait mort étranglé par André Charbonnier « dans un accès de colère motivé par ses réticences ». Par la suite, la version du comité n'évoluera plus.

Les informations nouvelles qu'apporte l'article sont fournies par Paul Teitgen. Témoignant au procès de Rennes, le 14 septembre 1959, il affirme qu'au cours du mois d'octobre 1957, le commissaire central de la ville d'Alger, Jean Builles, lui a rapporté les propos d'un officier de police ; ce dernier, détaché à l'état-major d'Alger-Sahel, affirmait que « l'évasion d'Audin n'avait été qu'un simulacre, qu'il était mort le 21 juin au cours d'un nouvel interrogatoire et inhumé dans la citadelle de Fort-l'Empereur ». André Charbonnier aurait étranglé Audin « dans un accès de colère motivé par ses réticences²⁰⁵ ». Jean Builles, convoqué en novembre pour témoigner, confirme sa version initiale.

Vidal-Naquet avait, peu après la parution de *L'Affaire Audin*, reçu un autre indice le mettant sur la voie d'une mort de Maurice Audin sous la torture. Ayant envoyé son livre à l'ancien directeur général de la Sûreté en Algérie, Jacques Pernet, celui-ci lui répond, le 18 juillet 1958 :

« Un informateur, dont vous savez qu'un chef de la sûreté ne divulgue jamais le nom, m'a dit avoir entendu des propos de parachutistes ivres et qu'il ne connaissait pas, se rapportant à Maurice Audin.

Ce dernier aurait succombé à une convulsion consécutive à une décharge électrique. « Son évasion » se serait passée comme suit : les parachutistes dans leur Jeep. L'un d'entre eux en civil à l'arrière du véhicule à l'arrière du véhicule. Des armes chargées à blanc. Le civil saute de la voiture en marche, les autres tirent sans dommage, on attire le maximum de témoins.²⁰⁶»

L'article de Pierre Vidal-Naquet reçoit la signature de Michel Crouzet, Luc Montagnier et Jacques Panijel. Il est publié le 2 décembre 1959, au nom du Comité Audin, sous la forme d'une brochure qui est envoyée à la presse. Cette décision est prise en dépit de l'opposition de Jules Borker, qui voulait que l'exclusivité de ces informations soit réservée à sa cliente Josette Audin et à *France-nouvelle*, l'organe de presse du PCF. La résistance du Comité Audin à cette occasion est l'une des illustrations de sa quête d'indépendance²⁰⁷. Le

²⁰⁵ Citations extraites de Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.137.

²⁰⁶ Archives privées PVN 5. Document reproduit en annexe.

²⁰⁷ Il semble toutefois exagéré de dire, comme le font Hervé Hamon et Patrick Rotman (*Les porteurs de valises...op.cit.*, p.174), que si le Comité Audin a pu résister à la pression du PCF, c'est parce qu'il « joue désormais le rôle d'une « organisation de masse ».

texte est intégralement reproduit par *Libération*, le 3 décembre ; le même jour, *France-Observateur* et *L'Express* en publient de larges extraits, tout comme *Le Monde* le jour suivant, avec un éditorial de Jacques Fauvet, rédacteur en chef adjoint. *Témoignage chrétien* et *Réforme* font de même le 10 décembre. Il suscite un communiqué du ministère de la Justice, qui invoque notamment une forme d'empiètement sur l'instruction du procès de Rennes :

« *Le ministre de la justice ne peut admettre, alors que l'information judiciaire est en cours, que soient faits des commentaires qui tendent manifestement à exercer des pressions sur la juridiction d'instruction. Il est évident qu'en publiant de telles informations, qui relèvent plus de la polémique que d'un souci de bonne justice, les auteurs de tels commentaires desservent la cause qu'ils prétendent défendre.* ²⁰⁸»

Selon Pierre Vidal-Naquet, « le ministère des Armées eut un ton plus vif et parla de poursuites – qui ne vinrent jamais. ²⁰⁹» En effet, la véritable audace du texte est de nommer sans abréviations ceux que le Comité Audin accuse ; ces noms entiers sont d'ailleurs repris par *Libération*. Cependant, une nouvelle fois, il serait exagéré de parler de scandale, comme le montre à l'époque un article de Marcel Péju paru dans *Les Temps modernes* :

« *Sur dix quotidiens du matin et du soir, disposant d'un tirage global de 4 050 000 exemplaires, les quatre plus grands (à savoir, Le Parisien libéré, Le Figaro, L'Aurore et France-Soir, qui tirent, à eux seuls, à 3 140 000) consacrent en deux jours, à la nouvelle affaire Dreyfus, un total de quatre-vingt-trois lignes – dont vingt et une exactement exposent la thèse de « l'accusation », quand soixante-deux développent la « réponse » gouvernementale.* ²¹⁰»

La diffusion de l'article révèle une nouvelle fois la segmentation de la presse entre journaux à tirage modeste engagés contre la torture et grands quotidiens qui ne s'y intéressent guère, de même que la télévision et la radio, qui comme lors de la parution de *L'Affaire Audin* demeurent silencieuses. L'attention de l'opinion publique est en outre détournée par l'accident du barrage de Malpasset dans le Var, qui, le même jour, s'effondre et provoque la mort de plusieurs centaines de personnes ²¹¹. Pierre Vidal-Naquet, déçu, écrit à Josette Audin le 6 décembre 1959 : « Evidemment les gens ne se rendent pas encore compte que chaque jour

²⁰⁸ Communiqué repris dans *Le Monde*, 4 décembre 1959.

²⁰⁹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.140.

²¹⁰ Marcel Péju, *Les Temps modernes*, décembre 1959, p.117.

²¹¹ Hervé Hamon et Patrick Rotman font toutefois remarquer que *Libération*, accaparé par les révélations du Comité Audin, oublie d'évoquer l'accident de Malpasset dans son édition du 3 décembre. (*Les Porteurs de valises...op.cit.*, p.173-174).

de la guerre d'Algérie fait sans doute plus de victimes que Malpasset ». C'est selon la même logique que l'opinion s'était déjà peu soucieuse de *L'Affaire Audin*, préoccupée par le coup de force militaire du 13 mai 1958.

« La mort de Maurice Audin » connaît pourtant des conséquences politiques inattendues en Algérie. Selon les auteurs de *Barricades et colonels*, les accusations portées par le Comité contre André Charbonnier seraient l'une des origines indirectes de la Semaine des barricades (du 24 janvier au 1^{er} février 1960) à Alger²¹². Une rumeur circule rapidement au sein de l'armée, prêtant au général de Gaulle ces mots : « En ce qui le [André Charbonnier] concerne, je verrais bien cinq ans de travaux forcés.²¹³ » Cette phrase est rapportée au Comité Audin par Robert Barrat, qui la tient d'Edmond Michelet²¹⁴. En outre, de nombreux officiers sont convoqués à Rennes pour témoigner de ce qu'ils savent sur le cas Audin. Cet enchaînement d'événements aurait joué un rôle dans la colère du général Massu, l'incitant à donner une interview au journaliste allemand Ulrich Kempfski. La version qui paraît dans le *Süddeutsche Zeitung* prête à Massu des propos sceptiques sur la politique menée à Paris : « De Gaulle était le seul homme à notre disposition. Mais l'armée a peut-être fait là une faute.²¹⁵ » A la suite de cette entorse faite au devoir de réserve, De Gaulle décide de relever Massu de son commandement et ordonne son rapatriement en métropole. Cette décision fournit le prétexte de la Semaine des barricades, dont les activistes espéraient qu'elle serait un nouveau 13 mai, cette fois tournée contre De Gaulle. Lors des audiences publiques du « procès des barricades », il est fait à trois reprises allusion à l'affaire Audin. Le 14 décembre 1960, le colonel Godard explique l'échauffement des esprits par ce qu'il appelle « la relance de l'affaire Audin ». Le 17 décembre, Massu s'élève contre l'instruction du cas Audin à Rennes. Enfin, le 13 janvier 1961, le colonel Broizat, ancien commandant du 1^{er} RCP, « rendait « hommage » à Henri Alleg, à son éditeur et au Comité Audin pour avoir montré qu'aux yeux de l'armée, il n'y avait que des « terroristes à part entière²¹⁶ ». Ce sont ces diverses accusations portées par des militaires qui poussent le Comité à répliquer par la publication de *Sans commentaire*.

²¹² Merry Bromberger, Serge Bromberger, et Georgette Elgey, *Barricades et colonels: 24 janvier 1960*, Paris, Fayard, 1960, p.32-33.

²¹³ *Ibid.*, p.32.

²¹⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.115.

²¹⁵ Traduction extraite de Merry Bromberger, Serge Bromberger et Georgette Elgey, *Barricades et colonels...op.cit.*, p.35.

²¹⁶ Comité Maurice Audin, *Sans commentaire...op.cit.*, p.16.

c) *Sans commentaire*

L'origine de *Sans commentaire*, que le Comité Audin fait paraître aux Editions de Minuit, est plus obscure. Paul Teitgen remet à Pierre Vidal-Naquet la déposition à huis clos du colonel Antoine Argoud lors du procès des barricades, le 21 décembre 1960. Devant la cour d'assises de la Seine, au Palais de justice de Paris, Argoud, ancien chef d'état-major du général Massu à Alger et futur soutien du putsch des généraux, donne sa version des événements. Deux semaines plus tard, un document de trente-deux pages disant contenir « les passages les plus importants de sa déposition ²¹⁷ » circule précédé d'un chapeau. Dans la préface de l'ouvrage qui paraît aux Editions de Minuit, le Comité Audin impute ce chapeau au journal d'extrême-droite *Jeune nation*, qui se serait également chargé d'éditer clandestinement le document.

Le Comité en fait logiquement un usage opposé à celui de *Jeune nation*, qui entendait rendre hommage à un officier ouvertement partisan de l'Algérie française. Dans sa préface, il voit dans la déposition d'Antoine Argoud un discours étayant ses propres affirmations quant à la responsabilité du pouvoir civil face au problème des tortures. Argoud met notamment en cause Maurice Patin, le nouveau Président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels. Or ce dernier est, depuis sa nomination au poste de président de la Commission, le principal interlocuteur du Comité au sein de l'Etat. Le Comité, qui demande et obtient fréquemment des entrevues avec lui, se montre pourtant également critique à son égard:

« Dès octobre 1958, il [le Comité Audin] lui soumettait avec d'autres organisations, dont la Ligue des droits de l'homme, un mémorandum contenant une série de cas de torture et d'assassinat dont M.Patin a bien voulu reconnaître qu'un grand nombre – sinon tous – étaient authentiques. Aucune sanction publique n'a cependant jamais été prononcée (...) M.Maurice Patin ne nous a jamais caché que sa tâche essentielle était moins d'obtenir le châtimement des tortionnaires que d'adapter la justice aux réalités de la guerre d'Algérie. (...) Il ne nous a jamais caché non plus que les victimes « musulmanes » lui importaient bien moins que les victimes « européennes. ²¹⁸ »

La préface met également en avant l'indulgence de la justice envers les crimes de guerre commis en Algérie : Antoine Argoud affirme en effet avoir procédé à des exécutions

²¹⁷ *Ibid.*, p.13.

²¹⁸ *Ibid.*, p.19-20.

sans jugement. Il est cependant acquitté à l'issue du procès. Le livre paraît en février 1961 ; il est immédiatement saisi, le 23 février²¹⁹. Le texte est reproduit dans un numéro spécial déjà mentionné, réalisé avec le concours de *Vérité-Liberté*. Dans ce cas comme dans celui de *Nous accusons*, l'élargissement des activités du comité Audin ne se produit qu'au prix d'une répression accrue.

2) La presse parallèle

Le recours à la presse est pour le Comité Audin un élément essentiel de sa lutte pour informer l'opinion. Ce recours prend trois formes : les communiqués envoyés aux journaux afin que ceux-ci relaient la parole du comité ; les articles rédigés par des membres du comité, qui paraissent dans ces journaux ; enfin, le recours à la presse parallèle, semi-clandestine, qui risque la saisie pour avoir critiqué le gouvernement ou l'armée. C'est là son expérience journalistique la plus originale ; il collabore dans un premier temps avec *Témoignages et documents*, proche du Centre du Landy, puis avec *Vérité-Liberté*.

a) Communiqués et articles dans une presse fortement politisée

Parmi les journaux engagés dans la lutte contre la guerre d'Algérie, se trouvent ceux que Jacques Soustelle appelle les « Quatre grands de la contre-propagande française » : *Le Monde*, *L'Express* de Jean-Jacques Servant Schreiber (qui a publié sa propre expérience dans *Lieutenant en Algérie*), *France-Observateur*, et *Témoignage chrétien*. D'autres expriment également des opinions ouvertement anticolonialistes, comme *Libération*, *L'Humanité*, *Le Canard Enchaîné*, ainsi que les revues mensuelles *Esprit* et *Les Temps modernes*. Le Comité, s'il veut que ses communiqués paraissent dans les journaux concernés, a besoin de relais efficaces au sein des rédactions. Le cas du *Monde* est particulier car Michel Crouzet est le beau-frère de Jacques Sauvageot, l'administrateur du quotidien, ce qui facilite les échanges. Le Comité peut aussi y trouver d'autres intermédiaires comme le rédacteur en chef Jacques Fauvet, le rédacteur en chef adjoint Robert Gauthier qui s'entretient fréquemment par lettres avec Vidal-Naquet, ou encore le chef du service politique Pierre Viansson-Ponté²²⁰. Le Comité peut intervenir dans *Libération* grâce au rédacteur en chef, Claude Estier, qui doit pour cela passer outre les réticences d'un autre rédacteur en chef, le communiste Henry

²¹⁹ Article du *Monde*, 25 février 1961.

²²⁰ On trouve plusieurs lettres de Robert Gauthier à Pierre Vidal-Naquet dans les archives de celui-ci (Archives privées PVN 16).

Bordage. Le Comité, qui fonctionne ici à la manière d'un « lobby au service de la vérité ²²¹ » peut envoyer aux journaux ses déclarations, dénoncer un nouveau cas de torture, signaler la sortie d'une de ses brochures, protester contre une saisie, ou encore annoncer la tenue prochaine d'un meeting.

Les membres du comité peuvent également, à une fréquence plus ou moins grande selon les membres, envoyer des articles ou des lettres individuelles à ces journaux. Pierre Vidal-Naquet, qui a réuni un grand nombre de ces interventions dans son ouvrage *Face à la raison d'Etat*, est le plus prolifique d'entre eux. Ses articles sont publiés, pour la plupart, dans *Le Monde* ou *France-Observateur*. Le contrôle qu'exerce Michel Crouzet sur les textes des membres du comité le pousse parfois à écrire sous un pseudonyme. Les articles d'autres membres sont plus rares. A titre d'exemple, Laurent Schwartz, au début de l'affaire Audin, rédige son article « La révolte de l'Université », qui paraît dans *L'Express* du 16 janvier 1958; il envoie au *Monde*, sous forme de lettre ouverte, sa réponse à Messmer qui l'informait de sa suspension ; dans « Simples vérités », qui paraît dans le même journal (26 octobre 1961), il exprime sa crainte d'un glissement vers la guerre civile, après la répression du 17 octobre. Jacques Panijel, dont le film *Octobre à Paris* est accusé d'être un film de propagande du FLN, riposte dans une lettre au *Monde* du 18 décembre 1962.

b) La collaboration avec *Témoignages et documents*

A l'origine du journal *Témoignages et documents*, on trouve une scission au sein du Comité de résistance spirituelle. Robert Barrat, l'un de ses membres les plus actifs, quitte le Comité, lui reprochant à la fois son manque d'efficacité et son refus de soutenir le FLN. Il se rapproche alors de Roland Marin et de Maurice Pagat, avec qui il crée une association non officiellement déclarée, le « Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix ». Ce centre d'information est plus connu sous le nom de Centre du Landy, appelé ainsi car son siège se trouve au 14 ter, rue du Landy (à Clichy), au domicile de Maurice Pagat. Celui-ci crée, en décembre 1957, le journal *Témoignages et documents*. Le journal, dont la naissance est donc contemporaine de celle du Comité Audin, fait paraître son premier numéro en janvier 1958. Il se fait rapidement connaître en republiant, en mars de la même année, l'intégralité de *La Question* d'Henri Alleg. La republication des textes saisis est

²²¹ Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.22.

d'ailleurs l'une de ses principales fonctions, qu'il remplit jusqu'aux accords d'Evian. Au total, ce sont trente-huit numéros qui paraissent jusqu'à cette date.

L'équipe du journal est très proche de celle qui compose le Centre du Landy ; toutefois, l'ambition de Robert Barrat est d'en faire non pas l'organe de presse de ce Centre, mais un lieu de rencontre des différentes organisations opposées à la guerre. Dès le début de son existence, *Témoignages et documents* collabore de façon privilégiée avec le Comité Audin. Dans le premier numéro figure un article de Jean Czarnecki sur l'affaire Audin, où l'auteur indique qu'un « Comité Audin » s'est formé. Dans le numéro de juin 1958, l'éditorial de la première page est consacré à l'affaire Audin et au livre de Pierre Vidal-Naquet. Le numéro d'octobre 1958 reproduit *Nous accusons*, qui avait été saisi ; celui d'avril 1959 publie un article de Pierre Vidal-Naquet, « Compléments à l'affaire Audin ». Ainsi, le journal assure un soutien indéfectible aux initiatives du comité. En outre, de nombreux encarts font la publicité des publications du comité, et incitent à y adhérer²²².

c) La rupture avec Maurice Pagat²²³

Les liens se renforcent au point que Pierre Vidal-Naquet devient, en 1959, rédacteur en chef de *Témoignages et documents*²²⁴. Il participe notamment à la republication de *La Gangrène*, ouvrage réunissant plusieurs témoignages de victimes musulmanes de la torture en métropole. La collaboration dure jusqu'en décembre 1959, moment où se produit une brouille entre le comité et certains membres du Centre du Landy, et Maurice Pagat. Celui-ci est accusé de mauvaise gestion financière. Surtout, il achète, aux frais du journal et sans en avertir les autres membres de l'équipe, une maison sur le Causse du Larzac ; à proximité du camp d'internement, il veut établir, en réponse, une « maison de la paix » au service de l'amitié franco-maghrébine²²⁵. Ces prises d'initiatives solitaires scandalisent Pierre Vidal-Naquet et Robert Barrat, qui réunissent les membres de *Témoignages et documents*. « Chacun a alors exposé sa thèse : Pagat a expliqué qu'il était un saint, Barrat et moi avons expliqué qu'il était

²²² Ainsi le numéro 10 de mars 1959 propose à ses lecteurs *L'Affaire Audin*, et *Nous accusons* pour 100 francs (page 4). De même le supplément au numéro 17 d'octobre 1959 : « Diffusez *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet. Adhérez au Comité Audin » (page 6).

²²³ L'exposé le plus complet de cette rupture se trouve dans Laurent Sauzay, *La revue « Vérité-Liberté » : un exemple de la lutte contre la censure pendant la guerre d'Algérie*, Mémoire de DEA, Institut d'études politiques de Paris, 1992, p.24-31.

²²⁴ Un encart de juillet 1959 présentant l'équipe du journal indique que Maurice Pagat en est le directeur et Pierre Vidal-Naquet le rédacteur en chef (*Témoignages et documents* n° 14, page 4).

²²⁵ C'est effectivement ce qu'il en fera : voir à ce sujet le n°19 de *Témoignages et documents*, p.1.

un escroc. ²²⁶» Cependant, les accusations portées contre Maurice Pagat n'emportent pas l'adhésion de la majorité du comité de patronage, qui décide de le maintenir dans ses fonctions. Vidal-Naquet choisit alors de démissionner et dérobe au passage le fichier des abonnés du journal. Son poste est alors proposé à Jacques Panijel qui, selon Maurice Pagat, l'accepte dans un premier temps²²⁷.

La situation semble se stabiliser car Pagat s'engage sur le principe à céder la gestion financière de *Témoignages et documents* à un trésorier. Cependant, il choisit d'envoyer aux autres membres de l'équipe une circulaire demandant à nouveau de l'argent pour le financement du journal. Cette circulaire est ressentie comme une provocation par plusieurs membres du comité de patronage, dont Laurent Schwartz, qui démissionne à son tour. Ce départ est synonyme de rupture définitive entre le Comité Audin et *Témoignages et documents*.

Laurent Sauzay, pour qui l'achat de la maison sur le Causse du Larzac n'est qu'un prétexte et ne suffit pas à expliquer la rupture de façon satisfaisante, parle de « fossé socio-culturel » entre militants de base ayant fondé le Centre du Landy et le journal, et universitaires ayant donné à ce dernier sa légitimité. Questionné à ce propos, Jacques Panijel tend à confirmer cette interprétation :

« On a fondé Vérité-Liberté parce qu'on s'est dit : (...) Pagat était un type très courageux, il a fait un travail très utile, mais c'est un type hors circuit tandis que nous...Schwartz était professeur à l'Ecole polytechnique, moi j'étais directeur de recherche au C.N.R.S. (...) on était des gens installés dans des institutions (...) On n'avait pas la certitude que les camarades de Pagat ne pouvaient pas dire n'importe quoi. C'était un réflexe un peu de classe. ²²⁸»

L'explication par le « fossé socio-culturel » doit cependant être nuancée. Si l'important capital culturel des membres du Comité Audin peut être converti en un élitisme nuisible à une bonne entente avec l'équipe de *Témoignages et documents*, cette dernière, bien que très réduite, n'est pas socialement et culturellement homogène. Parmi les trois secrétaires du journal, Maurice Pagat est ouvrier, tandis que Robert Barrat est journaliste et ancien normalien.

²²⁶ Laurent Sauzay, *La revue « Vérité-Liberté »...op.cit.*, p.24. Citation tirée d'un entretien de Laurent Sauzay avec Pierre Vidal-Naquet.

²²⁷ *Ibid.*, p.25.

²²⁸ *Ibid.*, p.27-28.

d) Vérité-Liberté, un journal au service du Comité Audin ?

Après la rupture, *Témoignages et documents* continue de diffuser certains textes du Comité Audin, quoique de façon plus sporadique²²⁹. C'est toutefois *Vérité-Liberté*, qui commence à paraître en mai 1960, qui devient le véritable relais des initiatives du comité. Il possède de nombreuses ressemblances avec *Témoignages et documents*. En effet, c'est aussi un mensuel, et son comité de direction est à peu de choses près le même. On y retrouve Jean-Paul Sartre et Jean Pouillon, ce qui donne au journal la caution des *Temps modernes*, et Jean-Marie Domenach, ce qui lui donne celle d'*Esprit*. Le rôle qu'il s'assigne est également de publier à la fois des textes saisis par la censure et des articles informant des atteintes aux droits fondamentaux, en Algérie mais aussi en France.

Un grand nombre de membres du Comité Audin font partie du comité de direction : le premier numéro de *Vérité-Liberté* mentionne les noms de Louis Lalande, Henri Marrou, Laurent Schwartz, Jacques Panijel et Pierre Vidal-Naquet. Ces deux derniers sont aussi membres du comité de rédaction ; Louis Lalande est le trésorier. Le statut de semi-clandestinité du journal nécessite de choisir un gérant qui soit prêt à courir le risque d'être régulièrement inculpé. Au cours d'une manifestation de l'Action civique non violente, Jean-Marie Domenach indique à Pierre Vidal-Naquet que Paul Thibaud, serait prêt à tenir ce rôle. Thibaud, alors secrétaire de rédaction d'*Esprit*, est donc choisi, et c'est lui qui déclare le périodique au Parquet de la Seine le 4 mai 1960. Il devient rapidement l'un des contributeurs les plus importants de *Vérité-Liberté*, signant un grand nombre de textes.

Par la suite, cette équipe évolue assez peu. Le numéro spécial de juillet 1960 fait apparaître pour la première fois le nom de Michel Crouzet, à la fois aux comités de direction et de rédaction. Pierre Vidal-Naquet confirme sa présence au sein du comité de rédaction, en nuancant toutefois fortement son rôle. De fait, Michel Crouzet ne se souvient pas avoir écrit d'article pour le journal, ce qui laisse à penser que son rôle y fut effectivement modeste. En revanche, et par contraste, Vidal-Naquet loue le dévouement de Madeleine Rebérioux :

« Le comité de rédaction, du moins, était stable. Il était composé de Robert Barrat, Michel Crouzet, Jacques Panijel, Paul Thibaud et moi. Michel Crouzet ne fut en réalité qu'un membre fantôme qui n'écrivit qu'un seul article : l'éditorial du numéro 3 (juillet-août 1960) (...) En revanche, sans jamais figurer sur « l'ours » du

²²⁹ Par exemple le texte « Trois ans après », rédigé pour l'anniversaire de la disparition de Maurice Audin, et reproduit dans le n°26 de *Témoignages et Documents*, novembre-décembre 1960, p.8.

journal – elle était encore membre du PC -, Madeleine Rebérioux fut un membre extrêmement actif du comité de rédaction, faisant preuve par-dessus le marché d’une totale liberté de parole et d’action. ²³⁰»

Autre modification de « l’ours », un changement de trésorier est signalé dans le numéro 10 de juin 1961. Louis Lalande, qui « s’adapta mal à nos imprudences comptables ²³¹ » est remplacé par une jeune chartiste, Marianne Elissagaray, dite Maya. Le journal s’appuie sur une association de fait (non déclarée), distincte du Comité Audin, le « Centre d’information Vérité et Liberté », qui a son siège au 152, rue de Rennes, dans le 6^e arrondissement de Paris ; ce siège est ensuite déplacé rue de la Tombe-Issoire. L’équipe de *Vérité-Liberté* est donc distincte de celle du Comité Audin. Bien qu’elles collaborent étroitement, et que Laurent Schwartz soit allé jusqu’à parler du journal comme d’un « organe officieux ²³² » du Comité, elles maintiennent une relative autonomie. Paul Thibaud, malgré son statut de directeur-gérant de *Vérité-Liberté*, n’a ainsi jamais participé à une réunion du Comité. Cette autonomie est d’ailleurs soulignée à l’occasion. Dans l’un des trois numéros spéciaux réalisés en commun, où est reproduite la déposition d’Antoine Argoud, une note précise ainsi que « cette collaboration n’implique aucune fusion entre deux organisations dont la nature et le but demeurent distincts ²³³ ».

Il est difficile de connaître précisément les tirages du journal. Pierre Vidal-Naquet donne le chiffre de 10 000 exemplaires, sans préciser les possibles évolutions ²³⁴. Selon Laurent Schwartz, « peu à peu son tirage augmenta. ²³⁵ » Il est également possible que les tirages aient varié selon les numéros. *Témoignages et documents*, qui possède des tirages proches de ceux de *Vérité-Liberté*, fait ainsi réimprimer *La Question* à 90 000 exemplaires ²³⁶ ! Des tentatives sont effectuées pour s’adresser à un lectorat plus large : en novembre 1960, sur une idée de Claude Bourdet et surtout de sa femme Ida, un numéro spécial est envoyé à tous les maires de France, près de quarante mille lecteurs. Le but de cet envoi est de faire connaître, sur un ton didactique et modéré volontairement adapté au lectorat, les positions des anticolonialistes, au moment où un nouveau contingent doit partir pour l’Algérie.

²³⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.126.

²³¹ *Ibid.*

²³² Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.388.

²³³ « Le Comité Maurice Audin présente...la déposition du colonel Argoud au procès des barricades », p.1.

²³⁴ Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue », *art.cit.*, p.14.

²³⁵ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.388.

²³⁶ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p. 85.

« Malheureusement les réactions furent rares ²³⁷ », selon Laurent Schwartz. Les abonnements (dont les tarifs sont détaillés plus haut), ont une grande importance pour le journal car c'est d'eux qu'il peut tirer des revenus fixes ; un courrier aux lecteurs paru dans le cinquième numéro indique que deux mille personnes se sont abonnées, chiffre qui a pu augmenter par la suite²³⁸. Il n'en demeure pas moins que le noyau dur des lecteurs du journal est quantitativement très modeste. Comme le Comité Audin, le journal est donc dans une quête perpétuelle de ressources financières. Il multiplie les appels aux dons et lance des souscriptions.

Comment *Vérité-Liberté* (et la question est aussi valable pour *Témoignages et documents*) se situe-t-il dans le champ journalistique de l'époque ? Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une presse semi-clandestine ; comme un journal légal, il est officiellement déclaré, et possède des abonnés et un siège social. En revanche, *Vérité-Liberté* tient secrète l'identité de son imprimeur (c'est « l'imprimerie spéciale de VL » comme l'indique le premier numéro), pour éviter à celui-ci d'être inculpé. L'identité de son premier imprimeur n'est connue que de Jérôme Lindon ; il ne fait pas partie de l'équipe, mais met ses relations d'éditeur au service du journal. Ici encore, l'amitié qui le lie à Pierre Vidal-Naquet est une origine probable de cette collaboration. Cette stratégie se révèle efficace, comme l'explique Paul Thibaud :

« Jérôme Lindon s'occupait de la logistique, de l'impression. Et il avait cette stratégie évidemment que lui pouvait employer parce qu'il était éditeur professionnel, de changer l'imprimeur à chaque numéro. (...) C'était une stratégie très astucieuse de changer d'imprimeur à chaque fois, parce que, si vous voulez (...), quand j'étais convoqué rituellement à la préfecture de police, au service qui s'occupait de la presse, je voyais un excellent commissaire qui était pas plus partisan de la torture que moi (Rires). (...) Il nous posait une seule question : est-ce que vous pouvez me dire, monsieur, si c'est imprimé à Paris, ou bien ailleurs ? Sous-entendu : si c'est pas imprimé dans ma circonscription, j'en ai rien à faire ! Et moi je répondais noblement que je ne savais pas. Il me croyait ou pas, mais c'était la vérité. Ne pas savoir était la meilleure manière de ne pas parler. »²³⁹

Il semble que les autres membres de l'équipe n'aient pas su, même après la guerre, le nom de l'imprimeur. Pierre Vidal-Naquet, dans ses *Mémoires* écrites quarante ans après la

²³⁷ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.388.

²³⁸ *Vérité-Liberté* n°4, septembre-octobre 1960, page 8.

²³⁹ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014. Le commissaire en question est le commissaire Mathieu.

guerre, l'ignore toujours. Il mentionne en revanche le nom de l'imprimeur suivant, Pierre-Jean Oswald²⁴⁰.

Vérité-Liberté n'est pas non plus une revue clandestine, comme peuvent l'être *Vérités pour*, le journal fondé par Francis Jeanson en octobre 1958, et son édition régionale, dirigée par Robert Bonnaud à Marseille (elle prendra plusieurs noms : *Vérités pour*, *Vérités anticolonialistes*, *Jeune Résistance*). Ces journaux ont pour but, avant même d'informer, de servir de liaison entre les réseaux clandestins et leurs sympathisants. Les risques encourus sont, par conséquent, plus importants, comme en témoigne l'arrestation de Robert Bonnaud, le 26 juin 1961. Celui-ci sera encore en prison au moment des accords d'Evian. Les inculpations à l'encontre de *Vérité-Liberté* demeurent, au contraire, sans suite, et l'impunité dont il jouit incite le journal à publier un « Palmarès des inculpations » volontairement provocateur :

« Le 12 décembre, le juge Monzein a inculpé :

-Jean Carta

-JM Domenach, pour des articles parus dans *Vérité-Liberté*

-Paul Thibaud

-Pierre Vidal-Naquet, comme gérant et membre du Comité de rédaction

-Bernard Levine, colporteur, pour avoir colporté

Réponse de V-L : on s'en fout ! ²⁴¹»

En ce qui concerne la censure qui frappe le journal, il faut distinguer les décrets ordonnant la saisie, et les saisies effectives, plus rares. « Ces journaux (...) étaient le plus souvent saisis, mais, il faut bien le dire, ces saisies étaient plus théoriques que réelles. ²⁴²» Le journal, s'adressant à ses lecteurs, précise : « Un numéro sur deux est saisi, mais nous avons pris nos dispositions pour que chaque numéro soit malgré tout diffusé et parvienne à nos abonnés. » Il est très probable que la saisie évoquée soit celle ordonnée par un décret, mais non la saisie effective. Les « dispositions » consistent à mettre de côté une petite quantité

²⁴⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.127.

²⁴¹ *Vérité-Liberté* n° 6-7, janvier-février 1961, page 5. *Vérité-Liberté* publie un long témoignage de Jean Carta, « L'Engrenage » ; il paraît dans son troisième numéro de juillet-août 1960, p.7.

²⁴² Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue », *art.cit.*, p.14.

d'exemplaires pour la police, et à dissimuler le reste. La même stratégie est adoptée aux Editions de Minuit et à la librairie de François Maspero, « la Joie de lire ».

Les arrestations, enfin, sont rares mais deux se produisent. La première a lieu le 9 octobre 1960 et sa cause est facilement identifiable : *Vérité-Liberté* vient de reproduire, dans son numéro de septembre-octobre, le « Manifeste des 121 » dans son intégralité. Après avoir mené une perquisition chez Pierre Vidal-Naquet, la police se rend au siège de la revue *Esprit*, rue Jacob, où doit se tenir une réunion du comité de direction de *Vérité-Liberté*. Vidal-Naquet, contrairement aux autres membres présents, n'est pas arrêté parce que déjà inculpé pour avoir signé le Manifeste. Quatre d'entre eux, Jacques Panijel, Paul Thibaud, Jérôme Lindon et Robert Barrat, sont retenus toute la nuit Quai des orfèvres. Robert Barrat est conduit à la prison de Fresnes, où il est enfermé durant deux semaines. La seconde « rafle d'intellectuels ²⁴³ » a lieu le 9 juin 1961. Au matin, la police s'empare du fichier de *Vérité-Liberté* et arrête Pierre Vidal-Naquet, Paul Thibaud, Jacques Panijel et Paul Ricœur. Vidal-Naquet passe la nuit au Dépôt de la préfecture de police, où il est « copieusement rossé et insulté ²⁴⁴ » pour avoir demandé à ne pas être tutoyé ; Paul Thibaud, au commissariat d'Ivry, subit le même sort pour avoir demandé à un policier d'aller lui acheter *Le Monde*, ce qui est interprété comme une provocation ²⁴⁵. Selon Thibaud, cette arrestation de juin 1961 est effectuée à la demande de Michel Debré, « qui voulait une compensation ridicule pour les généraux qu'il avait foutus en tôle ²⁴⁶ ». Entre le 22 et le 25 avril 1961 avait eu lieu le putsch des généraux (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller), tentative de soulèvement qui avait finalement échoué, faute d'un ralliement massif de l'armée. Les principaux meneurs sont traduits en justice et les sanctions pleuvent contre les membres de l'armée qui les ont soutenus ²⁴⁷. Michel Debré, partisan de l'Algérie française, chercherait alors à « compenser » ces nombreuses sanctions par un durcissement de la répression contre les intellectuels anticolonialistes.

« Au moment où le pouvoir négocie à Evian avec le GPRA l'indépendance de l'Algérie – c'est-à-dire fait sienne les thèses que nous n'avons cessé de défendre -, au moment où il se voit contraint de condamner les généraux putschistes et d'arrêter quelques tueurs de la Gestapo algérienne, il lui semblerait de bonne tactique, pour calmer la droite nationaliste, de frapper « des milieux du genre

²⁴³ L'expression est de Michel Crouzet, entretien avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

²⁴⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.145.

²⁴⁵ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014.

²⁴⁶ *Idem.*

²⁴⁷ Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2012 p.240.

(sic) réseaux de soutien au FLN », selon l'expression de la préfecture de police.²⁴⁸»

Cette explication risquerait toutefois de passer sous silence l'activité de dénonciation propre au Comité Audin contre ce qu'il appelle le « pronunciamiento d'Alger²⁴⁹ » : il publie en première page du neuvième numéro de *Vérité-Liberté* un article intitulé « Ces officiers "traîtres et parjures" d'Algérie, cela fait des années que nous dénonçons leurs crimes », dans lequel est soulignée l'implication des activistes dans l'emploi de la torture en Algérie. Dans le numéro suivant, datant de juin 1961, l'équipe de rédaction de *Vérité-Liberté* met en garde contre de possibles suites au putsch.

Quelle est la ligne éditoriale du journal ? Il accueille bien entendu les contributions de son comité de rédaction, qui ne propose pas une ligne unique : Pierre Vidal-Naquet et Paul Thibaud ne sont pas toujours d'accord, et Robert Barrat exprime des opinions plus radicales que ces derniers. De façon plus générale, il est frappant de constater la diversité des contributeurs :

« Vérité-Liberté donna la parole aux insoumis, aux déserteurs et aux partisans du soutien au FLN, à commencer par Francis Jeanson, dont, conformément à nos engagements, nous réimprimâmes, après la saisie chez Lindon, le livre Notre guerre.²⁵⁰»

« L'engagement » évoqué par Pierre Vidal-Naquet, qui consiste à réimprimer tous les écrits anticolonialistes saisis, tient peut-être aussi à la fragilité de ce mouvement anticolonialiste : les effectifs réduits qui le composent sont contraints d'entretenir un dialogue et de collaborer, faute de quoi leur voix deviendrait inaudible. Une telle collaboration au sein de *Vérité-Liberté* incite à ne pas durcir à l'excès les oppositions qui divisent le camp anticolonialiste : si les divergences théoriques sont réelles, elles ne sont pas telles que le dialogue soit rompu, bien au contraire. Ainsi, *Vérité-Liberté* est pour tous une tribune privilégiée. Il ne faut pas non plus, tombant dans l'excès inverse, donner une vision idéalisée de la revue. Pierre Vidal-Naquet souligne ainsi, sans s'étendre davantage, que « cela ne marcha pas sans crises et sans ruptures, comme il arrive toujours dans les groupuscules, où les susceptibilités personnelles n'ont que trop tendance à prédominer.²⁵¹» Ces crises ne

²⁴⁸ *Vérité-Liberté* n°10, juin 1961, p.1.

²⁴⁹ *Vérité-Liberté* n°9, mai 1961, p.1.

²⁵⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.128. *Notre guerre* est réimprimé dans un numéro spécial de juillet 1960.

²⁵¹ *Ibid.*, p.126.

débouchent cependant pas sur une scission semblable à celle survenue à *Témoignages et documents*, et le journal continue d'exister jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. Ce sont au total vingt numéros et quatre numéros spéciaux qui sont publiés. Par l'intermédiaire de Janine Cahen, inculpée lors du réseau Jeanson, il est aussi diffusé en Italie à la fin de la guerre ; L'abonnement s'élève alors à trois mille lires²⁵².

III) La bataille judiciaire

1) Le procès de Rennes

a) Une victoire du Comité Audin : le transfert du procès à Rennes

Grâce à son action auprès de plusieurs instances politiques (la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, le ministère de la Justice), le Comité Audin joue un rôle non négligeable dans le transfert en métropole du procès des assassins de Maurice Audin.

A Alger, l'instruction du procès se heurte à plusieurs obstacles ; d'une part, le juge Bavoillot, chargé d'instruire le procès, est favorable à l'usage de la torture. Il manifeste en outre son hostilité au principe même de l'enquête. D'autre part, de façon plus générale, la justice en Algérie est ouvertement favorable à l'armée, et les tentatives de mise en cause de cette dernière se heurtent systématiquement à des fins de non-recevoir (en général des refus d'instruire, ou des non-lieux). Face à cette impasse, le Comité Audin cherche à trouver une issue favorable. Pierre Vidal-Naquet écrit à Paul Teitgen, qui occupait la fonction de secrétaire général de la Police générale à Alger à l'époque de la disparition de Maurice Audin. Il le prie de demander à être entendu au procès. Peu de temps auparavant, Daniel Mayer, dans un article du 4 mars 1959, demandait, sans le nommer, que Paul Teitgen soit entendu. Celui-ci, alors en mission à Rio pour le ministère des Affaires étrangères, réagit en envoyant un télégramme assorti d'une lettre au garde des Sceaux, Edmond Michelet. Il indique, le 18 mars 1959, qu'il se tient prêt à témoigner :

« Je pensais être, normalement convoqué par le juge d'Alger. A ce jour, rien n'a été fait, cependant que certains articles de presse invoquent mon témoignage. Je confirme la teneur de ces articles.

²⁵² *Vérité-Liberté* n°15, janvier 1962, p.1.

Il est, en conséquence, de mon devoir de vous demander d'être entendu, puisque aussi bien je détiens une part essentielle de la vérité. Si celle-ci ne m'appartient pas, il appartient encore moins au juge de présumer de son manque d'intérêt.

*Je suis assuré, Monsieur le Ministre, qu'il m'aura suffi de vous aviser pour que ma conscience soit en paix et pour que demeure intact le respect que je porte à la Justice de mon pays.*²⁵³»

Dans une lettre qu'il envoie le même jour à Pierre Vidal-Naquet, il le remercie de l'avoir sollicité. Il ne doute pas de l'accueil favorable que recevra cette demande auprès d'Edmond Michelet : « Pour des raisons personnelles qui se rattachent au souvenir de ma déportation, j'ai d'ailleurs trop de respect et d'affection pour l'actuel garde des Sceaux pour douter une seconde de l'accueil qu'il réservera à ma requête²⁵⁴».

Auparavant, pour tenter de débloquent la situation et de donner au procès un écho plus important, le bâtonnier Thorp, Me Borker et Me Braun, les avocats de Josette Audin, avaient cherché à ce qu'il soit transféré en métropole. Dès février 1958, Thorp intervient auprès de Maurice Patin, membres de la Commission de sauvegarde, pour lui demander de soutenir une telle requête auprès du ministère de la Justice. A la rentrée de 1958, les trois avocats déposent officiellement une requête auprès de Maurice Patin, nouveau président d'une Commission de sauvegarde remaniée, pour que la plainte de Josette Audin soit instruite en métropole, « afin que la discussion et les débats puissent se poursuivre dans une totale sérénité ». Le 9 décembre, Maurice Patin transmet à Michel Debré, qui est encore ministre de la Justice, l'avis unanime de la Commission de sauvegarde préconisant le transfert du procès.

*« Il semble qu'elle [l'affaire] puisse être poursuivie en France métropolitaine, sans d'ailleurs qu'il soit nécessaire que ce soit à Paris, dans des conditions plus sereines. (...) Une solution de cette nature serait, semble-t-il, bien accueillie, alors d'ailleurs qu'elle n'impliquerait aucune suspicion de partialité contre aucune juridiction, ni contre aucune institution, ni contre aucune personne.*²⁵⁵»

Cet avis est confirmé par la Direction des affaires criminelles et des grâces. Edmond Michelet, qui devient ministre de la Justice en janvier 1959, saisit la chambre criminelle de la Cour de cassation. Celle-ci, présidée par Maurice Patin, décide de transférer le procès à Rennes, par arrêt du 11 avril 1959. Le juge Bavoillot est remplacé par Etienne Hardy, doyen des juges d'instruction du tribunal de Rennes.

²⁵³ Cité dans Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.131.

²⁵⁴ Archives privées PVN 5.

²⁵⁵ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.134.

b) Un procès contre les tortionnaires...ou contre l'Etat ?

Ce transfert fait naître dans le Comité Audin l'espoir de voir les crimes de torture condamnés. Son communiqué du 16 avril 1959, qui paraît dans *Témoignages et documents*, décrit cette nouvelle comme la première étape d'un processus appelé à prendre de l'ampleur. Le choix de la ville de Rennes est l'occasion pour le Comité Audin de faire une nouvelle fois référence à l'affaire Dreyfus et au modèle de Zola :

« Le Comité Maurice Audin apprend avec satisfaction que la plainte de Mme Audin concernant la disparition de son mari vient d'être confiée à un magistrat de Rennes.

(...) « LA VERITE EST EN MARCHE », disait Emile Zola, au moment de l'affaire Dreyfus, qui fut elle aussi plaidée à Rennes. Mais elle n'est pas encore connue dans tous ses éléments. Par ce procès, la justice est en mesure de porter un premier coup à la pratique de la torture qui s'est installée en France. Il nous appartient de faire que cette première victoire du droit soit suivie de beaucoup d'autres.²⁵⁶ »

Le transfert à Rennes ouvre la phase véritablement active du procès. La ville de Rennes est vraisemblablement choisie par référence à la révision procès d'Alfred Dreyfus, qui, comme l'indique le communiqué du Comité Audin, avait eu lieu dans la même ville...et qui avait abouti à une nouvelle condamnation. D'autre part, la région semble politiquement peu agitée²⁵⁷ ; un transfert à Paris, comme le préconisaient les avocats de Josette Audin, aurait au contraire favorisé une importante mobilisation de l'opinion publique.

Pierre Vidal-Naquet est convoqué pour témoigner, au titre d'auteur de *L'Affaire Audin*. Le 29 septembre 1959, il remet au juge Hardy un exemplaire de son livre, qui est intégré au dossier. Il est à nouveau convoqué le 4 décembre, deux jours après les révélations apportées par la brochure éditée par le Comité Audin, « La mort de Maurice Audin ». Il est confronté avec Jacques Pernet, l'homme qui lui a affirmé que Maurice Audin était bien mort sous la torture, et que son évasion avait été simulée.

L'espoir de voir comparaître les tortionnaires de Maurice Audin et leurs supérieurs se renforce quand, en décembre 1959, le juge Hardy convoque tous les officiers dont les noms ont été prononcés par les témoins déjà entendus. Cette information est relayée par un

²⁵⁶ *Témoignages et documents* n° 11, avril 1959, p.1.

²⁵⁷ Catherine Le Guen, « La répression judiciaire : prétoires et prisons d'Ille-et-Vilaine » : in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, *La France en guerre...op.cit.*, p.340.

communiqué du Comité Audin, qui paraît dans *Témoignages et documents*²⁵⁸ ; il se termine par :

« Nous demandons à tous nos amis de manifester par des résolutions et des télégrammes envoyés au président de la République leur volonté de voir s'ouvrir sans plus tarder le procès des assassins de Maurice Audin. »

La comparution de certains, notamment du général Jacques Massu, est difficile à obtenir ; elle nécessite l'intervention d'Edmond Michelet. Le commandant Paul Aussaresses est entendu le 21 mars 1960, et le capitaine André Charbonnier le 25 avril ; il nie son implication dans la mort d'Audin, et jusqu'à l'existence même de la torture en Algérie. Le général Massu témoigne le 19 septembre. Cependant, malgré la convocation des officiers, malgré les faits qui sont reprochés à André Charbonnier par le Comité Audin, un « procès des assassins de Maurice Audin » n'est pas réellement possible. En effet, comme l'explique Pierre Vidal-Naquet, l'instruction de Rennes est prise dans un dilemme qui était déjà celui de l'instruction d'Alger :

« L'identification formelle du meurtrier, qui ne pouvait guère être qu'un militaire, et son inculpation éventuelle, entraînaient automatiquement le dessaisissement du juge civil au profit de la juridiction militaire, laquelle aurait évidemment enterré l'affaire. C'est pourquoi, lorsque le nom du meurtrier fut connu, ni les avocats de Josette Audin (...) ni le comité Audin ne demandèrent formellement sa mise en jugement. Nous ne pouvions que demander la poursuite et l'approfondissement de l'information. »²⁵⁹

Ce contraste entre le progressif enrichissement du dossier de l'instruction et l'absence d'inculpation marque toute la suite du procès de Rennes, au point qu'à partir de janvier 1961, il n'y a presque plus d'actes d'instruction et le procès s'enlise, comme le constate le bulletin de liaison du Comité de juin 1961 : « Un énorme dossier de plusieurs centaines de pages a été constitué : la vérité a pu être cernée toujours de plus près. Toutefois, depuis janvier 1961, il n'y a plus eu d'actes d'instruction ; celle-ci semble être pour le moment au point mort. »²⁶⁰ Cependant, plusieurs dépositions mettent en cause des ministres de la IV^e République, qui sont accusées d'avoir discrètement autorisé et couvert l'emploi de la torture dans la recherche du renseignement. Le procureur général Jean Reliquet, qui comparait le 5 juillet, met en cause Robert Lacoste, l'ancien président du Conseil, Maurice Bourgès-Maunoury, et l'ancien

²⁵⁸ *Témoignages et documents* n°19, décembre 1959, p.3.

²⁵⁹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.136.

²⁶⁰ Bulletin de liaison de juin 1961. (BDIC. Cote : 8 P Rés 198).

secrétaire d'Etat aux Forces armées et ministre du Sahara, Max Lejeune. Le général Marie-Paul Allard, de qui Jean Reliquet affirme tenir ces accusations, les confirme dans son témoignage du 4 octobre. Elles sont ensuite régulièrement reprises par le Comité Audin, pour qui ces témoignages sont la preuve d'une implication des plus autorités politiques dans l'emploi de la torture. Jusqu'à la dissolution du Comité, la mise en cause de l'Etat devient un *leitmotiv* de nombre de ses textes, à commencer par sa « Déclaration » du 3 décembre 1960, placée en postface de *Sans commentaire* :

« La torture n'est pas le fait de quelques exécutants qu'il est facile de désavouer. Elle est le fait de l'Etat : les témoignages à l'instruction de Rennes (...) ont établi que trois ministres de la IVe République (...) avaient autorisé l'emploi de la torture dans la recherche du renseignement (...) Ce qui n'était au début qu'une improvisation sanglante est devenu peu à peu une institution ayant ses cadres, ses instructeurs, ses exécutants, on pourrait presque dire ses lois. »

Le Comité dresse également un réquisitoire contre la Commission de sauvegarde, qui à ses yeux est moins chargée de traiter les cas qui lui sont soumis que de les étouffer:

« Cette commission a eu le mérite de provoquer le transfert de l'affaire Audin d'Alger à Rennes ; à cela près, force est de constater que son rôle a été à peu près inexistant (...) Un nombre considérable de cas, dont certains étaient absolument flagrants, lui ont été soumis par des avocats, par des comités comme le nôtre, par des témoins de toute sorte. Il n'est pas à la connaissance du comité Audin qu'une seule de ces révélations ait été suivie d'effet. »

Par la suite, Pierre Vidal-Naquet devient le principal diffuseur de ces accusations. Le livre *La Raison d'Etat*, publié à la fin de la guerre, peut être compris comme la tentative de mener jusqu'au bout, documents à l'appui, la démonstration entamée au moment du procès de Rennes.

2) Le procès contre *La Voix du Nord*

a) L'article de Georges Ras

Le procès qui oppose le Comité Audin à *La Voix du Nord* a pour cause un volumineux article de Georges Ras, publié dans ce journal le 20 janvier 1960. Il remet en cause la version développée par le Comité dans son communiqué du 2 décembre 1959, « La mort de Maurice Audin ». Georges Ras, envoyé spécial en Algérie, participe, quelques jours plus tard, à la Semaine des barricades. Futur chef de l'« Action psychologique et

propagande » de l'OAS et proche des tortionnaires d'Audin, il réhabilite dans son article la version officielle de l'armée²⁶¹ ; il accuse en outre le Comité d'abus de confiance.

« La thèse du comité Audin ne résiste guère à un examen objectif et minutieux. C'est un véritable abus de confiance (...) Qu'est devenu Maurice Audin ? Est-il mort ou vivant ? Le mystère, en toute honnêteté, demeure entier. Une seule chose sûre : la campagne si bien orchestrée par le Comité Audin n'a finalement aucune base solide, contient trop d'affirmations controuvées, et néglige trop de faits contrôlables pour pouvoir être prise au sérieux. »²⁶²

Les quatre secrétaires du Comité, Michel Crouzet, Luc Montagnier, Jacques Panijel et Pierre Vidal-Naquet, signataires du communiqué du 2 décembre, ripostent en assignant le journaliste et *La Voix du Nord* en diffamation devant le tribunal correctionnel de Lille, par exploit du 11 avril 1960.

L'article de Georges Ras n'est pas le premier à critiquer les défenseurs de Maurice Audin, ou plutôt à défendre la version de l'armée, et par là l'intégrité morale de celle-ci. C'est en particulier le cas de *La Nation française*, journal d'inspiration maurrassienne et favorable à l'Algérie française, et de son directeur Pierre Boutang. Dès le mois de décembre 1957, peu après la soutenance de thèse *in absentia*, *La Nation française* réagit aux propos du doyen Pérès, qui affirmait qu'il s'agissait là d'un « acte pédagogique normal »²⁶³ :

« Selon Alger, en effet, Maurice Audin, dont les convictions communistes et la sympathie pour les fellagas ne sont niées nulle part, fut arrêté, et s'évada. Les professeurs de la Sorbonne ont le droit de douter de cette version garantie par le gouvernement de leur pays, et même de prouver, s'ils le peuvent, qu'elle est fautive. Ils n'ont pas celui de la nier sans preuve, d'agir solennellement si sa fausseté était établie...

...Si demain Maurice Audin était fait prisonnier ou abattu par nos troupes, au cours d'une opération de guerre, quelle mine auriez-vous, monsieur le doyen ? Assureriez-vous encore que " la " procédure est normale ", et que le combat dans les rangs de l'ennemi est un de ces cas de force majeure qui excusent le candidat au doctorat de ne pas soutenir en personne sa thèse devant une université de son pays ? »

²⁶¹ Sur la place de Georges Ras au sein de l'OAS, voir Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne...op.cit.*, p.242.

²⁶² Passage cité dans *Le Monde* du 22 janvier 1960.

²⁶³ Déclaration du doyen Pérès dans *Le Monde* du 3 décembre 1957.

Ce passage, dans un article d'ailleurs intitulé « De Raymonde Peschard à Maurice Audin », fait implicitement référence au cas de cette militante communiste qui passait pour être morte entre les mains des parachutistes ; son corps avait ensuite été retrouvé le 26 novembre 1957, après un combat contre le maquis, qu'elle avait rejoint. Lorsque paraît l'article de Georges Ras, *La Nation française* le soutient ouvertement. Dans le même journal, l'écrivain André Figueras suit la même ligne et affirme que Maurice Audin a rejoint les fellaghas. Cette mobilisation de la presse d'extrême-droite suscite l'ironie de Vidal-Naquet, qui écrit à Josette Audin que l'article de Georges Ras a pour but de « jeter le trouble dans une partie de l'opinion (mais à part *Paris Presse* aucun journal parisien n'a reproduit cette enquête. *La Nation française* (monarchiste/gaulliste) annonce qu'elle va le faire). Tout ceci est bête car toute polémique publique ne peut que nous aider à développer la campagne. ²⁶⁴»

b) Une stratégie médiatique

Si le Comité choisit d'assigner *La Voix du Nord* en justice plutôt que d'utiliser un simple droit de réponse, la raison en est qu'il poursuit une stratégie proche de celle de Zola au moment de l'affaire Dreyfus : celui-ci avait rédigé son « J'accuse » en sachant qu'il risquait un procès. C'est effectivement ce qui se produisit, et le procès permit aux dreyfusards de faire citer à comparaître un certain nombre de témoins importants. De la même manière, le Comité Audin veut faire du procès contre *La Voix du Nord* une tribune où faire la preuve des thèses qu'il avance. C'est là un nouveau moyen par lequel il espère dépasser le cadre de ses adhérents et faire réagir plus largement l'opinion publique.

« Ne nous dissimulons pas que l'adversaire va tout faire pour fuir un débat qu'il redoute. Nous ferons tout, quant à nous, pour donner à ce procès le plus grand retentissement : dans l'enceinte d'un tribunal civil, dans une audience publique, nous ferons la preuve de l'assassinat d'Audin. Il faudra que les magistrats le sachent, que chacun le sache et qu'éclate enfin aux yeux de tous ce qui est le but essentiel de notre action : la vérité. ²⁶⁵»

Commentant le procès en 1989, Pierre Vidal-Naquet est plus explicite encore :

« Il va sans dire que ce n'étaient ni Georges Ras ni La Voix du Nord et son directeur René Jérôme Decock qui nous intéressaient. Nous voulions, en citant trente-sept témoins civils et militaires (dont les généraux Salan et Massu, le capitaine Charbonnier, Paul Teitgen, Robert Delavignette, Germaine Tillion, Louis

²⁶⁴ Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, 9 février 1960.

²⁶⁵ Bulletin de liaison d'avril 1960, p.5 (BDIC, cote : 8 P Rés 198).

*Martin-Chauffier, Henri Alleg, le Dr Hadjadj), tous mêlés directement ou indirectement à l'affaire, ranimer sur elle l'attention de la presse.*²⁶⁶»

Pour le Comité, les procès (celui contre *La Voix du Nord* et celui de Rennes) sont donc un prolongement, par d'autres moyens, de la campagne contre la torture.

c) La souscription

Le procès est fixé aux 23 et 24 mai 1960. Mais le Comité se heurte à une importante difficulté, car le parquet de Lille exige une caution de 12 000 NF. Elle est due, selon le président de la sixième chambre correctionnelle du tribunal, qui a pris cette décision, aux frais occasionnés par le voyage des trente-sept témoins cités, dont vingt viennent d'Algérie. Le Comité, qui ne possède pas cette somme, est alors contraint de lancer un appel aux dons.

« S'il [le Comité] se voit contraint pour des raisons financières de renoncer à son action en justice, les tortionnaires et les assassins auront une chance de plus d'échapper au jugement des Tribunaux et du pays.

Le Comité Maurice Audin demande instamment à tous ceux et à toutes celles qui veulent la vérité sur l'Affaire Audin de lui apporter leur aide dans les délais les plus brefs [souligné dans le texte] , c'est-à-dire avant l'ouverture de l'audience sous forme de prêts ou de dons, si faibles soient-ils.

Cette aide est la seule chance de la vérité.

*Adressez vos envois à Luc Montagnier, 19 rue Auguste Lançon, Paris 13^{ème}*²⁶⁷ »

Le Comité dispose vraisemblablement de très peu de temps pour réunir cette somme. En effet, la lettre citée ci-dessus date du 9 mai, moins de 15 jours avant l'ouverture du procès ; elle est reprise dans ses grandes lignes par un communiqué de presse paru dans *Le Monde* du 10 mai, ce qui indique que le Comité n'a appris le montant de la caution que vers cette date. Cette estimation est d'ailleurs confirmée dans le bulletin de liaison de juin 1960. Le communiqué paraît ensuite dans plusieurs autres quotidiens et périodiques, notamment *Libération*, *L'Humanité*, *France-Observateur* et *L'Express*²⁶⁸. Le Comité bénéficie cependant d'un soutien exceptionnel :

²⁶⁶ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.157.

²⁶⁷ Lettre du 9 mai 1960.

²⁶⁸ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.158.

« Moins de quinze jours avant l'ouverture du procès, un premier obstacle, que certains sans doute croyaient décisifs, nous était opposé : l'exigence d'une caution exorbitante de 1.200.000 francs. Le soutien de la presse, des syndicats, des forces politiques libérales, l'appui de l'opinion publique française (et étrangère) nous permirent de rassembler cette somme à temps. ²⁶⁹»

Le comité de vigilance universitaire, très lié au Comité Audin par le truchement de Madeleine Rebérioux, va même plus loin :

« Nous avons apporté au Comité Audin le concours le plus entier dans sa campagne actuelle. (...) D'ores et déjà le Comité Audin a recueilli plus du double de la somme réclamée comme caution. Les envois proviennent de milieux très divers : artisans, cultivateurs, commerçants, etc... Le procès contre la Voix du Nord aura donc lieu. ²⁷⁰»

Et Pierre Vidal-Naquet encore plus loin :

« Le résultat de notre appel passa de beaucoup nos espérances. En quelques jours la somme demandée fut couverte au quadruple (...) Chèques et mandats nous parvinrent non seulement de France mais de Belgique, d'Angleterre et même des Etats-Unis. Une section de cheminots cégétistes à Saint-Pierre-des-Corps avait organisé une collecte. Le comité Audin devint, à son échelle, une organisation riche et cette « richesse » dura jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. ²⁷¹»

Cette richesse inattendue permet au Comité de proposer son aide financière aux avocats dont les clients ont été torturés. La proposition est notamment faite à Gisèle Halimi, avocate du FLN, ainsi qu'à Yves Dechezelles, avocat du MNA.

d) Le rejet de la plainte et la constitution du Comité Audin en association officielle

Malgré sa collaboration depuis 1957 avec Jules Borker, le Comité choisit pour le défendre un autre avocat. Selon Pierre Vidal-Naquet, les relations avec Jules Borker « étaient devenues médiocres, en novembre 1959 et, si nous ne voyions aucun inconvénient à confier nos intérêts à Pierre Braun et à René-William Thorp, il nous fallait un avocat qui soit vraiment notre avocat. Le bâtonnier Thorp nous proposa le nom d'un de ses jeunes confrères que

²⁶⁹ Bulletin de liaison de juin 1960.

²⁷⁰ Lettre du 20 mai 1960.

²⁷¹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin, op.cit.*, p.158-159.

l'affaire passionnait : Robert Badinter. Rencontre faite, nous acceptâmes d'enthousiasme.²⁷²» C'est vraisemblablement l'exacerbation des désaccords idéologiques qui est à l'origine de cette rupture. Selon Gérard Tronel, Badinter participe alors à plusieurs réunions du Comité.

L'engagement de Robert Badinter aux côtés du Comité est sa première intervention anticolonialiste pendant la guerre d'Algérie. Il est, à l'époque, l'un des avocats de *L'Express*, et un spécialiste reconnu du droit de la presse. Bien que son statut d'avocat du Comité Audin soit dû en grande partie à un concours de circonstances, sa proximité avec un journal clairement opposé à la pratique de la torture a pu avoir une influence non négligeable. Par la suite, il devient, en septembre 1960, aux côtés de Jacques Vergès, Gisèle Halimi et Roland Dumas, l'un des avocats des « porteurs de valises » lors du procès du réseau Jeanson. Il y défend Paul Crauchet, un acteur de cinéma, qui est accusé d'avoir hébergé un militant du FLN. Son client est finalement acquitté. A partir de 1961, il plaide pour Michel Halliez, poursuivi pour avoir renvoyé ses papiers militaires à l'Élysée et avoir dit qu'il ne reprendrait du service que lorsque les responsables du meurtre d'Audin seraient jugés²⁷³. Enfin, en 1970, en tant qu'avocat de *L'Express*, il défend Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur du journal, et Jean-François Kahn, auteur d'un article accusant le capitaine Roger Faulques d'avoir fait partie des tortionnaires de Maurice Audin. A ce procès témoignent Pierre Vidal-Naquet et Henri Alleg, confirmant ce qu'ils ont écrit dans leurs ouvrages respectifs. Les accusés sont cependant condamnés à verser solidairement 20 000 francs de dommages et intérêts à Roger Faulques, et 2000 francs d'amende. Le tribunal reproche à Jean-François Kahn de ne pas s'être appuyé « sur une histoire vraie, entière, complète, immuable, et sur des jugements irréfutables et constants et inscrits dans les cœurs et les esprits pour les générations futures. » On constate, d'après ce jugement, que si les opposants à la torture ont gagné la bataille médiatique, ils ont, en revanche, perdu la bataille judiciaire ; le crédit donné à leur parole et à la parole historienne dans le cas de Pierre Vidal-Naquet est faible comparé au poids de la loi d'amnistie et au conservatisme du système judiciaire.

Le deuxième obstacle auquel se heurte le Comité, après celui de la caution, est son absence de statut officiel ; les avocats de Georges Ras et de *La Voix du Nord* (le bâtonnier Barbry, de Lille, et Me Le Coroller, collaborateur de Me Tixier-Vignancour, avocat de

²⁷² *Ibid.*, p.156-157.

²⁷³ A Dijon, Pierre Vidal-Naquet témoigne en faveur de Michel Halliez. Dans le documentaire *Maurice Audin: la disparition*, Éd. Montparnasse, 2012, Robert Badinter raconte que, lors de ce procès, à l'occasion du témoignage de Vidal-Naquet, une violente empoignade éclata dans la salle d'audience où étaient présents des extrémistes de droite.

l'extrême-droite) plaident en défendant l'idée que la plainte des quatre secrétaires du Comité est illégale car ils représentent un Comité qui n'a pas d'existence juridique officielle. Les avocats du Comité plaident également, sans aborder toutefois le fond du problème, se réservant pour un moment ultérieur qui n'advient finalement pas. Le Tribunal se range à l'avis des premiers et la plainte est rejetée à Lille, le 24 mai. En réalité, le procès était à peu près joué d'avance car le Ministère de la Justice avait donné instruction au Tribunal de renvoyer l'affaire. C'est M.Elissalde, conseiller technique au cabinet du garde des Sceaux, qui s'était chargé d'avertir le parquet, d'abord par téléphone (le 14 mai) puis par écrit²⁷⁴.

En dépit de cette défaite judiciaire, le procès est une victoire médiatique pour le Comité : plusieurs journaux profitent de l'occasion pour publier les témoignages de ceux qui devaient comparaître. Pierre Vidal-Naquet et Michel Crouzet sont, à cette occasion, reçus par le directeur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, à qui ils présentent les témoignages qu'ils ont recueillis de Germaine Tillion, Paul Teitgen, Robert Delavignette, Louis-Martin Chauffier, Henri Alleg et Georges Hadjadj²⁷⁵. *Le Monde* les publie le 6 juin 1960. Des extraits des témoignages des quatre premiers sont reproduits dans une brochure du Comité Audin, « Un homme a disparu, Maurice Audin », qui paraît en 1960.

Le Comité fait appel de la décision du Tribunal, mais celle-ci est confirmée par un arrêt de la cour d'appel de Douai, le 1^{er} juin 1960. L'affaire ne s'arrête cependant pas là, comme nous le verrons plus loin. En attendant, pour éviter de se voir opposer à nouveau l'argument qui l'a emporté lors du procès, le Comité se constitue association officielle. Sa déclaration est enregistrée le 8 octobre à la préfecture de police et publiée le 21 octobre dans *Le Journal officiel*²⁷⁶ :

« Nous avons, au moment du procès de Lille, éprouvé un certain nombre de difficultés du fait que notre Comité n'avait pas d'existence juridique. Afin de nous permettre de poursuivre avec une efficacité plus grande notre activité, afin en particulier de pouvoir rester en justice, le bureau a décidé de faire du Comité Maurice Audin une association régie par la loi de 1901. »²⁷⁷

²⁷⁴ « Il est fait allusion à ces instructions dans une note du 17 juin 1960 de la Direction des affaires criminelles (1^{er} bureau) « à l'attention de M.Elissalde » (Archives Justice) » (Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.159).

²⁷⁵ Le témoignage d'Henri Alleg est en fait une lettre adressée au président du tribunal de grande instance de Lille. Elle est reproduite dans Charlotte Delbo, *Les belles lettres* Paris, Éditions de Minuit, 1961, p.53-56.

²⁷⁶ Article du *Monde*, 22 octobre 1960.

²⁷⁷ Bulletin de liaison de novembre-décembre 1960, p.4.

Conformément à cette loi, le Comité se dote de statuts qui officialisent des pratiques déjà en place²⁷⁸. Ainsi, le siège social est-il installé au 12 rue du Pré-aux-Clercs, dans le 7^e arrondissement, c'est-à-dire au domicile de Michel Crouzet, l'un des fondateurs. Le Comité se donne pour tâche « de faire connaître la vérité sur la mort de Maurice Audin », mais aussi « la défense des droits fondamentaux menacés par les événements d'Algérie, par la pratique de la torture ainsi que par les attentats à la liberté et à la dignité des individus » (article 2). Cela confirme l'extension de son activité à tous les cas de torture, conformément à la décision prise en juin 1958. Ces statuts peuvent également coïncider avec la naissance d'une pratique. Ainsi, le Bureau désigne officiellement un président (Albert Châtelet puis, à sa mort, Laurent Schwartz), trois vice-présidents (Jean Dresch, Henri-Irénée Marrou et Laurent Schwartz ; une fois celui-ci nommé président, il ne semble pas qu'il ait été remplacé) un collectif de plusieurs secrétaires (notamment Pierre Vidal-Naquet, Michel Crouzet, Luc Montagnier et Jacques Panijel) et d'un trésorier (Luc Montagnier). Il se réunit « en principe » une fois par mois, ce qui est une fréquence inférieure à l'estimation qu'en donne Vidal-Naquet (« toutes les semaines ou tous les quinze jours ²⁷⁹ »).

De mai 1958 à septembre 1960, le Comité Audin déploie donc une activité considérable. Sa capacité à diversifier ses modes et ses terrains d'action lui permettent de trouver une place de choix au sein du mouvement anticolonialiste, et de s'installer dans la durée. Il concurrence ainsi, par le prestige et la visibilité, des organisations aux moyens financiers et humains bien plus importants, comme le Mouvement de la paix ou la Ligue des droits de l'homme.

²⁷⁸ Document reproduit en annexe.

²⁷⁹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.35.

Troisième partie : La radicalisation de l'opposition au Comité Audin (septembre 1960-janvier 1970)

Dans la dernière période de son existence, le Comité Audin subit de plein fouet les conséquences d'une guerre qui n'est plus cantonnée à l'Algérie mais gagne la métropole. Il se heurte à des adversaires de plus en plus radicaux. L'Etat, qui interdisait des réunions et procédait à des saisies, sanctionne désormais les membres signataires du « Manifeste des 121 » par des suspensions de poste. Surtout, l'OAS fait peser sur les militants anticolonialistes une réelle menace physique. Le Comité Audin poursuit malgré tout son activité de dénonciation de la torture jusqu'à la fin de la guerre. Il diversifie encore ses modes d'action, en participant notamment au financement du film *Octobre à Paris*.

I) Le « Manifeste des 121 »

1) Le manifeste et ses signataires

a) Un manifeste mal compris ?

La « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie », surnommé ensuite « Le Manifeste des 121 », marque une étape importante dans la « résistance » française à la guerre d'Algérie. Il est rédigé par Dionys Mascolo, Maurice Blanchot, et pour une part plus restreinte, par Jean Schuster ; tous trois sont proches des *Temps modernes*, qui fait figurer le « Manifeste » dans son numéro du 5 septembre 1960, jour de l'ouverture du procès du « réseau Jeanson »²⁸⁰. Cependant, le texte ne paraît pas car il est censuré et remplacé par deux pages blanches. Il est publié le lendemain, cette fois intégralement, par *Vérité-Liberté*, qui est également saisi²⁸¹. Malgré les nombreuses réactions qu'il suscite, il est donc très peu lu au moment de sa publication. Comptant 121 signataires au moment de sa première publication, il est ensuite signé par plus de cent autres intellectuels. Interprété à

²⁸⁰ Jérôme Duwa, « Le Manifeste des 121 : « nous conduire à voir, non à oublier » : in Thomas Augais, Mireille Hilsum et Chantal Michel (dir.), *Ecrire et publier la guerre d'Algérie...op.cit.*, p.87-88.

²⁸¹ Document reproduit en annexe.

l'époque comme un appel à l'insoumission, le texte est en réalité moins radical, puisqu'il reconnaît la légitimité morale de l'insoumission²⁸². En dépit - ou à cause - des saisies, son retentissement est considérable. En posant le problème de l'insoumission, donc des modalités de résistance à la guerre, le Manifeste divise les intellectuels de gauche. Le dilemme moral qui se pose à eux dissimule le fait que la désertion et l'insoumission demeurent des phénomènes marginaux au sein de l'armée française, en dépit d'une tendance à l'augmentation. Les cas de Noël Favrelière, Maurice Maschino et Maurienne (nom de plume de Jean-Louis Hurst), dont les écrits sont publiés par les Editions de Minuit et par François Maspero, ont une forte portée symbolique mais ne sont pas symptomatiques d'un phénomène massif²⁸³. Jean-Pierre Biondi fait ainsi remarquer que les déserteurs sont dix fois moins nombreux parmi les jeunes appelés que dans le corps expéditionnaire américain au Vietnam²⁸⁴.

b) Les choix des membres du Comité Audin

La célébrité a-t-elle une influence sur la façon dont les démarcheurs, membres de l'équipe des *Temps modernes*, sollicitent la signature de tel ou tel ? Pour Marianne Debouzy, qui ne reçoit pas de proposition à l'époque, cela ne fait pas de doute : « Le Manifeste des 121, c'était quand même des gens connus ²⁸⁵ ». Dans l'esprit des démarcheurs, les signataires célèbres donnent un plus grand écho au texte; du point de vue de la stratégie médiatique, il est donc intéressant de les rechercher, et cette pratique est courante dans les luttes intellectuelles depuis l'affaire Dreyfus. Nicolas Hubert souligne à juste titre que « les instigateurs de la Déclaration ont compris que le nom d'une romancière populaire comme François Sagan (...) a plus d'impact que celle d'une demi-douzaine d'universitaires. ²⁸⁶ » Toutefois, dans le cas du Manifeste des 121, les célébrités (Simone Signoret, Jean-Paul Sartre, Marguerite Duras, Robert Antelme, entre autres) côtoient des personnes inconnues du grand public. A la stratégie évoquée semble donc s'ajouter un démarchage fonctionnant grâce aux réseaux anticolonialistes, tels que le Comité Audin ou *Vérité-Liberté*.

²⁸² Voir par exemple les précisions de Laurent Schwartz, « L'engagement de Pierre Vidal-Naquet dans la guerre d'Algérie » in François Hartog, Pauline Schmitt-Pantel et Alain Schnapp (dir.), *Pierre Vidal-Naquet, un historien dans la cité...op.cit.*, p.37.

²⁸³ Noël Favrelière, *Le désert à l'aube*, Paris, Editions de Minuit, 1960 ; Maurice Maschino, *Le Refus*, Paris, Maspero, 1960 ; Maurienne, *Le Déserteur*, Paris, Editions de Minuit, 1960.

²⁸⁴ Jean-Pierre Biondi, *Les anticolonialistes (1881-1962)*, Paris, Hachette-Pluriel, 1993, p.313.

²⁸⁵ Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe.

²⁸⁶ Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.324.

Parmi les signataires figurent plusieurs membres du Comité Audin : Pierre Vidal-Naquet, Jacques Panijel, Madeleine Rebérioux, Jean Czarnecki et Marc Barbut. Laurent Schwartz, en voyage aux Etats-Unis au moment de la récolte des signatures, ne fait pas partie des 121 premiers signataires, mais envoie son adhésion dès son retour en France²⁸⁷. Michel Crouzet ne fait pas non plus partie des 121 ; il affirme toutefois avoir signé, malgré ses hésitations liées à l'exigence d'obéissance apprise au Parti communiste : « Ça faisait partie des trucs qui pour moi étaient limites (...) la désertion, c'était l'un des trucs qu'il fallait pas faire parce que dans le fond, j'étais justement un communiste, donc un militaire²⁸⁸ ». Des proches du Comité signent également, comme Jérôme Lindon, François Maspero, Louis Gernet, Robert Barrat, Jean-Paul Sartre. En revanche, Paul Thibaud refuse de signer, sans que cela entraîne de conflit entre le Comité et lui²⁸⁹. Jean-Marie Domenach, également catholique, refuse également. Le texte acquiert une légitimité et un prestige qui dispensent en général les signataires de se justifier autrement qu'en reprenant l'argumentation du Manifeste, et en soulignant le fait qu'ils n'appellent pas à l'insoumission, mais en reconnaissent seulement la légitimité morale (voir *infra*, l'exemple de Jean Czarnecki). Il existe toutefois des exceptions : ainsi Pierre Vidal-Naquet explique sa signature par une progressive radicalisation, qui tient à l'inefficacité de moyens plus modérés et légaux. Témoignant au procès du réseau Jeanson, en faveur de l'un des principaux responsables de ce réseau, Jean-Claude Paupert, il explique :

« Je dis, par exemple, que personnellement, lorsque j'ai appris que le capitaine Charbonnier, qui est de notoriété publique l'assassin de Maurice Audin, a été officier de la Légion d'honneur, j'ai senti se faire en moi une révolution, et j'ai compris les forces d'action que peut-être je n'aurais pas comprises et approuvées jusqu'alors. C'est ce qui m'a amené par exemple à signer cette « déclaration des cent vingt et un. »²⁹⁰ »

Indépendamment du contexte où cette opinion est dite (il s'agit de témoigner pour défendre un accusé), elle exprime un sentiment d'impuissance concernant les moyens auxquels recourt le Comité Audin ; ces moyens lui semblent ne pas être - ou ne plus être - à la mesure de l'indifférence de l'Etat au problème de la torture.

Le refus de signer, dans le cas de Jean-Marie Domenach (un intellectuel proche du comité Audin), suscite une justification basée sur ce que Max Weber appellerait l'éthique de

²⁸⁷ Laurent Schwartz, « Au nom de la morale et de la vérité », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.

²⁸⁸ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

²⁸⁹ Entretien de Paul Thibaud avec l'auteur, à son domicile, le 20 janvier 2014.

²⁹⁰ François Maspero, *Le Droit à l'insoumission : « le dossier des 121 »*, Paris, Maspero, 1961.

responsabilité ; pour lui, la légitimation morale contenue dans le Manifeste équivaut, en dernière analyse, à un appel à l'insoumission qui ne repose pas sur un projet politique de plus grande envergure :

« Nous étions attentifs à la traduction politique de nos refus. C'est pourquoi j'ai refusé de signer le Manifeste des 121 et ai demandé à ses auteurs : « Qu'est-ce que vous avez prévu ? Quel débouché politique ? Vous engagez des gens à rompre avec l'armée, à se placer dans une situation où ils sont menacés de peines graves. Mais vous ne leur offrez aucune alternative ! »²⁹¹»

L'autre argument avancé est son rejet d'un soutien au FLN tel qu'il est pratiqué par le « réseau Jeanson ». Or le Manifeste, rédigé au moment du « procès Jeanson », lui semble précisément contenir un soutien à ce réseau ; on peut notamment y lire, en conclusion : « Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français. » Répondant à une enquête du journal *Combat* contemporaine des événements, il écrit ainsi :

« Je regrette que, dans une forme malheureusement ambiguë, les signataires du « Manifeste des 121 » aient semblé – je dis semblé approuver l'action des membres du « réseau Jeanson » (...) et aient ainsi lié – aux yeux de l'opinion cette aide au FLN avec le refus d'obéissance motivé. C'est là une redoutable confusion qui ne peut que servir la propagande belliciste. »²⁹²»

En réaction au « Manifeste des 121 », Jean-Marie Domenach signe, aux côtés de Jean Dresch notamment, un autre manifeste qui en est une version édulcorée ; les signataires déclarent leur opposition à la guerre mais s'opposent à la désobéissance²⁹³. Sur la question d'un possible soutien au « réseau Jeanson » exprimé par le Manifeste, les interprétations varient ; nombre d'intellectuels, et parmi eux les membres du Comité Audin, signent bien qu'ils refusent d'approuver les méthodes du « réseau ». La ligne de fracture, pour Pierre Vidal-Naquet, réside dans l'attitude adoptée vis-à-vis du FLN : les membres du Comité Audin soutiennent le FLN, mais refusent de lui être subordonnés à la manière du « réseau Jeanson »²⁹⁴.

²⁹¹ Jean Lacouture et Dominique Chagnollaude, *Le Désempire : figures et thèmes de l'anticolonisme*, Paris, Denoël, 1993, p.199.

²⁹² *Combat* du 6 octobre 1960. La réponse de Jean-Marie Domenach est reproduite dans François Maspero, *Le droit à l'insoumission...op.cit.*, p.141-142.

²⁹³ Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.325. Parmi les autres signataires se trouvent Raymond Aron, Paul Ricœur, Jacques Le Goff, Roland Barthes.

²⁹⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.109.

Une réplique plus radicale au « Manifeste des 121 » est publiée en octobre 1960 : le « Manifeste des intellectuels français ». Il décrit les déclarations du mois précédent comme « scandaleuses » et leur oppose un soutien à la « mission civilisatrice, sociale et humaine » de l'armée ; l'idée d'une volonté d'indépendance du peuple algérien est une « imposture » véhiculée par des « professeurs de trahison »²⁹⁵. Il est signé par nombre de latinistes et historiens de la Sorbonne (Roland Mousnier, Charles Picard, William Seston, Jacques Perret entre autres), ainsi que par des universitaires plus jeunes comme Pierre Chaunu à Caen, Raoul Girardet à l'Institut d'études politiques de Paris, Henri Lapeyre à Grenoble. Ce manifeste, dont Jacques Heurgon, l'un des signataires, affirme qu'il s'inscrit dans la continuité de la déclaration de mai 1956 signalée plus haut, témoigne de l'attachement d'une partie de l'Université à l'Algérie française. Dans ce que Jean-François Sirinelli appelle une « guerre des pétitions »²⁹⁶ se joue donc aussi ce qu'on pourrait appeler une guerre des universitaires.

2) Les sanctions

Les autorités, attaquées frontalement par le Manifeste, réagissent en conséquence. Le 22 septembre, le Conseil des ministres adopte une ordonnance alourdissant les peines des personnes condamnées pour provocation à l'insoumission ; elles encourent désormais trois ans de prison et 100 000 francs d'amende²⁹⁷. La sanction la plus sévère est réservée à Robert Barrat, écroué à la prison de Fresnes, ce qui suscite la colère de François Mauriac. Celui-ci rappelle dans son « Bloc-notes » que le lieutenant Charbonnier est, lui, en liberté²⁹⁸. Plusieurs universitaires sont suspendus de leur poste, notamment Pierre Vidal-Naquet et Laurent Schwartz.

Inculpé, le 30 septembre 1960, dans le cadre de l'instruction ouverte contre les signataires, Pierre Vidal-Naquet est interrogé par M. Braunschweig, l'un des magistrats chargés de l'affaire²⁹⁹. Il est défendu par son frère, Me François Vidal-Naquet, et par Me René-Georges Etienne³⁰⁰. Le Comité Audin réagit par voie de presse : à travers l'inculpation de Vidal-Naquet, c'est à la campagne contre la torture que le gouvernement veut s'attaquer.

²⁹⁵ Manifeste reproduit dans Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises...op.cit.*, p.214-215.

²⁹⁶ *Ibid.*, p.193.

²⁹⁷ Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.325.

²⁹⁸ « Bloc-notes » dans *L'Express* du 2 octobre 1960. Cité dans *Le Monde*, 7 octobre 1960.

²⁹⁹ Article du *Monde*, 30 septembre 1960.

³⁰⁰ Article du *Monde*, 10 octobre 1960.

« En choisissant notre camarade parmi tous les signataires du texte des " 121 ", le gouvernement cherche à atteindre tous ceux qui ont protesté contre les méthodes avilissantes utilisées en Algérie, et notamment contre l'usage de la torture. ³⁰¹»

L'inculpation provoque également la réaction de sept mathématiciens enseignant à l'Université, parmi lesquels Laurent Schwartz, qui est sans doute à l'origine de cette initiative. Leur télégramme de protestation, reproduit dans *Le Monde*, est envoyé au directeur de l'enseignement supérieur, Laurent Capdecombe³⁰². Sommé par ce dernier de s'expliquer sur sa signature, Vidal-Naquet lui répond par lettre le 27 octobre 1960 et dit assumer pleinement son acte. Le lendemain, il est suspendu de son poste d'assistant d'histoire ancienne, mais sans privation de son traitement, par un arrêté signé du ministre de l'Éducation nationale, Louis Joxe. Il reçoit de nombreuses lettres de soutien de ses collègues de Caen. Ainsi, Michel de Boüard, le doyen de l'Université, et Louis Harmand, le titulaire de la chaire d'histoire ancienne, sollicitent tous deux sa réintégration auprès de Laurent Capdecombe³⁰³.

Au printemps 1961, Laurent Schwartz écrit à son tour au ministre de l'Éducation nationale, Lucien Paye, en lui expliquant qu'en cas de non réintégration de Pierre Vidal-Naquet, il serait contraint de démissionner de ses fonctions à l'Université. Lucien Paye lui répond qu'il a l'intention de le réintégrer prochainement³⁰⁴. C'est effectivement ce qui se produit, puisque la durée légale de la suspension n'excède pas un an. Matignon refusant qu'il soit renommé à Caen, Pierre Vidal-Naquet est donc finalement réintégré en octobre 1961, à Lille.

Laurent Schwartz est révoqué de son poste de professeur à l'École polytechnique, école militaire, par le ministre des Armées, Pierre Messmer³⁰⁵. En revanche, sa chaire à la Sorbonne ne lui est pas retirée. Réagissant à sa suspension, Schwartz met en cause les promotions que Messmer a accordées aux tortionnaires d'Algérie. Cette lettre est envoyée au *Monde*, qui la publie le 20 octobre 1960 :

³⁰¹ Article du *Monde*, 5 octobre 1960. Voir aussi le bulletin de liaison de novembre-décembre 1960, où est développée la même argumentation.

³⁰² Télégramme reproduit dans *Le Monde*, 1^{er} octobre 1960.

³⁰³ A ces lettres individuelles, il faut ajouter une lettre collective de soutien, signée notamment par Michel de Boüard, Louis Harmand, Sylvère Monod et Pierre Chauuu). Les archives de Vidal-Naquet contiennent également d'autres lettres individuelles. Archives privées PVN 20.

³⁰⁴ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.397.

³⁰⁵ La lettre de Pierre Messmer est reproduite dans Charlotte Delbo, *Les belles lettres...op.cit.*, p.134, et dans *Le Monde* du 21 octobre 1960.

« Vous avez mis fin à mes fonctions de professeur à l'École Polytechnique par un arrêté du 10 octobre 1960. Je regretterai d'abandonner mon enseignement et des élèves très intéressants. Mais ce n'est pas là la question. Vous avez cru devoir accompagner votre décision d'une lettre disant qu'il serait « contraire à l'honneur » que vous me laissiez occuper plus longtemps mes fonctions. Si j'ai signé la déclaration des 121, c'est en partie pour avoir vu, depuis plusieurs années, la torture impunie et les tortionnaires récompensés.

*Mon élève Maurice Audin a été torturé et assassiné en juin 1957 ; et c'est vous, Monsieur le Ministre, qui avez signé la promotion du capitaine Charbonnier et celle du commandant Faulques au grade de commandeur de la Légion d'Honneur (je dis bien : honneur). Venant d'un ministre qui a pris de telles responsabilités, les considérations sur l'honneur ne peuvent que me laisser froid.*³⁰⁶»

Il dit avoir reçu, après la publication de cette lettre, « quatre-vingt lettres d'approbation extrêmement chaleureuses³⁰⁷», dont une inattendue, envoyée par un bénédictin :

« Monsieur le Professeur,

Je tiens à vous féliciter pour la grande joie que vous avez dû éprouver (l'une des plus grandes de votre vie) en écrivant votre lettre à Messmer. Comme claque ! Et je vous remercie profondément pour la joie (peu chrétienne) que vous m'avez donnée.

Dieu a lui aussi dû éprouver une joie peu chrétienne en concevant dans sa prescience éternelle le couple Messmer-Schwartz.

J'ai toujours pensé que Dieu avait de l'imagination et de l'humour. Il est certainement très content de vous.

Il l'est certainement moins des cardinaux et archevêques qui ont mis quatre ou cinq ans de trop à publier un bon communiqué.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mon admiration.

*Robert Gillet, 4, rue de la Terrasse, Voiron (Isère)*³⁰⁸»

Toutefois l'essentiel des soutiens de Laurent Schwartz viennent de ses collègues. Une pétition de solidarité est signée par deux cents anciens polytechniciens. Il ne s'agit pas là d'adhérer à ses opinions politiques, mais plutôt d'être fidèle à la tradition de cette école, réputée faire abstraction du positionnement politique de ses enseignants. Dans une lettre

³⁰⁶ Lettre reproduite dans Charlotte Delbo, *Les belles lettres*, p.135, et dans le bulletin de liaison de novembre-décembre 1960.

³⁰⁷ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.398.

³⁰⁸ Charlotte Delbo, *Les belles lettres*, p.135.

publiée par *Le Monde*, Charles Platrier, professeur honoraire, invite les mathématiciens à ne pas se porter candidat à la chaire d'analyse restée vacante³⁰⁹. Aucun ne se présente à la succession de Laurent Schwartz pendant l'année 1961-1962 ; Gilles Legrand, professeur de géométrie à Polytechnique accepte de le remplacer pour l'année suivante, pas davantage.

Il dépose entre-temps une plainte auprès du tribunal administratif, contre sa révocation qu'il juge illégale. Défendu par un avocat célèbre, André Mayer, il gagne dans un premier temps, avant que Pierre Messmer ne fasse appel et qu'il soit à nouveau révoqué. Il dépose alors une plainte au Conseil d'Etat, qui lui donne raison. Face à l'absence de candidat pour le remplacer et à la dégradation des relations entre les étudiants et les instances dirigeantes de l'Ecole polytechnique, un règlement à l'amiable est décidé. Laurent Schwartz consent à se présenter à sa propre succession pour l'année 1963-1964, malgré sa protestation contre sa révocation. Pierre Messmer, de son côté, accepte sa nomination. Les choses rentrent ainsi dans l'ordre, sans qu'aucun des deux protagonistes ne soit discrédité par ce compromis.

Jean Czarnecki, dont le cas est moins connu, est également suspendu de son poste d'enseignant. Lorsque le ministre Louis Joxe décide de procéder, dès la fin du mois d'octobre 1960, à des réintégrations (à l'exception des inculpés), il indique par communiqué que les professeurs déclarent avoir signé un texte, différent du « Manifeste des 121 », qui ne reconnaît pas le droit à l'insoumission. Ce communiqué pousse plusieurs enseignants à réagir par voie de presse : Jean-Louis Bory, Marc Beigbeder et Jehan Mayoux font savoir dans *Le Monde* des 30 octobre et 2 novembre 1960 qu'ils sont bien signataires du « Manifeste des 121 »³¹⁰. Jean Czarnecki, membre du Comité Audin, fait de même dans *Le Monde* du 4 novembre :

« Mon cas et mon attitude sont analogues à ceux de mes collègues Bory et Beigbeder. Comme eux j'ai signé le manifeste connu sous le nom de « Déclaration sur le droit à l'insoumission ». Comme eux je suis obligé de dire que le communiqué du ministère de l'éducation nationale, tel que la presse l'a diffusé, présente une interprétation tendancieuse de la déclaration qui nous a été demandée.

(...) Si mon intention ne fut nullement d'appeler à l'insoumission, j'ai entendu affirmer que dans les conditions de la guerre actuelle, et devant l'exemple donné par certaines hautes instances du pays, les insoumis pouvaient invoquer des raisons moralement valables.

³⁰⁹ *Le Monde*, 2 novembre 1960 ; lettre mentionnée par Charlotte Delbo, *Les belles lettres...op.cit.*, p.136-137.

³¹⁰ *Ibid.*, p.142-144.

C'est là le sens explicite et parfaitement clair du texte incriminé. Puisque cette précision a suffi pour amener la réintégration de certains d'entre nous, on s'étonnera que d'autres fonctionnaires demeurent sanctionnés, que plus de vingt signataires soient inculpés, alors que nous avons tous voulu exprimer la même opinion et que nous assumons tous la même responsabilité. ³¹¹»

De la même manière en effet que la censure frappe d'une façon que certains historiens jugent hasardeuse et parfois arbitraire, les inculpations sont à géométrie variable. Si le signataire est un fonctionnaire, la suspension, pour une durée plus ou moins longue, revêt en revanche un caractère plus systématique.

II) La montée des violences

1) L'OAS

a) Les plasticages et les menaces

Facteur important de l'exportation de la guerre sur le territoire métropolitain, l'OAS (Organisation de l'armée secrète) offre aux anticolonialistes un thème de mobilisation : la guerre fait peser une menace sur le régime républicain, qui est guetté par le fascisme. Cependant, les pratiques policières de torture s'étendent aux militants et aux sympathisants de l'OAS ; plusieurs journaux d'extrême-droite (*La Nation française, Rivarol, Carrefour*), naguère silencieux face aux sévices infligés aux Algériens, dénoncent ceux infligés aux partisans de l'Algérie française. Le Comité Audin proteste également, faisant ainsi de sa lutte contre la torture un impératif moral inconditionnel. Il rédige en ce sens un communiqué paru, ironie du sort, dans *Le Monde* du 17 octobre 1961 (le jour où est réprimée la manifestation des Algériens à Paris). Pierre Vidal-Naquet publie également, à ce sujet, un dossier dans *Esprit*, en mai 1962, qui lui a été transmis par Raoul Girardet, historien nationaliste du colonialisme, et par d'autres militants d'extrême-droite³¹².

L'OAS prend les membres du Comité Audin pour cibles à plusieurs reprises. Ces attaques sont synonymes d'une élévation des risques encourus : à partir de 1961, plusieurs membres du Comité ou personnes proches sont plastiqués. Laurent Schwartz, dont

³¹¹ *Ibid.*, p.145.

³¹² Le dossier, intitulé « L'OAS et la torture », est reproduit dans Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.170-186.

l'appartement est endommagé le 22 septembre 1961, pense ainsi avoir été « une des toutes premières cibles » :

« Une charge explosa dans le jardin situé devant ma maison – j'habite au cinquième étage -, souffla les carreaux de l'appartement de la gardienne de l'immeuble, plusieurs morceaux de vitres brisées tombant sur le berceau d'un bébé qui s'y trouvait et qui, fort heureusement, ne fut pas atteint. Beaucoup d'autres ont vu leur appartement plastiqué. Dans le cas de Roger Godement et de Louis Lalande, ce fut plus grave, des charges de forte puissance firent sauter leur porte, ne blessant par miracle personne. ³¹³»

Face au risque d'un nouveau plasticage, Laurent Schwartz tente de trouver des parades. Ainsi, il sait que certains colis d'explosifs sont fixés aux portes de manière à ce que la déflagration se produise au moment où elle est actionnée. Il installe donc une corde attachée au bouton de la porte, afin que celle-ci puisse être actionnée à distance, et que celui qui l'ouvre ne puisse pas être blessé. Il accepte aussi la proposition des étudiants de l'UEJF (Union des étudiants juifs de France) de surveiller son appartement, au 37, rue Pierre-Nicole. Deux étudiants armés simplement de gourdins demeurent ainsi postés pour vérifier que personne n'approche avec un colis suspect.

Parmi les victimes de ces plasticages, on trouve aussi Jérôme Lindon, le Dr Georges Vidal-Naquet, l'oncle de Pierre avec qui il est régulièrement en contact, Claude Bourdet, Jean Daniel, Jean-Paul Sartre, Pierre Stibbe³¹⁴. C'est aussi le cas, en 1961, des locaux de *Vérité-Liberté*, rue de la Tombe-Issoire; malgré cela, la rédaction ne déménage pas³¹⁵. La librairie « La Joie de lire » de François Maspero, qui diffuse les publications du Comité Audin, « n'échappa que par miracle à une destruction totale. ³¹⁶» La rédaction d'*Esprit* reçoit plusieurs lettres de menace. Laurent Schwartz est averti par l'un de ses étudiants à l'Ecole polytechnique qu'un groupe d'ultras cherche à l'assassiner.

« Je m'ouvris aussitôt de tout cela à un membre du ministère de l'Education nationale, un universitaire biologiste que je connaissais bien, sollicitant qu'une protection me soit affectée. Il considéra que la menace était inquiétante et qu'une protection spéciale était en effet nécessaire. (...) Mon frère Daniel alla voir Michel Debré pour le persuader d'accorder une garde personnelle à mes enfants,

³¹³ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.404.

³¹⁴ *Ibid.*, p.404-405.

³¹⁵ Témoignage de Paul Thibaud.

³¹⁶ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.126.

Marc-André et Claudine (...). Une personne fut affectée à notre garde à tous, M.Sorba, policier en civil – mais armé. ³¹⁷»

Michel Debré est le cousin germain de Laurent Schwartz. Ces menaces restent finalement sans suite. Le nom de Pierre Vidal-Naquet est inscrit sur une liste de personnes à abattre, recueillie sur un artificier de l'OAS, Philippe Castille. Il est mis sous protection policière, protection doublée de celle d'étudiants de l'UNEF ou de l'UEJF. Là aussi, les menaces demeurent sans suite³¹⁸.

b) L'enlèvement de Marc-André Schwartz

Laurent Schwartz a d'autant plus de raisons de se méfier que son fils Marc-André avait été enlevé peu de temps auparavant, le 8 février 1962, et ce, malgré un avertissement anonyme reçu par téléphone. Le récit le plus détaillé de cet enlèvement se trouve dans les mémoires de Laurent Schwartz. Les trois ravisseurs de Marc-André Schwartz sont à l'arrière de la voiture familiale, une Frégate noire, au moment où celui-ci monte à bord. Ils le menacent d'un revolver, lui bandent les yeux et le conduisent en voiture jusqu'à la forêt de Rambouillet, à proximité d'une auberge. Là, l'otage est transféré dans une autre Frégate noire identique à la première. Il est conduit plus profondément dans la forêt. Son père, qui croit d'abord qu'il s'est rendu à la manifestation contre les violences de l'OAS (qui allait être mortellement réprimée devant les grilles du métro Charonne), finit par avvertir la police dans la soirée. Preuve d'une solidarité qui peut unir les membres du Comité Audin, Jacques Panijel, prévenu de la disparition, passe la nuit avec lui. Le lendemain, les policiers retrouvent la Frégate noire des Schwartz, demeurée près de l'auberge. La proximité de la police inquiète vraisemblablement les ravisseurs, qui quittent les lieux, laissant là Marc-André Schwartz. Celui-ci, passe une seconde nuit dans la forêt, faute d'en trouver la sortie ; il y parvient le lendemain matin, et avertit sa famille pour la rassurer.

Cependant, la nouvelle de l'enlèvement donne naissance à une rumeur selon laquelle Marc-André Schwartz n'aurait pas été enlevé, mais aurait fait une fugue. Cette rumeur, qui trouve des relais dans la presse, prend des proportions importantes, au point que la famille Schwartz doit défendre sa version dans *Le Monde*, le 12 février, et réaffirmer que le bruit qui court est sans fondement et que Marc-André Schwartz a bien été enlevé. Le comité Audin s'associe à cette mise au point. La famille porte plainte contre X pour enlèvement et

³¹⁷ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.417.

³¹⁸ Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires...op.cit.*, t.II, p.149-150.

séquestration. Cependant l'enquête policière, si elle finit par écarter formellement la thèse de la fugue, n'aboutit à aucune piste probante et l'identité des ravisseurs demeure mystérieuse. Faute de personnes à inculper, le juge est donc conduit à prononcer un non-lieu.

Malgré l'absence de preuves, Laurent Schwartz considère que les auteurs de l'enlèvement sont liés, de façon assez vraisemblable, à l'OAS :

« En dépit de l'opposition passionnée de l'OAS et de tous les ultras à la politique du général de Gaulle, une chaîne continue d'intermédiaires reliait son gouvernement aux opposants de droite, qui bénéficiaient de bien des égards. Ce gouvernement issu du 13 mai était, sentimentalement, plus proche des ultras que des intellectuels ou des étudiants de gauche. Sa collaboration avec ces derniers ne pouvait durer que le temps strictement nécessaire pour retrouver Marc-André. Aussitôt après revient inévitablement la préoccupation de ne pas laisser la gauche marquer un point contre les ultras (...) Ces raisons politiques de la campagne sont si évidentes qu'il nous semble encore aujourd'hui invraisemblable que tant de gens s'y soient laissé prendre. ³¹⁹»

La campagne médiatique menée contre la thèse de l'enlèvement relèverait donc selon lui d'une opération politique destinée à épargner l'OAS. Ce serait là le signe d'une implication de cette dernière dans l'enlèvement. Un autre argument plaide en faveur de son implication : à travers l'enlèvement de Marc-André Schwartz, c'est son père et ses activités contre la guerre d'Algérie qui sont visés. L'hostilité de l'OAS contre Laurent Schwartz trouverait donc ici une nouvelle illustration.

2) Un crime d'Etat : le 17 octobre 1961

a) Les événements

La répression du 17 octobre 1961 à Paris marque un degré de plus dans la violence exercée par la police et dans l'extension du conflit à la métropole. « La police est devenue comme l'armée dans l'Algérie de 1957, un Etat dans l'Etat, et le vrai pouvoir n'est en fin de compte ni De Gaulle, ni même Debré, mais Papon. » commente à ce sujet Pierre Vidal-Naquet dans une lettre à Josette Audin³²⁰. Le Comité Audin cherche à informer l'opinion de la réalité des événements par plusieurs articles qui paraissent dans *Vérité-Liberté* ; l'initiative

³¹⁹ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.414-415.

³²⁰ Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin, 31 décembre 1961.

individuelle de Jacques Panijel donne ensuite naissance au film *Octobre à Paris*, œuvre qui s'appuie sur les témoignages de victimes algériennes.

Les activités de l'Organisation spéciale du FLN, mal contrôlées par le Comité fédéral entraînent une recrudescence des attentats contre la police, et ce depuis l'été de 1961. Les policiers, dont beaucoup ont récemment servi en Algérie, sont, dans leur majorité, violemment hostiles à toute idée d'indépendance algérienne. Les attentats ne font qu'exacerber leur haine envers les Algériens. Le 17 octobre, à la suite de l'instauration à Paris d'un couvre-feu réservé aux « travailleurs musulmans algériens ³²¹ » entre 20h30 et 5h30, près de vingt mille personnes défilent, à l'appel du FLN, pour protester contre une telle mesure. Maurice Papon réplique par des arrestations massives. Les manifestants sont interceptés, souvent à la sortie des métros, et conduits en cars et en autobus vers plusieurs centres comme le Palais des sports. Lors des interpellations, les policiers tirent sur les manifestants et les passent à tabac. Dans les centres, les Algériens sont entassés et subissent durant plusieurs jours le manque de nourriture et le harcèlement policier. Entre le 24 et le 27 octobre, plusieurs corps sont repêchés dans la Seine.

b) La réaction du Comité Audin

Il semble que la décision de manifester le 17 octobre ait été prise par le FLN sans que le Comité Audin en ait été avisé, preuve d'une absence de collaboration entre le Front et les comités de lutte contre la guerre. Laurent Schwartz témoigne :

« Je me souviens encore bien du jour où nous apprîmes en fin d'après-midi l'existence de la manifestation et de sa répression ; nous étions chez les Lalande en réunion du Comité Audin. Nous ne pouvions plus y aller. Après un silence de quelques jours, la presse en rendit compte, puis resta silencieuse. (...) L'affaire du massacre d'octobre 1961 est restée largement méconnue jusqu'à très récemment ; pourtant notre journal Vérité-Liberté en rendit compte abondamment. ³²² »

Schwartz fait ici allusion au treizième numéro du journal, paru en novembre 1961 et entièrement consacré aux événements du 17 octobre. Il constitue une source fréquemment commentée par les historiens³²³. On peut y lire une des premières estimations du nombre de morts ; alors que la préfecture de police n'en retient que deux, dont un métropolitain, le

³²¹ Communiqué reproduit dans *Le Monde* du 6 octobre 1961.

³²² Laurent Schwartz, « L'engagement de Pierre Vidal-Naquet... », *art.cit.*, p.37.

³²³ Voir par exemple Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne...op.cit.*, p.268.

journal avance le chiffre de cent quarante morts; ce chiffre a été transmis à Pierre Vidal-Naquet par l'administrateur-gérant de *France-Observateur*, Maurice Laval, qui le tient lui-même d'un membre du service de presse de la préfecture de police. En fait, il s'agit du nombre de cadavres « nord-africains » entrés à l'Institut médico-légal durant les mois de septembre et octobre 1961³²⁴.

L'éditorial de la première page constate aussi, à l'époque, que des investigations journalistiques sérieuses ont été menées et que le public est correctement informé :

« Dans l'ensemble, sur le plan de l'information, la presse de gauche a rempli son devoir. Les lecteurs des quotidiens et des hebdomadaires l'Express, France nouvelle, France-Observateur, Témoignage chrétien, les lecteurs du Figaro eux-mêmes ont su à quoi s'en tenir sur la répression. »

Face à la répression, les grands partis restent silencieux, et les réactions sont le fait d'hommes politiques isolés; au Parlement, Eugène Claudius-Petit interpelle le ministre concerné, Roger Frey, et dénonce « la bête hideuse du racisme ». Claude Bourdet met également en cause les forces de l'ordre au Conseil municipal de Paris, où il siège. Les militants engagés dans la lutte contre la guerre se mobilisent; quatre professeurs, dont Laurent Schwartz et Jean Dresch, lisent cette déclaration dans leur amphithéâtre, dans laquelle réapparaît la référence à l'Allemagne hitlérienne : « Si les Français acceptent l'institution légale du racisme en France, ils porteront dans l'avenir la même responsabilité que les Allemands qui n'ont pas réagi devant les atrocités du nazisme ». Deux manifestations de protestation sont organisées le 1^{er} novembre : la première, par le PSU; la seconde, place Maubert, par le Comité Audin, le Comité de vigilance universitaire et les équipes de *Vérité-Liberté* et *Témoignages et documents*. Lors de cette réunion pacifique, l'OAS fait exploser une bombe, blessant ainsi trois personnes³²⁵. Le 4 décembre est fondée la « Ligue d'action pour le rassemblement antifasciste », qui compte plusieurs membres du Comité Audin dans ses rangs³²⁶. Le Parti communiste condamne cette initiative, malgré la présence de communistes comme Jean Dresch au sein de la nouvelle Ligue.

c) Le film *Octobre à Paris*

Jacques Panijel est le seul membre du Comité Audin à avoir assisté à la répression :

³²⁴ Jean-Paul Brunet, *Police contre FLN, le drame d'octobre 1961*, Paris, Flammarion, 1999, p.138.

³²⁵ *Le Monde*, 2 novembre 1961.

³²⁶ Voir *supra* la partie « Les autres comités Audin ».

« J'ai été sur les grands boulevards dans la soirée et j'ai vu un spectacle qui m'a horrifié. Vous aviez des hommes, des femmes et des enfants qui défilaient en rangs serrés en différents endroits. Le danger est vite apparu car on a entendu des coups de feu, on a vu des charges. A l'Opéra, il y avait des autobus qui stationnaient - avec la publicité « le rouge baiser » - et derrière les vitres, des hommes, les bras sur la nuque, comme les nazis l'avaient inventé – façon allemande et nazie d'avoir la neutralisation des prisonniers. J'ai vu des Algériens transportés saignant.³²⁷ »

Il conçoit le projet de faire un film qui retrace à la fois la genèse de la manifestation et les conséquences dramatiques auxquelles celle-ci a abouti. Il reçoit le soutien du Comité Audin, à la condition que le film soit réalisé par un metteur en scène renommé.

« Je me suis donc mis en quête d'un cinéaste dont la réputation aurait protégé le film et qui aurait accepté de travailler avec les contacts dont nous disposions alors avec les représentants du FLN en France. Ainsi ai-je alerté plusieurs cinéastes français de la Nouvelle Vague ; j'ai contacté de grands cinéastes étrangers. (...) Le silence fut assourdissant. Le seul qui ait réagi favorablement fut Jean Rouch. Mais il souhaitait une production légère. Ce que nous refusions car il s'agissait d'un événement majeur. Il fallait à tout prix tourner en 35 mm.³²⁸ »

Jacques Panijel décide donc de réaliser lui-même le film. Il possède déjà une expérience récente dans ce domaine, puisqu'il est le coauteur de *La Peau et les os*, un long-métrage qui a reçu le prix Jean-Vigo en 1961. Son équipe se compose principalement de militants. Ainsi Jacques Huybrecht, membre du Parti communiste, ancien ouvrier chez Renault devenu photographe professionnel, est l'un des opérateurs du film. Il confie son projet de participer au tournage à sa cellule, qui lui répond qu'un tel film porterait préjudice au parti ; quant à la fédération départementale, elle parle d'une « pure provocation ». Huybrecht est l'un des artisans essentiels du film, selon Jacques Panijel. Ce dernier obtient également la participation de Yann Le Masson, réalisateur, avec sa femme Olga, d'un court-métrage, *J'ai huit ans*, qui présente des dessins faits par des enfants algériens dans un camp de réfugiés en Tunisie. Ce film est réalisé avec le soutien du Comité Audin, qui participe donc, à la fin de la guerre, à l'ébauche de ce que *Vérité-Liberté*, dans son numéro d'avril-mai 1962, appelle un « cinéma parallèle³²⁹ ». Jacques Panijel mentionne également Pierre Clément

³²⁷ Jean-Luc Einaudi, *Octobre 1961, un massacre à Paris*, Paris, Pluriel, 2011, p.44. Témoignage de Jacques Panijel lors du procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi.

³²⁸ « Festivals d'un film maudit. Entretien avec Jacques Panijel », *Vacarme* n°13, automne 2000, p.20-23.

³²⁹ *Vérité-Liberté* n° 18-19, avril-mai 1962, p.11 : *J'ai huit ans*, un cinéma parallèle : « Ce titre est celui d'un film réalisé par de jeunes cinéastes français et patronné par le Comité Maurice Audin à partir de dessins

et René Vautier, futur réalisateur d'*Avoir vingt ans dans les Aurès*. Au total, « le tournage (...) a duré cinq mois, de la fin octobre 1961 à mars 1962, à raison de deux à trois jours par semaine. Quatre équipes de techniciens, en tout 23 personnes, se sont mises à la disposition du réalisateur.³³⁰ » Le montage dure cinq semaines ; le développement de la pellicule est effectué dans un laboratoire dont Jacques Panijel connaît certains membres hostiles à la guerre. De son aveu même, lors de la période d'après-tournage, « le seul risque était la saisie sur dénonciation³³¹ ».

Le film commence par décrire le climat de peur dans lequel vivent les Algériens à Paris depuis le début du conflit. Il a recours à plusieurs témoignages d'hommes victimes de tortures pratiquées par des harkis, notamment dans le quartier de la Goutte d'or. Jacques Panijel avait cherché à faire parler des Algériens capables de « décrire le système répressif » et qui « avaient été soit torturés, soit jetés à la Seine, dès avant le 17 octobre, pour expliquer pourquoi ce 17 octobre a été décidé³³² ». Grâce à l'accord de la Fédération de France du FLN, l'équipe est autorisée à filmer dans les bidonvilles de Nanterre et Gennevilliers. C'est là qu'elle reconstitue plusieurs scènes qui précèdent la manifestation du 17 octobre, notamment une réunion de cellule à l'issue de laquelle sont décidées la sortie des manifestants hors du bidonville et la manifestation. Concernant la manifestation proprement dite, Jacques Panijel mélange des témoignages de victimes et des photos prises au moment des faits.

Le financement du film semble susciter des dissensions au sein du Comité Audin, qui n'a pas suffisamment de moyens pour une telle entreprise. Gérard Tronel va jusqu'à penser que le Comité n'a pas versé le moindre centime. En réalité, le film aurait été financé par la fédération de France du FLN :

« J'ai assisté à la réunion au cours de laquelle il [Panijel] est venu demander pour financer un film qu'il avait réalisé et terminé sur les événements d'octobre 1961.

d'enfants algériens. Le récit par ces mêmes enfants des expériences qui les ont menés de leurs mechtas aux camps de réfugiés en Tunisie, font de ce documentaire de dix minutes l'un des plus bouleversants témoignages que la guerre d'Algérie ait jusqu'ici provoqué. Le film « J'ai huit ans » représente sur le plan du cinéma ce que *Vérité-Liberté* représente sur le plan de la presse. En fait, il s'agit de la première expérience d'un cinéma parallèle. ».

³³⁰ Fiche culturelle de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation par l'Image et par le Son (UFOLEIS). Archives privées de Laurent Schwartz (B.IV.3.3 – guerre d'Algérie).

³³¹ « Festivals d'un film maudit », *art.cit.*

³³² Entretien de Jacques Panijel avec Jim House, à Paris, 21 février 2002. Cité dans Jim House, Neil MacMaster, *Paris 1961... op.cit.*, p.310.

Le film a été financé par la fédération de France du FLN. En fait Panijel avait demandé la somme de 6.000.000 d'anciens francs, ce qui dépassait très largement les possibilités financières du comité. Je me souviens d'une réunion houleuse et d'une passe d'armes verbalement violente entre Panijel et Montagnier, les autres membres ont été plutôt passifs sauf Madame Lalande qui connaissait parfaitement l'état des finances du comité, par contre je ne sais plus à quelle date s'est déroulée la réunion, mais il me semble qu'elle se situe un peu avant ou après la signature des accords d'Evian, et il me semble aussi que ce fut la dernière réunion du comité, en tout cas c'est la dernière réunion à laquelle j'ai assisté. ³³³»

Un financement par la Fédération de France fait courir au film le risque d'être qualifié de film de propagande, qualificatif qui lui est effectivement accolé au moment de sa sortie. Face à la menace de discrédit, les brochures du Comité Audin prennent soin de donner des précisions : « *Octobre à Paris* a été réalisé par souscription des militants du Comité Maurice Audin et de *Vérité-Liberté*, dans des conditions de stricte clandestinité » est-il écrit dans l'une d'elles³³⁴. Une brochure éditée par l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation par l'Image et par le Son (UFOLEIS), et dont l'introduction est visiblement rédigée par Panijel lui-même, insiste encore davantage sur ce point :

« Sans doute, tout cela n'a-t-il été possible que grâce à l'accord du FLN en France et aux sentiments de confiance et d'amitié qui liaient les militants algériens à leurs camarades français. Cependant, le film est essentiellement un film indépendant : à aucun moment il n'a été question de faire une œuvre « au service » du FLN. ³³⁵»

Puis plus loin :

*« Bien entendu, *Octobre à Paris* ne raconte pas l'histoire du FLN en France et pas davantage ce qu'on pourrait appeler une « Histoire du FLN », c'est-à-dire l'histoire d'un certain événement vécu par les hommes du FLN. (...) En tout cas, il est trop clair que la décence et la rigueur – conditions mêmes de la qualité cinématographique – eussent alors imposé que l'auteur du film fût lui-même membre du Front. L'auteur d' « *Octobre* » ne l'a pas été, ne l'est pas : donc son film ne devait ni ne pouvait être ce film-là. »*

³³³ Correspondance électronique de Gérard Tronel avec l'auteur, le 25 février 2014. Marianne Debouzy dit avoir elle aussi assisté à cette réunion ; selon elle, un financement du film par la Fédération de France du FLN est « possible », voire « vraisemblable » compte tenu du coût du film (entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe).

³³⁴ Le Comité Maurice Audin et *Vérité-Liberté* présentent *Octobre à Paris*, p.9.

³³⁵ Fiche de l'UFOLEIS. Archives privées de Laurent Schwartz (B.IV.3.3 – guerre d'Algérie).

En réalité il n'est pas douteux que le Comité Audin ait réellement participé au financement du film, comme le montre une lettre envoyée par Jacques Panijel à Pierre Vidal-Naquet : il y énumère les coûts et les recettes du film, en indiquant que grâce aux recettes du film à l'étranger, « le solde du remboursement du Comité sera alors possible ³³⁶ ». La lettre date du 15 novembre 1963 et mentionne une réunion du Comité Audin qui a eu lieu la veille ; c'est la dernière réunion dont nous conservons le témoignage.

Une fois le film achevé, le Comité Audin cherche à le montrer à des sympathisants et des journalistes, qui sont invités au Studio Bertrand, dans le 7^e arrondissement de Paris. Les projections commencent, semble-t-il, à partir du mois de février 1962, alors que la guerre n'est pas encore terminée et que la censure continue de sévir. « Une fois sur deux, la police arrivait et embarquait la copie du film. Quand nous étions prévenus de la descente, nous projetions *Le Sel de la Terre*, le film de gauche américain d'Herbert Biberman. ³³⁷ »

Le Comité cherche également à diffuser son film à l'étranger, comme le montre la lettre envoyée d'Algérie par René Vautier à Pierre Vidal-Naquet à la fin de l'année 1962 : « Pour *Octobre à Paris*, s'il y a une possibilité d'avoir ici une copie, je pense m'arranger pour organiser des projections publiques et trouver –peut-être – un distributeur pour l'Algérie. ³³⁸ » Il compte sur ces marchés extérieurs, où le film n'est pas menacé de saisie, pour amortir les coûts de production. *Octobre à Paris* est projeté publiquement pour la première fois le 9 octobre 1962 au Ciné-Club Action, avenue de Saint-Ouen, en présence notamment de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir. Auparavant, il avait été projeté à Cannes en marge du festival, puis à la Mostra de Venise. A cette date, selon Jim House et Neil MacMaster, « il avait déjà retenu l'attention des médias (...) le film était un événement ³³⁹ ». Le 9 octobre, il est saisi dès la fin de la projection, et Jacques Grumbach, qui dirige la salle, est conduit à la Brigade territoriale. Il faut attendre 1973 pour qu'il obtienne un visa de censure, consécutive à une grève de la faim de René Vautier, qui entend plus largement défendre le projet d'une commission de censure indépendante du pouvoir politique. Jacques Panijel refuse cependant que le film soit projeté s'il n'est pas autorisé à tourner une préface définissant la répression du 17 octobre comme un crime d'Etat. Face au refus des différents producteurs, le film demeure invisible jusqu'à son décès en 2011.

³³⁶ Document reproduit en annexe.

³³⁷ Témoignage cité par Antoine de Baecque, « Rejouer le 17 octobre 1961 », *L'Histoire* n°368, octobre 2011, p.26.

³³⁸ Archives privées PVN 20.

³³⁹ Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961...op.cit.*, p.310.

III) La fin de la guerre et du comité Audin

1) Les accords d'Evian et la loi d'amnistie

Le 18 mars 1962 sont signés les accords d'Evian avec le GPRA. Ceux-ci prévoient une amnistie profitant à ceux qui ont été poursuivis et condamnés pendant la guerre. Cette décision est confirmée par un décret publié le 22 mars. Le décret étend l'amnistie aux « faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne ³⁴⁰ » ; autrement dit, elle concerne les soldats ayant pratiqué la torture. Les effets de ce texte sont étendus, le 14 avril, à la métropole.

Cette décision compromet de manière définitive les chances de voir condamner les tortionnaires de Maurice Audin ; le procès de Rennes s'achemine donc vers une ordonnance de non-lieu, qui est effectivement rendue par le juge Hardy le 20 avril. Pierre Vidal-Naquet, dans une lettre qu'il adresse au *Monde* au nom du Comité Audin, interprète le décret du 22 mars comme une conséquence de la volonté de mettre fin à ce procès :

« Comme Le Monde l'a laissé entendre dans ses éditions du 21 avril, le non-lieu rendu par M.Hardy, doyen des juges d'instruction des Rennes, dans l'affaire Audin, était probablement inévitable. Réserves faites des considérations juridiques que feront valoir les avocats de la partie civile, le non-lieu était rendu politiquement nécessaire par le décret du 22 mars portant amnistie des infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre.

On peut même dire, sans crainte de se tromper, que c'est précisément pour permettre un tel non-lieu que ce décret avait été pris, dans des conditions d'une légitimité d'ailleurs discutable. ³⁴¹»

Contre cette décision, les avocats de Josette Audin font appel, mais l'ordonnance de non-lieu est confirmée par arrêt du 4 juillet 1962, même si la chambre d'accusation refuse de parler d'une insuffisance des charges. Les mêmes avocats se pourvoient alors en cassation. Le Comité Audin, quant à lui, dépose, devant la juridiction administrative, un recours contre le décret du 14 avril 1962. Là encore les tentatives judiciaires du Comité se soldent par un échec

³⁴⁰ Ce texte est reproduit et commenté dans Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'Etat*, Paris, Éditions de Minuit, 1962, p.321-325.

³⁴¹ *Le Monde*, 26 avril 1962.

qui était prévisible : « la Chambre élue en 1962 donna force de loi à ce décret, et notre recours devint sans objet. ³⁴²»

2) Les dernières activités du Comité Audin

a) *La Raison d'Etat*

L'ouvrage *La Raison d'Etat* paraît au lendemain des accords d'Evian (le compte rendu du livre dans *Le Monde* est publié le 1^{er} juin 1962). Il se présente sous la forme d'un recueil de documents sur la torture, précédé d'une longue introduction rédigée par Pierre Vidal-Naquet, au nom du Comité Audin. La publication de ces documents est destinée à fournir les preuves matérielles d'une responsabilité de l'Etat dans la perpétration d'actes de torture pendant la guerre. A ce titre, *La Raison d'Etat* joue un rôle analogue à *L'Affaire Audin* : de même que ce dernier concluait la première phase d'activité du Comité, centrée sur l'éclaircissement du cas Audin, *La Raison d'Etat* conclut la seconde phase, et l'amène à dénoncer non plus des cas isolés de torture, mais un système de la torture, soutenu par une partie des autorités politiques durant la guerre. Ce livre est également le fruit de plusieurs années de collecte de documents. L'ouvrage paraît, fort logiquement, aux Editions de Minuit.

Pierre Vidal-Naquet retrace en introduction l'histoire de la pratique de la torture en Algérie. Il décrit de façon détaillée la manière dont sont organisés l'appareil répressif et la hiérarchie militaire qui lui est associée. Il insiste également sur le rôle croissant de l'armée, qui se substitue progressivement à la police dans cet appareil répressif. Parallèlement à cela, la justice militaire prend progressivement l'ascendant sur la justice civile, et acquiert des prérogatives inédites. L'ascension des pouvoirs militaires provoque un affaiblissement accéléré des libertés publiques. Pour définir la situation qui se met en place, l'auteur parle de la « naissance d'un ordre totalitaire », et, un peu plus haut, d'un système possédant une « perfection totalitaire ³⁴³ ». L'absence de changement après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle est ici nettement affirmée, moins comme un appel au changement (comme c'était le cas dans certaines publications antérieures, comme *Nous accusons*) que comme un constat froidement établi et définitif. Enfin l'introduction se termine par une dénonciation de la loi d'amnistie, synonyme d'impunité généralisée.

³⁴² Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.173.

³⁴³ Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'Etat...op.cit.*, p.22 et p.20.

Cette introduction servira de canevas à d'autres ouvrages de Pierre Vidal-Naquet, en particulier *La Torture dans la République*, qui paraît d'abord en Angleterre et en Italie dès 1963³⁴⁴. En France, il est publié en 1972 par les Editions de Minuit. *Les crimes de l'armée française* est lui édité en 1975 dans la petite collection Maspero. L'ouvrage se présente comme un ensemble de documents sur la torture, dont certains ont déjà été rassemblés dans *La Raison d'Etat*, comme le rapport du 2 janvier 1957 de Jean Mairey, alors directeur de la Sûreté nationale. D'autres sont des témoignages ; un extrait du *Désert à l'aube* de Noël Favrelière est ainsi reproduit. Ces livres approfondissent la réflexion sur la torture comme système, et Pierre Vidal-Naquet renoue avec une pratique de l'histoire immédiate qu'il a commencée avec *L'Affaire Audin*.

b) L'article de Pierre Vidal-Naquet sur le sort des harkis

Malgré la signature des accords d'Evian, les activités du Comité se poursuivent encore pour un temps car la guerre ne met pas fin aux pratiques de torture en Algérie. Les gouvernements algériens successifs reprennent à leur compte les usages de l'armée française et les dirigent contre leurs opposants. La torture tend ainsi à s'institutionnaliser dans le cadre des luttes pour le pouvoir. Le Comité, par l'intermédiaire de Jacques Panijel, entre en contact direct avec le président Ahmed Ben Bella, à qui il demande de lutter contre la torture. Il obtient qu'elle soit interdite par un article de la constitution algérienne, mais cette interdiction ne se traduit pas en actes. Plus tard, en 1965, un opposant français à la guerre d'Algérie, Arnaud Spire, est torturé à trois reprises par la police du nouveau président, Houari Boumediene. Devenu rédacteur à *Alger républicain*, Arnaud Spire aurait été membre du Comité Audin, selon Laurent Schwartz³⁴⁵. Au moment du coup d'Etat de Boumediene, la torture frappe les opposants politiques et, du côté français, les « pieds-rouges » qui avaient choisi le camp des indépendantistes algériens. Alors que le Comité Audin n'existe plus à cette date, Pierre Vidal-Naquet dénoncera cette situation dans *Le Monde* en septembre 1965, dans un texte intitulé « La question ininterrompue ³⁴⁶ ».

C'est, en revanche, en tant que secrétaire du Comité que Pierre Vidal-Naquet écrit son article « La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis ³⁴⁷ ». Celui-ci paraît dans *Le Monde*

³⁴⁴ *Torture : Cancer of Democracy*, Penguin Books, Harmondsworth, 1963 ; *Lo Stato di Tortura*, Bari, 1963.

³⁴⁵ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p. 389.

³⁴⁶ *Le Monde*, 29 septembre 1965. Article reproduit dans Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.222-224.

³⁴⁷ *Ibid.*, p.214-218.

du 12 novembre 1962. Il ne s'agit pas cette fois de dénoncer une torture d'Etat, mais celle qui est pratiquée par la population algérienne contre les harkis, principalement dans le bled. L'auteur y critique l'attitude des deux Etats, français et algérien, qu'il appelle à réagir : l'Etat algérien se rend selon lui coupable de ne pas tenter d'endiguer les tortures et les représailles contre les harkis :

« Il faut cependant le dire, un peuple torturé, même dans les conditions difficiles que traverse l'Algérie, a plus qu'aucun autre le devoir de bannir la torture ; du gouvernement algérien nombreux sont les Français, et nombreux aussi, nous en avons la certitude, les Algériens qui attendent qu'il mette la torture hors la loi. »

La responsabilité de l'Etat français est selon lui plus grande, car il refuse d'accueillir sur son sol des soldats qui ont combattu en son nom :

« Responsable des tortures et des assassinats dont ils ont été coupables, il est aussi responsable des tortures et des assassinats dont ils sont les victimes (...) Il était, il est, de son devoir le plus élémentaire de protéger les hommes qu'il a engagés. Or il semble bien que ce n'est pas par hasard si les harkis sont si peu nombreux à s'être réfugiés en France ; des ordres ont été donnés pour éviter un afflux massif que l'économie française est pourtant en état de supporter. (...) Les harkis n'ont en tout cas pas à payer pour nos fautes : bien qu'on tende aujourd'hui à l'oublier, la guerre d'Algérie a eu lieu. »

Les informations sur les massacres perpétrés lui viennent en partie d'Henri Alleg, ainsi que du colonel Schoen, ancien chef du Service des liaisons nord-africaines³⁴⁸. « Aucun de mes articles ne suscita des réactions aussi violentes et aussi contrastées.³⁴⁹ » Les archives de Vidal-Naquet conservent un certain nombre de lettres qu'il a reçues après la parution de l'article. Certaines, comme celle de Jean Daniel, sont élogieuses, soulignent son courage et sa volonté de dénoncer un problème qui jusqu'ici était passé sous silence. Le journal France-Forum, dirigé notamment par Jean Lecanuet, écrit dans un article non signé de novembre 1962 :

« Le comité Maurice Audin (...) était silencieux et paraissait comme frappé de paralysie depuis que l'Algérie a obtenu son indépendance. Et pourtant, un certain nombre d'horreurs ont été commises par des éléments responsables ou irresponsables du FLN vainqueur et dont ont été surtout victimes des harkis, témérairement engagés avec l'armée française. Le comité Audin avait du pain sur

³⁴⁸ Les archives de Pierre Vidal-Naquet conservent la lettre dans laquelle le colonel Schoen le prie de prendre la parole en faveur des harkis. Archives privées PVN 16.

³⁴⁹ Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.28.

la planche et on pouvait s'étonner que les moralistes d'hier aient si vite cuirassé leur cœur et insensibilisé leur conscience. C'était jugement téméraire : M.Vidal-Naquet, au nom du comité Audin vient de dire dans une « tribune libre » ce qui devait être dit.³⁵⁰»

Certaines lettres qu'il reçoit sont plus critiques ; ainsi la lettre du général Cazelles laisse entendre que Vidal-Naquet ne prend pas en compte la complexité de la situation. Le bachaga Saïd Boualam, ancien capitaine dans l'armée française, adresse une lettre au *Monde*, qui la fait paraître le 10 décembre 1962. Avec un ton dramatique, il accuse Vidal-Naquet de donner une image très négative et fautive des harkis, qui seraient réduits à n'être « qu'un ramassis d'assassins et de tortionnaires ». En réalité, l'historien fait de l'existence des harkis la conséquence de la doctrine de la « guerre révolutionnaire » qui imprègne la stratégie de l'armée française pendant la guerre. Celle-ci, enseignée notamment par le colonel Argoud, stipule que pour vaincre le FLN, il faut obtenir l'adhésion de la population musulmane ; par conséquent, des soldats eux-mêmes musulmans sont considérés comme le meilleur instrument de cette adhésion (on parle de « pacification »), que ce soit par la persuasion ou par la torture. Vidal-Naquet souligne que certains deviennent harkis par conviction, et que d'autres sont recrutés sous la contrainte. Saïd Boualam, qui a eu des harkis sous ses ordres, leur prête les mêmes convictions que celles de la majeure partie de l'armée : ils veulent le maintien de l'Algérie française, un souhait partagé par le peuple algérien, et se sont engagés uniquement par conviction ; ils voient le FLN comme une organisation terroriste. A travers cette défense des harkis, c'est donc en fait à un plaidoyer en faveur des convictions de l'armée que se livre Saïd Boualam.

A son interlocuteur qui avait invoqué les témoignages de victimes des harkis dans *Octobre à Paris*, Saïd Boualam reconduit l'accusation qui court à l'époque contre le film :

« Eh bien ! non, monsieur Vidal-Naquet, je ne laisserai pas insulter les harkis, que vous dépeignez au travers des images d'un film de propagande FLN (Octobre à Paris) »

Cette qualification de « film de propagande » ne manque pas de provoquer une réaction de Jacques Panijel, qui écrit au *Monde* que le film a été « réalisé en France, pendant la guerre d'Algérie, par un auteur et une équipe de cinéastes français, et cela dans des conditions d'indépendance absolue - indépendance politique, bien entendu, comme cela a toujours été le cas pour ces deux organisations [le comité Audin et *Vérité-Liberté*] ;

³⁵⁰ « Du pain sur la planche », *France-Forum*, n° 44. Archives privées PVN 16.

indépendance financière aussi, puisque les frais du film ont été couverts du premier au dernier centime par les collectes effectuées auprès des militants de ces deux mêmes organisations³⁵¹».

Plus curieusement, Vidal-Naquet reçoit aussi plusieurs lettres lui demandant une aide ; par exemple celle-ci de Pierre Vincent, résidant à Paris, boulevard Malesherbes :

« J'ai deux neveux qui ont servi comme lieutenants de réserve en Algérie, et qui reçoivent des lettres de leurs harkis qui les supplient de leur trouver un logement en France pour eux et leurs familles, ainsi que du travail (...) Savez-vous, pour les logements, si on peut aboutir par les organisations officielles, s'il y a des organisations privées qui se sont préoccupées de la question ?³⁵²»

Ou celle-ci, transmise par Hubert Beuve-Méry :

« Mes parents, anciens fonctionnaires en Algérie, à présent à peu près reclassés, en ont pris un [un ancien harki] à leur service et lui évitent ainsi la misère physique. Mais sa détresse morale est immense ; l'armée l'a rapatrié, seul, en août, ses enfants et sa mère ayant été abandonnés en Algérie. Depuis son angoisse va croissante car les moyens légaux ne lui permettent pas d'avoir de nouvelles, il sombre à présent dans le doute le plus complet au sujet de la France et dans un désespoir qui nous affecte profondément. Je vous prie de bien vouloir transmettre la lettre ci-jointe à Monsieur Vidal-Naquet dont les sentiments au sujet des harkis m'avaient paru profondément justes et honnêtes, à moins que vous-mêmes ne puissiez me procurer les renseignements que je lui demande.³⁵³»

Pierre Vidal-Naquet est en quelque sorte intronisé défenseur officiel des harkis par certains de ses lecteurs. Son cri d'alarme demeure cependant isolé, et ni l'Etat algérien ni l'Etat français n'infléchiront sensiblement leur politique.

c) Quelle date de fin ?

Il n'y a pas de date de fin officielle du Comité Audin ; pas non plus d'assemblée générale pour annoncer sa dissolution. Plusieurs membres interrogés (Michel Crouzet, Marianne Debouzy) pensent que l'arrêt des activités du Comité est contemporaine des accords d'Evian, puisque la fin de la guerre d'Algérie rend du même coup la campagne du Comité sans objet. En réalité, comme nous l'avons dit plus haut, le bureau du Comité continue encore

³⁵¹ *Le Monde*, 18 décembre 1962.

³⁵² Lettre du 12 novembre 1962 (Archives privées PVN 16).

³⁵³ Lettre du 30 mars 1963 de Christian Laumonier (Archives privées PVN 16).

pour un temps à se réunir. « Le comité Audin ne s'est pas dissous tout de suite au lendemain de la paix ³⁵⁴ », écrit d'ailleurs Laurent Schwartz.

Quand bien même il est impossible de dire si le bureau se réunit alors de façon plus épisodique, et si oui, dans quelle mesure, il reste que le Comité continue à agir, comme le montrent les interventions que nous venons de décrire : protestation contre la loi d'amnistie, parution de *La Raison d'Etat*, articles dans la presse. De façon générale, la presse est une source précieuse de connaissance de ses dernières activités. Il continue également à rédiger des communiqués, comme celui publié par *Le Monde* du 15 octobre 1962 : à l'occasion de la découverte des sévices pratiqués contre de jeunes recrues dans une caserne de Toulouse, il trace une relation de cause à effet entre les pratiques de l'armée française en Algérie et des dérives métropolitaines possibles³⁵⁵. Le 23 avril 1963, le Comité fait part de son indignation à l'annonce de la mort de Julian Grimau, dirigeant du Parti communiste espagnol, exécuté par le régime de Franco. Le 25 mai 1963, plus d'un an après la fin de la guerre, le Comité tient une conférence sur la dégradation des rapports entre la police et la population. Pierre Vidal-Naquet, Henri Marrou et Jean Dresch y prennent la parole, ainsi que Jean-Marie Domenach.

Enfin, la lettre de Jacques Panijel à Pierre Vidal-Naquet que nous avons mentionnée plus haut révèle qu'une réunion du bureau a eu lieu le 14 novembre 1963, à laquelle ont participé Jacques Panijel, Pierre Vidal-Naquet et Hélène Lalande. Il est possible qu'il s'agisse là de la dernière réunion du Comité. Sans certitude toutefois : dans un article du 10 février 1964, Jean-Marc Théolleyre, le chroniqueur judiciaire du *Monde*, évoque le procès intenté à Claude Bourdet, accusé par Maurice Papon d'injures publiques après les journées d'octobre 1961. Il désigne Pierre Vidal-Naquet, venu témoigner en faveur de Claude Bourdet, comme « membre du Comité Audin ». Il est possible alors que le Comité Audin tienne encore des réunions à cette date, à moins que Jean-Marc Théolleyre ignore encore que les activités du Comité ont cessé depuis peu. Il est possible enfin que Pierre Vidal-Naquet ne soit pas certain, en février 1964, du caractère définitif de l'arrêt de ces activités. C'est pourquoi il a pu indiquer devant le tribunal qu'il témoignait en tant que membre du Comité, et non en tant qu'ancien membre. Il faut attendre son article intitulé « La Question ininterrompue ³⁵⁶ », paru

³⁵⁴ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.389.

³⁵⁵ « Dans un communiqué, le comité Maurice Audin rappelle qu'il a toujours soutenu " que les techniques employées en Algérie sous la responsabilité d'officiers et sur l'ordre ou avec la complicité des pouvoirs publics pourraient trouver en France d'autres champs d'application". Il n'est donc pas étonné par la découverte des sévices commis dans une caserne de Toulouse à l'encontre de jeunes recrues. ».

³⁵⁶ Article reproduit dans Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...op.cit.*, p.222-224.

dans *Le Monde* du 29 septembre 1965, pour que soit précisé, en note, le fait que Vidal-Naquet est « ancien secrétaire du comité Maurice Audin ».

3) Le Comité Audin après le Comité Audin

a) La fin du procès contre *La Voix du Nord*

Les retournements successifs font que le procès contre *La Voix du Nord* se prolonge largement au-delà de la guerre. Le 14 mars 1962, quatre jours avant les accords d'Evian, la chambre criminelle de la Cour de cassation annule la décision prise par la cour d'appel de Douai le 1^{er} juin 1961, et renvoie les deux parties devant la cour d'appel d'Amiens. Le procès s'ouvre à nouveau près de quatre ans plus tard, le 11 février 1966. Mais là encore, les témoins qui se sont déplacés (Henri Alleg, Paul Teitgen, Robert Delavignette) ne sont pas entendus : le parquet considère que les débats sont susceptibles de porter sur le problème des tortures attribuées à des officiers français, et particulièrement sur le cas de Maurice Audin. Or Josette Audin avait déposé un pourvoi devant la Cour de cassation, après le non-lieu prononcé au procès Audin. La Cour réaffirme les réquisitions présentées à Lille en 1960, qui sursoient à statuer, afin de ne pas évoquer les problèmes soulevés par un autre procès en cours.

Robert Badinter et Pierre Braun se pourvoient en cassation, mais leur pourvoi est rejeté le 14 mars 1966. Il faut attendre l'arrêt de la chambre criminelle du 22 décembre 1966 dans le procès Audin pour que le procès contre *La Voix du Nord* puisse à nouveau espérer se poursuivre. Le 17 mars 1967, l'audience est renvoyée au 16 juin 1967. Elle a finalement lieu le 8 novembre devant la 3^e chambre de la cour d'appel d'Amiens, sans audition de témoins. Pierre Vidal-Naquet mentionne les forces en présence :

« Jacques Panijel et moi étions présents, Robert Badinter et Pierre Braun nous représentaient – le bâtonnier Thorp était mort – et retrouvaient, en face, le bâtonnier Barbry et Me Le Coroller. Aux magistrats, je me contentai de faire remarquer que, dans le monde entier, l'affaire Audin était racontée, non d'après le récit (...) de Georges Ras, mais d'après nos travaux. »³⁵⁷

Robert Badinter donne lecture d'un document qui, selon Pierre Vidal-Naquet, contribue fortement à emporter la décision des juges : il s'agit d'un rapport établi le 4 décembre 1959 par Gaston Gosselin, proche conseiller d'Edmond Michelet, qui est alors ministre de la Justice; ce rapport est en fait établi à partir d'un entretien que Gosselin a eu

³⁵⁷ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.176.

avec Paul Teitgen, lequel lui a résumé ce qu'il savait de la mort de Maurice Audin. Ce rapport était ensuite revenu entre les mains de Paul Teitgen, annoté de la main d'Edmond Michelet – tous deux se sont connus en déportation –, qui écrit : « Nous aboutirons ». C'est ce soutien apporté par le ministre de la Justice de l'époque qui provoque une forte réaction des juges :

« Robert Badinter usa avec une habileté consommée de ce document que Me Le Coroller déclara « stupéfiant », saluant au passage « l'écriture vénérée » du garde des Sceaux de 1959. Sur le fond, il n'apprenait rien qu'on ne sût déjà par l'instruction de Rennes, mais l'effet fut énorme, et les magistrats de la cour exigèrent que l'original leur fût remis.³⁵⁸ »

La Voix du Nord et Georges Ras sont condamnés, le 29 novembre 1967, à verser cent francs d'amende chacun, et également un franc symbolique à Pierre Vidal-Naquet, le seul à gagner son procès, car le seul nommé dans l'article. La Cour estime que le journaliste a « manqué de prudence en portant à l'égard d'un professeur agrégé de l'Université, connu pour ses travaux, des accusations tendant à mettre en doute son objectivité ». Elle reprend ainsi l'argument de l'agrégation, utilisé par Vidal-Naquet lui-même et par Laurent Schwartz dans l'introduction de *L'Affaire Audin*. Il faut cependant faire remarquer qu'à l'époque Pierre Vidal-Naquet est presque un inconnu, et qu'il a peu publié à l'exception de *L'Affaire Audin*. C'est pourquoi ce dernier évoque la « couleur rétrospective³⁵⁹ » de l'arrêt rendu. D'autre part, cet arrêt semble en contradiction avec celui qui est rendu lors du procès intenté par le capitaine Faulques contre *L'Express*, en 1970. La comparaison permet de remarquer que « l'objectivité » de l'historien, ici considérée avec égard, est à comprendre comme une neutralité axiologique, mais non synonyme de discours véridique. L'arrêt de la Cour d'Amiens est donc prudent, mais ne signifie pas que cette dernière reconnaît la culpabilité des officiers mis en cause.

Les trois secrétaires du Comité déboutés par le tribunal d'Amiens, Michel Crouzet, Luc Montagnier et Jacques Panijel, se pourvoient en cassation. Ils sont défendus par Me Ryziger. Le 16 janvier 1969, la Cour juge recevable leur requête, et l'affaire est renvoyée

³⁵⁸ *Ibid.*, p.178. Pierre Vidal-Naquet manifeste ici, et en d'autres endroits, une certaine admiration pour l'implication de Robert Badinter dans l'affaire et pour ses talents de plaideur (p.160).

Cette opinion n'est toutefois pas partagée par Jacques Panijel, qui écrit à Pierre Vidal-Naquet en 1989, à propos de *L'Affaire Audin* : « Vraiment, d'une façon générale, j'ai admiré votre entière objectivité qui n'a pas exclu la sévérité à l'égard de certains. Bien sûr j'ai quelques points de désaccord avec vous, mais ils sont mineurs : par exemple, sur Badinter, dont il me semble que vous majorez le rôle et la compétence procédurière. Je puis vous assurer que son étude des dossiers a été très moyenne et quant à ses qualités à la barre, j'en ai de médiocres souvenirs. » (Lettre du 12 novembre 1989 ; Archives privées PVN 30).

³⁵⁹ *Ibid.*, p.178.

devant la cour d'appel de Paris. René Decock, le directeur de *La Voix du Nord*, et Georges Ras voient leur pourvoi rejeté. Michel Crouzet choisit finalement de se désister le 9 juillet 1969. L'affaire est plaidée le 19 novembre et le 3 décembre 1969 ; Pierre Braun et Robert Badinter plaident à nouveau face au bâtonnier Barbry ; Me Le Coroller, décédé, est remplacé par Me Augeai. Par un arrêt du 7 janvier 1970, la cour d'appel condamne *La Voix du Nord* et Georges Ras à verser un franc symbolique de dommages et intérêts à Luc Montagnier et Jacques Panijel ; le jugement doit également être inséré dans *La Voix du Nord*, et dans trois journaux, au choix des parties civiles³⁶⁰. C'est là un arrêt définitif, car il ne donne pas lieu à un pourvoi en cassation.

« Après un marathon judiciaire, le comité Maurice Audin avait gagné son procès, mais l'essentiel de ce qu'avaient souhaité les pouvoirs publics avait été obtenu. Les témoins de l'affaire Audin n'avaient jamais été entendus en public. Du coup ils étaient devenus, comme l'avait écrit Paul Teitgen en 1960, non « les témoins d'une affaire, mais ceux d'une époque. »³⁶¹

Le fatalisme qui est exprimé ici, en 1989, est également présent à l'époque du procès. Dans une lettre à Josette Audin datée du 17 novembre 1966, Pierre Vidal-Naquet, anticipant le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel d'Amiens, écrit :

« Notre affaire reviendra ensuite à Amiens et nous ne pourrons vraisemblablement faire entendre nos témoins. Peu importe alors que nous gagnions ou nous perdions notre procès. Ainsi se terminera, de façon assez sinistre cette longue bataille, où pourtant vous le savez nous n'avons ménagé ni notre temps, ni notre peine, et où tout peut être n'aura pas été vain. »³⁶²

b) Quel bilan ?

Les jugements portés par les historiens sur l'efficacité de la campagne contre la torture sont le plus souvent marqués par une certaine sévérité. L'accent est mis sur l'incapacité à créer un mouvement de masse : ainsi Laurent Sauzay dresse un bilan négatif, où la mobilisation des intellectuels contraste avec l'apathie de l'opinion publique :

³⁶⁰ « Le Comité Audin gagne son procès », *Le Monde*, 31 juillet 1970.

³⁶¹ Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin...op.cit.*, p.179. La citation de Paul Teitgen se trouve dans *Le Monde*, 7 juin 1960.

³⁶² Le même ton est adoptée dans une lettre qu'il lui envoie le 2 février 1962, à laquelle est joint le livre *La Raison d'Etat* : « Vous y trouverez je crois un bilan assez complet de l'action du comité Audin. Celui-ci continue son travail, en diffusant le film « Octobre à Paris » et en poursuivant le procès de Lille (...). Le tout bien sûr sans illusion. ».

« Si la campagne sur le thème de la torture fut intensive, ses résultats furent médiocres. Révélant la non-disponibilité de l'opinion pour la révolte ou même la dénonciation. Les efforts constants des intellectuels pour alerter les Français se heurtèrent à une passivité persistante. ³⁶³ »

L'autre critique souvent adressée à cette campagne est de n'avoir pas eu un poids politique suffisant pour inciter les différents gouvernements à lutter activement contre la torture. Nicolas Hubert, comparant les productions écrites des deux camps durant la guerre, souligne en revanche que les textes des anticolonialistes (donc du Comité Audin) leur ont permis de remporter la bataille médiatique :

« Les quelques 50 titres traitant de la torture (...) couplés à la cinquantaine de textes dénonçant dans son principe le colonialisme, eurent un impact plus fort que les quelques 210 titres reflétant la vision militaire française ou prenant fait et cause pour l'activisme "Algérie française". ³⁶⁴ »

Ces critiques et louanges se retrouvent, à des degrés divers, dans le bilan que dressent les membres du Comité Audin. Ce bilan s'établit sur trois plans distincts. D'une part, la légitimité des principes moraux, qui n'est remise en question par aucun membre ; elle est souvent invoquée comme la raison essentielle de l'engagement dans le Comité. D'autre part, l'efficacité politique, qui est le plan sur lequel les avis sont plus partagés. Enfin, certains – notamment Michel Crouzet - évoquent l'efficacité organisationnelle, qui a permis au Comité de perdurer malgré certaines difficultés, et de déployer une activité considérable. Les deux derniers plans sont très liés, puisque l'efficacité organisationnelle se déduit en grande partie de l'efficacité politique. Toutefois, l'efficacité organisationnelle se déduit aussi d'une comparaison avec les autres comités d'intellectuels existant à l'époque.

L'analyse de Marianne Debouzy, par exemple, porte sur les deux premiers plans : elle considère que la campagne contre la torture du Comité était une juste cause, et que c'était là une œuvre de salubrité publique. En revanche, elle est plus nuancée quant à la traduction politique de ces efforts :

« Je pense que c'était plus honorable de se battre dans le Comité Audin que de ne rien faire. (...) il y avait beaucoup de gens qui ne voulaient pas croire qu'on torturait en Algérie, et on parlait de ces « chers professeurs » d'un ton très condescendant...c'était quand même la honte absolue, la guerre d'Algérie. Alors je pense que c'était pas seulement un rôle symbolique. Et puis quand même...on a

³⁶³ Laurent Sauzay, *La revue « Vérité-Liberté »...op.cit.*, p.59.

³⁶⁴ Nicolas Hubert, *Editeurs et éditions...op.cit.*, p.447.

critiqué tous les Lacoste, les Mollet et compagnie ! On était quand même une voix politique critique. Mais...dire que ça a...que ça a accéléré la paix, je trouve qu'elle a pas été très accélérée, la paix. ³⁶⁵»

Selon elle, le Comité est une voix écoutée mais impuissante à jouer un rôle dans les prises de décision des acteurs politiques. Michel Crouzet, qui a posé les bases d'un Comité exclusivement tourné vers la dénonciation de la torture, insiste sur le prestige du Comité qui, selon lui, a découlé de son efficacité organisationnelle :

« -L'action du Comité a été très efficace (...) on a bien fait de le faire parce qu'on se plaçait sur un terrain très solide et incontestable. On ne pouvait rien nous dire ; on ne pouvait pas nous dire qu'on démoralisait l'armée parce qu'on pouvait objecter que c'était la torture qui la démoralisait (...)

-Et vous avez l'impression d'avoir eu un écho relativement fort en France ?

-Oui, et à l'étranger. Bon, on a pas pris vraiment des risques, mais c'est vrai qu'on pouvait passer pour des types qui (...) étaient des Justes. ³⁶⁶»

Il souligne la réussite d'un mode de fonctionnement original qui en a fait une organisation durable et plus difficile à critiquer que d'autres comités. Sans aller nécessairement jusqu'à une comparaison avec les « Justes », la fierté d'avoir fait partie de ce Comité est largement partagée. Laurent Schwartz est peut-être celui qui tire le bilan le plus positif, tant du point de vue de l'efficacité organisationnelle que politique : « Son action a été très efficace (...) Je sais bien qu'on a toujours tendance à s'exagérer les résultats de sa propre action, mais il me semble quand même que notre cause avait véritablement atteint une certaine popularité. ³⁶⁷» La concession de Schwartz peut inciter l'historien à souligner que les intellectuels qui dépensent beaucoup d'énergie et de temps au service d'une cause peuvent être tentés de justifier cette dépense. Un bilan positif deviendrait alors une forme de récompense que l'intellectuel s'accorde en échange des efforts consentis. Cependant, l'historien doit se garder d'utiliser ces considérations psychologiques comme arguments pour critiquer un tel bilan. En effet, il ne s'agit pas ici de séparer le bon grain de l'ivraie, mais simplement de constater que la mémoire des acteurs peut appréhender différemment une expérience commune.

³⁶⁵ Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014. Reproduit en annexe.

³⁶⁶ Entretien de Michel Crouzet avec l'auteur, dans un café à Paris, le 16 février 2014.

³⁶⁷ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.388-389.

c) L'affaire Audin, suite...

L'affaire Audin et la torture continuent à mobiliser certains intellectuels du Comité après la guerre. Leur action prend désormais la forme de pétitions. En janvier 1972, soixante-dix-neuf personnalités, dont Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet, réclament le « procès de la torture », dans la continuité du recours déposé par le Comité contre le décret d'amnistie³⁶⁸. Le 31 octobre 2000, *L'Humanité* publie un « appel des 12 intellectuels », adressé à Jacques Chirac et Lionel Jospin, pour la reconnaissance et la condamnation de la torture lors de la guerre d'Algérie³⁶⁹. Parmi les douze signataires se trouvent Josette Audin, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet. Enfin, à la suite de la parution du livre de Jean-Charles Deniau, *La vérité sur la mort de Maurice Audin*, la Ligue des droits de l'homme, le site Mediapart et *L'Humanité* lancent un appel, le 26 mars 2014, pour que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de Maurice Audin³⁷⁰. « L'Appel des 171 » est notamment signé par Josette Audin, Marianne Debouzy et Gérard Tronel.

A l'initiative de ce dernier, une association Maurice Audin est créée en 2003 avec le soutien de Josette Audin, et de Laurent Schwartz, peu avant son décès. Elle est très fortement influencée par le modèle du Comité, jusque dans ses buts qui sont très proches : contribuer à établir la vérité sur la mort de Maurice Audin. L'association cherche en particulier à obtenir l'accès aux archives du général Massu et du général Aussaresses, qui pourraient contenir des informations relatives à cette affaire. Elle adresse régulièrement des lettres au Président de la République pour lui demander de reconnaître et de condamner la pratique de la torture pendant la guerre. Enfin, elle organise, une fois par an, la remise d'un prix Maurice Audin, doté d'une récompense de 2500 euros. A la différence du prix remis pendant la guerre d'Algérie, celui-ci est double puisqu'il récompense un mathématicien français et un mathématicien algérien, dans un esprit de dialogue entre les deux communautés scientifiques. Le jury est composé des deux présidents de la Société mathématique de France (SMF) et de la Société de mathématiques appliquées et industrielles (SMAI), et de deux mathématiciens algériens.

³⁶⁸ *Le Monde*, 20 janvier 1972.

³⁶⁹ *Le Monde*, 7 novembre 2000.

³⁷⁰ *L'Humanité*, 26 mars 2014.

d) La matrice d'engagements ultérieurs ?

A l'image de ce qui est entrepris, jusqu'à aujourd'hui, pour faire la lumière sur le cas du mathématicien, plusieurs membres du Comité poursuivent une carrière militante après la guerre d'Algérie. Ce n'est pas ici le lieu de détailler en profondeur chacune d'entre elle, mais simplement de donner quelques éléments de problématisation. Il est d'abord intéressant de se demander pourquoi certains membres ont continué à s'engager et d'autres non. En second lieu, il est peut-être possible de déceler chez les « continuants » des formes d'engagement présentant des similitudes avec le style spécifique du Comité Audin. Les retrouve-t-on dans des organisations de petite taille, composées d'universitaires ? Conserveraient-ils des revendications reposant sur des impératifs moraux ? Recourent-ils à l'écrit comme forme privilégiée d'action ? Bref, l'expérience du Comité Audin a-t-elle une influence sur leurs engagements ultérieurs ? Cela revient à se demander si le Comité est un lieu d'apprentissage, où s'élabore un ensemble de savoirs pratiques réutilisables par la suite.

Une question à laquelle il est sans doute plus difficile de répondre est celle-ci : cette expérience est-elle fondatrice ? Il faudrait alors distinguer les membres pour qui le Comité Audin correspond effectivement à un premier engagement, et ceux pour qui il n'est qu'une étape dans un parcours déjà entamé. Les premiers feraient alors partie, et c'est là l'enjeu de cette question, de ce que l'historiographie appelle une « génération algérienne » d'intellectuels³⁷¹. Le principal obstacle consiste à définir le « premier engagement » : en effet, pour nombre d'intellectuels, il est impossible d'affirmer que le Comité est un commencement absolu. Plusieurs d'entre eux ont été résistants (Laurent Schwartz, Jacques Panijel), et d'autres ont adhéré au Parti communiste au lendemain de la Seconde guerre mondiale (Michel Crouzet, Madeleine Rebérioux). D'autres en revanche commencent à militer à l'occasion de la guerre d'Algérie (Marianne Debouzy, Pierre Vidal-Naquet ou encore Gérard Tronel). Ces distinctions, si utiles soient-elles, ne sont pas rigides. L'expérience du Comité peut infléchir la carrière militante déjà entamée, et renouveler l'approche des acteurs. Ainsi, Laurent Schwartz explique : « L'affaire Audin et le comité ont probablement changé ma vie. Durant l'Occupation, j'avais en vain cherché un mode d'action conforme à ma personnalité, je le trouvai dans ce combat contre la guerre d'Algérie.³⁷² » Il met en lumière la différence de style militant qui existe entre les deux périodes. A la Résistance, fondamentalement caractérisée par la clandestinité, s'oppose le système dual de la « résistance » à la guerre d'Algérie, dans

³⁷¹ Voir par exemple Paul Thibaud, « Génération algérienne ? », *Esprit*, mai 1990, p.46-60.

³⁷² Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.387.

lequel les militants doivent choisir entre action clandestine ou action légale. Choisir cette dernière, comme le fait Schwartz, revient à faire de la guerre d'Algérie une étape fondatrice. Les événements ultérieurs (guerre du Vietnam par exemple) donnent d'ailleurs l'occasion de reconduire ce modèle, au détriment du modèle clandestin.

Conclusion

J'ai tenté, au cours de ce travail, de dégager les spécificités de ce que j'ai appelé le « style » du Comité Audin : c'est d'abord une association caractérisée par la modestie de ses effectifs et de ses moyens financiers, qui parvient malgré cela à conquérir une place dans le concert des anticolonialistes français. Il s'appuie pour cela sur l'important capital culturel et social que ses membres sont capables de mobiliser. Universitaires prenant le risque d'une marginalisation au sein de l'institution dont ils sont issus, ils peuvent compter sur les relations qu'ils tissent avec des personnalités venues d'autres professions intellectuelles : la presse et l'édition. Leur campagne prend ainsi la forme d'une « bataille de l'écrit », mais aussi d'un combat judiciaire, dans lequel le procès devient un lieu stratégique d'accusation. Loin d'être isolés, ils collaborent constamment avec d'autres organisations, comme la Ligue des droits de l'homme ou le Centre du Landy, pour donner plus de poids à sa parole. Né d'un rejet des grands partis politiques de gauche, le Comité Audin soutient et participe parfois à des formations récentes comme le PSU ; il contribue ainsi à la recomposition du paysage politique. Réunissant toutes les sensibilités de gauche, il réussit à élaborer une synthèse grâce à une motivation consensuelle : la dénonciation de la torture. Faisant le choix des moyens légaux, il n'en affronte pas moins les saisies, les inculpations et, pour certains membres, des suspensions de poste. L'accumulation de documents ainsi que l'absence de véritable changement le conduisent d'ailleurs à radicaliser sa mise en cause de l'Etat, rendu responsable d'avoir couvert le système répressif en place. Enfin, sa défense de valeurs universalistes et abstraites, son opposition à la raison d'Etat le situent dans l'héritage intellectuel du dreyfusisme.

J'aimerais conclure ce travail en suggérant plusieurs pistes de recherche, dans des directions qui n'ont été que trop rapidement abordées dans le cadre restreint de ce mémoire de master 1.

L'étude du Comité Audin, dans sa dimension sociologique, et notamment l'étude du champ universitaire dans lequel chaque membre s'inscrit, mériterait d'être systématisée, au-delà des cas de Pierre Vidal-Naquet et d'Henri Marrou. Cela est particulièrement vrai pour les « scientifiques » du Comité, qui appartiennent à des institutions (notamment le CNRS pour Jacques Panijel, et l'Ecole polytechnique pour Laurent Schwartz) dont la culture politique n'a

pas été analysée ici. Une telle étude permettrait de déterminer, en termes de marginalité ou bien au contraire de conformité, la position de chaque membre au sein de l'institution à laquelle il appartient. Il semble, par exemple, qu'il y ait eu un réel courant anticolonialiste chez les mathématiciens : la soutenance de thèse *in absentia*, ou encore les protestations contre les suspensions de Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet en témoignent. Cette position est-elle majoritaire au sein de la profession, ou bien est-elle le fait de réseaux restreints ? Et dans ce cas, Laurent Schwartz y joue-t-il un rôle important ?

Le second thème à approfondir, me semble-t-il, concerne le traitement comparé des différents comités anticolonialistes. Des organisations comme le Comité de résistance spirituelle, le « Centre du Landy », ou encore la Ligue des droits de l'homme ont été évoquées en tant que collaboratrices du Comité Audin. Il a ainsi été établi que la campagne des intellectuels français contre la guerre n'était pas isolée, mais qu'elle reposait au contraire sur l'union de groupes aux effectifs individuellement modestes. Une comparaison sous l'angle des idées a aussi permis de mettre en lumière une spécificité fondamentale du Comité Audin, à savoir sa focalisation exclusive sur le problème de la torture. Cependant, cette comparaison mériterait d'être étendue au fonctionnement interne des différents comités : fréquence des réunions, financement, division du travail, collaboration éventuelle avec des partis politiques et des syndicats. De même, il m'a semblé que l'origine universitaire des membres du Comité Audin était une caractéristique originale. Comparer de façon approfondie l'origine professionnelle des membres des différents comités pourrait permettre de déterminer dans quelle mesure cette impression se vérifie dans les faits ; la comparaison qui a été esquissée entre le Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord et le Comité Audin mériterait d'être systématisée.

Dans une perspective diachronique, il faudrait déterminer la place et l'originalité du Comité Audin dans une histoire plus large. Mon travail me permet d'affirmer que son importance dans la protestation des intellectuels français contre la guerre d'Algérie est incontestable. Cependant, il faudrait le replacer dans une histoire des comités d'intellectuels anticolonialistes, qui n'a jamais été retracée, voire dans une histoire des comités d'intellectuels en France. Alors que des formes d'association comme les partis politiques ou les syndicats ont fait l'objet de nombreuses études, les comités semblent jusqu'ici négligés, peut-être en raison de leur caractère protéiforme. Nous l'avons vu, c'est parce qu'ils jugeaient les partis politiques défaillants que plusieurs personnalités ont fondé le Comité Audin. Les partis se sont vu reprocher leur absence de ligne clairement définie, et leur incapacité à

trouver une issue au conflit. La question se pose alors de savoir si ce modèle se reproduit pour d'autres comités antérieurs, et si les comités politiques surgissent lorsque leurs membres ne se reconnaissent pas – ou plus – dans la ligne suivie par les partis. Dans une étude sur les formes très contemporaines d'organisation politique, le Comité Audin pourrait aussi être envisagé comme un précurseur ; selon la formule de Laurent Schwartz, peut-être est-il « le premier modèle de ce qu'on appelle une ONG (organisation non gouvernementale) ³⁷³».

Enfin, les engagements ultérieurs des membres, dont j'ai parlé plus haut, mériteraient un développement plus approfondi. A l'échelle individuelle, l'appartenance au Comité Audin peut, en effet, être envisagée comme une étape, plus ou moins déterminante, dans une carrière militante. Cette étude permettrait certainement de mettre en lumière la persistance de solidarités nées pendant la guerre d'Algérie.

³⁷³ Laurent Schwartz, *Un mathématicien...op.cit.*, p.387.

Chronologie

1957

11 juin : Arrestation de Maurice Audin.

21 juin : « Evasion » de Maurice Audin.

8 juillet : Première lettre de Josette Audin au *Monde*.

Novembre : Création du comité Maurice Audin, chez Benjamin Weill-Hallé, membre de l'Académie de médecine.

26 novembre : Conférence de presse de Josette Audin, avec le concours du comité Audin.

2 décembre : Présentation de la thèse de Maurice Audin à la Sorbonne, *in absentia*.

1958

Janvier : Parution du 1^{er} numéro de *Témoignages et documents*.

8 janvier : Création d'un comité Audin à l'université de Caen.

19 février. : Conférence de presse du comité Audin, au cours de laquelle la thèse des parachutistes est remise en cause.

12 mai : Parution de *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet.

Juin : Réunion au cours de laquelle naît le projet de la brochure *Nous accusons*. Le comité Audin étend désormais sa campagne à toutes les tortures.

16 septembre : La brochure *Nous accusons* est adressée à René Coty et au général de Gaulle. La veille, la préfecture de police en avait fait saisir 3500 exemplaires.

1959

10 janvier : Les signataires de *Nous accusons* sont convoqués devant la police judiciaire.

18 mars : Meeting à Caen, auquel participent Pierre Vidal-Naquet, Jacques Vergès et Robert Barrat. Roger Apéry, choqué par les propos tenus par Jacques Vergès, démissionne du comité de Caen.

11 avril : Transfert du procès Audin à Rennes.

29 mai : Meeting de protestation contre l'assassinat de Me Ould Aoudia, à l'initiative de plusieurs organisations dont le comité Audin.

9 juin: Deuxième « assemblée nationale pour la paix en Algérie par la négociation », à laquelle participe le comité Audin.

26 juin : Première remise du prix de mathématiques Maurice Audin.

27 juin : Assemblée pour la défense des droits de l'homme en Algérie, à laquelle participe le comité Audin.

27 novembre : Les dirigeants de quatre organisations, dont le comité Audin, portent plainte contre Maurice Papon, pour la saisie de *Nous accusons*. Ces organisations sont déboutées par le jugement du 23 décembre.

2 décembre : Le comité Audin publie « La mort de Maurice Audin » où il annonce que le jeune mathématicien a été étranglé par le lieutenant Charbonnier au cours d'une séance de torture.

1960

20 janvier : Article de Georges Ras dans *La Voix du Nord* qui remet en cause les conclusions exposées dans « La mort de Maurice Audin ».

13 février : Conférence sur l'autodétermination à Toulouse ; Pierre Deyon expose l'affaire Audin.

24 février : Assemblée d'informations sur le thème « La justice et les droits de la défense » organisée par le comité Audin et le Centre du Landy.

3 avril : Séance constitutive du PSU en présence de Laurent Schwartz.

11 avril: Les quatre secrétaires du Comité Audin portent plainte contre *La Voix du Nord*.

30 avril : Manifestation silencieuse à Vincennes, organisée avec le soutien du comité Audin.

10 mai : Appel aux dons du comité Audin, lancé dans *Le Monde*, pour financer son procès contre *La Voix du Nord*.

23- 24 mai : Le procès contre *La Voix du Nord* se tient à Lille. Le journal gagne en première instance. Le jugement est confirmé le 1^{er} juin 1961 par un arrêt de la cour d'appel de Douai.

24 mai: Parution dans *Le Monde* d'un communiqué de presse du comité Audin révélant l'affaire Djamila Boupacha.

Mai : Fondation de *Vérité-Liberté*.

5-12 juin : le Comité Audin organise une semaine Maurice Audin.

20 juin : Déposition de Pierre Vidal-Naquet au procès de Georges Arnaud.

6 Septembre : publication du « Manifeste des 121 » dans *Vérité-Liberté*.

28 septembre : Inculpation de Pierre Vidal-Naquet pour avoir signé le « Manifeste des 121 ».

8 octobre: déclaration du comité Audin à la préfecture de police. Il devient une association officielle régie par la loi de 1901.

10 octobre: Pierre Vidal-Naquet est entendu par un juge pour avoir signé le « Manifeste des 121 ».

20 octobre : Lettre ouverte de Laurent Schwartz à Pierre Messmer après avoir été suspendu de son poste à l'Ecole polytechnique.

12 décembre : Inculpation de membres de *Vérité-Liberté* pour avoir republié *Notre guerre* de Francis Jeanson.

1961

Février : Parution de *Sans commentaire* aux Editions de Minuit. Le livre est rapidement saisi.

18 mai: Lettre ouverte du comité Audin au président de la République, pour dénoncer le maintien de la torture en Algérie.

29 juin : Colloque à Lille, exposé de Laurent Schwartz sur la ferme Ameziane.

22 septembre : Plasticage de l'appartement de Laurent Schwartz.

1^{er} novembre : Manifestation silencieuse, place Maubert, pour protester contre la répression du 17 octobre.

Novembre: Publication de la brochure *Le problème de la torture dans la France d'aujourd'hui* de Laurent Schwartz.

1962 et suite

14 mars : Procès contre *La Voix du Nord* : la chambre criminelle de la Cour de cassation annule la décision prise par la cour d'appel de Douai, et renvoie les deux parties devant la cour d'appel d'Amiens.

18 mars 1962 : signature des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie.

Avril : Parution de *La Raison d'Etat*.

20 avril : Non-lieu prononcé au procès de Rennes.

18 juin : Le comité Audin dépose, en vain, un recours contre le décret d'extension de l'amnistie du 14 avril 1962.

juin-juillet : Parution du vingtième et dernier numéro de *Vérité-Liberté*.

9 octobre : Projection publique et saisie d'*Octobre à Paris* de Jacques Panijel.

11-12 novembre : Parution dans *Le Monde* de la « libre opinion » de Pierre Vidal-Naquet sur « La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis ».

14 novembre 1963 : Date de la dernière réunion présumée du comité Audin.

11 février 1966 : Réouverture du procès contre *La Voix du Nord*, au tribunal d'Amiens.

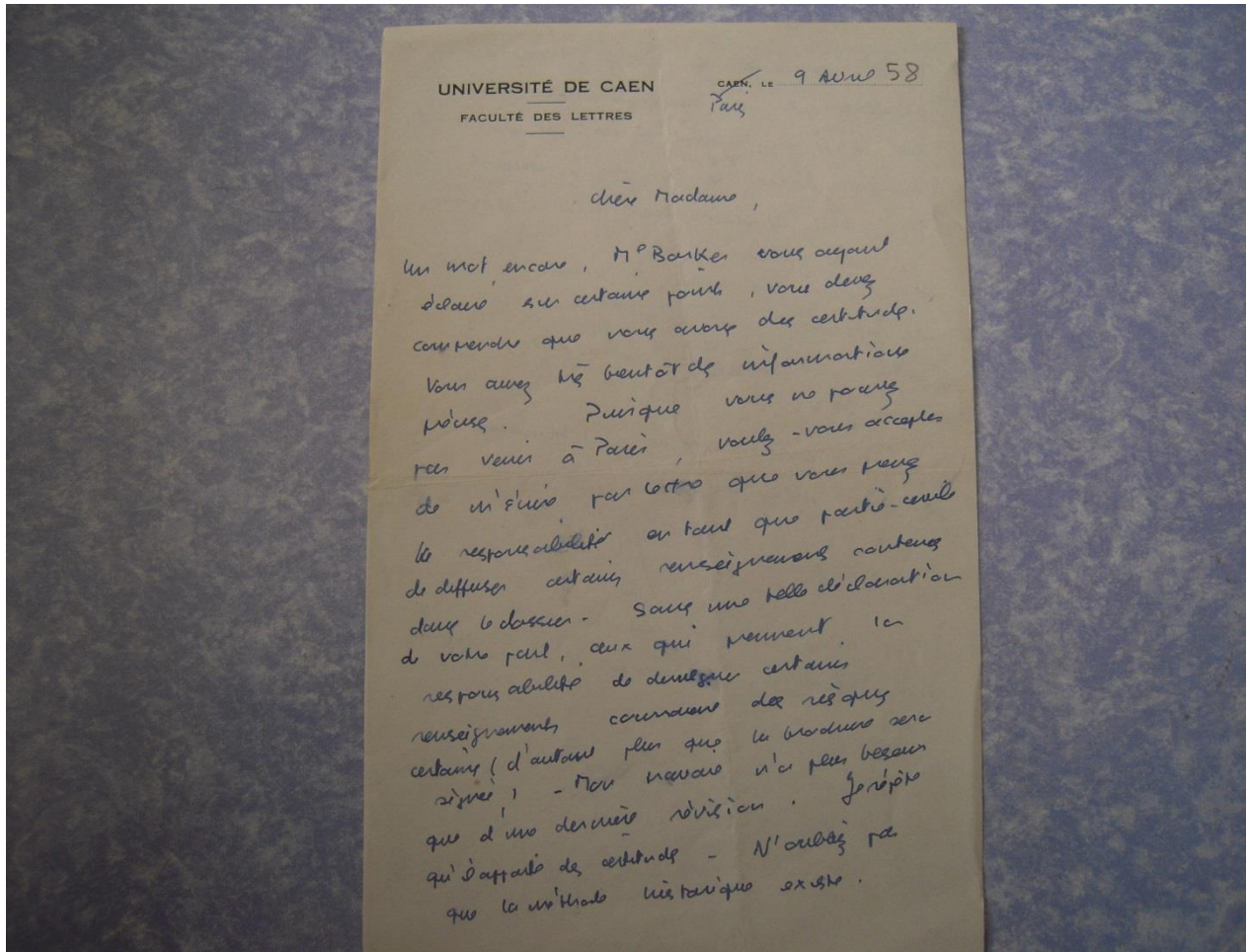
29 novembre 1967 : *La Voix du Nord* et Georges Ras sont condamnés à cents francs d'amende chacun. Pierre Vidal-Naquet, qui était cité dans l'article de Georges Ras, reçoit un franc symbolique de dommages et intérêts.

7 janvier 1970 : *La Voix du Nord* et Georges Ras sont condamnés, définitivement, à verser un franc symbolique de dommages et intérêts à Luc Montagnier et Jacques Panijel.

Annexes

- 1) Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin datée du 9 avril 1958 (archives personnelles de Josette Audin).
- 2) Lettre de Josette Audin à Pierre Vidal-Naquet datée du 5 juin 1958 (archives personnelles de Josette Audin).
- 3) Lettre de Jacques Pernet, sous-préfet des Sables d'Olonne, et ancien directeur général de la Sûreté en Algérie, à Pierre Vidal-Naquet, 18 juillet 1958 (archives de Pierre Vidal-Naquet à l'EHESS).
- 4) Première page du bulletin de liaison de juin 1960, envoyé aux adhérents du Comité Audin (archives de la BDIC).
- 5) Brochure « Un homme a disparu, Maurice Audin », édité par le Comité Audin (1960) (archives de la BNF).
- 6) Tract du Comité Audin (archives de la BDIC).
- 7) Les statuts juridiques du Comité Audin (archives personnelles de Marianne Debouzy).
- 8) Le « Manifeste des 121 », publié par *Vérité-Liberté* (archives de l'IHTP).
- 9) La déposition du colonel Argoud au procès des barricades, publiée par *Vérité-Liberté* (archives de l'IHTP).
- 10) Journal du Comité Audin (archives de la BDIC).
- 11) Lettre de Jacques Panijel à Pierre Vidal-Naquet sur le financement d'*Octobre à Paris*, 15 novembre 1963 (archives de Pierre Vidal-Naquet à l'EHESS).

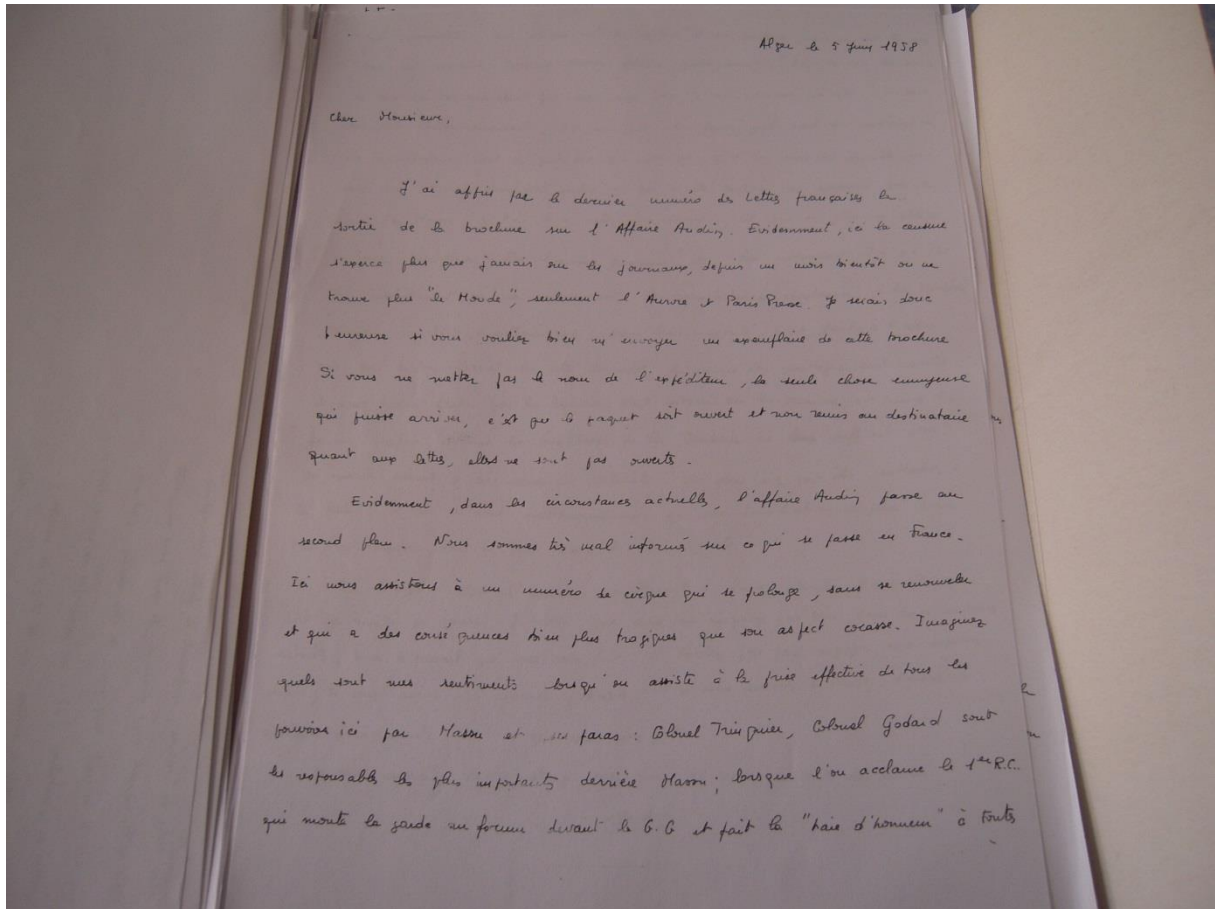
1) Lettre de Pierre Vidal-Naquet à Josette Audin datée du 9 avril 1958.



Chère Madame,

Un mot encore. Me Borker vous ayant éclairé sur certains points, vous devez comprendre que nous avons des certitudes. Vous aurez très bientôt des informations précises. Puisque vous ne pouvez pas venir à Paris, voulez-vous accepter de m'écrire par lettre que vous prenez la responsabilité en tant que partie civile de diffuser certains renseignements contenus dans le dossier. Sans une telle déclaration de votre part, ceux qui prennent la responsabilité de divulguer certains renseignements courraient des risques certains (d'autant plus que la brochure sera signée). Mon travail n'a plus besoin que d'une dernière révision. Je répète qu'il apporte des certitudes. N'oubliez pas que la méthode historique existe.

2) Lettre de Josette Audin à Pierre Vidal-Naquet datée du 5 juin 1958.



Cher Monsieur,

J'ai appris par le dernier numéro des Lettres françaises la sortie de la brochure sur L'Affaire Audin. Evidemment, ici la censure s'exerce plus que jamais sur les journaux, depuis un mois bientôt on ne trouve plus « Le Monde », seulement L'Aurore et Paris Presse. Je serais donc heureuse si vous vouliez bien m'envoyer un exemplaire de cette brochure. Si vous ne mettez pas le nom de l'expéditeur, la seule chose ennuyeuse qui puisse arriver, c'est que le paquet soit ouvert et non remis au destinataire. Quant aux lettres, elles ne sont pas ouvertes.

Evidemment, dans les circonstances actuelles, l'affaire Audin passe au second plan. Nous sommes très mal informés sur ce qui se passe en France. Ici nous assistons à un numéro de cirque qui se prolonge, sans se renouveler et qui a des conséquences bien plus tragiques que son aspect cocasse. Imaginez quels sont mes sentiments lorsqu'on assiste à la prise effective de tous les pouvoirs ici par Massu et ses paras : colonel Trinquier, colonel Godard sont les responsables les plus importants derrière Massu ; lorsqu'on acclame le 1^{er} R.C... qui monte la garde au forum devant le Q.G et fait la « haie d'honneur » à toutes [ces « personnalités » qui stigmatisent le « système » et ses combines, mais ne sont là que par la combine.]

3) Lettre de Jacques Pernet sous-préfet des Sables d'Olonne, et ancien directeur général de la Sûreté en Algérie, à Pierre Vidal-Naquet, 18 juillet 1958.

[Après des félicitations pour *L'affaire Audin*]

Je vous dis en toute franchise mais confidentiellement, pour vous seul, comment j'ai entendu une version que je ne puis vous garantir. Un *informateur*, dont vous savez qu'un chef de la sûreté ne divulgue jamais le nom, m'a dit avoir entendu des propos de parachutistes ivres et qu'il ne connaissait pas, se rapportant à Maurice Audin.

Ce dernier aurait succombé à une convulsion consécutive à une décharge électrique. « Son évasion » se serait passée comme suit : les parachutistes dans leur Jeep. L'un d'entre eux *en civil* à l'arrière du véhicule à l'arrière du véhicule. Des armes chargées à blanc. Le civil saute de la voiture en marche, les autres tirent sans dommage, on attire le maximum de témoins.

C'est tout, donc rien de solide, rien de juridiquement valable. Je doute pour ma part que Monsieur Serge Baret, IGAME d'Alger, ait eu des précisions sur les circonstances qui entourent la disparition de Maurice Audin, car les militaires qui ont eu à le connaître n'ont jamais dit autre chose, à quelques détails près, que la version officielle.

Vous voyez, Monsieur le Professeur, qu'il n'était pas utile d'envisager un déplacement alors que mes informations ne valent pas les vôtres. Il m'est désagréable de ne pouvoir vous aider mais je suis sans moyen de le faire.

Votre entreprise est belle autant que juste. Il fallait ne pas laisser les choses en l'état. Un jour, pas maintenant, des témoins [mot pas compris] lorsqu'ils n'auront plus de craintes. Pour l'honneur de notre Pays des Voix se seront élevées pour la dignité et la sauvegarde de l'homme.

Je ne puis que vous redire, Monsieur le Professeur, combien je vous admire d'être de celles-là.

M.Pernet

Juin 1960

COMITÉ MAURICE AUDIN

BULLETIN DE LIAISON

A TOUS NOS AMIS A TOUS NOS SOUSCRIPTEURS

Chers Amis,

Nous tenons à vous remercier très vivement de vos généreux envois. C'est grâce à tous vos dons qu'il nous a été possible de franchir l'obstacle d'argent qui avait été élevé contre nous et qui devait nous interdire de poursuivre notre action judiciaire à Lille.

Hélas nous n'avons pu vaincre les obstacles de procédure qui nous ont été opposés et qui tous n'avaient qu'un seul but, nous empêcher de parler, empêcher nos témoins de se faire entendre.

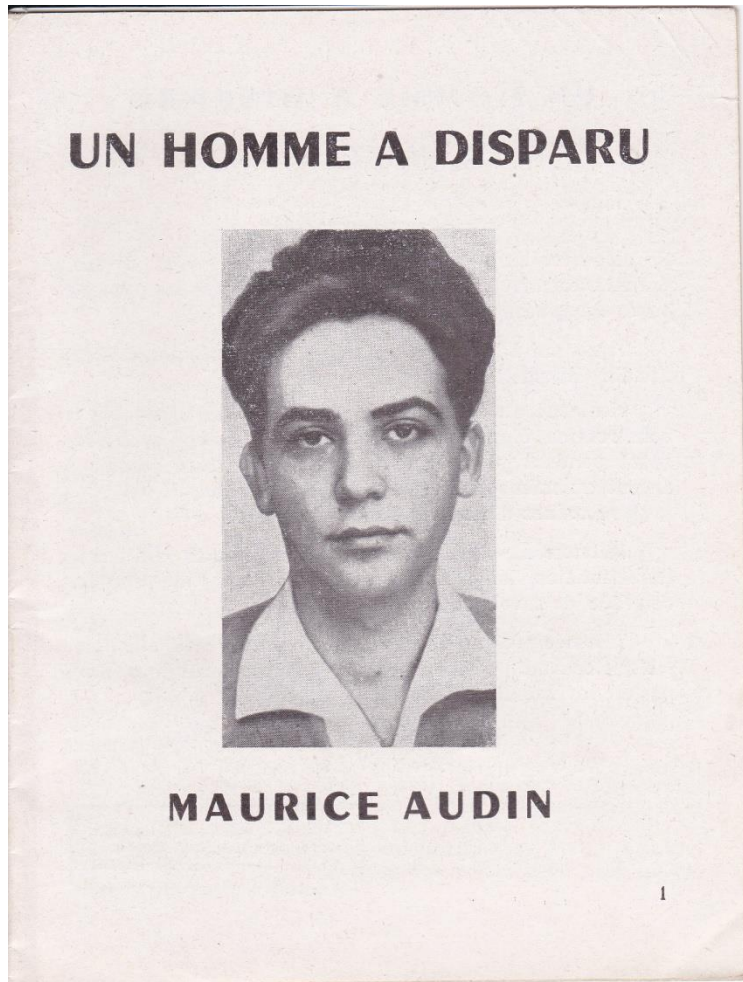
Grâce à vous pourtant, la bataille peut continuer. Nous la mènerons sur tous les plans, sur le plan judiciaire puisque nous faisons appel des scandaleuses décisions du Tribunal de Lille, sur le plan quotidien de l'action, grâce à toutes les initiatives que nous allons prendre, notamment au cours de la prochaine semaine Maurice Audin.

Merci donc de votre soutien, de vos encouragements.

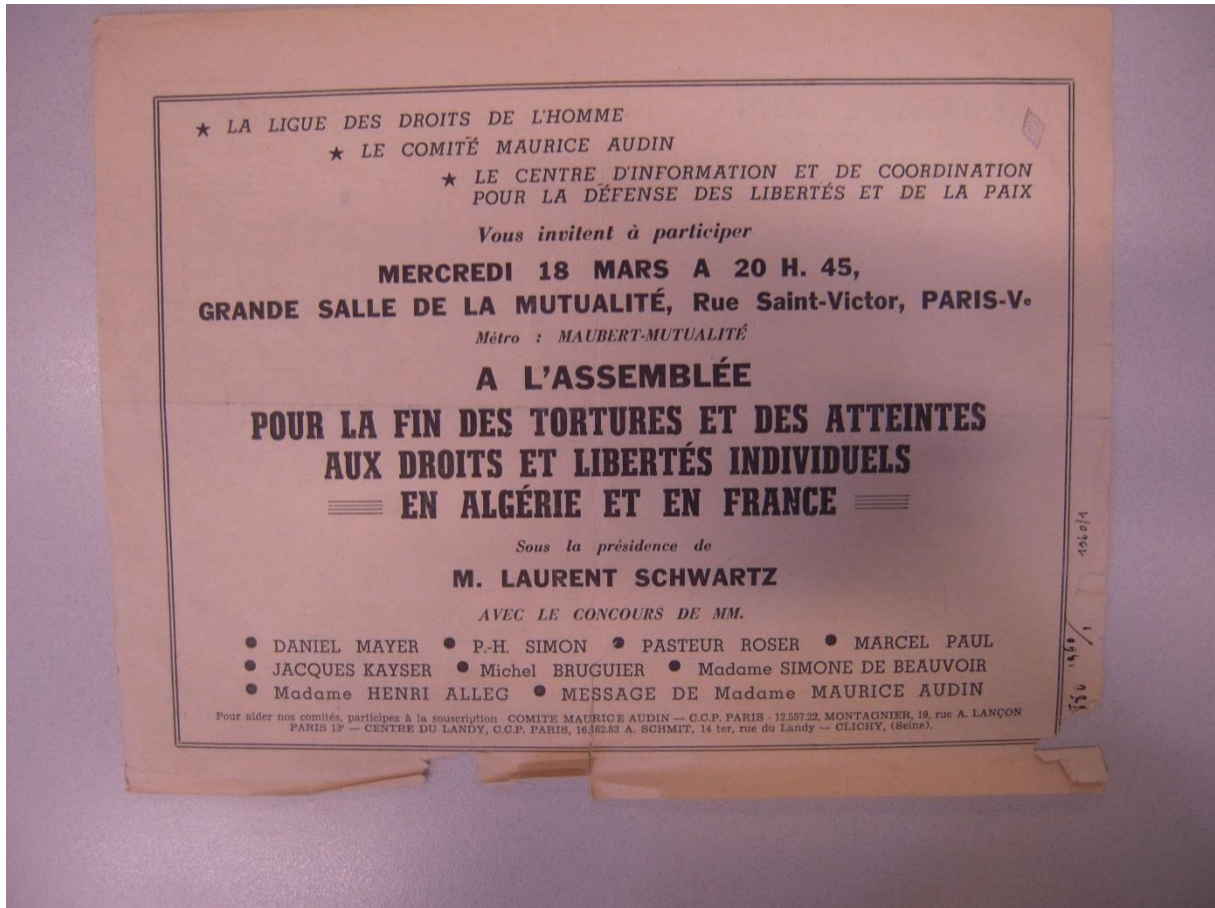
Continuez à nous faire confiance, à nous aider, à nous écrire. Notre combat est le vôtre, celui de la justice et de la vérité.

Ensemble nous le gagnerons.

5) Brochure « Un homme a disparu, Maurice Audin », édité par le Comité Audin (1960).



6) Tract du Comité Audin.



7) Les statuts juridiques du Comité Audin.

-STATUTS DU COMITE MAURICE AUDIN -

- ARTICLE 1er : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901. Elle prend pour titre "COMITE MAURICE AUDIN".
- ARTICLE 2 : Cette association a pour but de faire connaître la vérité sur la mort de Maurice Audin, d'obtenir que justice soit rendue sur son cas et d'assurer un soutien matériel et moral à la femme et aux enfants du disparu. En outre, le Comité se fixe comme tâche la défense des droits fondamentaux menacés par les événements d'Algérie, par la pratique de la torture ainsi que par les attentats à la liberté et à la dignité des individus.
- ARTICLE 3 : Le Siège Social de l'Association est fixé comme suit : 12 rue du Pré-aux-Clercs, Paris 7ème. Il pourra être transféré par simple décision du Bureau du Comité.
- ARTICLE 4 : L'Association se compose :
- a) de membres fondateurs,
 - b) de membres bienfaiteurs,
 - c) de membres actifs
- ARTICLE 5 : ADMISSION : le Comité est composé de membres âgés de dix-huit ans au moins, sans distinction de croyance ou de nationalité. Pour en faire partie, il faut préalablement adresser une demande écrite au Président et verser une cotisation. Le Bureau statue sur les demandes d'admission présentées.
- ARTICLE 6 : Les membres fondateurs et les membres actifs versent une cotisation annuelle d'au moins 2,50 NF. Sont membres bienfaiteurs, ceux qui versent une cotisation d'au moins 5,00 NF. par an.
- ARTICLE 7 : RADIATIONS : La qualité de membre se perd par :
- a) la démission
 - b) le décès
 - c) la radiation prononcée pour motif grave par le Bureau après accord de l'Assemblée Générale, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.
- ARTICLE 8 : Les ressources de l'Association proviennent :
- 1°) des cotisations,
 - 2°) des dons de toute nature
 - 3°) de la vente des publications
- ARTICLE 9 : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration ou Bureau, composé de membres élus pour un an par l'Assemblée Générale Ordinaire.

.../...

Les membres du Bureau sont rééligibles.

Le Bureau désigne parmi ses membres :

- 1°) un Président,
- 2°) trois Vice-Présidents,
- 3°) un collectif de plusieurs secrétaires,
- 4°) un Trésorier, et éventuellement un Trésorier-adjoint

Au cas où des vacances se produiraient parmi les membres du Bureau, celui-ci nommerait les remplaçants. Il ferait ratifier la nomination de ses nouveaux membres par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La durée du mandat des nouveaux membres sera égale à la durée restant à courir du mandat des membres qu'ils remplacent.

ARTICLE 10 : REUNIONS DU BUREAU : En principe le Bureau se réunit tous les mois, sur convocation du Président ou d'un des Secrétaires.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

ARTICLE 11 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : L'Assemblée Générale Ordinaire, composée des membres bienfaiteurs, fondateurs et actifs, a lieu chaque année dans le courant de la première quinzaine du mois de Décembre.

Quinze jours avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins des Secrétaires.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement des membres du Bureau. Le vote par correspondance est admis.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée, que les questions figurant à l'ordre du jour.

ARTICLE 12 : Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée, si besoin est, par le Bureau, ou sur une demande exprimée par la moitié plus un du nombre des membres de l'Association.

La dissolution de l'Association est prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

L'actif de l'Association est dévolu, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

=====

LE COMITÉ MAURICE AUDIN

C.C.P. Luc Montagnier
19, rue A. Ligon, PARIS (12^e)
PARIS 12 557 22

12, rue du pré-aux-clercs, paris-7^e

NUMÉRO SPÉCIAL

Ces officiers « traîtres et parjures » d'Algérie CELA FAIT DES ANNÉES que nous dénonçons leurs crimes

Nous avons dit que nous ne cessons pas de dénoncer les crimes et les actes de tortures commis en notre nom, à l'occasion de la guerre d'Algérie. L'éventualité d'une négociation ne modifie en rien notre détermination. Quelle que soit l'issue de la discussion entre le gouvernement français et le F.L.N., il faut que des journalistes soient engagés en France même, contre les officiers et les soldats complices de crimes de guerre. C'est une question de salubrité nationale et une élémentaire garantie pour l'avenir.

Il faut que les hommes politiques, les chefs qui ont connu, couvert et ordonné ces exactions soient dénoncés à l'opinion et poursuivis par elle. Il faut enfin que soit aboli toute la législation d'exception, mais les sanctions administratives, sécuritaires, les pouvoirs arbitraires de la police, réformés notre appareil et notre procédure judiciaires pour garantir plus efficacement les droits de la personne.

Nous sommes aujourd'hui à nos lecteurs et amis de nouveaux dossiers, accablants pour le gouvernement et le chef de l'Etat, qui évoquent au moins ce qu'ils appellent l'œuvre humaine de la France en Algérie.

Le document que nous reproduisons sur la cité Annaba à Constantine justifie les conclusions les plus pessimistes : rien n'est changé depuis les jours sinistres de la bataille d'Alger, mais les tortionnaires sont devenus plus habiles, plus discrets, et le silence imposé à la presse métropolitaine un peu plus étouffant. La lecture du récit d'un jeune rapatrié Benoist Rey, que les Editions de Minuit, sous le titre "Les Espagnols", viennent de publier et que la police vient de saisir, et qui relate les faits d'un commando dans le Nord-Constantinois, de septembre 1957 à septembre 1960, procure la même impression. C'est avec les mêmes méthodes inhumaines, en accumulant les mêmes violences que la France continue son œuvre qui n'a même plus de sens, depuis que se dessine la possibilité d'une négociation et d'un accord.

Il faut reprendre les descriptions des camps nazis pour retrouver la même monotonie dans l'abominable et il faut donc lire en entier, et le faire lire à ceux qui retrouvent leur bonne conscience, dans l'espérance d'une paix prochaine et sous les feux d'atmosphère présidentielle.

Enfin nous publions l'essentiel de l'article que Claude Lacomme a consacré, dans le numéro, lui aussi saisi, des "Temps Modernes" d'avril 1961, aux crimes commis à Paris même, par les auxiliaires de la Préfecture de police. Les activités des harkis, relayés par M. Papon, ont à plusieurs reprises été dénoncées à la tribune du conseil municipal et dans la presse. Le dossier que nous publions à votre tour, avec l'autorisation des "Temps Modernes" est volumineux ; il contient des noms, des dates, l'incrimination est possible et facile. Le gouvernement a répondu en saisissant "L'Humanité", "Témoignage chrétien", "Libération".

Les "Temps modernes" :
ici, nous entendons parler d'air. A nos yeux, les responsables des atrocités qui se commencent au 9 de la rue Harvey dans le 13^e arrondissement, au 25, 26, 27, rue de la Goutte-d'Or dans le 18^e sont directement le ministre de l'Intérieur et son Préfet. Certains éléments de la police française restent, il y a plus de deux ans, communiés à torturer les travailleurs et les militants algériens. Ce fut l'officier de la "Gangrène" qui produisit, dans l'opinion métropolitaine, une grande réaction. Pour éviter de nouveaux méfaits, M. Papon a recruté quelques centaines d'Algériens dévoués, et les a chargés d'exécuter les tâches qui incombent la politique et le gouvernement de la France. On se doutait certainement des cris que l'on entendrait au sein indolentement, mais, c'est ce qui s'est produit, que les Algériens... On bien le secret ne serait pas perdu, les cris de douleur qui retentissent dans les camps ne seraient pas perdus, ou bien, si le scandale éclatait, on pourrait l'utiliser pour renforcer la sensibilité de la population et déléguer davantage à nos yeux savaient le peuple d'Algérie tout entier.

Voilà l'affaire méritant qu'il soit dénoncé, comme il faut dénoncer l'affaire inconnue de la Commission de surveillance [1]. Nous le retranscrivons avec une fois. Qu'attend M. Papon, son président, pour se transformer immédiatement à l'aveugle des atrocités que nous lui dénonçons ? Il y a longtemps que nous

avons perdu toute confiance dans l'efficacité de cette commission, mais nous nous interrogeons de plus en plus sur la façon dont ses membres peuvent s'accommoder des exigences de leur conscience. Comment pouvons-nous ignorer que leur séduisant contrôle n'est plus qu'un alibi, l'instrument d'un manœuvre politique, et leur silence, une complicité consciente ou inconsciente avec le crime ?

Ces lignes étaient déjà composées lorsqu'éclata la nouvelle du prononcement d'Alger. Les hommes qui se sont installés au pouvoir en Algérie, pour le plaisir ou les contraintes bien, voilà des années que nous dénonçons leurs crimes. Les journeux qui parlent de leur « fille criminelle » (France-Sol) sont cependant bien oubliés. Le crime ne date pas de 22 avril 1961, il ne date pas non plus du 13 mai 1958. Le « savoir faire » est limité à ce que leur reconnaissance le général de Gaulle au soir du 24 avril s'est-il pas d'accord pour beaucoup d'entraîner un savoir torturer, un savoir assassiner. Que nos amis songent à ce qu'a été le rôle du colonel Godeau tout dans l'affaire Audin que dans l'ensemble de la bataille d'Alger, qu'ils relisent l'extraordinaire document qui est la déposition du colonel Argoud au procès des Baricades et que nous avons publié en février. Avertissement qui est resté inutile. Ce rôle se joue à l'insu de la conscience du général Salan et du général Guille dans l'entreprise toujours continue des camps de regroupement. Quand donc l'Etat a-t-il été habillé, et la liberté avec lui ? En ce moment quand un « quartier de généraux » a voulu s'opposer, ce n'était pas déjà quand M. Robert Lacoste et le général Barre, au début le 7 janvier 1957 les pouvoirs de police du département d'Alger au général Massu, ont exercé le rôle à la constitution par les officiers tortionnaires d'un véritable Etat dans l'Etat, que le D.O.P. a encore perfectionné. De la pratique de la torture à la prise du pouvoir, il y a un lien logique que beaucoup n'avaient pas aperçu. Parce que les victimes étaient essentiellement des Algériens, il paraissait possible à la plus grande partie de l'opinion de la dissimulation de la torture. Et combien, dans le camp de la paix, ne voyaient pas que la torture est le signe le plus éclatant de la guerre d'Algérie, et que c'était là finalement que se trouvait l'essentiel.

Nous ne savons pas, à l'heure où nous écrivons, ce qu'il adviendra de l'épreuve de force actuellement engagée. Mais nous savons ce que signifierait la victoire de « l'adieu et simple aventure d'Algérie » : ce serait la France tournée au lanceur (l'Épique + Protection) - engagement - contrôle » du colonel Argoud, et serait la jonction entre les tortionnaires du colonel Godeau et les tortionnaires de M. Papon. Nous savons aussi qu'une victoire sur les « factieux » ne serait pas une victoire si elle n'est pas aussi une victoire sur les tortionnaires. Les officiers « parjures, ambidextres et fanatiques » pourraient bien être faibles par ailleurs ; si ceux d'entre eux qui ont participé à l'abjecte entreprise ne sont pas sages, et, sous le dire, s'abandonnent comme organisateurs de la torture, contrairement à ce qu'il se va au gracieux et scandaleux « procès des Baricades », si les tortionnaires qui se trouvent aujourd'hui du bon côté de la Méditerranée, de M. Lacoste à M. Papon, ne sont pas eux aussi très habiles d'eux, c'est qu'en fin de compte un compromis sera établi avec la politique des officiers « factieux », sinon avec leurs personnes. Le 23 avril au soir, un tonnerre de la radio officielle, évoquant les meurtres sur Paris, portait « de la gangrène qui menaçait de s'étendre ». Nous savons nous ce qu'est la gangrène, et jusqu'où elle s'est étendue.

24 avril 1961.

COMITÉ MAURICE AUDIN.

[1] Le point de vue du Comité Maurice Audin sur M. Maurice Papon et la Commission de surveillance a été exprimé une fois pour toutes dans la pétition que nous avons déposée à la députation de colonel Argoud par nos Editions de Minuit sous le titre « Sous Commission » et intitulé « Sauf ». Les faits sont disponibles au prix de 4.50 MF. Adresse 10 rue des Fils de Paris. Adresse des correspondants au Comité Maurice Audin, C.C.P. Luc Montagnier, 12 557 22.

6F
1353

11) Lettre de Jacques Panijel à Pierre Vidal-Naquet sur le financement d'Octobre à Paris (15 novembre 1963).

En manuscrit : Cher Pierre, j'ai envoyé ce bilan à chacun des membres de la réunion d'hier. Dois-je vous dire que la proposition même –au lieu que la mère Lalande soit remise à sa place comme amplement mérité – m'en a vivement choqué ? Le manque de réflexe de ceux qu'on considère comme des amis est assez aigre à avaler. J'espère, en tout cas, n'en avoir, moi, jamais manqué pour eux. Bien à vous, Jacques.

En tapuscrit : Cher ami, Voici comment s'établit à ce jour le bilan des dépenses et recettes du film Octobre à Paris : 1. Dépenses :

Coûts du film proprement dit jusqu'au tirage de la copie Zéro : 72 340, 51

Frais d'exploitation et divers (locations de salles, transports, secrétariat, courrier etc...) : 14 543, 93

Frais de présentation aux Festivals de Cannes et Venise : 3 400

Frais de tirage des copies exploitées ou vendues et frais de photos : 18 034, 17

TOTAL des dépenses : 108 313, 61

Ce total ne comporte pas le règlement éventuel des défraiements des membres de l'équipe de tournage.

2. Recettes :

Locations et ventes de programmes, recettes de séances Bertrand : 17 717, 16

Ventes de copies : 17 850

Vente de droits en Algérie : touché à ce jour : 35 000

Total des recettes : 70 567, 16 fr.

Je crois qu'on peut raisonnablement espérer l'amortissement de tout ou partie des sommes dues : sur l'Algérie, 30 000 fr. sur l'Allemagne de l'Est, 6 000 fr., sur la Suisse 1000 fr ; le solde du remboursement du Comité sera alors possible. Avec mes amitiés.

Entretien de Marianne Debouzy avec l'auteur, à son domicile, le 21 février 2014.

Marianne Debouzy indique que le Comité se réunissait chez ses parents, Louis et Hélène Lalande, dont l'appartement a été plastiqué, à la fin de la guerre, par l'OAS.

François-René Julliard : Alors, sur la création du Comité, comment est-ce que vous avez entendu parler, pour la première fois, de l'affaire Audin ? Est-ce que vous vous souvenez si c'est les journaux ou...

Marianne Debouzy : Ah les journaux, et puis je vous dirai qu'en juin, en juillet plutôt de l'été 57, nous étions à Londres, mon mari et moi, en train de travailler, comme tous les étés, à la bibliothèque du British Museum, et l'affaire Audin était sortie depuis déjà un moment, et on a... comme il y avait un certain nombre d'universitaires français qui étaient dans la bibliothèque, nous avons fait un texte où nous demandions que la lumière soit faite sur la disparition d'Audin. Nous avons fait signer le texte par un certain nombre des universitaires français qui étaient là. Curieusement, la lettre a paru dans *Le Monde*, mais sans nos noms à nous qui avons eu l'initiative

[Je signale que j'utilise les articles du Monde de cette époque, et que cette lettre me rappelle quelque chose. Elle me dit que l'initiative du Comité revient à Jacques-Fernand Cahen. Je lui demande si elle était présente à la soirée de fondation du Comité Audin, au domicile de Benjamin Weill-Hallé. Elle ne pense pas. Je l'interroge sur les membres du Comité]

M.D : Et puis y avait des gens qui...n'étaient pas des piliers du Comité mais qui gravitaient autour du Comité et qu'on voyait.

Par exemple qui ?

Je...je ne saurais plus dire qui c'était. Je me rappelle vraiment des gens qui...

Alors, qui étaient les piliers ?

Ah ben les piliers c'était Crouzet, Montagnier, Madeleine Rebérioux, Jacques Panijel, Laurent Schwartz, cette dame dont je me rappelle plus le nom...et mes parents, et moi, et voilà...

[Elle dit que la guerre d'Algérie est une période qui l'a beaucoup marquée. « Pour moi la guerre d'Algérie, c'est vraiment le cauchemar » » Elle me demande si je connais le livre de Jacques Sémelin, « Entraînés et persécutions pendant l'Occupation », qui contient l'histoire de sa fuite en Espagne avec ses parents. Elle va me le chercher.]

M.D : Alors il a interviewé beaucoup de gens, et bon la guerre d'Algérie n'a pas un rapport direct avec ce que je raconte dans cette interview, mais il se trouve qu'au terme d'un long périple dont il est question dans ce livre, nous avons vécu en Algérie, une partie de ma famille et moi en ...44, et que la façon dont les Français traitaient les Arabes nous a vraiment dégoûtés à jamais de la colonisation (rires), si nous n'étions pas déjà dégoûtés.

Vous m'avez dit, en 44, vous étiez... ?

En 44, mais vous verrez de quoi il retourne...et donc en plus voir la guerre d'Algérie si peu de temps après la guerre, voir comment on traitait les gens, c'était trop (voix accablée)...bon revenons à nos moutons.

[Je lui demande si elle connaissait déjà Gérard Tronel à cette époque. Elle répond qu'elle le rencontrait aux réunions.]

M.D : Parce que bon, tout ça était très informel hein, les gens venaient...on préparait des événements, par exemple je me rappelle que j'avais dû aller... j'étais allé chez François Mauriac pour lui demander de venir participer à une réunion qui a eu lieu à l'hôtel Lutetia, alors je ne sais plus la date, et où lui et d'autres ont parlé contre la torture, sur une solution algérienne.

[Elle me dit que c'est peut-être retrouvable dans un journal comme L'Humanité. Je réponds que jusqu'ici, je n'ai eu le temps de consulter que les articles du Monde, mais que j'essayerai.]

M.D : Ça c'est un aspect du Comité Audin, les rapports avec le Parti communiste, parce que nous étions véritablement indépendants. Et y avait deux communistes...enfin plus que deux, Madeleine Rebérioux est communiste encore à cette époque-là, euh...y avait des communistes dans le Comité, mais en aucun cas nous n'étions sous la dépendance du PC. Il y avait, à certains moments, du tirage, parce que euh...je crois que Madame Audin, Josette était...elle était entre autres défendue à Paris - c'était probablement pas le seul - par un avocat communiste qui s'appelait Jules Borker. Et bon lui c'était vraiment la voix officielle du PC.

[Elle se demande si le Comité n'était pas en contact avec un autre avocat communiste. Elle évoque le rôle important de Paul Teitgen, puis Josette Audin, qui avait une correspondance avec sa mère Hélène Lalande.]

M.D : Tout ce qu'elle [sa mère] faisait et recevait comme lettres, parce qu'il y avait beaucoup de correspondances avec des gens en province...dans une boîte à chaussures qui a disparu par la suite...elle était pas du tout archiviste ! (rires)

Domage pour moi !

Oui ! (rires des 2 côtés) c'est très dommage pour vous parce que vraiment elle n'a rien fait pour qu'il subsiste une trace du Comité Audin. Je sais que Josette...a toujours été très reconnaissante parce que ma mère lui écrivait et lui donnait des nouvelles des événements, des actions qu'on faisait, des fonds qu'on ramassait, des gens qu'on contactait, parce que c'était surtout ça...et donc voilà. Y avait sûrement...faudrait retrouver mais...y avait sûrement des villes en province où y avait des gens qui ont soutenu le Comité, qui ont agi avec le Comité, mais alors là vraiment...

[Je dis que le manque d'information sur les comités de province est l'une des difficultés que je rencontre. Elle me demande s'il y a des documents dans les archives de Pierre Vidal-Naquet. Je réponds qu'elles sont riches, notamment sur L'Affaire Audin, mais pas sur les comités de province. J'évoque les nombreuses lettres qu'il a reçus après son article sur les harkis.]

M.D : Et Laurent Schwartz, il a gardé quelque chose ? Il venait pas régulièrement au comité, Laurent, il était...mais il était très présent par euh...on pouvait compter sur lui dans les manifs, dans les

réunions, dans...c'était vraiment un sujet qui lui tenait. (Pause) Alors il y a eu l'affaire de la thèse *in absentia*, qui était...ben je ne sais pas, c'était pas le comité Audin, mais c'était quand même...

[Je dis qu'il y a peu de choses dans les archives de Laurent Schwartz.]

M.D : En fait, il est le fils d'une cousine germaine de mon père. Mon père était cousin germain de Robert Debré, donc la sœur de Robert Debré qui s'appelait Claire Schwartz, et qui est la mère de...de Laurent. Et je peux vous dire que pendant toute la guerre d'Algérie, mon père n'a appelé Michel Debré que « le galopin sanglant » ! (rires des 2 côtés) expression que j'adore, et que je n'ai pas oubliée.

Et à ce moment-là, donc, quand vous êtes au Comité Audin, vous êtes professeur en même temps ?

Je suis assistante, enfin, en 56, je suis assistante à la faculté des lettres de Lille, et je deviens, à l'époque après on devenait maître assistant, enfin je l'ai été, à Lille, de 56 à 69.

[Elle évoque la suite de sa carrière, notamment son enseignement à l'université de Vincennes.]

Est-ce que le fait...parce que Michel Crouzet insistait pas mal là-dessus, le fait que vous étiez assistante et que Maurice Audin était assistant, ça a favorisé une identification ?

Non.

Non ? C'était pas... ?

Pas du tout. J'ai pas du tout ce souvenir. Bon c'est sûr que des milliers de gens ont subi des sorts très semblables à celui d'Audin, et que si on s'est intéressés à Audin, c'était que c'était un universitaire français, c'est sûr que...je veux dire, on aurait pu s'occuper de tas d'autres gens qui ont disparu dans des circonstances aussi dramatiques, et qui étaient algériens. Et c'est vrai qu'on s'est intéressés à Maurice Audin parce qu'il était euh...élève de Laurent Schwartz, qu'il était assistant, qu'il était universitaire...c'est clair.

Donc ça a joué, au moins le fait qu'il était français, ça a joué selon vous quand même ?

Ben c'est-à-dire que je pense que oui, ça a joué parce que...je veux dire...c'est pas qu'on le connaissait, c'était quelqu'un qui était quand même proche de nous par le statut, parce qu'il était français.

(L'interrompant) **Y avait vous, y avait Vidal-Naquet qui était assistant, Crouzet aussi...**

Ah ben on était tous des universitaires hein ! Crouzet, Vidal-Naquet...bon Panijel était à l'Institut Pasteur. Il avait écrit un roman sur la résistance, il avait été résistant, il avait écrit un roman qui s'appelait *La Rage* (pause), et il a fait ce film qu'on a vu avec 50 ans de retard, parce que comme il voulait pas le...il voulait pouvoir le...fignoler certaines choses et comme on lui donnait pas la possibilité de le faire, il voulait pas. Il voulait pas le montrer tel qu'il était dans son état brut. Enfin il l'a montré dans quelques occasions.

A propos de ce film euh...Gérard Tronel m'a dit qu'il avait été témoin d'une scène où Panijel arrive au Comité, euh...avec le film quasiment fait et demande un financement pour la diffusion, et il ne l'obtient pas. Selon Tronel, le financement vient de la Fédération de France du FLN, alors qu'il y a

marqué « Comité Audin » dans le générique, et que ce serait une sorte de mensonge, qu'en fait ce serait le FLN qui a financé ça. Ça vous rappelle quelque chose ?

Comme vous l'évoquez, je me rappelle que Panijel était venu et avait demandé le financement, mais je me rappelle qu'on n'avait pas d'argent, mais je ne savais pas que c'était le FLN...ça paraît vraisemblable...Je ne sais plus de quelle somme il s'agissait, mais c'est clair que le Comité n'avait pas un sou.

[Elle dit qu'il est vraisemblable que la demande de Panijel ait provoqué un conflit. Elle évoque Maurice Pagat, avec qui les rapports étaient plus ou moins bons. Elle me donne quelques archives qu'elle a conservées. Selon elle, les gens qui intervenaient le plus pendant les réunions étaient les plus engagés politiquement.]

Est-ce que vous diriez...parce que Gérard Tronel m'a donné une sorte de modèle, que j'ai soumis à Michel Crouzet qui n'était pas d'accord, euh...Gérard Tronel dit qu'il y avait un peu deux niveaux, entre ceux qui prenaient les décisions, donc ceux que vous avez cités, Crouzet, Vidal-Naquet, Schwartz...et les petites mains comme lui qui s'occupaient de distribuer les tracts...

Oui, ça, ça doit être vrai, ça.

Et Crouzet était pas d'accord, il disait « non, non, moi j'allais porter aussi »...enfin il y a un modèle élitiste et l'autre non, alors je sais pas...

Je pense, enfin...je pense que c'est un peu vrai, mais je pense que...je pense quand même que tout le monde faisait des tâches du style porter des choses à la poste. Je pense que c'était pas aussi tranché que ça. Mais...et je pense par exemple, justement, quelqu'un comme Madeleine Rebérioux, elle était toujours [appuie sur les syllabes] prête à faire les enveloppes, bon parce qu'on distribuait quand même beaucoup, on donnait des informations, on faisait des réunions, on...essayait de trouver des gens qui pouvaient nous envoyer de l'argent, etc.

[Elle feuillette d'autres archives. Je lui demande si, selon elle, Jules Borker était membre du Comité. Elle est certaine que non, mais peut-être le Comité s'est-il réuni une fois chez lui.]

Vous n'aviez pas l'impression que vous risquiez des choses, à part la saisie ?

On risquait...Vidal-Naquet, je crois qu'il a perdu son job à un moment pour je ne sais plus quelle raison pendant la guerre d'Algérie, moi j'ai été interrogée par la DST, euh... (Pause) sincèrement, on n'avait pas quand même... On courait pas, enfin on n'était pas...en première ligne, on était tous des universitaires français, à Paris. Le Comité Audin n'a pas été porteur de valises, je veux dire...

[Elle dit que s'il y a eu des comptes rendus de séances, c'est sa mère qui les conservait mais qu'elle les a jetés. Jacques Debouzy, son mari, était membre « de cœur » du Comité, mais avait trop de travail à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud.]

Est-ce que l'ambiance au sein du Comité était bonne ?

Oui...je pense qu'il y avait des tensions parce qu'il y avait des gens communistes, il y avait des gens qui n'étaient pas communistes. Mais il me semble que c'était...je sais pas si j'idéalise ou si...Je sais pas ce que les autres vous ont dit. Je pense qu'il y avait des moments de tension et de tirage, mais enfin,

malgré tout, les gens qui étaient là, même je veux dire ceux qui étaient communistes, ils n'étaient pas là pour noyauter le Comité, ils étaient là, enfin...je sais pas si j'ai raison, mais je pense que...ils étaient là parce qu'ils étaient contre la guerre d'Algérie et qu'ils voulaient faire quelque chose.

[Elle dit qu'elle n'a jamais adhéré à aucun parti, mais qu'elle s'est toujours sentie de gauche. Souligne qu'à Lille elle a tenté de faire signer certaines pétitions à l'Université mais qu'elle s'est heurtée à une certaine hostilité de la part de certains collègues. Dit qu'il est possible qu'elle ait idéalisé le FLN.]

Est-ce que vous pensez que le Comité Audin a aidé ou a accéléré, euh...en quelque dimension que ce soit, la paix ?

Non...je pense que c'était plus honorable de se battre dans le Comité Audin que de ne rien faire. Je ne crois pas que...d'ailleurs la guerre a duré, on dit toujours que De Gaulle a fait la paix, certes, mais ça a pris un certain temps quand même !

Oui...donc c'était avant tout un rôle symbolique ?

C'est-à-dire qu'on pensait quand même, on espérait qu'en parlant, d'abord en disant ce qui se passait en Algérie, parce que quand même on n'a pas seulement parlé d'Audin, on a quand même parlé de la torture (appui sur le mot). Et bon il y avait beaucoup de gens qui ne voulaient pas croire qu'on torturait en Algérie, et on parlait de ces « chers professeurs » d'un ton très condescendant...c'était quand même la honte absolue la guerre d'Algérie. Alors je pense que c'était pas seulement un rôle symbolique. Et puis quand même...on a critiqué tous les Lacoste, les Mollet et compagnie ! On était quand même une voix politique critique. Mais...dire que ça a...que ça a accéléré la paix, je trouve qu'elle a pas été très accélérée, la paix.

[A nouveau feuilletage d'archives. Elle dit qu'on ne lui a pas proposé de signer le « Manifeste des 121 ». « Le Manifeste des 121, c'était quand même des gens connus. » Je fais remarquer que Vidal-Naquet invoque souvent l'affaire Dreyfus.]

Est-ce que vous ça vous parlait, cette référence à Dreyfus ?

Ah oui ! Mon grand-père était dreyfusard...mon grand-père avait fait l'Ecole Normale de la rue d'Ulm, et il était professeur de mathématiques, et l'un de mes grands-oncles, dont la femme était la sœur de ma grand-mère, s'appelait Jacques Hadamard, c'était un mathématicien, et lui aussi était un dreyfusard. Et mon père racontait toujours qu'à l'époque du procès de Rennes, je ne sais plus si Jacques Hadamard avait séjourné à Rennes un moment, des gens avaient lancé des pierres qui étaient tombées dans le berceau de ses enfants. Alors je me souviens plus trop, mais oui, oui, la référence à Dreyfus, et j'avais beaucoup hérité de livres sur l'affaire Dreyfus.

Et est-ce que vous aviez l'impression que cette référence était vivante dans le Comité, pour vos parents ou pour vous ?

Ah sûrement, sûrement ! Mais bon...mes parents avaient la tripe républicaine. Ils étaient de gauche sans appartenir à aucun parti. Mes parents étaient des bourgeois mais des bourgeois lucides. [Bruit de feuilles qui tombent, elle a laissé tomber quelques archives sans le faire exprès] Je pense qu'après la guerre mon père avait été vraiment dégoûté de ce qui s'était passé pendant l'Occupation en France et le gouvernement de Vichy, et qu'il avait, mais très brièvement, adhéré au Parti

communiste. Il avait été complètement dégoûté par la façon dont...dont ça se passait, et il avait rapidement quitté...mais c'était des gens de gauche mes parents.

[Feuilletage d'archives ; elle retrouve notamment une brochure où sont inscrits les statuts officiels du Comité. Selon elle, le Comité Audin n'avait pas de modèle antérieur ; elle ne pense pas non plus que ce soit un précurseur des mouvements humanitaires ultérieurs. Elle pense que Pierre Vidal-Naquet jouait un grand rôle dans la rédaction des textes, même s'il devait y avoir des concertations. Elle pense que c'est la paix qui met fin au Comité, ne se souvient pas d'une réunion de clôture.]

M.D : Je pense qu'on essayait beaucoup de...de diffuser ce qu'on savait sur la torture, sur Audin, enfin sur ce qui se passait en Algérie. Je pense qu'on a fait beaucoup d'enveloppes (rires), et on a convoqué pas mal de réunions, pour informer un public qu'on essayait toujours d'élargir.

Et à ces réunions d'informations, y avait combien de gens qui venaient ?

(Elle réfléchit) Difficile à dire...peut-être une dizaine...

Et c'était des réunions d'informations ?

Oui, et puis qu'est-ce qu'on pouvait faire ? Qui on pouvait alerter ? Qui on pouvait bouger ? Qui on pouvait... ? À qui on pouvait envoyer nos papiers qu'on faisait ? Les articles, les... (pause)

Et les informations sur la torture, elle vous venait d'informateurs ?

Ben je pense qu'il y avait pas mal de...y avait les soldats qui témoignaient et, soit ils s'adressaient à Vidal-Naquet, soit c'était quelquefois des gens qu'on connaissait par d'autres gens...enfin oui, rassembler des témoignages, c'était une des choses qu'on faisait.

[Elle ne se souvient pas que le Comité ait collaboré beaucoup avec la Ligue des Droits de l'homme. Elle n'a jamais vu Daniel Mayer, ni Edouard Depreux au Comité. Elle dit qu'elle ne se souvient pas d'avoir vu Henri Marrou et Jean Dresch aux réunions. Selon elle, Elisabeth Labrousse était un membre important du Comité.]

M.D : Il faut bien dire que l'on n'était pas tellement nombreux à se battre contre la guerre d'Algérie (rires).

Oui, vous étiez un petit groupe ? Est-ce que vous aviez un peu l'impression d'hurler dans le désert ou bien est-ce que vous aviez l'impression que c'était...

Ben on avait...l'impression que...on n'était pas les seuls mais c'était quand même...les Français se sont pas réveillés contre la guerre d'Algérie pendant longtemps.

Sources et Bibliographie

I) Sources

Archives

Il s'agit uniquement d'archives privées.

Archives de Pierre Vidal-Naquet. (Ehess) Consultation autorisée par Geneviève Vidal-Naquet.

-cotes PVN 1 à 14 : L'affaire Audin.

-cotes PVN 15 à 18 : La guerre et la « Raison d'Etat ».

-cotes PVN 19 à 25 : Pierre Vidal-Naquet dans la guerre d'Algérie.

-cotes PVN 26 à 28 : Les suites de la guerre d'Algérie.

-cotes PVN 29 à 31 : De la guerre d'Algérie à son histoire.

Archives de Laurent Schwartz. (Ecole polytechnique) Consultation autorisée par Claudine Schwartz.

-B.IV.3.3 et B.IV.3.3 bis : guerre d'Algérie.

Archives de Josette Audin, sur son autorisation.

-vingt-trois lettres de Josette Audin adressées à Pierre Vidal-Naquet, de juillet 1957 à avril 1966.

-quarante-deux lettres de Pierre Vidal-Naquet adressées à Josette Audin, de septembre 1957 à décembre 1966.

Plusieurs documents m'ont été remis par Marianne Debouzy :

-tract pour la fondation du prix de mathématiques Maurice Audin.

-tract du Comité Audin, daté du 25 mars 1958, sur l'affaire Audin.

-brochure « Un homme a disparu, Maurice Audin » (1960) (document reproduit en annexe).

-statuts juridiques du Comité Maurice Audin (document reproduit en annexe).

-bulletin de liaison du Comité Audin, daté de juin 1960 (première page reproduite en annexe)

-plusieurs numéros de *Témoignages et documents* et *Vérité-Liberté*.

Plusieurs documents m'ont été remis par Gérard Tronel :

-la brochure « Le problème de la torture dans la France d'aujourd'hui », de Laurent Schwartz (1961).

-un recueil de poèmes, « Hommage à Maurice Audin », Editions Didier-Richard, 1961.

-plusieurs numéros de *Témoignages et documents*, *Vérité-Liberté* et *Vérités anticolonialistes*.

-plusieurs articles de presse de l'époque sur l'affaire Audin.

Entretiens

Pour les besoins de ce travail, nous avons recueilli les témoignages de :

- Josette Audin, le 17 janvier 2014 ;
- Paul Thibaud, le 20 janvier 2014 ;
- Gérard Tronel, le 26 janvier 2014 (entretien suivi d'une correspondance électronique) ;
- Michel Crouzet, le 16 février 2014 ;
- Marianne Debouzy, le 21 février 2014 ;
- Maud Sissung, le 1^{er} mars 2014 ;
- Jean et Francine Moreau, le 21 mars 2014.

Sources imprimées

1) Presse

-collection complète de *Témoignages et documents* (trente-huit numéros), consultable à la bibliothèque de l'IHTP.

-collection complète de *Vérité-Liberté* (vingt numéros et quatre numéros spéciaux), consultable à la bibliothèque de l'IHTP.

-collection complète du journal *Le Comité Maurice Audin* (trois numéros), conservée à la BDIC sous les cotes GF Rés 235 (1) à GF Rés 235 (3).

-articles du *Monde* de l'époque sur le Comité Audin (environ 150), numérisés et consultables sur le site du journal.

-« Festivals d'un film maudit. Entretien avec Jacques Panijel », *Vacarme* n°13, automne 2000, p.20-23.

2) Tracts et brochures

-tracts relatifs à l'affaire Audin, conservés à la BNF sous la cote 4-LB60-836 (1).

-coupures de presse relatives à l'affaire Maurice Audin, conservées à la BNF sous la cote 4-LB60- 836 (2).

-bulletins de liaison du Comité Audin conservés à la BNF, pour la période allant de février à juin 1962, sous la cote 8-LC2 6991.

-brochure « Algérie 1959 » du Secours populaire français, du Comité Audin et du Centre du Landy, conservée à la BNF sous la cote 8-LK-8-3024.

-bulletins de liaison du Comité Audin conservés à la BDIC, pour la période allant d'avril 1960 à juin 1961, sous la cote 8 P Rés 198.

-brochure du comité Audin « L'affaire Audin » (1958), conservée à la BDIC sous la cote 4 delta 0934.

-brochure du comité Audin « Nous accusons. Dossier sur la torture et la répression en Algérie » (1958), conservée à la BDIC sous la cote S pièce 427 Rés.

-brochure du comité Audin « La mort de Maurice Audin » (1959), conservée à la BDIC sous la cote O pièce 31211.

-brochure « Le Comité Audin et *Vérité-Liberté* présentent *Octobre à Paris* » (1962), conservée à la BDIC sous la cote O pièce 380 Rés.

-ensemble de tracts et communiqués du Comité Audin et de *Vérité-Liberté*, conservés à la BDIC sous les cotes 4 delta 0934, 4 delta 921 et 4 delta 880.

3) Livres

a) La dénonciation de la guerre et de la torture

ALLEG Henri, *Mémoire algérienne : souvenirs de luttés et d'espérances*, Paris, Stock, 2005.

ALLEG Henri, *La question*, Paris, les Éd. de Minuit, 1961.

ANDERSSON Nils, « L'édition dans la résistance à la guerre d'Algérie », in Sidi Mohammed Barkat (dir.), *Des Français contre la terreur d'Etat : Algérie 1954-1962*, Paris, Reflex, 2002.

ARNAUD Georges et VERGES Jacques, *Pour Djamila Bouhired*, Paris, Editions de Minuit, 1957.

ARNAUD Georges, *Mon procès*, Paris, Éditions de Minuit, 1961.

BONNAUD Robert, *Itinéraire*, Paris, Editions de Minuit, 2012.

COURREGÉ Maurice, VERGES Jacques et ZAVRIAN Michel, *Les Disparus : le « cahier vert »*. Postface de Pierre Vidal-Naquet, « *Le Cahier vert expliqué* », Lausanne, la Cité-éditeur, 1959.

COMITÉ MAURICE AUDIN, *Sans commentaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1961.

DELBO Charlotte, *Les belles lettres*, Paris, Editions de Minuit, 1961.

DRESCH Jean, JULIEN Charles-André, MARROU Henri, SAUVY Alfred et STIBBE Pierre, *La Question algérienne*, Paris, les Éditions de Minuit, 1958.

JEANSON Francis, *Notre guerre*, Paris, Berg, 2001.

MASPERO François, *Le Droit à l'insoumission: « le dossier des 121 »*, Paris, Maspero, 1961.

SARTRE Jean-Paul, préface de Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 (1^{ère} édition : 1961).

SIMON Pierre-Henri, *Contre la torture*, Paris, Seuil, 1957.

VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire Audin (1957-1978)*, Paris, Editions de Minuit, 1989 (édition augmentée ; 1^{ère} édition : 1958).

La Gangrène, Paris, Éditions de Minuit, 1959.

b) Témoignages sur le Comité Audin

BADINTER Robert, *Les épines et les roses*, Paris, Fayard, 2011.

MARROU Henri-Irénée, *Crise de notre temps et réflexion chrétienne : de 1930 à 1975*, Paris, Beauchesne, 1978.

SCHWARTZ Laurent, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Paris, Odile Jacob, 1997.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Mémoires, tome II : 1955-1998. Le trouble et la lumière*, Paris, Seuil, 2007.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Le choix de l'histoire : pourquoi et comment je suis devenu historien*, Paris, Arléa, 2003.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Les images de l'historien. Suivi de Humanité et histoire : dialogue avec François Soulages*, Paris, Klincksieck, 2007.

VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Histoire est mon combat: entretiens avec Dominique Bourel et Hélène Monsacré*, Paris, Albin Michel, 2006.

Films

MASSON Yann LE et POLIAKOFF Olga (Réal.), *J'ai huit ans*, Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, 2008 (Réal. : 1962).

PANJEL Jacques (Réal.), *Octobre à Paris*, Editions Montparnasse, Les films de l'Atalante, 2012. (Réal. : 1962).

Interventions

VIDAL-NAQUET Pierre, « Mes affaires Dreyfus », communication le 24 janvier 2006 à la Sorbonne (<http://www.pierre-vidal-naquet.net/spip.php?article41>, site consulté le 31 mai 2005).

II) Bibliographie

Ouvrages généraux :

BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle*, tome IV, 1958-1974.

BRANCHE Raphaëlle et THENAULT Sylvie, *La France en guerre, 1954-1962: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008.

BRANCHE Raphaëlle, « La guerre d'Algérie » : in DELACROIX Christian, DOSSE François et GARCIA Patrick (dir.), *Historiographies : concepts et débats*, tome II, Paris, Gallimard, 2010.

ÉVENO Patrick, PLANCHAIS Jean, *La guerre d'Algérie: dossiers et témoignages*, Paris, La Découverte, 1989.

RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français: colloque de l'Institut d'histoire du temps présent, [Paris, 15-17 décembre 1988]*, Paris, Fayard, 1990.

STORA Benjamin, *La gangrène et l'oubli: la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2005.

THENAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2012.

Approche générale : les intellectuels au XXe Siècle

BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

CHARLE Christophe, *Naissance des « intellectuels »: 1880-1900*, Paris, Editions de Minuit, 1990.

JULLIARD Jacques et WINOCK Michel (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français : les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Seuil, 2002 [1^{ère} édition : 1996].

ORY Pascal et SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France: de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Perrin, 2004 [1^{ère} édition : 1986].

RIVET Daniel (dir.), *Le comité France-Maghreb : réseaux intellectuels et d'influence face à la crise marocaine*, Paris, Cahiers de l'IHTP, n°38, 1997.

ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy: de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

SAPIRO Gisèle, *La guerre des écrivains: 1940-1953*, Paris, Fayard, 1999.

PACHET Pierre, « Les comités de défense, l'opinion et les médias », in WIEVIORKA Michel et LAIGNEL-LAVASTINE Alexandra (dir.), *Raison et conviction: l'engagement*, Paris, Textuel, 1998.

WINOCK Michel, *Le siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 1999 [1^{ère} édition : 1997].

WINOCK Michel, « Les intellectuels dans le siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1984, p.3-14.

WINOCK Michel, « Les affaires Dreyfus », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janv-mars 1985, p.19-38.

Les intellectuels pendant la guerre d'Algérie

BEDARIDA François et FOUILLOUX Étienne (dir.), *La Guerre d'Algérie et les chrétiens*, Paris, Cahiers de l'IHTP, n°9, 1988.

CHAPEU Sybille, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie: l'action de la Mission de France*, Paris, Les Ed. de l'Atelier-Ed. ouvrières : Témoignage chrétien, 2004.

EVANS Martin, *The Memory of Resistance: French Opposition to the Algerian War (1954-1962)*, Oxford, Berg, 1997.

HAMON Hervé et ROTMAN Patrick, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1979.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1991.

THIBAUD Paul, « Génération algérienne ? », *Esprit*, mai 1990, p.46-60.

La « bataille de l'écrit »

AUGAIS Thomas, HILSUM Mireille et MICHEL Chantal, *Ecrire et publier la guerre d'Algérie: de l'urgence aux résurgences*, Paris, Éd. Kimé, 2010.

BERCHADSKY Alexis, « *La question* », d'*Henri Alleg: un livre-événement dans la France en guerre d'Algérie*, Paris, Larousse : Sélection « Reader's digest », 1994.

CAZENAVE Élisabeth et ULMANN-MAURIAT Caroline, *Presse, radio et télévision en France: de 1631 à nos jours*, Paris, Hachette, 1995.

HUBERT Nicolas, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2012.

JEANNENEY Jean-Noël et JULLIARD Jacques, « *Le Monde* » de Beuve-Méry ou *Le métier d'Alceste*, Paris, Seuil, 1979.

SAUZAY Laurent, *La revue « Vérité-Liberté »: un exemple de la lutte contre la censure pendant la guerre d'Algérie*, Mémoire de DEA, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1992.

SIMONIN Anne, *Le droit de désobéissance: les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Paris, Editions de Minuit, 2012.

SIRINELLI Jean-François, *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1990.

OFFENSTADT Nicolas et VAN DAMME Stéphane (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes: de Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

Les membres du Comité et leurs soutiens

BIONDI Jean-Pierre, *Les anticolonialistes, 1881-1962*, Paris, Hachette-Pluriel, 1993.

CASSIA Paul, *Robert Badinter: un juriste en politique*, Paris, Fayard, 2009.

CONDETTE Jean-François, *Albert Châtelet : la République par l'école, 1883-1960*, Arras, Artois presse université, 2009.

DREYFUS Pauline, *Robert Badinter, l'épreuve de la justice*, Boulogne-Billancourt, Toucan, 2009.

HARTOG François, *Vidal-Naquet, historien en personne: l'homme-mémoire et le moment-mémoire*, Paris, La Découverte, 2007.

HARTOG François, SCHMITT-PANTEL Pauline et SCHNAPP Alain (dir.), *Pierre Vidal-Naquet : un historien dans la cité*, Paris, La Découverte, 2007 [1^{ère} édition : 1998].

LACOUTURE Jean et CHAGNOLLAUD Dominique, *Le Désempire: figures et thèmes de l'anticolonisme*, Paris, Denoël, 1993.

ROUSSET David et COPFERMANN Émile, *David Rousset, une vie dans le siècle: fragments d'autobiographie*, Paris, Plon, 1991.

SEMELIN Jacques, *Persécutions et entraides dans la France occupée: comment 75 % des juifs de France ont échappé à la mort*, Paris, Seuil, 2013.

Sur la répression

ADI Yasmina (Réal.), *Ici on noie les Algériens: 17 octobre 1961*, Agat films & Cie, 2012.

BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie: 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001.

BRANCHE Raphaëlle, « La commission de sauvegarde pendant la guerre d'Algérie : chronique d'un échec annoncé », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janv-mars 1999, p.14-29.

DE BAECQUE Antoine, « Rejouer le 17 octobre 1961 », *L'Histoire*, octobre 2011, p.26.

DEMERLIAC François (Réal.), *Maurice Audin: la disparition*, Éd. Montparnasse : Arcadès, 2012.

DENIAU Jean-Charles, *La vérité sur la mort de Maurice Audin*, Paris, Equateurs, 2014.

EINAUDI Jean-Luc, *Octobre 1961: un massacre à Paris*, Paris, Pluriel, 2011.

FUNES Nathalie, *Le camp de Lodi: Algérie, 1954-1962*, Paris, Stock, 2012.

HOUSE Jim et MACMASTER Neil, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire*, Tallandier, 2008.

KUPFERSTEIN Daniel, *Dissimulation d'un massacre: 17 octobre 1961*, la-breche.com, 2011.

VIDAL-NAQUET Pierre, *La Raison d'Etat*, Paris, Editions de Minuit, 1962 (1^{ère} édition).

VIDAL-NAQUET Pierre, *La Torture dans la République: essai d'histoire et de politique contemporaines, 1954-1962*, Paris, Maspero, 1998 [1^{ère} édition : 1972].

VIDAL-NAQUET Pierre, *Les Crimes de l'armée française*, Paris, Maspero, 1975.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Face à la raison d'Etat*, Paris, La Découverte, 1989.

Les gauches pendant la guerre

THENAULT Sylvie, « La gauche et la décolonisation », in BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France. Volume 2. XXe siècle, à l'épreuve de l'histoire*, Paris, la Découverte, 2004.

MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au Parti socialiste autonome, 1954-1960: un courant socialiste de la SFIO au PSU*, Thèse dactylographiée, Paris I, 1992.

Index

Allard, Marie-Paul, 106.
Alleg, Gilberte, 66, 75, 85.
Alleg, Henri, 12, 59, 73, 90, 93, 109, 112, 113, 139, 143, 185.
Amrani, Djamal, 59.
Antelme, Robert, 23, 47, 118.
Apéry, Roger, 27, 28, 81, 156.
Argoud, Antoine, 72, 90, 91, 97, 140, 159, 170.
Armengaud, André, 26, 46.
Aron, Raymond, 19, 24, 120.
Aron, Suzanne, 19.
Audin, Josette, 2, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 27, 29, 35, 48, 51, 52, 54, 57, 60, 62, 65, 68, 75, 78, 87, 89, 103, 105, 106, 108, 109, 129, 136, 144, 146, 149, 155, 159, 160, 161, 174, 179, 180.
Augais, Thomas, 60, 116.
Aussaresses, Paul, 34, 105, 149.

Badinter, Robert, 8, 27, 48, 112, 144, 145, 185.
Barbut, Marc, 26, 46, 118.
Barkat, Sidi Mohammed, 73, 182.
Barrat, Denise, 43.
Barrat, Robert, 24, 28, 30, 89, 93, 94, 95, 96, 100, 101, 118, 121, 156.
Barthes, Roland, 120.
Becker, Jean-Jacques, 31.
Beckett, Samuel, 57.
Beigbeder, Marc, 124.
Ben Bella, Ahmed, 138.
Benda, Julien, 37.
Berque, Jacques, 24.
Beuve-Méry, Hubert, 113, 141.
Biberman, Herbert, 135.
Biondi, Jean-Pierre, 117.
Blachère, Régis, 24.
Blum, Léon, 80.
Blum, Robert, 80.
Boëldieu, Gérard, 18, 30.
Boltanski, Luc, 62.
Bonnaud, Robert, 23, 59, 99.
Bordage, Henry, 92.
Borker, Jules, 8, 13, 21, 22, 35, 60, 63, 69, 87, 103, 111, 160, 174, 176.
Bory, Jean-Louis, 124.
Boualam, Saïd, 140, 141.
Bouhired, Djamila, 19, 42, 57, 59, 62, 64, 65, 182.
Boumediene, Houari, 138.
Boumendjel, Ali, 11, 24.
Boupacha, Djamila, 76, 157.

Bourdet, Claude, 27, 30, 40, 41, 54, 81, 97, 126, 131, 143.
 Bourdieu, Pierre, 49.
 Boutang, Pierre, 108.
 Branche, Raphaëlle, 18, 28, 105.
 Braun, Pierre, 12, 13, 103, 112, 144, 145.
 Bromberger, Merry, 89.
 Bromberger, Serge, 89.
 Bruhat, Jean, 17.
 Builles, Jean, 87.

Caballero, Paul, 11.
 Cahen, Jacques-Fernand, 14, 17, 18, 19, 30, 102, 173.
 Candar, Gilles, 31.
 Capdecombe, Laurent, 121, 122.
 Carta, Jean, 64, 99.
 Cartier, Pierre, 78.
 Cassia, Paul, 48.
 Castille, Philippe, 127.
 Challe, Maurice, 100.
 Charbonnier, André, 34, 61, 63, 68, 77, 86, 87, 89, 105, 109, 119, 121, 122, 156.
 Châtelet, Albert, 20, 22, 24, 26, 27, 46, 77, 81, 82, 114, 185.
 Chauffier, Louis Martin, 109.
 Chauffier, Louis-Martin, 84, 113.
 Chaunu, Pierre, 120, 122.
 Claudius-Petit, Eugène, 130.
 Clavel, Maurice, 65.
 Claverie, Elisabeth, 62.
 Clément, Pierre, 132.
 Condette, Jean-François, 26.
 Conilh, Jean, 21.
 Coty, René, 12, 85, 155.
 Crouzet, Michel, 2, 8, 17, 19, 20, 22, 23, 26, 32, 36, 37, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 51, 63, 66, 69, 70, 71, 76, 81, 84, 85, 87, 92, 96, 100, 108, 113, 114, 118, 142, 145, 147, 148, 150, 175, 176, 180.
 Czarnecki, Jean, 26, 49, 86, 93, 118, 124.

Daniel, Jean, 126, 140.
 De Beauvoir, Simone, 75, 135, 183.
 De Boüard, Michel, 122.
 De Gaulle, Charles, 29, 32, 65, 66, 67, 85, 86, 89, 128, 129, 137, 155, 177.
 De Possel, René, 11, 20, 78.
 Debouzy, Jacques, 25, 177.
 Debouzy, Marianne, 2, 8, 18, 22, 24, 25, 26, 27, 35, 45, 46, 47, 51, 52, 58, 71, 85, 117, 134, 142, 147, 148, 149, 150, 173, 180.
 Debré, Michel, 100, 103, 126, 127, 129, 175.
 Dechezelles, Yves, 111.
 Delavignette, Robert, 43, 64, 109, 113, 144.
 Delbo, Charlotte, 113, 122, 123.
 Deniau, Jean-Charles, 34, 149.
 Depreux, Edouard, 20, 80, 82, 83, 178.
 Des Forêts, Louis-René, 23, 47.

Deyon, Pierre, 25, 28, 44, 46, 156.
Domenach, Jean-Marie, 23, 24, 95, 96, 118, 119, 120, 143.
Douzon, Henri, 85.
Dresch, Jean, 21, 22, 24, 26, 27, 30, 32, 39, 44, 46, 49, 77, 114, 120, 131, 143, 178.
Duras, Marguerite, 118.
Duwa, Jérôme, 116.

Elgey, Georgette, 89.
Elissagaray, Marianne, 97.
Estier, Claude, 92.
Evans, Martin, 6, 50.
Eveno, Patrick, 24.

Fanon, Frantz, 40, 182.
Fauvet, Jacques, 88, 92.
Favard, Jean, 78.
Favrelière, Noël, 117, 138.
Frey, Roger, 130.
Funès, Nathalie, 34.

Gallissot, René, 21.
Gauthier, Robert, 92.
Gernet, Louis, 53, 118.
Gillet, Jean-René, 16.
Girardet, Raoul, 120, 125.
Godard, Yves, 13, 34, 89, 161.
Godement, Roger, 126.
Gosselin, Gaston, 43, 144.
Gramsci, 31.
Grimau, Julian, 142.
Guesde, Jules, 80.

Halimi, Gisèle, 111, 112.
Halliez, Michel, 112.
Hamelin, Bertrand, 28, 60.
Hamon, Hervé, 6, 30, 34, 65, 86, 88, 89.
Hardy, Etienne, 104, 105, 136.
Harmand, Louis, 122.
Hartog, François, 26, 62, 117.
Heurgon, Jacques, 120.
Hilsum, Mireille, 60, 116.
House, Jim, 23, 133, 135.
Hubert, Nicolas, 42, 57, 59, 117, 118, 120, 121, 147.
Hurst, Jean-Louis, 117.
Huybrecht, Jacques, 132.

Jankélévitch, Vladimir, 29.
Jaurès, Jean, 52, 80.
Jeanson, Francis, 99, 101, 157.
Jouhaud, Edmond, 100.

Kahane, André, 18.
 Kahane, Jean-Pierre, 18, 77.
 Kahn, Jean-François, 112.
 Kastler, Alfred, 29.
 Kayser, Bernard, 26, 46, 85.
 Kessel, Patrick, 20, 21.

Labrousse, Elisabeth, 25, 26, 45, 46, 178.
 Lacoste, Robert, 12, 32, 50, 65, 106.
 Lalande, Hélène, 8, 24, 25, 51, 69, 143, 173, 174.
 Lalande, Louis, 25, 72, 96, 97, 126.
 Lapeyre, Henri, 120.
 Laumonier, Christian, 142.
 Lazard, Michel, 77, 79.
 Le Goff, Jacques, 120.
 Le Guen, Catherine, 105.
 Le Masson, Yann, 132.
 Lebrun, Pierre, 66.
 Legrand, Gilles, 123.
 Lejeune, Max, 106.
 Leulliette, Pierre, 59.
 Lindon, Jérôme, 19, 39, 57, 59, 60, 61, 64, 65, 98, 100, 101, 118, 126.
 Lutaud, Olivier, 25, 45.

MacMaster, Neil, 23, 133, 135.
 Mairey, Jean, 43, 138.
 Maisonneuve, Pierre, 12.
 Mandouze, André, 24.
 Marin, Roland, 93.
 Marrou, Henri, 21, 22, 26, 44, 46, 48, 49, 51, 55, 77, 96, 142, 152, 178.
 Martinet, Gilles, 81, 82.
 Maschino, Maurice, 117.
 Mascolo, Dionys, 23, 47, 116.
 Maspero, François, 100, 117, 118, 119, 120, 126.
 Massignon, Louis, 20.
 Massu, Jacques, 34, 65, 66, 89, 90, 105, 109, 149, 161.
 Mauriac, François, 15, 20, 24, 66, 84, 86, 121, 174.
 Mayer, André, 124.
 Mayer, Daniel, 65, 66, 75, 80, 81, 82, 103, 178.
 Mendès-France, Pierre, 82, 83.
 Messmer, Pierre, 92, 122, 123, 124, 157.
 Meyer, Paul-André, 78.
 Michel, Chantal, 60, 116.
 Michelet, Edmond, 43, 89, 103, 104, 105, 144.
 Mitterrand, François, 82, 83.
 Mollet, Guy, 11, 32, 33, 80, 83, 147, 177.
 Monod, Sylvère, 27, 122.
 Montagnier, Luc, 8, 9, 17, 22, 23, 26, 44, 45, 46, 47, 70, 73, 87, 108, 110, 114, 145, 146, 158.
 Morin, Edgar, 23.

Mousnier, Roland, 47, 120.

Néron, André, 77.

Oswald, Pierre-Jean, 99.

Pagat, Maurice, 72, 85, 86, 93, 94, 95, 176.

Panijel, Jacques, 22, 23, 30, 33, 44, 45, 46, 47, 56, 57, 70, 85, 86, 87, 92, 94, 95, 96, 100, 108, 114, 118, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 141, 143, 144, 145, 146, 150, 152, 158, 159, 172, 173, 181.

Papon, Maurice, 85, 86, 129, 131, 143, 156.

Patin, Maurice, 90, 91, 103, 104.

Paupert, Jean-Claude, 118.

Paye, Lucien, 122.

Péju, Marcel, 88.

Pérès, Joseph, 20, 108.

Pernet, Jacques, 87, 105, 159, 162.

Perret, Jacques, 120.

Picard, Charles, 48, 120.

Pivert, Marceau, 20.

Planchais, Jean, 24.

Platrier, Charles, 123.

Ras, Georges, 107, 108, 109, 113, 144, 145, 146, 156, 158.

Rebérioux, Madeleine, 24, 25, 29, 30, 44, 46, 69, 70, 71, 86, 96, 111, 118, 149, 150, 173, 174, 176.

Reliquet, Jean, 106.

Ricoeur, Paul, 29.

Rioux, Jean-Pierre, 6, 50.

Rocard, Michel, 83.

Rodinson, Maxime, 29.

Rosenfeld, Oreste, 80.

Rotman, Patrick, 6, 30, 34, 65, 86, 88, 89.

Rouch, Jean, 132.

Rousset, David, 19, 186.

Rouso, Henry, 52.

Rovan, Joseph, 43.

Salan, Raoul, 100.

Sartre, Jean-Paul, 24, 39, 40, 41, 67, 95, 118, 126, 135, 182.

Sauvageot, Jacques, 92.

Sauzay, Laurent, 94, 95, 146, 147.

Schmitt Pantel, Pauline, 26.

Schwartz, Marc-André, 127, 128.

Schwartz, Laurent, 2, 6, 7, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 29, 30, 32, 35, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 53, 55, 56, 62, 64, 66, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 86, 92, 94, 95, 96, 97, 114, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 134, 138, 142, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 173, 175, 176, 179, 180, 182.

Servan Schreiber, Jean-Jacques, 91.

Seston, William, 48, 120.

Signoret, Simone, 118.

Simon, Pierre-Henri, 11, 52, 53, 55, 75.

Simonin, Anne, 39.

Sirinelli, Jean-François, 6, 30, 48, 50, 120.

Sissung, Maud, 2, 8, 180.

Soustelle, Jacques, 91.

Spire, A, 138.

Stora, Benjamin, 23.

Teitgen, Paul, 43, 87, 90, 102, 103, 109, 113, 143, 144, 146, 174.

Thénault, Sylvie, 1, 2, 28, 31, 100, 105, 107, 130.

Théolleyre, Jean-Marc, 143.

Thibaud, Paul, 2, 8, 21, 41, 42, 43, 45, 46, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 118, 126, 150, 180.

Thorp, René-William, 29, 64, 84, 103, 112, 144.

Tillion, Germaine, 109, 113.

Trinquier, Roger, 13.

Tronel, Gérard, 2, 8, 18, 19, 22, 25, 26, 27, 30, 34, 35, 45, 52, 70, 71, 74, 77, 79, 112, 133, 134, 149, 150, 174, 176, 180.

Vautier, René, 132, 135.

Vercors, 56, 57.

Verdier, Robert, 80.

Vergès, Jacques, 28, 112, 156.

Viansson-Ponté, Pierre, 92.

Vidal-Naquet, Pierre, 2, 5, 6, 7, 8, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 73, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 120, 121, 122, 125, 126, 127, 129, 130, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 150, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 183, 186.

Weber, Max, 119.

Weill-Hallé, Benjamin, 19, 25, 60, 155, 173.

Winock, Michel, 37, 38, 50, 51.

Zeller, André, 100.

Zola, Emile, 52, 104, 109.